



INS



SSTC

Recensement Général de la Population et des Logements au 1^{er} mars 1991

EMPLOI FEMININ ET SEGREGATION

Monographie n° 8

1997

**Recensement général de la population
et des logements au 1er mars 1991**

**EMPLOI FEMININ ET
SEGREGATION**

Krista Van Hoof

**Coordination générale des monographies du recensement :
R. Lesthaeghe, H. Van der Haegen, B. Van doninck, E. Wiliquet**

**Gestion des données :
INS : A. Walravens, R. Van Renterghem
Point d'Appui Démographie VUB : P. Deboosere**

**En vente à l'Institut national de Statistique
rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles**

**Centre Albert, place Albert 1er, 4, 6000 Charleroi
boulevard de la Sauvenière, 73-75, 4000 Liège**

N° 8

**Prix : Belgique : 600 BEF
Etranger : 750 BEF**

**Compte chèque postal n° 000-2005886-23 de l'INS,
rue de Louvain, 44 - 1000 Bruxelles**

Droits d'auteurs réservés.

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remanié est interdite, sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de l'auteur et de la source.

L'analyse des données de base ainsi que les commentaires n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s).

Editeur responsable: Claude CHERUY, rue de Louvain 44, 1000 Bruxelles.

AVANT-PROPOS

Depuis plus d'un siècle, les recensements décennaux constituent à la fois une vaste opération administrative mais aussi l'occasion de dresser un vrai bilan socio-économique de la population au niveau de toutes les entités administratives du Royaume. Le recensement est un outil précieux pour la connaissance des divers éléments caractéristiques de notre population. C'est une photographie ponctuelle, un instantané de la réalité démographique, économique, sociale et culturelle du pays. Grâce à son caractère exhaustif, le recensement offre aux milieux professionnels et scientifiques de multiples possibilités d'exploitation des données.

Dans cette optique, l'Institut national de Statistique a estimé particulièrement opportun d'intégrer l'exploitation des données du recensement de 1991 dans le "Programme de valorisation des banques de données socio-économiques fédérales" développé par les Services du Premier Ministre - Affaires scientifiques, techniques et culturelles (S.S.T.C.). Un budget a donc été dégagé afin de finaliser un programme cohérent débouchant sur un ensemble de *Monographies du recensement*. Une quarantaine de projets ont été introduits et évalués par un collège d'experts belges et étrangers sur la base de critères qualitatifs et de conformité aux objectifs du "Programme".

Finalement, onze monographies ont été retenues pour faire l'objet de la présente collection, fruit d'une étroite collaboration entre les S.S.T.C., l'I.N.S., les différents auteurs et les professeurs R. Lesthaeghe (VUB) et H. Van der Haegen (KU Leuven), coordinateurs scientifiques du projet.

Un atlas du recensement sera également réalisé dans le cadre de ce projet.

Liste des monographies (parution en 1997, dans l'ordre de disponibilité des études) :

- 1 L'évolution de la population. Population par âge et par sexe.
- 2 La mobilité spatiale de la population.
- 3 Les populations allochtones de Belgique.
- 4 Ménages et familles.
- 5 Nuptialité et fécondité.
- 6 Emploi et structures socio-économiques régionales.
- 7 La dimension spatiale de l'emploi.
- 8 Emploi féminin et ségrégation.
- 9 Scolarisation, niveau d'instruction et insertion professionnelle.
- 10 Le logement. Réalités socio-économiques et géographiques.
- 11 Urbanisation et migrations alternantes.

Une synthèse de l'étude, en langue anglaise, figurera à la fin de chaque volume.

Les promoteurs tiennent à remercier toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, ont permis la concrétisation de ce projet. Leur gratitude s'adresse en particulier à Roger Van Renterghem (I.N.S.) et à Patrick Deboosere (Point d'Appui Démographie) dont la disponibilité et l'efficacité ont été appréciées lors de la fourniture des données de base.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I	
CADRE GENERAL ET EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE BELGE	21
1.1 Introduction	21
1.2 Cadre général et structure de la population active	21
1.3 Evolution de l'emploi par secteur	26
1.3.1 Introduction	26
1.3.2 Evolution de l'emploi dans le secteur primaire	27
1.3.2.1 Le Royaume	27
1.3.2.2 Les Régions	28
1.3.3 Evolution de l'emploi dans le secteur secondaire	29
1.3.3.1 La Belgique	29
1.3.3.2 Bruxelles	29
1.3.3.3 La Flandre	29
1.3.3.4 La Wallonie	34
1.3.4 Evolution de l'emploi dans le secteur tertiaire	34
1.3.4.1 La Belgique	34
1.3.4.2 Bruxelles	37
1.3.4.3 Flandre	37
1.3.4.4 La Wallonie	37
1.3.5 Evolution de l'emploi dans le secteur quaternaire	40
1.3.5.1 La Belgique	40
1.3.5.2 Bruxelles	40
1.3.5.3 La Flandre	45
1.3.5.4 La Wallonie	45
1.3.6 Résumé et conclusion	45
1.4 Age de la population active employée	47
1.4.1 Le Royaume	47
1.4.2 Les Régions	48
1.5 Statut de la population active employée	49
1.5.1 Le Royaume	49
1.5.2 Les Régions	51
1.6 Régime du temps de travail	53
1.7 Quelques caractéristiques de l'emploi	55
1.8 Résumé et conclusion	56

CHAPITRE 2	
ETUDES SUR LA SEGREGATION SEXUELLE	59
2.1 Eclaircissement de la notion	59
2.1.1 Introduction	59
2.1.2 Ségrégation basée sur le sexe	59
2.1.3 Ségrégation horizontale et verticale	59
2.1.4 Aspects qualitatifs et quantitatifs de la ségrégation	60
2.1.5 Trois niveaux de ségrégation	61
2.2 Théorisation sur la ségrégation sexuelle	61
2.2.1 Introduction	61
2.2.2 Le courant néoclassique	62
2.2.3 Les théories radicales	62
2.2.4 Les théories institutionnelles	63
2.2.5 Conséquences de la ségrégation basée sur le sexe	64
2.3 Etude de la ségrégation sexuelle au macroniveau	65
2.3.1 Sources possibles	65
2.3.2 Indices	66
2.3.3 Méthodes	67
2.4 Conclusion	68
CHAPITRE 3	
PRESENTATION ET EVALUATION DES SOURCES	71
3.1 Données pour l'étude de la ségrégation sectorielle	71
3.1.1 Introduction: organisation des données	71
3.1.2 Comparaison avec l'ONSS	72
3.1.3 Comparaison avec l'INAMI	74
3.1.4 Comparaison avec l'INASTI	75
3.1.5 Résumé et conclusion	76
3.2 Données pour l'étude de la ségrégation professionnelle	78
3.2.1 Introduction: organisation des données	78
3.2.2 Comparaison des données	79
3.2.3 Résumé et conclusion	80
3.3 Conclusion	80

CHAPITRE 4	
LA SEGREGATION SEXUELLE PAR DECILES	83
4.1 Introduction: Qu'est-ce qu'un classement par déciles?	83
4.2 Classement des secteurs par déciles	84
4.2.1 Introduction	84
4.2.2 Taux de féminisation des secteurs par décile	85
4.2.2.1 Décile 1: secteurs comptant entre 0 et 10% de femmes	85
4.2.2.2 Décile 2: secteurs comptant entre 10 et 20% de femmes	86
4.2.2.3 Décile 3: secteurs comptant entre 20 et 30% de femmes	87
4.2.2.4 Décile 4: secteurs comptant entre 30 et 40% de femmes	88
4.2.2.5 Décile 5: secteurs comptant entre 40 et 50% de femmes	89
4.2.2.6 Décile 6: secteurs comptant entre 50 et 60% de femmes	90
4.2.2.7 Décile 7: secteurs comptant entre 60 et 70% de femmes	90
4.2.2.8 Décile 8: secteurs comptant entre 70 et 80% de femmes	91
4.2.2.9 Décile 9: secteurs comptant entre 80 et 90% de femmes	91
4.2.2.10 Résumé et conclusion	91
4.3 Classement des professions par déciles	95
4.3.1 Introduction	95
4.3.2 Taux de féminisation des professions par décile	97
4.3.2.1 Décile 1: professions comptant entre 0 et 10% de femmes	97
4.3.2.2 Décile 2: professions comptant entre 10 et 20% de femmes	100
4.3.2.3 Décile 3: professions comptant entre 20 et 30% de femmes	102
4.3.2.4 Décile 4: professions comptant entre 30 et 40% de femmes	103
4.3.2.5 Décile 5: professions comptant entre 40 et 50% de femmes	104
4.3.2.6 Décile 6: professions comptant entre 50 et 60% de femmes	105
4.3.2.7 Décile 7: professions comptant entre 60 et 70% de femmes	106
4.3.2.8 Décile 8: professions comptant entre 70 et 80% de femmes	107
4.3.2.9 Décile 9: professions comptant entre 80 et 90% de femmes	107
4.3.2.10 Décile 10: professions comptant entre 90 et 100% de femmes	108
4.3.2.11 Résumé et conclusion	109
4.4 Conclusion	110
CHAPITRE 5	
INDICES DE SEGREGATION	113
5.1 Introduction	113
5.2 Indices de ségrégation sectorielle	114
5.2.1 Introduction	114
5.2.2 Indice de ségrégation sectorielle SS1	114
5.2.3 Indice de ségrégation sectorielle SS2	115
5.2.4 Indice de ségrégation sectorielle SS3	116

5.2.5	Indice de ségrégation sectorielle SS4	118
5.2.6	Résumé et conclusion	119
5.3	Indices de ségrégation des professions	119
5.3.1	Introduction	119
5.3.2	Indice de ségrégation des professions SP1	120
5.3.3	Indice de ségrégation des professions SP2	121
5.3.4	Indice de ségrégation des professions SP3	123
5.3.5	Indice de ségrégation des professions SP4	124
5.3.6	Aperçu des indices de ségrégation avec base de calcul différente	125
5.3.7	Résumé et conclusion	126
5.4	Conclusion	126
 CHAPITRE 6		
SEGREGATION ET TRAVAIL A TEMPS PARTIEL		129
6.1	Introduction: ségrégation au niveau du travail à temps partiel	129
6.2	Ségrégation sectorielle et travail à temps partiel	129
6.2.1	Introduction	129
6.2.2	Travail à temps partiel suivant les déciles sectoriels	130
6.2.3	Evolution du travail à temps plein et à temps partiel par secteur	131
6.2.4	Résumé et conclusion	133
6.3	Ségrégation des professions et travail à temps partiel	134
6.3.1	Introduction	134
6.3.2	Travail à temps partiel suivant les déciles des professions	134
6.3.3	Evolution du travail à temps plein et à temps partiel par profession	135
6.3.4	Résumé et conclusion	139
6.4	Conclusion	140
 CHAPITRE 7		
A LA RECHERCHE D'UNE TYPOLOGIE		143
7.1	Introduction	143
7.2	Les secteurs groupés en clusters	144
7.2.1	Introduction	144
7.2.2	Cluster 1: secteurs tertiaires de composition proportionnelle	144
7.2.3	Cluster 2: construction, industrie, eau, gaz et électricité	145
7.2.4	Cluster 3: services "masculins", industrie et agriculture	145
7.2.5	Cluster 4: services "féminins", chaussures et habillement	146

7.2.6	Cluster 5: commerce de détail et enseignement	147
7.2.7	Cluster 6: combustibles solides et services de voirie	147
7.2.8	Cluster 7: administration publique	147
7.2.9	Cluster 8: chemins de fer	148
7.2.10	Résumé et conclusion	148
7.3	Les professions groupées en clusters	149
7.3.1	Introduction	149
7.3.2	Cluster 1: produire et commercialiser	150
7.3.3	Cluster 2: science, technique et production	151
7.3.4	Cluster 3: services médicaux, pédagogiques et personnels	152
7.3.5	Cluster 4: produire et calculer	153
7.3.6	Cluster 6: produire et transporter	154
7.3.7	Cluster 6: transporter	154
7.3.8	Cluster 7: soigner et servir	155
7.3.9	Cluster 8: lire et écrire	155
7.3.10	Résumé et conclusion	156
7.4	Conclusion	157
 CHAPITRE 8		
CONCLUSION		159
8.1	Introduction	159
8.2	La ségrégation entre hommes et femmes au niveau de la participation sur le marché du travail a baissé entre 1981 et 1991	159
8.3	La ségrégation entre hommes et femmes au niveau travail ou chômage a augmenté entre 1981 et 1991	159
8.4	La ségrégation entre hommes et femmes est horizontale et donc aussi verticale	160
8.5	La ségrégation horizontale entre les sexes a baissé entre 1981 et 1991	160
8.6	La ségrégation sexuelle n'était pas égale en 1981 ni en 1991 dans toutes les régions du pays	160
8.7	La ségrégation sexuelle signifie aussi: beaucoup de femmes dans peu de secteurs et de professions	161
8.8	Ségrégation de la durée de travail: travail partagé = travail partiel	161
8.9	Les théories sur la ségrégation sexuelle peuvent parfois être corrigées par les chiffres	161

8.10 Le Recensement était à beaucoup d'égards une source de données unique, mais par ailleurs aussi imparfaite	161
8.11 L'étude de la ségrégation ne peut se limiter à une approche purement quantitative	162
8.12 Conclusion	162

TABLEAUX

CHAPITRE I

CADRE GENERAL ET EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE BELGE

Tableau 1.1a	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans la population, la population d'âge actif, la population active et taux d'activité; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991)	24
Tableau 1.1b	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans la population, la population d'âge actif, la population active et taux d'activité; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991)	24
Tableau 1.1c	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans la population, la population d'âge actif, la population active et taux d'activité; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991)	25
Tableau 1.1d	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans la population, la population d'âge actif, la population active et taux d'activité; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991)	25
Tableau 1.2a	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur primaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991)	27
Tableau 1.2b	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur primaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991)	28
Tableau 1.2c	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur primaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991)	28
Tableau 1.2d	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur primaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991)	28
Tableau 1.3a	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur secondaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991)	30
Tableau 1.3b	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur secondaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991)	31
Tableau 1.3c	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur secondaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991)	32

Tableau 1.3d	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur secondaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991)	33
Tableau 1.4a	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur tertiaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991)	35
Tableau 1.4b	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur tertiaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991)	36
Tableau 1.4c	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur tertiaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991)	38
Tableau 1.4d	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur tertiaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991)	39
Tableau 1.5a	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur quaternaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991)	41
Tableau 1.5b	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur quaternaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991)	42
Tableau 1.5c	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur quaternaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991)	43
Tableau 1.5d	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur quaternaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991)	44
Tableau 1.6a	Pourcentage de femmes et nombre total par secteur; évolution du nombre de femmes et du nombre total par secteur (Belgique, 1981 et 1991)	46
Tableau 1.6b	Pourcentage de femmes et nombre total par secteur; évolution du nombre de femmes et du nombre total par secteur (Bruxelles, 1981 et 1991)	46
Tableau 1.6c	Pourcentage de femmes et nombre total par secteur; évolution du nombre de femmes et du nombre total par secteur (Flandre, 1981 et 1991)	46
Tableau 1.6d	Pourcentage de femmes et nombre total par secteur; évolution du nombre de femmes et du nombre total par secteur (Wallonie, 1981 et 1991)	47
Tableau 1.7a	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par catégorie d'âge; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991)	48
Tableau 1.7b	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par catégorie d'âge; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991)	48
Tableau 1.7c	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par catégorie d'âge; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991)	49

Tableau 1.7d	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par catégorie d'âge; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991)	49
Tableau 1.8a	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par statut; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991)	50
Tableau 1.8b	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par statut; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991)	52
Tableau 1.8c	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par statut; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991)	52
Tableau 1.8d	Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par statut; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991)	53
Tableau 1.9a	Pourcentage du travail à temps partiel par groupe d'âge et par sexe, et évolution du nombre de travailleurs à temps partiel (Belgique, 1981 et 1991)	54
Tableau 1.9b	Pourcentage du travail à temps partiel par groupe d'âge et par sexe, et évolution du nombre de travailleurs à temps partiel (Bruxelles, 1981 et 1991)	54
Tableau 1.9c	Pourcentage du travail à temps partiel par groupe d'âge et par sexe, et évolution du nombre de travailleurs à temps partiel (Flandre, 1981 et 1991)	54
Tableau 1.9d	Pourcentage du travail à temps partiel par groupe d'âge et par sexe, et évolution du nombre de travailleurs à temps partiel (Wallonie, 1981 et 1991)	55
Tableau 1.10	Département où l'on travaille, 1991	55
Tableau 1.11	Machine ou véhicule avec lequel on travaille, 1991	56

CHAPITRE 3

PRESENTATION ET EVALUATION DES SOURCES

Tableau 3.1	Nombre total de salariés par secteur dans le Recensement et selon l'ONSS (Belgique, 1991)	73
Tableau 3.2	Pourcentage de femmes (salariées) par secteur dans le Recensement et selon l'ONSS (Belgique, 1991)	74
Tableau 3.3	Nombre total de salariés par secteur dans le Recensement et selon l'INAMI (Belgique, 1991)	74
Tableau 3.4	Pourcentage de femmes (salariées) par secteur dans le Recensement et selon l'INAMI (Belgique, 1991)	75
Tableau 3.5	Nombre total d'indépendants et pourcentage de femmes par secteur dans le Recensement et selon l'INASTI (Belgique, 1991)	76
Tableau 3.6	Différences entre le Recensement, l'ONSS et l'INAMI au niveau du nombre de personnes par secteur, 1991	77

Tableau 3.7	comparaison du volume des professions et pourcentage de femmes dans celles-ci suivant ISCO-88, dans le Recensement (REC) et le Sondage sur la population active (SPA) (Belgique, 1991)	79
-------------	--	----

CHAPITRE 4

LA SEGREGATION SEXUELLE PAR DECILES

Tableau 4.1	Ségrégation sectorielle: classement par déciles (Belgique, 1970, 1981 et 1991)	84
Tableau 4.2	Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 1 (Belgique)	86
Tableau 4.3	Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 2 (Belgique)	87
Tableau 4.4	Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 3 (Belgique)	88
Tableau 4.5	Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 4 (Belgique)	89
Tableau 4.6	Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 5 (Belgique)	89
Tableau 4.7	Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 6 (Belgique)	90
Tableau 4.8	Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 7 (Belgique)	90
Tableau 4.9	Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 8 (Belgique)	91
Tableau 4.10	Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 9 (Belgique)	91
Tableau 4.11	Nombre de secteurs, nombre de femmes et pourcentage de femmes par décile sectoriel (Belgique, 1991)	92
Tableau 4.12	Ségrégation des professions: classements par déciles basés sur différents codes des professions (Belgique, 1970, 1981 et 1991)	96
Tableau 4.13	Les professions du décile 1 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses)	98
Tableau 4.14	Les professions du décile 2 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses)	100
Tableau 4.15	Les professions du décile 3 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses)	102
Tableau 4.16	Les professions du décile 4 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses)	103
Tableau 4.17	Les professions du décile 5 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses)	104
Tableau 4.18	Les professions du décile 6 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses)	105

Tableau 4.19	Les professions du décile 7 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses)	106
Tableau 4.20	Les professions du décile 8 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses)	107
Tableau 4.21	Les professions du décile 9 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses)	108
Tableau 4.22	Les professions du décile 10 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses)	108
Tableau 4.23	Nombre de professions, nombre de femmes et taux d'emploi féminin par décile de professions sur la base du code INS 91	109

CHAPITRE 5

INDICES DE SEGREGATION

Tableau 5.1	Indice de ségrégation SS1 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et en 1991, et évolution	115
Tableau 5.2	Indice de ségrégation SS2 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et 1991	116
Tableau 5.3	Indice de ségrégation SS3 pour la Belgique et les trois Régions, en 1981 et 1991	117
Tableau 5.4	Indice de ségrégation SS4 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et 1991	119
Tableau 5.5	Indice de ségrégation SP1 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et 1991	121
Tableau 5.6	Indice de ségrégation SP2 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et 1991	122
Tableau 5.7	Indice de ségrégation SP3 pour la Belgique et les trois Régions, en 1981 et 1991	123
Tableau 5.8	Indice de ségrégation SP4 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et 1991	124
Tableau 5.9	Indices de ségrégation des professions avec base de calcul différente	125

CHAPITRE 6

SEGREGATION ET TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Tableau 6.1	Evolution de l'emploi à temps plein et à temps partiel suivant le sexe; part du travail à temps partiel et nombre total en 1991 dans cinq secteurs (horeca, commerce de détail, services personnels, nettoyage et hôpitaux) (Belgique, 1981-1991)	133
Tableau 6.2	Professions où le nombre d'emplois à temps plein évolue de la même manière que le nombre d'emplois à temps partiel (code INS 1981 entre parenthèses) (Belgique, 1981-1991)	136

Tableau 6.3	Professions où le nombre d'emplois à temps partiel augmente moins vite ou baisse plus que le nombre d'emplois à temps plein (code INS 1981 entre parenthèses) (Belgique, 1981-1991)	137
Tableau 6.4	Professions où le nombre d'emplois à temps partiel augmente plus ou baisse moins que le nombre d'emplois à temps plein (code INS 81 entre parenthèses)	138

CHAPITRE 7

A LA RECHERCHE D'UNE TYPOLOGIE

Tableau 7.1	Secteurs dans le cluster 1 (code NACE entre parenthèses)	145
Tableau 7.2	Secteurs dans le cluster 2 (code NACE entre parenthèses)	145
Tableau 7.3	Secteurs dans le cluster 3 (code NACE entre parenthèses)	146
Tableau 7.4	Secteurs dans le cluster 4 (code NACE entre parenthèses)	146
Tableau 7.5	Secteurs dans le cluster 6 (code NACE entre parenthèses)	147
Tableau 7.6	Secteurs dans le cluster 6 (code NACE entre parenthèses)	147
Tableau 7.7	Secteurs dans le cluster 7 (code NACE entre parenthèses)	148
Tableau 7.8	Secteurs dans le cluster 8 (code NACE entre parenthèses)	148
Tableau 7.9	Aperçu des caractéristiques des clusters de secteurs	149
Tableau 7.10	Professions dans le cluster 1 (code INS 81 entre parenthèses)	150
Tableau 7.11	Professions dans le cluster 2 (code INS 81 entre parenthèses)	152
Tableau 7.12	Professions dans le cluster 3 (code INS 81 entre parenthèses)	153
Tableau 7.13	Professions dans le cluster 4 (code INS 81 entre parenthèses)	153
Tableau 7.14	Professions dans le cluster 5 (code 81 entre parenthèses)	154
Tableau 7.15	Professions dans le cluster 6 (code INS 81 entre parenthèses)	155
Tableau 7.16	Professions dans le cluster 7 (code INS 81 en parenthèses)	155
Tableau 7.17	Professions dans le cluster 8 (code INS 81 entre parenthèses)	156
Tableau 7.18	Aperçu des caractéristiques des clusters de professions	156

ANEXE

Tableau 1	Pourcentage de travail à temps partiel par décile (secteurs) (Belgique, 1981 et 1991)	163
Tableau 2	Pourcentage de travail à temps partiel par décile (professions) (Belgique, 1981 et 1991)	163

LISTE DES GRAPHIQUES

CHAPITRE 6

SEGREGATION ET TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

- Graphique 6.1 Evolution de la part du travail à temps partiel par décile (secteurs)
(Belgique, 1981 et 1991) 130
- Graphique 6.2 Evolution de la part du travail à temps partiel par décile (professions)
(Belgique, 1981 et 1991) 134

LISTE DES SCHEMAS

CHAPITRE I

CADRE GENERAL ET EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE BELGE

Schéma 1.1 Exemple de classification NACE 26

CHAPITRE 2

ETUDES SUR LA SEGREGATION SEXUELLE

Schéma 2.1 Aperçu des différentes sources 66

CHAPITRE 4

LA SEGREGATION SEXUELLE PAR DECILES

Schéma 4.1 Evolution du classement des secteurs par déciles entre 1981 et 1991 93

CHAPITRE 1

CADRE GENERAL ET EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE BELGE

1.1 INTRODUCTION

La présente étude porte sur la ségrégation des hommes et des femmes sur le marché du travail. Concrètement, nous examinerons dans quelle mesure les hommes et les femmes qui exercent un emploi évoluent dans des situations typiquement différentes sur le marché du travail. Et pour ce faire, nous nous concentrerons presque exclusivement sur la profession et le secteur d'emploi. En guise d'introduction, nous dressons, dans le premier chapitre, un aperçu plus général de la situation de l'emploi. Bien qu'un Recensement ne vise pas à analyser le marché du travail, il renferme néanmoins des données de base importantes sur l'ensemble de la population qui peuvent s'avérer intéressantes pour pareille analyse. Il s'agit, par exemple, du nombre total de personnes par catégorie d'âge, du nombre d'actifs occupés et d'actifs non occupés. Dans le cas des actifs occupés, des renseignements supplémentaires ont été demandés, dont le statut professionnel, la durée de travail, la profession, le secteur d'emploi, le département où l'on travaille et les machines ou véhicules avec lesquels on travaille.

Etant donné que cette étude porte sur la ségrégation sexuelle sur le marché du travail, le présent chapitre s'intéressera principalement au rapport entre le nombre d'hommes et de femmes. Dans la mesure du possible, nous y ajouterons chaque fois une répartition par Région. A ce niveau-ci, nous n'aborderons pas la profession, mais elle le sera de manière détaillée dans la suite du rapport. Le secteur d'emploi sera, lui, bel et bien pris en considération, mais surtout dans le cadre de l'évolution générale de l'emploi. L'aspect ségrégation au niveau du secteur d'emploi sera analysé de manière encore plus approfondie dans un chapitre ultérieur.

1.2 CADRE GENERAL ET STRUCTURE DE LA POPULATION ACTIVE

Dans cette section, nous allons examiner quelle est la proportion d'hommes et de femmes dans les différents segments de la population. Les tableaux 1.1a à 1.1d inclus, repris à la fin de cette section, présentent les données pour 1981 et 1991.

La population totale

En tout premier lieu, on constate que tant en 1981 qu'en 1991, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population totale. Faut-il encore rappeler ici que cette situation s'explique surtout par le fait que les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes. En d'autres termes, cet écart est d'origine démographique.

La population d'âge actif

Si l'on considère la population d'âge actif, la proportion est déjà tout autre. Les femmes représentent un peu moins de la moitié, et cette situation a peu évolué entre 1981 et 1991. La raison en est très simple. Suite à certaines options politiques prises par le passé, l'âge actif des femmes s'étend de 15 à 60 ans, alors que celui des hommes s'étend de 15 à 65 ans. Il s'agit, en d'autres termes, d'écart historiques. Ces limites d'âge sont cependant à revoir, étant donné que, d'une part, l'obligation scolaire a été prolongée de sorte que l'exercice d'une activité professionnelle 'ordinaire' (c.-à-d. non liée à une formation) n'est possible qu'à un âge ultérieur et que, d'autre part, la législation sociale a été modifiée de sorte que l'âge de la pension pour les hommes varie désormais entre 60 et 65 ans. Sous la pression européenne, l'âge de la pension des hommes et celui des femmes sont en outre appelés à être alignés l'un sur l'autre.

La population active

La population active est la population qui se présente sur le marché du travail. Il s'agit donc de l'ensemble des personnes employées et demandeuses d'emploi. La part des femmes dans la population active est passée de 36,1% en 1981 à 42,2% en 1991. Ce qui signifie qu'en dix ans de temps, le nombre de femmes qui se présentent sur le marché du travail a considérablement augmenté. Cette augmentation est principalement due au fait que les jeunes femmes restent plus souvent sur le marché du travail, y compris après avoir fondé un foyer. Il convient cependant d'y ajouter que dans cette phase de la vie, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel.¹ Dans l'avenir, il faut s'attendre à voir le taux d'activité féminine augmenter encore, mais à savoir s'il rejoindra jamais le taux d'activité des hommes, la question reste entière. D'une part, on constate de manière générale un changement de mentalités, en vertu duquel le rôle de la femme ne se confine plus aux soins du ménage, mais peut également comprendre un travail rémunéré exercé à l'extérieur. Cette évolution peut encourager la participation des femmes sur le marché du travail. Mais on peut, d'autre part, également se poser la question de savoir si les femmes peu qualifiées principalement continueront de se présenter en nombre aussi important sur le marché du travail compte tenu de leurs chances réduites de trouver un (bon) emploi.

La Flandre et la Wallonie diffèrent peu de la moyenne en ce qui concerne la part d'hommes et de femmes dans la population active. A Bruxelles, en revanche, la part des femmes est nettement supérieure à la moyenne, soit 45,8%. Autrement dit, l'écart par rapport à la composition par sexe de la population d'âge actif y est plutôt limité.

Les actifs occupés

Si l'on isole le groupe des actifs occupés, un déséquilibre encore plus grand apparaît entre les sexes. En 1981, le groupe des actifs occupés se compose de 33,8% de femmes, alors que leur part est passée à 39,8% en 1991. A Bruxelles, la part des hommes et celle des femmes présentent le plus petit écart, puisqu'il s'agit de 44,9% de femmes et de 55,1% d'hommes. En Flandre et en Wallonie, la proportion est chaque fois d'environ 40% de femmes et 60% d'hommes. Cependant, l'évolution entre 1981 et 1991 a été la plus forte en Flandre. Concrètement, la part des femmes y a augmenté de près de 7 points de pourcentage, alors qu'en Wallonie la hausse

1. Pour une illustration avec chiffres à l'appui, voir *De arbeidsmarkt in Vlaanderen. Jaarboek 1996*. Stuurgroep Strategisch Arbeidsmarktonderzoek/Steunpunt WAV, p. 89-91.

n'est que de 3 points de pourcentage environ. Les femmes flamandes ont en quelque sorte rattrapé leur 'retard' sur leurs consœurs wallonnes.

Les chômeurs

La part des femmes parmi les chômeurs s'élève en 1981 à 57,5% et en 1991 à 63,2%. Tout comme pour les actifs occupés, la part des femmes a donc augmenté. Il existe pourtant une grande différence par rapport à la population active occupée. Premièrement, les femmes représentent la majorité des chômeurs et deuxièmement, la hausse, entre 1981 et 1991, du pourcentage de femmes a été beaucoup plus forte dans le groupe des chômeurs que parmi les actifs occupés.

En Région bruxelloise, le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes est le plus proche du rapport 50/50. La population des chômeurs se compose en 1991 de 53,2% de femmes et de 46,8% d'hommes. En Wallonie, en revanche, les femmes représentent 61,6% des chômeurs contre 67,0% en Flandre. Tout comme pour les actifs occupés, l'évolution depuis 1981 a été la plus forte en Flandre. Le pourcentage de femmes y a augmenté de près de 9 points de pourcentage, contre 5,6 points de pourcentage en Wallonie et 4,4 à Bruxelles.

Evolution de la taille de la population active totale

L'évolution de la taille de la population active est également digne d'intérêt. La population active belge (actifs occupés et demandeurs d'emploi) a augmenté de 5,1% entre 1981 et 1991. On note cependant de gros écarts entre les hommes et les femmes. Sur dix ans, le nombre d'hommes dans la population active a baissé de près de 5%, alors que le nombre de femmes a augmenté de 22,7%. La baisse du nombre d'hommes se situe presque exclusivement dans le groupe des actifs occupés. Chez les chômeurs, il s'agirait davantage d'un statu quo. Chez les femmes, par contre, on note une forte hausse parmi les actifs occupés (+22,1%). Cette évolution apparemment positive pour les femmes demande à être relativisée. Tout d'abord, les emplois féminins sont souvent des emplois à temps partiel. De plus, l'emploi féminin a surtout augmenté dans les secteurs où le travail à temps partiel est fréquent (voir chapitre 6). Le volume de travail pour les femmes n'a donc certainement pas augmenté de manière proportionnelle. Ensuite, on voit que le nombre de femmes demandeuses d'emploi a également fortement augmenté, à savoir de 25,9%. Cette hausse est même légèrement supérieure à celle du nombre de femmes occupées.

L'évolution de la taille de la population active diffère selon les Régions. La population active flamande a augmenté de 8,0% et la population active wallonne, de 3,0%. Quant à la population active bruxelloise, elle a fortement baissé de 10,4%. Cette forte baisse à Bruxelles s'explique par une baisse générale de la population dans cette Région.

En Flandre, la baisse du nombre d'hommes est assez restreinte (-2,7%), alors qu'elle est très forte à Bruxelles (-17,1%). Le nombre de femmes flamandes a, en revanche, augmenté de 28,0%. Le nombre de femmes a également augmenté en Wallonie et a très légèrement baissé à Bruxelles (-1,0%).

La croissance de la population active est essentiellement due à une hausse du nombre de chômeurs (+14,7%), bien qu'il existe de gros écarts entre les Régions. En Flandre, le nombre de chômeurs a carrément baissé de 5,2% durant cette période (mais uniquement chez les hommes), alors qu'il a augmenté à Bruxelles et en Wallonie de 39,1% et 40,0% respectivement. La thèse selon laquelle les hommes seraient évincés de leur emploi par le nombre croissant de femmes sur le marché du travail se voit ainsi infirmée par les chiffres. Malgré le nombre croissant de femmes sur le marché du travail, le chômage n'a pas augmenté chez les hommes, au contraire. En revanche, on note une offre moins importante d'hommes sur le marché du travail. Le nombre d'emplois typiquement masculins a baissé. Cette évolution est liée à un changement dans la structure économique.

Les secteurs industriels qui sont très importants pour l'emploi masculin ont comprimé leur main-d'oeuvre. Ce sont surtout les travailleurs âgés qui, en conséquence, ont quitté le marché du travail (de manière anticipée). En revanche, les secteurs des services qui emploient traditionnellement beaucoup de femmes ont connu une croissance.

Quant à la thèse selon laquelle la hausse du chômage s'explique principalement par une hausse du nombre de femmes chômeuses, elle se voit confirmée par les chiffres. A cela s'oppose toutefois une augmentation presque aussi forte du nombre de femmes occupées.

Tableau 1.1a

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans la population, la population d'âge actif, la population active et taux d'activité; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991).

	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total
Population totale	48,84	51,16	9 848 647	48,86	51,14	9 978 681	1,36	1,28	1,32
Population d'âge actif (15-65/60 ans)	51,90	48,10	6 243 811	52,65	47,35	6 369 055	3,48	0,42	2,00
Population active									
<i>Chômeurs</i>	42,46	57,54	424 216	36,83	63,17	486 611	-0,48	25,92	14,70
<i>Service militaire/civil</i>	1,00		28 557	100,00		34 826	21,95		21,95
<i>Occupés</i>	66,15	33,85	3 519 070	60,17	39,82	3 651 703	-5,61	22,10	3,77
<i>Total</i>	63,87	36,13	3 971 843	57,78	42,21	4 173 140	4,94	22,75	5,07
Taux d'activité	86,77	51,79	69,75	71,91	58,42	65,52			

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 en du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.1b

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans la population, la population d'âge actif, la population active et taux d'activité; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991).

	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total
Population totale	46,78	53,22	997 293	47,12	52,88	954 045	-3,64	-4,95	-4,34
Population d'âge actif (15-65/60 ans)	50,85	49,15	622 886	51,47	48,53	592 231	-3,76	-6,13	-4,92
Population active									
<i>Chômeurs</i>	51,22	48,78	39 378	46,77	53,22	54 781	27,04	51,80	39,12
<i>Service militaire/civil</i>	100,00		2 192	100,00		2 427	10,72		10,72
<i>Occupés</i>	59,08	40,92	362 736	55,14	44,86	305 077	-21,50	-7,80	-15,90
<i>Total</i>	58,54	41,46	404 306	54,18	45,82	362 285	-17,06	-0,98	-10,39
Taux d'activité	74,72	54,76	64,90	64,39	57,76	61,17	-13,83	-100,00	-48,94

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

En résumé

En résumé, on peut dire que les hommes et les femmes sont représentés de manière inégale dans la population active tant occupée que non occupée. On note également des différences d'accent entre les Régions. A Bruxelles, le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes

s'est avéré le moins inégal. En Flandre et en Wallonie, les femmes étaient, dans une proportion presque égale, sous-représentées parmi les actifs occupés et surreprésentées parmi les demandeurs d'emploi. L'évolution entre 1981 et 1991 fut cependant beaucoup plus forte en Flandre. La hausse du chômage s'explique principalement par le fait que le nombre de personnes se présentant sur le marché du travail augmente plus fortement que le nombre de personnes qui décrochent un emploi. Etant donné que la hausse de l'offre d'emploi est presque exclusivement féminine, il en résulte également une augmentation plus forte du chômage féminin.

Tableau 1.1c

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans la population, la population d'âge actif, la population active et taux d'activité; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991).

	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total
Population totale	49,46	50,54	5 630 129	49,39	50,61	5 768 925	2,33	2,60	2,47
Population d'âge actif (15-65/60 ans)	52,15	47,85	3 604 702	52,93	47,07	3 730 229	5,05	1,78	3,48
Population active									
Chômeurs	40,07	59,93	237 400	32,99	67,01	225 098	-21,93	6,01	-5,18
Service militaire/civil	100,00		18 514	100,00		22 091	19,32		19,32
Occupés	67,69	32,31	2 061 363	60,82	39,18	2 256 015	-1,67	32,73	9,44
Total	65,12	34,88	2 317 277	58,66	41,34	2 503 204	-2,69	28,03	8,02
Taux d'activité	80,28	46,85	64,28	74,37	58,94	67,11	-7,37	25,80	4,39

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.1d

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans la population, la population d'âge actif, la population active et taux d'activité; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991).

	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total
Population totale	48,41	51,59	3 221 225	48,45	51,55	3 255 711	1,14	1,00	1,07
Population d'âge actif (15-65/60 ans)	51,80	48,20	2 016 223	52,48	47,52	2 046 595	2,85	0,07	1,51
Population active									
Chômeurs	43,96	56,04	147 438	38,38	61,62	206 732	22,42	54,18	40,22
Service militaire/civil	100,00		7 851	100,00		10 308	31,30		31,30
Occupés	65,60	34,40	1 094 971	60,25	39,75	1 090 611	-8,52	15,09	-0,40
Total	63,26	36,74	1 250 260	57,11	42,89	1 307 651	-5,59	22,12	4,59
Taux d'activité	75,74	47,26	62,01	69,53	57,67	63,89	-8,20	22,04	3,04

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

1.3 EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR

1.3.1 Introduction

Dans la section précédente, nous avons présenté l'évolution de l'emploi. Une distinction a été établie en fonction de la Région et du sexe. L'emploi n'a cependant pas évolué de la même manière dans tous les secteurs. C'est pourquoi, dans la présente section, nous allons opérer une distinction en fonction des secteurs. Ici aussi, nous accorderons une attention spéciale à l'évolution de l'emploi féminin.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous faut donner quelques mots d'explication sur le classement sectoriel adopté. Pour pouvoir étudier les secteurs économiques, il faut un système de classement qui comprenne tous les secteurs. Le système de classement utilisé pour le Recensement est la version belge de la nomenclature européenne NACE. NACE est l'acronyme de 'Nomenclature générale des Activités économiques dans les Communautés européennes'. Il s'agit d'une classification à plusieurs niveaux. Toutes les activités économiques sont classées dans dix divisions numérotées de 0 à 9 inclus. On parle également de 'code NACE à un chiffre'. Toutes les entreprises actives dans le secteur du commerce et de l'horeca, par exemple, portent le code 6.

Les divisions sont à leur tour subdivisées en différentes classes. Le nombre de classes par division peut varier. On parle alors d'un classement à deux chiffres. Ainsi, tous les commerces de gros portent le code 61. Ces classes sont à leur tour subdivisées en groupes. On obtient alors un classement à trois chiffres. Le code 617, par exemple, est attribué à tous les commerces de gros de denrées alimentaires, boissons et tabacs. La subdivision continue ainsi jusqu'au niveau de 5 chiffres.

Schéma 1.1

Exemple de classification NACE

6 Commerce, restauration et hébergement
61 Commerce de gros
617 Commerce de gros de denrées alimentaires, boissons et tabacs

Dans notre étude, un classement à 2 chiffres s'est en général avéré suffisant puisque celui-ci livre déjà une soixantaine de catégories. Ces catégories peuvent être regroupées dans le classement 'classique' suivant: secteur primaire ou agricole, secteur secondaire ou industriel et secteur des services.

Au cours des dix dernières années, cependant, le secteur des services a fortement évolué de sorte qu'il s'est avéré opportun de faire une distinction ultérieure entre un secteur tertiaire (services marchands aux personnes et aux entreprises, par exemple les cinémas) et un secteur quaternaire (services non marchands, par exemple les bibliothèques). Pour pouvoir appliquer cette dernière distinction, le code à 3 chiffres a été utilisé dans un certain nombre de cas. Ainsi, le code 977 a été attribué aux bibliothèques et le code 973, aux cinémas. Au niveau de deux chiffres, il aurait en effet été impossible de distinguer le secteur tertiaire du secteur quaternaire étant donné qu'ils portent tous deux le code 97.

Ce système de codification s'avère donc passablement utilisable. Notons toutefois que le code fait souvent défaut (en 1981 pour 2,3% des actifs occupés et en 1991, pour 12,6% des actifs occupés). Il s'agit sans doute principalement de codes relevant du secteur tertiaire, mais nous n'avons aucune certitude à cet égard. En raison de l'absence de certains codes, la somme des

totaux dans les tableaux qui suivent ne correspondra dès lors pas toujours au total de la population active occupée.

Dans les paragraphes qui suivent, nous allons présenter l'évolution de l'emploi, successivement, dans le secteur primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire. Dans les tableaux y afférents, les secteurs NACE ont été classés par ordre de grandeur en 1991. Nous avons ensuite calculé le pourcentage cumulatif du nombre total d'actifs occupés. Ce faisant, on parvient plus facilement à distinguer les principaux secteurs. Dans notre analyse, nous ne parlerons que des secteurs NACE les plus importants, ainsi que de ceux qui emploient un pourcentage élevé de femmes. Par 'élevé', nous entendons 'supérieur à la moyenne, respectivement, dans le secteur secondaire, tertiaire et quaternaire'. Quant au secteur primaire, étant donné qu'il ne compte que trois sous-secteurs, il est peu utile de suivre cette méthode de travail élaborée. Une analyse plus succincte suffira dans ce cas-là.

1.3.2 Evolution de l'emploi dans le secteur primaire

1.3.2.1 Le Royaume

Le secteur agricole continue de rétrécir, comme il ressort du tableau 1.2a. Le nombre de personnes travaillant dans ce secteur a baissé de 20,8% depuis 1981 et ne compte plus, en 1991, que 89 712 personnes. Ce constat tranche nettement par rapport à l'évolution de la population totale des actifs occupés qui a augmenté de 3,8%. La majeure partie de l'emploi dans le secteur primaire se situe dans le sous-secteur de l'agriculture.

Le rétrécissement du secteur primaire cadre parfaitement dans l'évolution historique du monde industrialisé et ne doit donc certainement pas surprendre. Pourtant, on relève deux constats frappants. Premièrement, la baisse qui s'est produite entre 1981 et 1991 a été assez sévère. Plus de 23 000 emplois ont disparu dans ce secteur. Deuxièmement, l'évolution est différente pour les hommes et les femmes. Chez les femmes, l'emploi a baissé de 3,4% 'seulement'. Chez les hommes, la baisse s'élève à 25,9%. Ceci signifie que le pourcentage de femmes dans le secteur primaire est passé de 22,6% en 1981 à 27,6% en 1991. Ce faisant, la part des femmes a augmenté plus fortement dans le secteur primaire que dans la population totale des actifs occupés.

Tableau 1.2a

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur primaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991).

Code NACE et intitulé	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
01 Agriculture et chasse	76,72	23,28	109 339	71,49	28,51	85 894	-26,80	-3,79	-21,44
02 Sylviculture	96,76	3,24	2 655	95,24	4,76	2 540	-5,84	40,70	-4,33
03 Pêche	95,68	4,32	1 274	91,39	8,61	1 278	-4,18	1,00	0,31
Total	77,40	22,60	113 268	72,44	27,56	89 712	-25,87	-3,42	-20,80

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991
Analyse: Steunpunt WAV

1.3.2.2 Les Régions

Il ressort clairement du tableau ci-dessous que le secteur agricole ne représente pas grand-chose en Région bruxelloise. Rien de plus logique puisqu'il s'agit d'une région à fort caractère urbain. Il est dès lors peu utile d'analyser l'évolution de l'emploi à partir de tels petits nombres.

En Flandre et en Wallonie, l'emploi a fortement baissé dans le secteur primaire. En Flandre, cette baisse est légèrement inférieure à la moyenne nationale; en Wallonie, elle se situe juste au-dessus de la moyenne nationale. En Wallonie, la baisse chez les hommes et les femmes est presque aussi forte. En Flandre, par contre, on constate une forte baisse chez les hommes et une hausse chez les femmes et ce, dans tous les sous-secteurs. Et ce n'est qu'en Flandre que la part des femmes a nettement augmenté.

Tableau 1.2b

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur primaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991).

Code NACE et intitulé	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
01 Agriculture et chasse	85,33	14,67	443	90,15	9,85	325,00	-22,49	-50,77	-26,64
02 Sylviculture	95,00	5,00	20	100,00	-14,00	-26,32		-30,00	
03 Pêche	50,00	50,00	10	80,00	20,00	5,00	-20,20	-80,00	-50,00
Total	84,99	15,01	473	90,41	9,59	344,00	-22,64	-53,52	-27,27

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.2c

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur primaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991).

Code NACE et intitulé	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
01 Agriculture et chasse	80,28	19,72	70 341	72,12	27,88	56 760	-26,96	10,67	-19,31
02 Sylviculture	93,52	6,48	287	91,30	8,70	276	-6,32	33,33	-3,83
03 Pêche	97,50	2,50	1 176	94,95	5,05	1 108	-8,28	93,10	-5,78
Total	80,66	19,34	71 804	72,64	27,36	58 144	-26,49	10,87	-19,02

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.2d

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur primaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991).

Code NACE et intitulé	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
01 Agriculture et chasse	71,23	28,77	38 555	70,03	29,97	28 809	-26,54	-22,16	-25,28
02 Sylviculture	97,15	2,85	2 348	95,69	4,31	2 250	-5,61	44,78	-4,17
03 Pêche	76,14	23,86	88	67,88	32,12	165	67,16	152,38	87,50
Total	72,73	27,27	40 991	71,87	28,13	31 224	-24,72	-21,43	-23,83

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

1.3.3 Evolution de l'emploi dans le secteur secondaire

1.3.3.1 Belgique

Tout comme le secteur primaire, le secteur secondaire aussi enregistre une forte baisse de l'emploi, à savoir 20,7%. Ici aussi, le nombre de femmes a moins fortement baissé, à savoir de 11,9%. Ce faisant, la part des femmes dans le secteur secondaire a augmenté de 2,2 points de pourcentage. Cette hausse est légèrement inférieure à la hausse générale – de 3,7 points de pourcentage – du pourcentage de femmes dans la population totale des actifs occupés.

Il ressort du tableau 1.3a que 86,6% de l'emploi dans le secteur secondaire se situe dans 12 secteurs comptant plus de 30 000 personnes. La plupart de ces grands secteurs présentent une baisse du nombre total d'actifs occupés de 20% ou plus. La baisse la plus prononcée se situe dans le secteur 'production et première transformation des métaux', avec 39,7%. Mais la baisse est également forte dans l'industrie du bois et les usines de meubles en bois, l'industrie de la chaussure et de l'habillement, l'industrie des produits minéraux non métalliques et dans l'industrie textile. L'industrie du papier et la fabrication d'articles en papier n'enregistrent qu'une légère baisse de 4,7%. L'industrie chimique sort, elle, du lot avec une légère hausse de 4,5%.

Le nombre de femmes dans ces secteurs majeurs a également baissé de manière générale. Leur nombre s'est à peu de choses près réduit de moitié dans l'industrie du papier et la fabrication d'articles en papier ainsi que dans l'industrie chimique, deux secteurs précisément qui, sur le plan de l'évolution de l'emploi, enregistrent en général des résultats moins mauvais ou même meilleurs que les autres grands secteurs secondaires.

Quant à la part des femmes dans les secteurs secondaires, elle a, en général, légèrement augmenté. Cette hausse est la plus nette dans l'industrie des denrées alimentaires, des boissons et du tabac. Mais on note également un certain nombre de baisses surprenantes. Dans l'industrie chimique, ainsi que dans l'industrie du papier et la fabrication d'articles en papier, le pourcentage de femmes a sensiblement baissé, respectivement de 10 et de 13 points de pourcentage.

Il reste encore quelque trois secteurs industriels plus petits (de plus de 1 000 travailleurs) où le pourcentage de femmes est beaucoup plus élevé que la moyenne dans le secteur secondaire (+30%). Il s'agit de l'industrie du cuir, de la construction de machines de bureau et des autres industries manufacturières. Ces secteurs ont tous baissé en volume entre 1981 et 1991. Le nombre de femmes a baissé dans les autres industries manufacturières, mais a augmenté dans l'industrie du cuir et la construction de machines de bureau.

1.3.3.2 Bruxelles

86,4% de l'emploi dans l'industrie se situe dans dix 'grands' secteurs comptant plus de 1 000 travailleurs. Dans tous ces secteurs, on constate un recul important de l'emploi. La baisse est la plus forte dans la fabrication d'ouvrages en métaux et la construction électrique et électronique. L'emploi féminin a également fortement baissé, principalement dans la construction et dans la construction de machines. Toutefois, le pourcentage de femmes a augmenté un peu partout, sauf dans l'industrie électrique et électronique, la construction automobile et l'industrie de la chaussure et de l'habillement.

1.3.3.3 La Flandre

Douze secteurs de plus de 20 000 personnes représentent 88,5% de l'emploi 'industriel' en Flandre. L'emploi a baissé un peu partout, mais principalement dans l'industrie du bois et du

Tableau 1.3a

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur secondaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991).

CODE NACE ET INTITULE	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% cumulatif	Hommes	Femmes	Total
50 Bâtiment et génie civil	95,61	4,39	251 491	94,75	5,25	204 674	21,74	-19,72	-2,75	-18,62
41/42 Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	74,00	26,00	97 653	67,15	32,85	94 977	31,84	-11,74	22,86	-2,74
25 Industrie chimique	79,58	20,42	68 725	77,05	10,48	71 839	39,47	1,20	-46,35	4,53
31 Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'excl. des machines et du matériel de transport)	87,27	12,73	80 306	87,43	12,57	64 592	46,33	-19,42	-20,60	-19,57
34 Construction électrique et électronique	67,87	32,13	77 771	70,31	29,69	56 382	52,32	-24,89	-33,02	-27,50
47 Industrie du papier et fabrication d'articles en papier; imprimerie et édition	73,77	26,23	56 228	70,36	12,84	53 580	58,01	-9,11	-53,36	-4,71
35 Construction d'automobiles et pièces détachées	89,95	10,05	54 912	89,21	10,79	53 475	63,69	-3,42	4,53	-2,62
43 Industrie textile	57,79	42,21	65 296	57,68	42,32	50 583	69,07	-22,67	-22,34	-22,38
22 Production et première transformation des métaux	95,73	4,27	82 624	94,36	5,64	49 791	74,36	-40,60	-20,29	-39,74
32 Construction de machines et de matériel mécanique	89,04	10,96	50 255	89,03	10,97	39 621	78,57	-21,17	-21,08	-21,16
45 Industrie des chaussures et de l'habillement	18,51	81,49	53 511	17,97	82,03	35 965	82,39	-34,76	-32,34	-32,79
46 Industrie du bois et du meuble en bois	88,82	11,18	54 999	83,33	16,67	35 911	86,20	-38,74	-2,67	-34,71
24 Industrie des produits minéraux non métalliques	89,01	10,99	47 711	88,80	11,20	33 077	89,72	-30,84	-29,35	-30,67
48 Industrie du caoutchouc - transformation des matières plastiques	77,94	22,06	21 580	77,84	22,16	22 860	92,15	5,80	6,39	5,93
16 Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	92,39	7,61	27 380	88,58	11,42	21 293	94,41	-25,44	16,71	-22,23
36 Construction d'autre matériel de transport	92,88	7,12	22 208	91,38	8,62	12 550	95,74	-44,40	-31,61	-43,49
49 Autres industries manufacturières	70,49	29,51	15 604	67,55	32,45	9 274	96,73	-43,05	-34,64	-40,57
17 Captage, épuration et distribution d'eau	88,56	11,44	7 191	83,83	16,17	6 517	97,42	-14,21	28,07	-9,37
37 Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires	70,46	29,54	6 954	67,55	14,37	4 977	97,95	-31,39	-65,19	-28,43
23 Extraction de minéraux autres que métalliques et énergétiques; tourbières	94,27	5,73	6 214	93,32	6,68	3 895	98,36	-37,95	-26,97	-37,32
14 Raffinage de pétrole	90,39	9,61	6 973	86,11	13,89	3 212	98,70	-56,12	-33,43	-53,94
44 Industrie du cuir	59,60	40,40	3 250	50,66	49,34	2 868	99,01	-24,99	7,77	-11,75
11 Extraction et agglomération de combustibles solides	99,21	0,79	21 830	98,10	1,90	2 689	99,29	-87,82	-70,52	-87,68
33 Construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information	73,68	26,32	2 006	67,58	32,42	1 743	99,48	-20,30	7,01	-13,11
26 Production de fibres artificielles et synthétiques	79,71	20,29	2 203	80,76	19,24	1 726	99,66	-20,62	-25,73	-21,65
12 Cokeries	97,73	2,27	1 057	95,19	4,81	957	99,76	-11,81	91,67	-9,46
15 Industrie des combustibles nucléaires	84,35	15,65	313	85,45	14,55	921	99,86	198,11	173,47	194,25
30 Industrie transformatrice des métaux, mécanique de précision	-	-	329	84,59	15,41	740	99,94	99,94	6,74	-14,89
21 Extraction et préparation de minerais métalliques	85,71	14,29	329	88,27	11,73	341	99,98	99,98	6,74	-14,89
40 Autres industries manufacturières	-	-	96	54,17	45,83	96	99,99	99,99	99,99	3,65
13 Extraction de pétrole et de gaz naturel	86,81	13,19	91	81,94	18,06	72	99,99	-25,32	8,33	-20,88
10 Energie et eau	-	-	34	64,71	35,29	34	100,00	100,00	100,00	100,00
20 Minéraux non énergétiques et industrie chimique	-	-	26	80,77	19,23	26	100,00	100,00	100,00	100,00
Total	81,71	18,29	1 186 665	79,67	20,33	941 258	94,258	-22,65	-11,86	-20,68

Source: Institut National de la Statistique; données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991
Analyse: Stempunt WAV

P.S.: Pour les secteurs 10, 20, 30 et 40, nous ne disposons que d'informations à une position.

Tableau 1.3b

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur secondaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991).

CODE NACE ET INTITULE	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% cumuléatif	Hommes	Femmes	Total
50 Bâtiment et génie civil	90,95	9,05	15 923	94,72	10,19	10 133	25,50	-37,16	90,77	-36,36
47 Industrie du papier et fabrication d'articles en papier, imprimerie et édition	72,31	27,69	8 104	67,66	32,34	5 402	39,09	-37,63	-22,15	-33,34
41/42 Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	71,62	28,38	5 533	64,46	35,54	4 238	49,76	-31,06	-4,08	-23,41
25 Industrie chimique	62,13	37,87	5 773	62,17	37,83	4 222	60,38	-26,82	26,94	-26,87
34 Construction électrique et électronique	72,81	27,19	4 715	77,22	22,78	2 810	67,45	-36,79	-50,08	-40,40
31 Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'excl. des machines et du matériel de transport)	82,29	17,71	4 010	78,00	22,00	2 091	72,72	-50,58	-35,21	-47,86
32 Construction de machines et de matériel mécanique	82,53	17,47	2 633	82,45	17,55	1 675	76,93	-36,45	-36,09	-36,38
45 Industrie des chaussures et de l'habillement	35,24	64,76	3 317	39,79	60,21	1 317	80,25	-55,18	-63,08	-22,38
16 Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	86,38	13,62	1 901	79,22	20,78	1 251	83,39	-39,65	0,39	-34,19
35 Construction d'automobiles et pièces détachées	86,94	13,06	1 869	90,37	9,63	1 194	86,40	-33,60	-52,87	-36,12
46 Industrie du bois et du meuble en bois	88,82	11,18	1 574	86,39	13,61	757	88,30	-53,22	-41,48	-51,91
48 Industrie du caoutchouc - transformation des matières plastiques	76,90	23,10	1 238	61,24	38,76	663	89,97	-57,35	-10,14	-46,45
24 Industrie des produits minéraux non métalliques	76,98	23,02	1 138	74,51	25,49	659	91,63	-43,95	-35,88	-42,09
22 Production et première transformation des métaux	88,94	11,06	1 230	88,32	11,68	505	92,90	-59,23	-56,62	-58,94
37 Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires	72,15	27,85	1 750	74,00	26,00	477	94,10	-38,07	-43,64	-39,62
49 Autres industries manufacturières	64,48	35,52	1 157	67,95	32,05	443	95,22	-59,65	-65,45	-61,71
36 Construction d'autre matériel de transport	84,31	15,69	408	88,24	11,76	425	96,29	9,01	-21,88	4,17
17 Captage, épuration et distribution d'eau	82,65	17,35	611	77,81	22,19	365	97,20	-43,76	-23,58	-40,26
44 Industrie du cuir	56,71	43,29	589	53,04	46,96	313	97,99	-50,30	-42,35	-46,86
14 Raffinage de pétrole	83,77	16,23	191	65,43	34,57	269	98,67	10,00	200,00	40,84
43 Industrie textile	50,51	49,49	495	52,69	47,31	186	99,14	-60,80	-64,08	-62,42
33 Construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information	85,59	14,41	118	71,53	28,47	144	99,50	1,98	141,18	22,03
12 Cokeries	95,51	4,49	89	95,00	5,00	60	99,65	-32,94	-25,00	-32,58
26 Production de fibres artificielles et synthétiques	70,77	29,23	65	61,29	38,71	31	99,73	-58,70	-36,84	-52,31
30 Industrie transformatrice des métaux, mécanique de précision	85,71	14,29	14	45,16	54,84	31	99,81	33,33	500,00	100,00
15 Industrie des combustibles nucléaires	70,49	29,51	61	57,14	42,86	28	99,88	-53,49	-61,11	-55,74
23 Extraction de minéraux autres que métalliques et énergétiques; tourbières	76,74	23,26	43	74,07	25,93	27	99,94	-81,82	-80,00	-81,40
21 Extraction et préparation de minerais métalliques	75,00	25,00	8	75,00	25,00	8	99,96	-33,33	50,00	-12,50
13 Extraction de pétrole et de gaz naturel	88,35	11,65	103	100,00	0,00	4	99,99	-95,60		
11 Extraction et agglomération de combustibles solides	50,00	50,00	2	100,00	0,00	2	100,00			
10 Energie et eau	100,00	0,00	1	100,00	0,00	1	100,00			
40 Autres industries manufacturières	76,73	23,27	63 700	75,20	24,80	39 738		-38,86	-33,50	-37,62
Total										

Source: Institut National de la Statistique; données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991
Analyse, Steunpunt WAV

P.S.: Pour les secteurs 10, 20, 30 et 40, nous ne disposons que d'informations à une position

Tableau 1.3c

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur secondaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991).

CODE NACE ET INTITULE	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% cumulatif	Hommes	Femmes	Total
50 Bâtiment et génie civil	96,29	3,71	156 382	94,72	5,54	128 516	19,78	-19,38	22,80	-17,82
41/42 Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	73,55	26,45	71 570	66,69	33,31	68 554	30,33	-13,15	20,62	-4,21
25 Industrie chimique	82,96	17,04	47 424	78,92	21,08	51 651	38,27	3,61	-76,66	8,91
35 Construction d'automobiles et pièces détachées	91,13	8,87	47 174	89,69	10,31	47 236	45,54	-1,44	16,32	0,13
43 Industrie textile	58,65	41,35	52 427	57,88	42,12	42 958	52,15	-19,14	-16,52	-18,06
31 Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'excl. des machines et du matériel de transport)	88,91	11,09	46 311	87,57	12,43	41 979	58,61	-10,72	1,58	-9,35
34 Construction électrique et électronique	63,46	36,54	51 904	67,40	32,60	41 897	65,06	-14,28	-27,97	-19,28
47 Industrie du papier et fabrication d'articles en papier; imprimerie et édition	74,30	25,70	32 934	70,18	29,82	34 563	70,38	-0,87	-84,57	-22,38
45 Industrie des chaussures et de l'habillement	16,68	83,32	43 337	16,18	83,82	31 037	75,16	-30,53	-27,95	-28,38
46 Industrie du bois et du meuble en bois	88,39	11,61	43 420	81,92	18,08	28 857	79,60	-38,40	3,45	-33,54
32 Construction de machines et de matériel mécanique	90,66	9,34	28 752	89,37	10,63	25 503	83,52	-12,56	0,97	-11,30
22 Production et première transformation des métaux	95,20	4,80	30 751	93,43	6,57	24 473	87,29	-21,90	9,02	-20,42
24 Industrie des produits minéraux non métalliques	90,60	9,40	25 548	89,13	10,87	18 283	90,10	-29,60	-17,24	-28,44
48 Industrie du caoutchouc - transformation des matières plastiques	75,83	24,17	13 808	75,83	24,17	16 449	92,63	19,13	19,11	19,13
16 Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	92,86	7,14	15 557	88,42	11,58	12 343	94,53	-24,45	28,74	-20,66
36 Construction d'autre matériel de transport	93,56	6,44	17 558	92,16	7,84	8 218	95,80	-53,89	-43,06	-53,20
49 Autres industries manufacturières	71,26	28,74	13 606	67,98	32,02	7 841	97,00	-45,03	-35,78	-42,37
17 Captage, épuration et distribution d'eau	88,99	11,01	3 895	83,07	16,93	3 568	97,55	-14,48	40,79	-8,40
37 Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires	69,04	30,96	3 856	64,10	35,90	2 992	98,01	-27,95	-85,43	-22,41
14 Raffinage de pétrole	90,43	9,57	6 090	89,04	10,96	2 655	98,42	-57,07	-50,09	-56,40
11 Extraction et agglomération de combustibles solides	99,37	0,63	19 278	98,46	1,54	2 589	98,82	-86,69	-67,21	-86,57
44 Industrie du cuir	53,82	46,18	1 884	44,43	55,57	2 066	99,14	-9,47	31,95	9,66
26 Production de fibres artificielles et synthétiques	80,32	19,68	1 819	80,86	19,14	1 567	99,38	-13,28	-16,20	-13,85
33 Construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information	77,45	22,55	1 193	61,72	38,28	977	99,53	-34,74	39,03	-18,11
23 Extraction de minéraux autres que métalliques et énergétiques; tourbières	91,63	8,37	1 028	91,67	8,33	960	99,68	-6,58	-6,98	-6,61
15 Industrie des combustibles nucléaires	83,09	16,91	272	86,47	13,53	865	99,81	230,97	154,35	218,01
30 Industrie transformatrice des métaux, mécanique de précision	98,28	1,72	465	97,75	2,25	311	99,96	-33,48	-12,50	-33,12
12 Cokeries	84,09	15,91	132	87,59	12,41	137	99,98	8,11	-19,05	3,79
21 Extraction et préparation de minerais métalliques	91,30	8,70	46	49,41	50,59	85	99,99	-40,48	25,00	-34,78
40 Autres industries manufacturières				83,33	16,67	30	99,99			
13 Extraction de pétrole et de gaz naturel				66,67	33,33	21	100,00			
10 Énergie et eau				73,68	26,32	19	100,00			
20 Minéraux non énergétiques et industrie chimique										
Total	80,42	19,58	778 421	77,95	22,05	649 837		-19,08	-6,00	-16,52

Source: Institut National de la Statistique; données du Recensement du 1 3 1981 et du 1 3 1991

Analyse: Steunpunt WAV

P.S. Pour les secteurs 10, 20, 30 et 40, nous ne disposons que d'informations à une position

Tableau 1.3d

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur secondaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991).

CODE NACE ET INTITULE	1981		1991		Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% cumulatif
20 Bâtiment et génie civil	95,19	4,81	79 186	94,72	5,28	66 025	26,23
22 Production et première transformation des métaux	96,22	3,78	50 643	95,40	4,60	24 813	36,09
41/42 Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	76,20	23,80	20 550	69,10	30,90	22 185	44,91
31 Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'excl. des machines et du matériel de transport)	85,40	14,60	29 985	88,11	11,89	20 522	53,06
25 Industrie chimique	75,73	24,27	15 528	74,91	25,09	15 966	59,40
24 Industrie des produits minéraux non métalliques	87,72	12,28	21 025	89,03	10,97	14 135	65,02
47 Industrie du papier et fabrication d'articles en papier; imprimerie et édition	73,38	26,62	15 190	71,89	28,11	13 615	70,43
32 Construction de machines et de matériel mécanique	87,48	12,52	18 870	89,22	10,78	12 443	75,37
34 Construction électrique et électronique	77,58	22,42	21 152	79,12	20,88	11 675	80,01
16 Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	92,80	7,20	9 922	90,36	9,64	7 699	83,07
43 Industrie textile	54,40	45,60	12 374	56,67	43,33	7 439	86,03
46 Industrie du bois et du meuble en bois	90,70	9,30	10 005	89,44	10,56	6 297	88,53
48 Industrie du caoutchouc - transformation des matières plastiques	82,60	17,40	6 534	85,53	14,47	5 748	90,81
35 Construction d'automobiles et pièces détachées	81,44	18,56	5 869	84,44	15,56	5 045	92,82
36 Construction d'autre matériel de transport	90,88	9,12	4 242	90,07	9,93	3 907	94,37
45 Industrie des chaussures et de l'habillement	21,98	78,02	6 857	25,37	74,63	3 611	95,81
23 Extraction de minéraux autres que métalliques et énergétiques; tourbières	95,08	4,92	5 125	94,05	5,95	2 908	96,96
17 Captage, épuration et distribution d'eau	89,27	10,73	2 685	85,72	14,28	2 584	97,99
37 Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires	72,27	27,73	2 308	72,35	27,65	1 508	98,59
49 Autres industries manufacturières	66,35	33,65	841	64,04	35,96	990	98,98
33 Construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information	65,18	34,82	695	75,88	24,12	622	99,23
12 Cokeries	97,61	2,39	503	93,86	6,14	586	99,46
44 Industrie du cuir	75,80	24,20	777	75,46	24,54	489	99,65
14 Raffinage de pétrole	91,91	8,09	692	78,47	21,53	288	99,77
21 Extraction et préparation de minerais métalliques	89,61	10,39	154	89,29	10,71	196	99,85
26 Production de fibres artificielles et synthétiques	78,06	21,94	319	84,38	15,63	128	99,90
11 Extraction et agglomération de combustibles solides	98,41	1,59	2 449	88,54	11,46	96	99,94
30 Industrie transformatrice des métaux, mécanique de précision	83,78	16,22	37	81,94	18,06	72	99,96
13 Extraction de pétrole et de gaz naturel	96,30	3,70	27	85,71	14,29	35	99,98
15 Industrie des combustibles nucléaires				82,14	17,86	28	99,99
10 Energie et eau				63,64	36,36	11	99,99
40 Autres industries manufacturières				90,00	10,00	10	100,00
20 Minéraux non énergétiques et industrie chimique				100,00		7	100,00
Total	85,54	14,46	344 544	84,83	15,17	251 683	

Source: Institut National de la Statistique; données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

P.S.: Pour les secteurs 10, 20, 30 et 40, nous ne disposons que d'informations à une position

meuble en bois, ainsi que dans l'industrie de la chaussure et de l'habillement. On note une légère hausse dans l'industrie chimique et la construction automobile. Le nombre de femmes aussi a, en général, fortement baissé.

On distingue quelque trois secteurs plus petits (+1 000 personnes) à forte représentation féminine (+30% de femmes): les autres industries manufacturières, la fabrication d'instruments de précision et d'optique, et l'industrie du cuir. Dans deux de ces secteurs, l'emploi a baissé. Seule l'industrie du cuir fait exception, avec une légère hausse de l'emploi de 9,7%.

1.3.3.4 La Wallonie

En Wallonie, 80,0% de l'emploi dans l'industrie se situe dans neuf grands secteurs d'au moins 10 000 personnes. Tous ces secteurs ont baissé en volume entre 1981 et 1991, à l'exception de l'industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac (+8,0%) et de l'industrie chimique (2,8%). Le nombre de femmes a également baissé partout, excepté dans ces deux mêmes secteurs. Dans l'industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac, le nombre de femmes a même augmenté de 40,1%.

Il existe, par ailleurs, encore deux secteurs plus petits (+1 000 personnes) à fort pourcentage de femmes, à savoir l'industrie textile et l'industrie de la chaussure et de l'habillement. Ces secteurs ont fortement régressé en dix ans de temps. L'emploi féminin y a également très fortement reculé.

1.3.4 Evolution de l'emploi dans le secteur tertiaire¹

1.3.4.1 La Belgique

Le tableau 1.4a révèle que 87,7% de l'emploi dans le tertiaire se situe dans douze grands secteurs comptant plus de 30 000 personnes.

L'emploi total dans le tertiaire semble avoir légèrement baissé, à savoir de 1,1%. Il convient cependant de faire preuve de prudence en interprétant ce chiffre. Pour plus de 10% de la population active occupée, nous ne connaissons pas le secteur d'emploi. Si ces dix pour cent étaient répartis de manière égale entre les autres secteurs, cette légère baisse pourrait se transformer en légère hausse. C'est pourquoi il vaut mieux conclure à un statu quo de l'emploi dans le tertiaire.

Ce 'statu quo' résulte d'un certain nombre de secteurs en forte croissance et d'un certain nombre de secteurs en forte régression. La plus forte croissance se situe dans le secteur des auxiliaires financiers et d'assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises. L'emploi y a augmenté de près de 40%. La plus forte baisse se situe dans le chemin de fer, avec 36,6%. Le nombre de femmes a également fortement baissé dans le chemin de fer mais en nombres absolus,

1. L'ancienne classification NACE ne permet pas de faire une distinction entre secteur tertiaire et secteur quaternaire à partir des codes à deux chiffres. C'est pourquoi, dans un certain nombre de cas, il s'est avéré nécessaire d'utiliser l'information au niveau de trois chiffres. A l'aide de ces données, nous avons en effet pu faire une distinction entre secteur tertiaire et quaternaire. Dans les tableaux, nous indiquons les codes à trois chiffres uniquement là où cela était nécessaire. Si le code à deux chiffres suffisait pour établir la différence, aucune distinction ultérieure n'a été établie. Cette façon de procéder a pour inconvénient que les secteurs mentionnés dans le tableau peuvent varier plus fortement en volume. On conserve, en revanche, une bonne vue d'ensemble. En effet, si nous avions repris tous les secteurs jusqu'à trois chiffres, le nombre de secteurs à mentionner aurait au moins doublé, ce qui, dans le cadre de cette étude, n'est ni souhaitable ni nécessaire.

Tableau 1.4a

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur tertiaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991).

CODE NACE ET INTITULE	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% cumuléatif	Hommes	Femmes	Total
	64 Commerce de détail	45,87	54,13	313 645	41,84	58,16	273 859	22,55	-20,35	-6,19
61 Commerce de gros (sauf récupération)	71,97	28,03	148 121	69,51	30,49	146 120	34,58	-4,73	7,33	-1,35
83 Auxiliaires financiers et d'assurances, affaires immobilières, services fournis aux entreprises	62,14	37,86	103 312	59,11	40,89	144 305	46,47	32,87	50,86	39,68
81 Institutions de crédit	63,44	36,56	82 575	58,04	41,96	97 114	54,46	7,60	34,98	17,61
66 Restauration et hébergement	45,40	54,60	86 769	46,09	53,91	94 922	62,28	11,07	8,01	9,40
72 Autres transports terrestres	92,09	7,91	60 085	89,12	10,88	67 956	67,87	9,45	55,63	13,10
79 Communications	80,72	19,28	78 732	74,55	25,45	67 842	73,46	-20,42	13,76	-13,83
98 Services personnels	31,04	68,96	50 125	28,24	71,76	47 257	77,35	-14,22	-1,90	-5,72
67 Réparation de biens de consommation et de véhicules	89,62	10,38	55 028	87,91	12,09	46 998	81,22	-16,22	-0,56	-14,59
71 Chemin de fer	96,51	3,49	68 675	95,72	4,28	43 530	84,81	-37,13	-22,33	-36,61
82 Assurances (excepté assurances sociales obligatoires)	56,56	43,44	38 990	54,41	45,59	34 932	87,68	-13,82	-5,96	-10,41
77 Agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts	63,44	36,56	19 438	59,34	40,66	19 732	89,31	-5,05	12,90	1,51
923 Services de nettoyage	38,50	61,50	12 521	32,38	67,62	17 164	90,72	15,27	50,74	37,08
953 Cabinets de médecins	62,02	37,98	18 339	59,75	40,25	16 935	92,12	-11,04	-2,12	-7,66
76 Activités annexes aux transports	93,24	6,76	21 963	89,98	10,02	16 901	93,51	-25,74	14,07	-23,05
955 Sages-femmes et infirmières indépendantes, infirmiers indépendants et similaires	40,94	59,06	6 907	38,43	61,57	12 802	94,56	73,97	93,23	85,35
75 Transports aériens	77,81	22,19	10 346	66,83	33,17	12 284	95,57	1,98	77,48	18,73
979 Services récréatifs	60,24	39,76	7 981	55,04	44,96	6 770	96,13	-22,50	-4,07	-15,17
954 Cabinets et cliniques dentaires	55,53	44,47	5 737	52,00	48,00	6 602	96,67	7,75	24,23	15,08
990 Services domestiques	13,33	86,67	10 761	19,94	80,06	6 278	97,19	-12,69	-46,11	-41,66
63 Intermédiaires du commerce	76,80	23,20	2 827	71,41	28,59	6 240	97,70	105,25	171,95	120,73
60 Commerce, restauration et hébergement, réparations	71,65	28,35	2 970	65,41	34,59	3 949	98,53	21,38	62,23	32,96
976 Professions libérales artistiques et littéraires	82,13	17,87	4 757	74,41	25,59	3 681	98,83	-29,90	10,82	-22,62
62 Récupération	68,47	31,53	2 001	62,55	37,45	3 674	99,13	67,74	118,07	83,61
84 Location de biens mobiliers	90,84	9,16	5 614	85,51	14,49	3 147	99,39	-47,24	-11,28	-43,94
74 Transports maritimes et par cabotage	79,95	20,05	2 374	71,64	28,36	2 927	99,63	10,48	74,37	23,29
956 Vétérinaires, cliniques vétérinaires	72,26	27,74	5 375	70,40	29,60	1 838	99,78	-66,68	-63,51	-65,80
73 Navigation intérieure	69,31	30,69	580	64,78	35,22	866	99,86	39,55	71,35	49,31
971 Production de films cinématographiques	46,49	53,51	1 140	43,59	56,41	647	99,91	-46,79	-40,16	-43,25
973 Salles de cinéma	52,17	47,83	276	40,00	60,00	610	99,96	69,44	177,27	121,01
972 Distribution de films	50,36	49,64	278	48,82	51,18	340	99,99	18,57	26,09	22,30
85 Location de biens immobiliers				67,11	32,89	149	100,00			
80 Institutions de crédit, assurances, services fournis aux entreprises				81,82	18,18	33				
70 Transports et communications										
Total	62,65	37,35	1 228 242	58,79	41,21	1 214 449		-7,39	9,12	-1,12

Source: Institut National de la Statistique; données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Stempunt WAV

P.S.: Pour les secteurs 60, 70 et 80, nous ne disposons que d'informations à une position

Tableau 1.4b

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur tertiaire: évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991).

CODE NACE ET INTITULE	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% cumuléatif	Hommes	Femmes	Total
83 Auxiliaires financiers et d'assurances, affaires immobilières, services fournis aux entreprises	58,39	41,61	22 195	54,69	45,31	23 842	19,53	0,63	16,96	7,42
64 Commerce de détail	45,27	54,73	33 198	45,20	54,80	22 077	37,61	-33,61	-33,41	-33,50
61 Commerce de gros (sauf récupération)	66,45	33,55	24 453	65,15	34,85	16 159	50,85	-35,20	-31,37	-33,92
66 Restauration et hébergement	58,17	41,83	13 682	59,03	40,97	11 397	60,18	-15,47	-18,42	-16,70
81 Institutions de crédit	60,34	39,66	11 738	55,06	44,94	10 743	68,98	-16,49	3,72	-8,48
72 Autres transports terrestres	92,05	7,95	8 518	90,45	9,55	6 468	74,28	-25,39	-8,71	-24,07
82 Assurances (excepté assurances sociales obligatoires)	57,83	42,17	8 215	53,01	46,99	5 374	78,68	-40,03	-27,11	-34,58
98 Services personnels	36,48	63,52	6 110	37,39	62,61	3 881	81,86	-34,90	-37,39	-36,48
923 Services de nettoyage	45,26	54,74	3 712	42,86	57,14	3 348	84,60	-14,58	-5,86	-9,81
67 Réparation de biens de consommation et de véhicules	88,93	11,07	5 129	89,04	10,96	2 802	86,90	-45,30	-45,95	-45,37
79 Communications	75,05	24,96	4 735	69,03	30,97	2 748	89,15	-46,61	-28,00	-41,96
75 Transports aériens	73,81	26,19	2 604	64,40	35,60	2 180	90,94	-26,95	13,78	-16,28
953 Cabinets de médecins	60,04	39,96	2 723	58,16	41,84	1 637	92,28	147,27	103,26	126,73
77 Agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts	59,66	40,34	2 008	55,99	44,01	1 561	93,55	-27,05	-15,19	-22,26
976 Professions libérales artistiques et littéraires	68,60	31,40	965	63,51	36,49	1 066	94,43	21,33	-4,89	10,24
955 Sages-femmes et infirmières indépendantes, infirmiers indépendants et similaires	34,66	65,34	877	36,04	63,96	960	95,21	276,09	1 128,00	576,06
990 Services domestiques	12,27	87,73	2 917	22,93	77,07	894	95,95	-42,74	-73,08	-69,35
71 Chemin de fer	89,72	10,28	1 984	84,46	15,54	856	96,65	-59,38	-34,80	-56,85
979 Services récréatifs	57,70	42,30	967	48,13	51,87	642	97,17	-44,62	-18,58	-33,61
954 Cabinets et cliniques dentaires	53,32	46,68	722	49,43	50,57	611	97,67	-0,66	-46,07	-30,33
63 Intermédiaires du commerce	77,54	22,46	1 042	65,67	34,33	600	98,17	-51,24	-11,97	-42,42
84 Location de biens mobiliers	68,85	31,15	443	60,60	39,40	533	98,60	5,90	52,17	20,32
76 Activités annexes aux transports	81,65	18,35	474	71,81	28,19	493	99,01	-8,53	59,77	4,01
971 Production de films cinématographiques	66,54	33,46	269	59,82	40,18	341	99,28	308,00	117,46	201,77
60 Commerce, restauration et hébergement, réparations	64,79	35,21	142	37,50	62,50	272	99,51	99,63	-49,72	-46,47
956 Vétérinaires, cliniques vétérinaires	83,47	16,53	357	62,50	37,50	144	99,63	-58,39	-77,97	-61,62
62 Récupération	40,61	59,39	293	90,51	9,49	137	99,74	-93,66	-82,18	-90,05
973 Salles de cinéma	44,25	55,75	113	43,75	56,25	96	99,82	-66,39	-70,69	-68,94
971 Production de films cinématographiques	93,36	6,64	211	92,06	7,94	63	99,94	-70,56	-64,29	-70,14
74 Transports maritimes et par cabotage	66,20	33,80	71	32,56	67,44	43	99,98	-70,21	20,83	-39,44
85 Location de biens immobiliers	81,82	18,18	44	61,11	38,89	18	99,99	100,00	100,00	100,00
80 Institutions de crédit, assurances, services fournis aux entreprises				77,78	22,22	9	100,00	-80,56	-75,00	-79,55
73 Navigation intérieure			44	100,00		2	100,00			
70 Transports et communications										
Total	59,85	40,15	160 911	56,52	43,48	122 088		-26,77	-20,29	-24,13

Source: Institut National de la Statistique; données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steumpunt WAW

P.S.: Pour les secteurs 60, 70 et 80, nous ne disposons que d'informations à une position

cette baisse est peu significative. Dans le commerce de détail, les réparations, les services personnels et les assurances, le nombre de femmes baisse légèrement. Du reste, le nombre de femmes a augmenté partout, principalement dans le transport terrestre (excepté le rail), les institutions de crédit et assurances, ainsi que dans les auxiliaires financiers et d'assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises.

Le pourcentage de femmes aussi a légèrement augmenté partout. La hausse a été la plus forte dans les communications, à savoir près de 6 points de pourcentage.

Reste encore quelque trois secteurs plus petits (+1 000 personnes) où le pourcentage de femmes est nettement supérieur à la moyenne dans le secteur tertiaire (+50%). Il s'agit des services de nettoyage, des sages-femmes indépendantes et similaires, et des services domestiques. Dans deux de ces secteurs, tant l'emploi total que l'emploi féminin ont fortement augmenté. Seuls les services domestiques enregistrent une baisse de l'emploi total et féminin. Le pourcentage de femmes y a également baissé, contrairement à la plupart des autres sous-secteurs tertiaires.

1.3.4.2 Bruxelles

A Bruxelles, 78,7% de l'emploi tertiaire se situe dans sept secteurs d'au moins 5 000 personnes. Il s'agit principalement de secteurs relevant du commerce et des institutions de crédit. Dans ces secteurs, on note une baisse tant de l'emploi total que de l'emploi féminin, à l'exception des auxiliaires financiers et d'assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises. Même le secteur plus petit mais typiquement féminin du nettoyage a rétréci. Ce constat est apparemment étonnant, vu la fonction de capitale de cette Région. Il est pourtant facile à expliquer. Les données sont basées sur le domicile et non sur le lieu de travail et le phénomène d'exode urbain explique le reste.

1.3.4.3 La Flandre

En Flandre, treize secteurs de plus de 15 000 personnes assurent 91,0% de l'emploi dans le tertiaire. Dans cinq de ces secteurs, on note une baisse de l'emploi, principalement dans le chemin de fer et les activités annexes aux transports. On note, en revanche, une forte hausse dans les auxiliaires financiers et d'assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises, et dans les institutions de crédit. Dans ces secteurs, le nombre de femmes a également fortement augmenté, ainsi que dans le secteur du transport terrestre (excepté le chemin de fer).

On distingue encore deux secteurs de moindre importance (+1 000 personnes) ayant un pourcentage très élevé de femmes, à savoir les services de nettoyage et les sages-femmes, infirmières indépendantes et similaires. Ces secteurs enregistrent une forte croissance tant de l'emploi total que de l'emploi féminin.

1.3.4.4 La Wallonie

En Wallonie, onze secteurs d'au moins 10 000 personnes assurent 89,6% de l'emploi dans le tertiaire. On distingue tant des secteurs à forte croissance que des secteurs en forte régression. Dans le chemin de fer et les secteurs du commerce, tant l'emploi total que l'emploi féminin ont baissé. Les secteurs enregistrant la plus forte croissance sont, d'une part, les institutions de crédit, les auxiliaires financiers et d'assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises et, d'autre part, le secteur horeca. Par ailleurs, l'emploi féminin a fortement augmenté dans le transport terrestre (sans le chemin de fer).

Tableau 1.4c

Pourcentage d'hommes et de femmes et de femmes et nombre total dans le secteur tertiaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991).

CODE NACE ET INTITULE	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% cumulatif	Hommes	Femmes	Total
64 Commerce de détail	47,84	52,16	172 294	41,06	58,94	152 046	20,92	-24,26	-0,28	-11,75
61 Commerce de gros (sauf récupération)	73,21	26,79	91 465	69,42	30,58	103 528	35,17	7,32	29,22	13,19
83 Auxiliaires financiers et d'assurances, affaires immobilières, services fournis aux entreprises	63,04	36,96	51 278	59,15	40,85	79 991	46,18	46,35	72,44	55,99
81 Institutions de crédit	63,97	36,03	47 430	58,44	41,56	59 289	54,33	14,20	44,18	25,00
66 Restauration et hébergement	43,47	56,53	48 283	43,05	56,95	55 863	62,02	14,57	16,56	15,70
72 Autres transports terrestres	92,12	7,88	33 407	87,98	12,02	41 752	67,77	19,37	90,62	24,98
79 Communications	82,40	17,60	45 092	75,26	24,74	39 364	73,18			
98 Services personnels	31,10	68,90	28 074	27,40	72,60	29 234	77,21	-8,27	9,73	4,13
67 Réparation de biens de consommation et de véhicules	90,39	9,61	29 886	87,36	12,64	27 435	80,98	-11,28	20,72	-8,20
71 Chemin de fer	96,96	3,04	36 537	96,29	3,71	23 113	84,16	-37,18	-22,84	-36,74
82 Assurances (excepté assurances sociales obligatoires)	55,33	44,67	20 794	53,02	46,98	19 108	86,79	-11,94	-3,36	-8,11
77 Agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts	64,21	35,79	14 525	60,15	39,85	15 502	88,92	-0,03	18,85	6,73
76 Activités annexes aux transports	93,77	6,23	20 494	91,07	8,93	15 413	91,05	-26,96	7,84	-24,79
953 Cabinets de médecins	64,34	35,66	9 015	62,23	37,77	9 128	92,30	-2,07	7,25	1,25
923 Services de nettoyage	37,10	62,90	5 447	29,82	70,18	8 767	93,51	29,34	79,60	60,95
75 Transports aériens	79,31	20,69	6 529	65,65	34,35	8 065	94,62	2,26	105,03	23,53
955 Sages-femmes et infirmières indépendantes, infirmiers indépendants et similaires	48,46	51,54	3 677	41,34	58,66	6 654	95,53	54,38	105,96	80,96
60 Commerce, restauration et hébergement, réparations				36,22	63,78	5 709	96,32			
954 Cabinets et cliniques dentaires	59,04	40,96	3 049	54,82	45,18	3 643	96,82	10,94	31,79	19,48
979 Services récréatifs	65,42	34,58	3 464	58,51	41,49	3 345	97,28	-13,64	15,86	-3,44
990 Services domestiques	11,16	88,84	4 434	16,03	83,97	2 789	97,66	-9,70	-40,54	-37,10
63 Intermédiaires du commerce	75,07	24,93	690	70,43	29,57	2 783	98,05	278,38	378,49	303,33
74 Transports maritimes et par cabotage	91,52	8,48	4 621	84,94	15,06	2 749	98,43	-44,79	5,61	-40,51
62 Récupération	77,12	22,88	2 653	70,62	29,38	2 645	98,79	-8,70	28,01	-0,30
84 Location de biens mobiliers	68,34	31,66	1 175	61,45	38,55	2 537	99,14	94,15	162,90	115,91
976 Professions libérales artistiques et littéraires	73,32	26,68	1 368	67,06	32,94	1 955	99,41	30,71	76,44	42,91
956 Vétérinaires, cliniques vétérinaires	83,26	16,74	1 195	73,43	26,57	1 498	99,61	10,55	99,00	25,36
73 Navigation intérieure	72,08	27,92	4 455	69,01	30,99	1 368	99,80	-70,60	-65,92	-69,29
972 Distribution de films	57,85	42,15	121	35,24	64,76	420	99,86	111,43	433,33	247,11
971 Production de films cinématographiques	73,15	26,85	216	69,43	30,57	386	99,91	69,62	103,45	78,70
973 Salles de cinéma	52,62	47,38	572	45,71	54,29	350	99,96	-46,84	-29,89	-38,81
85 Location de biens immobiliers	48,85	51,15	131	51,96	48,04	204	99,99	65,63	46,27	55,73
80 Institutions de crédit, assurances, services fournis aux entreprises				59,21	40,79	76	100,00			
70 Transports et communications				77,78	22,22	18	100,00			
Total	64,26	35,74	692 371	59,35	40,65	726 727		-3,58	20,32	4,96

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Stempunt WAV

P.S.: Pour les secteurs 60, 70 et 80, nous ne disposons que d'informations à une position

Tableau 1.4d

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur tertiaire: évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991).

Code NACE et intitulé	1981		1991		Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Total
64 Commerce de détail	42,91	57,09	108 153	42,28	57,72	99 736	27,28
83 Auxiliaires financiers et d'assurances, affaires immobilières, services fournis aux entreprises	63,39	36,61	29 839	61,65	38,35	40 472	38,35
66 Restauration et hébergement	42,10	57,90	24 804	46,91	53,09	27 662	45,91
81 Institutions de crédit	63,93	36,07	23 407	58,35	41,65	27 082	53,32
61 Commerce de gros (sauf récupération)	72,65	27,35	32 203	72,52	27,48	26 433	60,55
79 Communications	79,05	20,95	28 905	74,05	25,95	25 730	67,59
72 Autres transports terrestres	92,05	7,95	18 160	91,07	8,93	19 736	72,99
71 Chemin de fer	96,42	3,58	30 154	95,55	4,45	19 561	78,34
67 Réparation de biens de consommation et de véhicules	88,65	11,35	20 013	88,63	11,37	16 761	82,92
98 Services personnels	28,84	71,16	15 941	27,48	72,52	14 142	86,79
82 Assurances (excepté assurances sociales obligatoires)	58,07	41,93	9 981	57,65	42,35	10 450	89,65
953 Cabinets de médecins	59,67	40,33	6 601	56,50	43,50	6 170	91,33
955 Sages-femmes et infirmières indépendantes, infirmiers indépendants et similaires	31,53	68,47	2 353	35,14	64,86	5 188	92,75
923 Services de nettoyage	33,31	66,69	3 362	29,87	70,13	5 049	94,13
63 Intermédiaires du commerce	77,17	22,83	1 095	73,57	26,43	2 857	148,76
979 Services récréatifs	55,89	44,11	3 550	52,46	47,54	2 783	95,68
77 Agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts	62,17	37,83	2 905	56,58	43,42	2 669	96,41
990 Services domestiques	17,04	82,96	3 410	23,12	76,88	2 595	97,12
954 Cabinets et cliniques dentaires	50,92	49,08	1 966	48,30	51,70	2 348	97,76
75 Transports aériens	78,32	21,68	1 213	74,06	25,94	2 039	98,32
956 Vétérinaires, cliniques vétérinaires	78,21	21,79	1 037	70,58	29,42	1 285	98,67
76 Activités annexes aux transports	87,74	12,26	995	82,01	17,99	995	98,94
976 Professions libérales artistiques et littéraires	72,68	27,32	637	64,12	35,88	928	99,19
62 Récupération	89,47	10,53	1 747	83,09	16,91	899	99,44
84 Location de biens mobiliers	68,41	31,59	383	68,87	31,13	604	99,60
73 Navigation intérieure	72,72	27,28	876	74,40	25,60	461	99,73
85 Location de biens immobiliers	86,19	13,81	782	88,96	11,04	335	99,82
973 Salles de cinéma	40,00	60,00	275	39,80	60,20	201	99,88
971 Production de films cinématographiques	68,42	31,58	95	64,03	35,97	139	99,91
972 Distribution de films	57,14	42,86	42	56,57	43,43	99	99,94
74 Transports maritimes et par cabotage	38,16	61,84	76	49,46	50,54	93	99,97
60 Commerce, restauration et hébergement, réparations				56,25	43,75	64	99,98
80 Institutions de crédit, assurances, services fournis aux entreprises				80,00	20,00	55	100,00
70 Transports et communications				84,62	15,38	13	100,00
Total	62,45	37,55	374 960	58,58	41,42	365 634	-6,20
							3,35
							-2,49

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

P.S.: Pour les secteurs 60, 70 et 80, nous ne disposons que d'informations à une position

Tout comme en Flandre, on distingue encore deux secteurs de moindre importance (+1 000 personnes) occupant un pourcentage très élevé de femmes, à savoir les services de nettoyage et les sages-femmes, infirmières indépendantes et similaires. Tant l'emploi total que l'emploi féminin y ont fortement augmenté.

1.3.5 Evolution de l'emploi dans le secteur quaternaire¹

1.3.5.1 La Belgique

92,4% de l'emploi dans le quaternaire se situe dans quatre très grands secteurs comptant plus de 100 000 personnes, à savoir l'administration générale, l'enseignement, les hôpitaux et les services fournis à la collectivité. Le nombre total de personnes travaillant dans le secteur quaternaire a augmenté de 4,5% depuis 1981. Soit plus que la hausse moyenne de la population des actifs occupés. Cette moyenne cache toutefois de gros écarts. Ainsi, dans le secteur administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire et dans l'enseignement, nous constatons une légère baisse de l'emploi. A cela s'oppose une forte, voire très forte hausse de l'emploi dans les services fournis à la collectivité et les hôpitaux.

Dans le secteur quaternaire, le nombre de femmes a augmenté de manière presque aussi forte que dans la population totale des actifs occupés, à savoir 19,1% contre 22,1%. Les quatre grands secteurs enregistrent également une croissance du nombre de femmes. La hausse est toutefois minimale dans l'enseignement. Ce constat s'explique sans doute par le fait que ce secteur est déjà très fortement féminisé, de sorte que l'on a plus ou moins atteint un point de saturation. La hausse du nombre de femmes dans les services fournis à la collectivité est, en revanche, très forte.

Il existe, par ailleurs, encore un autre secteur de plus de 10 000 personnes comptant un pourcentage très élevé de femmes, à savoir les instituts pour la santé (sans les hôpitaux), avec 74,0% de femmes. Dans ce secteur, l'emploi a fortement baissé.

On peut donc conclure que le secteur quaternaire enregistre une croissance sur toute la ligne. En effet, les secteurs ont augmenté en volume, le nombre de femmes a augmenté et le pourcentage de femmes en 1991 est également supérieur à celui de 1981.

1.3.5.2 Bruxelles

A Bruxelles, 89,3% de l'emploi dans le quaternaire se situe dans quatre grands secteurs: l'administration générale, l'enseignement, les hôpitaux et les services fournis à la collectivité.

L'emploi a baissé dans l'administration générale et l'enseignement, s'est maintenu au même niveau dans les hôpitaux et a augmenté dans les services fournis à la collectivité. Quant à l'emploi féminin, il a baissé dans les trois principaux secteurs, mais a augmenté dans les services fournis à la collectivité.

Le secteur plus petit mais fortement féminin des autres instituts pour la santé (donc sans les hôpitaux) enregistre une baisse générale de l'emploi total et de l'emploi féminin.

1. Quelques autres imprécisions sont apparues concernant la codification. Dans le fichier de 1991, les codes 991 (organismes internationaux), 992 (forces armées alliées) et 993 (représentations diplomatiques et consulaires) sont inexistantes. Dans les tableaux de 1981, nous n'avons pas retrouvé le code 998 (ateliers protégés). Dès lors, ces secteurs ont été insérés dans le tableau et comptabilisés dans les totaux, mais ils ne sont pas repris dans l'analyse.

Tableau 1.5a

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur quaternaire, évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991).

CODE NACE ET INTITULE	1981		1991		Evolution nombre 1981-1991 (en %)					
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total				
91 Administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire	69,03	30,97	351 459	59,03	40,97	336 432	35,36	-18,14	26,64	-4,28
93 Enseignement	39,40	60,60	291 110	36,92	63,08	285 519	65,36	-8,12	2,11	-1,92
951 Hôpitaux, cliniques et sanatoriums de médecine humaine	22,61	77,39	105 518	23,24	76,76	131 123	79,15	27,70	23,26	24,27
96 Autres services fournis à la collectivité	29,98	70,02	82 981	23,48	76,52	125 953	92,38	18,91	65,86	51,79
998 Ateliers protégés pour handicapés	61,74	38,26	11 531	59,46	40,54	16 159	94,08	34,96	48,48	40,14
992 Autres instituts pour la santé	29,21	70,79	15 993	25,98	74,02	10 608	95,20	-41,01	-30,64	-33,67
921 Services de la voirie, services de désinfection et services similaires	94,58	5,42	5 496	86,62	13,38	10 013	96,25	66,85	349,66	82,19
978 Installations et organismes sportifs, sportifs et professeurs de sport indépendants	64,56	35,44	6 883	56,74	43,26	9 277	97,22	22,96	54,23	34,78
974 Radio et télévision	71,98	28,02	6 343	68,88	31,12	8 161	98,08	23,11	42,94	28,66
94 Recherche et développement	67,63	32,37	7 872	63,23	36,77	7 788	98,90	-7,51	12,40	-1,07
977 Bibliothèques, archives publiques, musées, jardins botaniques et zoologiques	51,54	48,46	4 406	38,27	61,73	7 121	99,65	24,15	98,82	61,62
975 Spectacles (excepté cinémas et sports)	57,53	42,47	3 325	56,46	43,54	2 602	99,92	-23,21	-19,76	-21,74
922 Administration des cimetières	95,30	4,70	660	90,50	9,50	758	100,00	9,06	132,26	14,85
991 Organismes internationaux	55,21	44,79	10 397							
992 Forces armées alliées	61,80	27,05	4 104							
993 Représentations diplomatiques et consulaires	60,91	39,09	2 384							
Total	49,66	50,34	910 462	42,65	57,35	951 514		-10,26	19,08	4,51

Source: Institut National de la Statistique; données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Stempunt WAV

Tableau 1.5b

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur quinquennal, évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991).

CODE NACE ET INTITULE	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% cumulatif	Hommes	Femmes	Total
91 Administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire	62,82	37,18	36 634	53,73	46,27	26 015	35,12	-39,27	-11,62	-28,99
93 Enseignement	93,79	66,96	23 000	31,61	68,39	20 344	62,58	-15,37	-9,66	-11,55
951 Hôpitaux, cliniques et sanatoriums de médecine humaine	25,45	74,55	10 078	27,68	72,32	10 126	76,25	9,28	-2,53	0,48
96 Autres services fournis à la collectivité	32,67	67,33	8 363	28,43	71,57	9 670	89,30	0,62	22,91	15,63
974 Radio et télévision	64,18	35,82	1 767	59,84	40,16	2 069	92,09	9,17	31,28	17,09
952 Autres instituts pour la santé	25,71	74,29	1 789	26,51	73,49	1 362	93,93	-21,52	-24,68	-23,87
998 Ateliers protégés pour handicapés	53,82	46,18	719	59,22	41,16	895	95,14	36,95	9,94	24,48
94 Recherche et développement	56,40	43,60	1 296	58,91	41,09	881	96,33	-29,00	-35,93	-32,02
977 Bibliothèques, archives publiques, musées, jardins botaniques et zoologiques	43,56	56,44	675	40,55	59,49	767	97,63	5,78	19,69	13,63
978 Installations et organismes sportifs, sportifs et professeurs de sport indépendants	65,80	34,20	728	59,79	40,21	766	98,40	-4,38	23,69	5,22
975 Spectacles (excepté cinémas et sports)	55,12	44,88	909	52,75	47,25	728	99,38	-23,35	-15,69	-19,91
921 Services de la voirie, services de désinfection et services similaires	93,79	6,21	644	87,28	12,72	401	99,92	-42,05	27,50	-37,73
922 Administration des cinémathèques	91,86	8,14	86	91,53	8,47	59	100,00	-31,65	-28,57	-31,40
991 Organismes internationaux	49,60	50,40	6 234							
992 Forces armées alliées	61,80	38,20	979							
993 Représentations diplomatiques et consulaires	58,56	41,44	1 460							
Total	47,33	52,67	95 361	40,72	59,28	74 083		-33,16	-12,57	-22,31

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Stempunt WAV

Tableau 1.5c

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur quaternaire; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991).

CODE NACE ET INTITULE	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% cumulatif	Hommes	Femmes	Total
91 Administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire	72,94	27,06	191 862	60,57	39,43	188 607	34,63	-17,23	38,10	-1,70
93 Enseignement	93,13	58,68	161 794	38,13	61,87	160 827	64,16	-8,12	4,69	-0,60
96 Autres services fournis à la collectivité	29,30	70,70	50 799	22,15	77,85	79 482	78,75	15,79	73,83	56,46
951 Hôpitaux, cliniques et sanatoriums de médecine humaine	21,86	78,14	60 365	23,16	76,84	76 142	92,73	25,80	26,24	26,14
998 Ateliers protégés pour handicapés	61,80	38,20	7 017	58,84	41,16	10 799	94,71	44,47	69,72	53,90
978 Installations et organismes sportifs, sportifs et professeurs de sport indépendants	64,56	35,44	4 197	40,55	59,49	5 634	95,75	18,23	64,10	64,10
952 Autres instituts pour la santé	30,64	69,36	7 435	25,38	74,62	5 383	96,74	-39,13	-22,62	-27,60
977 Bibliothèques, archives publiques, musées, jardins botaniques et zoologiques	51,54	48,46	2 803	37,08	62,92	4 811	97,62	21,77	126,23	71,64
94 Recherche et développement	69,66	30,34	3 471	62,21	37,79	4 247	98,40	10,59	48,34	22,36
974 Radio et télévision	76,41	23,59	3 013	71,71	28,29	3 715	99,08	17,88	39,58	23,30
921 Services de la voirie, services de désinfection et services similaires	93,13	6,87	2 558	85,56	14,44	3 540	99,73	27,32	185,47	38,39
975 Spectacles (excepté cinémas et sports)	61,50	38,50	1 471	57,74	42,26	1 105	99,94	-29,50	-17,49	-24,88
922 Administration des cimetières	94,31	5,69	382	89,80	10,20	353	100,00	-12,91	100,00	-7,59
991 Organismes internationaux	58,14	41,86	2 950							
992 Forces armées alliées	85,89	14,11	1 286							
993 Représentations diplomatiques et consulaires	69,38	30,62	614							
Total	51,09	48,91	502 017	42,75	0,57	544 645		-9,22	27,00	8,49

Source: Institut National de la Statistique; données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991
Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.5d

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total dans le secteur quinquennal; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991).

CODE NACE ET INTITULE	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)			
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	% cumuléatif	Hommes	Femmes	Total
91 Administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire	66,36	33,64	122 963	57,79	42,21	121 810	36,60	-13,73	24,30	-0,94
93 Enseignement	96,56	62,03	106 316	36,08	63,92	104 348	67,96	-6,74	1,14	-1,85
951 Hôpitaux, cliniques et sanatoriums de médecine humaine	20,75	79,25	35 075	22,37	77,63	44 855	81,44	37,85	25,27	27,88
96 Autres services fournis à la collectivité	29,14	70,86	23 819	25,08	74,92	36 801	92,50	32,93	63,38	54,50
921 Services de la voirie, services de désinfection et services similaires	96,56	3,44	2 294	87,19	12,81	6 072	94,32	139,01	884,81	164,69
998 Ateliers protégés pour handicapés	61,8	38,20	3 795	58,84	41,16	4 465	95,66	172,24	204,24	184,56
952 Autres instituts pour la santé	29,07	70,93	6 769	26,64	73,36	3 863	96,82	-47,71	-40,97	-42,93
978 Installations et organismes sportifs, sportifs et professeurs de sport indépendants	54,65	45,35	1 958	54,78	45,22	2 877	97,69	47,29	46,51	46,94
94 Recherche et développement	70,98	29,02	3 105	66,28	33,72	2 660	98,49	-20,01	-0,44	-14,33
974 Radio et télévision	74,98	25,02	1 563	72,32	27,68	2 377	99,20	46,67	68,29	52,08
977 Bibliothèques, archives publiques, musées, jardins botaniques et zoologiques	46,98	53,02	928	40,83	59,17	1 543	99,66	44,50	85,57	66,27
975 Spectacles (excepté cinémas et sports)	53,65	46,35	945	58,13	41,87	769	99,90	-11,83	-26,48	-18,62
922 Administration des cimetières	96,88	3,13	192	91,04	8,96	346	100,00	69,35	416,67	80,21
991 Organismes internationaux	63,81	36,19	1 213							
992 Forces armées alliées	71,89	28,11	1 839							
993 Représentations diplomatiques et consulaires	55,16	44,84	310							
Total	48,08	51,92	313 084	42,91	57,09	332 786		-5,15	16,89	6,29

Source: Institut National de la Statistique; données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991
Analyse: Steunpunt WAW

1.3.5.3 La Flandre

Les quatre grands secteurs quaternaires sont, ici aussi, l'administration générale, l'enseignement, les services fournis à la collectivité et les hôpitaux. En Flandre, ils représentent ensemble 92,7% de l'emploi dans le quaternaire. Entre 1981 et 1991, l'administration générale et l'enseignement ont très légèrement baissé en volume de sorte qu'il vaut mieux parler d'un statu quo. Les deux autres grands secteurs ont, en revanche, fortement augmenté en volume.

Le nombre de femmes a légèrement augmenté dans l'enseignement, a fortement augmenté dans les hôpitaux et l'administration générale et a très fortement augmenté dans les services fournis à la collectivité.

Le secteur très féminin des autres instituts pour la santé a fortement baissé en volume. Le nombre de femmes qui y sont employées a également baissé.

1.3.5.4 La Wallonie

Les mêmes quatre grands secteurs que dans les autres Régions assurent en Wallonie 92,5% de l'emploi dans le quaternaire. Il s'agit de deux secteurs en légère baisse (administration générale et enseignement), d'un secteur en croissance (hôpitaux) et d'un secteur en forte croissance (services fournis à la collectivité). Le nombre de femmes a fortement augmenté dans trois de ces secteurs. Dans l'enseignement, le nombre de femmes s'est pour ainsi dire maintenu au même niveau.

Tout comme dans les autres Régions, il s'avère ici aussi que la part des femmes est très élevée dans les autres instituts pour la santé mais que l'emploi a nettement baissé pour les deux sexes.

1.3.6 Résumé et conclusion

Dans cette section, nous avons étudié l'évolution de l'emploi dans les secteurs primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire pour la Belgique et les trois Régions. Nous nous sommes, en outre, explicitement intéressés à l'évolution de l'emploi féminin.

Nous avons constaté une baisse de l'emploi total dans les secteurs primaire et secondaire et un statu quo dans le secteur tertiaire. Ce statu quo s'est toutefois avéré résulter de deux tendances opposées qui s'annulent. D'une part, on assiste à une forte baisse dans le chemin de fer et le commerce. D'autre part, on note une forte poussée du nombre de personnes travaillant dans les institutions de crédit et les services fournis aux entreprises. Seul le secteur quaternaire enregistre une croissance et est dès lors en grande partie responsable de la croissance de l'emploi total.

L'emploi féminin a également baissé dans les secteurs primaire et secondaire, mais a augmenté dans les secteurs tertiaire et quaternaire. En revanche, la part des femmes a augmenté partout. En guise de récapitulatif, nous reprenons dans le tableau ci-dessous les principaux chiffres pour la Belgique.

L'analyse par Région a également révélé des différences, surtout dans le secteur industriel. En Wallonie, c'est principalement le déclin de l'industrie transformatrice des métaux qui s'est fait sentir. En Flandre, c'est surtout l'industrie manufacturière qui s'est avérée régresser (bois, textile, chaussure et habillement, et similaires). En revanche, les deux Régions enregistrent une croissance de l'industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac, une croissance qui 'profite' surtout aux femmes. En ce qui concerne le secteur tertiaire, les différences régionales sont plus restreintes et dans le secteur quaternaire, elles sont encore plus réduites.

Ces différences régionales entre les quatre grands secteurs sont à expliquer au niveau de la structure économique même. Le secteur quaternaire comprend des activités qui satisfont des

besoins davantage liés aux personnes comme l'enseignement, les soins, la culture et autres. Il est compréhensible que Flamands, Wallons et Bruxellois ne diffèrent pas beaucoup sur ce plan. Le secteur tertiaire est, lui, une combinaison de services fournis aux entreprises et aux personnes. Ceux-ci ne sont que partiellement liés à la structure économique d'une région. Le secteur secondaire, en revanche, est fortement tributaire de la structure régionale. La Flandre et la Wallonie ont chacune un passé industriel propre. Dans les tableaux suivants, nous regroupons à nouveau quelques chiffres en guise de résumé.

Tableau 1.6a

Pourcentage de femmes et nombre total par secteur; évolution du nombre de femmes et du nombre total par secteur (Belgique, 1981 et 1991).

	1981		1991		Evolution nombre 1981-1991 (en %)	
	Femme	Total	Femme	Total	Femmes	Total
Secteur primaire	22,60	113 268	27,56	89 712	-3,42	-20,80
Secteur secondaire	18,29	1 186 665	20,33	941 258	-11,86	-20,68
Secteur tertiaire	37,35	1 228 242	41,21	1 214 449	9,12	-1,12
Secteur quaternaire	50,34	910 462	57,35	951 514	19,08	4,51

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.6b

Pourcentage de femmes et nombre total par secteur; évolution du nombre de femmes et du nombre total par secteur (Bruxelles, 1981 et 1991).

	1981		1991		Evolution nombre 1981-1991 (en %)	
	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total
Secteur primaire	15,01	473	9,59	344	-53,52	-27,27
Secteur secondaire	23,27	63 700	24,80	39 738	-33,50	-37,62
Secteur tertiaire	40,15	160 911	43,48	122 088	-20,29	-24,13
Secteur quaternaire	52,67	95 361	59,28	74 083	-12,57	-22,31

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.6c

Pourcentage de femmes et nombre total par secteur; évolution du nombre de femmes et du nombre total par secteur (Flandre, 1981 et 1991).

	1981		1991		Evolution nombre 1981-1991 (en %)	
	Femmes	Total	Vrouwen	Total	Femmes	Total
Secteur primaire	19,34	71 804	27,36	58 144	10,87	-19,02
Secteur secondaire	19,58	778 521	22,02	649 837	-6,00	-16,52
Secteur tertiaire	35,37	692 371	40,65	726 727	20,32	4,96
Secteur quaternaire	48,91	502 017	57,25	544 645	27,00	8,49

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.6d

Pourcentage de femmes et nombre total par secteur; évolution du nombre de femmes et du nombre total par secteur (Wallonie, 1981 et 1991).

	1981		1991		Evolution nombre 1981-1991 (en %)	
	Femmes	Total	Femmes	Total	Femmes	Total
Secteur primaire	27,27	40 991	28,13	31 224	-21,43	-23,83
Secteur secondaire	14,46	344 544	15,17	251 683	-23,37	-26,95
Secteur tertiaire	37,55	374 960	41,42	365 634	3,36	-2,49
Secteur quaternaire	51,92	313 084	57,09	332 786	16,89	6,29

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

1.4 AGE DE LA POPULATION ACTIVE OCCUPEE

Dans cette section, nous allons analyser la répartition hommes-femmes dans les différentes catégories d'âge de la population active occupée. Nous présentons d'abord les chiffres pour l'ensemble de la Belgique. Suivra une comparaison entre les Régions.

1.4.1 Le royaume

Il ressort du tableau 1.7a qu'entre 1981 et 1991, les groupes d'âge des -25 ans et des +45 ans ont baissé en volume. Le groupe des 25-45 ans a, en revanche, augmenté. La plus forte croissance se situe chez les femmes de 35-45 ans. En d'autres termes, on note une forte diminution des catégories d'âge les plus jeunes et les plus anciennes au sein de la population active occupée. Ce constate s'explique, premièrement, par une scolarisation accrue de sorte que les jeunes arrivent toujours plus tard sur le marché du travail et, deuxièmement, par toutes sortes de mesures de départ anticipé de sorte que les plus âgés (les plus de 55 ans) quittent toujours plus tôt le marché du travail.

Il ressort clairement des chiffres que le rapport entre les sexes en 1991 se rapproche plus de la répartition 50/50 à mesure que l'âge baisse. Cela signifie qu'il y a relativement plus de femmes qui travaillent à mesure que l'âge baisse. Cela signifie en même temps que la ségrégation entre hommes et femmes en termes d'emploi et de non-emploi s'accroît dans les groupes d'âge supérieurs. Ce phénomène a déjà été expliqué précédemment: la participation des femmes au marché du travail est en grande partie liée aux générations.

Qu'il s'agit ici en grande partie d'un effet de génération – et non d'un effet d'âge – est confirmé par une comparaison des données de 1991 avec celles de 1981. En 1981, le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes par âge était encore beaucoup plus inégal.

Tableau 1.7a*Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par catégorie d'âge (Belgique, 1981 et 1991).*

Age	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total
15-24 ans	56,36	43,64	540 232	52,51	47,49	354 099	-38,93	-28,67	-34,45
25-34 ans	61,44	38,56	1 081 322	56,04	43,96	1 216 443	2,60	28,27	12,50
35-44ans	67,05	32,95	809 283	59,65	40,35	1 083 272	19,08	63,92	33,86
45-54 ans	72,91	27,09	700 460	66,21	33,79	698 862	-9,40	24,47	-0,23
55-64 ans	79,58	20,42	353 981	73,84	26,16	281 682	-26,16	1,95	-20,42
Inconnu	71,19	28,81	33 792	74,46	25,54	17 345	-46,31	-54,50	-48,67
Total	66,15	33,85	3 519 070	60,17	39,83	3 651 703	-5,61	22,10	3,77

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

1.4.2 Les régions

A partir des tableaux, on peut également déduire qu'en Flandre, il y a une forte hausse du nombre de femmes entre 25 et 55 ans, et surtout entre 35 et 45 ans, et une légère hausse des femmes de plus de 55 ans. Chez les hommes, on note une hausse chez les 25-55 ans et une baisse dans la catégorie la plus jeune et la plus ancienne. En Wallonie, en revanche, seul le nombre d'hommes de 35-45 ans augmente. Les femmes de 25 à 55 ans sont certes également plus nombreuses, mais pas dans une même mesure qu'en Flandre. A Bruxelles, chaque catégorie pour ainsi dire est en baisse, excepté les femmes de 35-45 ans.

En ce qui concerne le rapport entre les sexes, les différences régionales sont limitées. Les différences qui existaient déjà se situent essentiellement dans les groupes d'âge les plus jeunes. A Bruxelles, la proportion entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes est la moins déséquilibrée. La catégorie d'âge la plus jeune comprend pour ainsi dire autant d'hommes que de femmes. La catégorie d'âge la plus ancienne compte environ deux tiers d'hommes et un tiers de femmes, ce qui – comparé aux autres Régions – se rapproche le plus de la répartition 50/50. La Wallonie se situe aux antipodes, puisque c'est là qu'on observe la répartition la plus inégale entre les deux sexes dans les groupes d'âge les plus jeunes. La Flandre se situe à mi-chemin entre ces deux Régions.

Tableau 1.7b*Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par catégorie d'âge (Bruxelles, 1981 et 1991).*

Age	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total
15-24 ans	51,46	48,54	41 373	49,62	50,38	22 572	-47,39	-43,37	-45,44
25-34 ans	54,95	45,05	103 643	52,43	47,57	98 185	-9,61	0,03	-5,27
35-44 ans	57,95	42,05	82 421	54,20	45,80	87 303	-0,92	15,35	5,92
45-54 ans	61,41	38,59	78 320	56,80	43,20	62 920	-25,69	-10,08	-19,66
55-64 ans	70,60	29,40	49 376	65,44	34,56	31 335	-41,18	-25,39	-36,54
Inconnu	70,30	29,70	7 603	71,76	28,24	2 762	-62,92	-65,46	-63,67
Total	59,08	40,92	362 736	55,14	44,86	305 077	-21,50	-7,80	-15,90

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.7c

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par catégorie d'âge (Flandre, 1981 et 1991).

Age	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total
15-24 ans	55,92	44,08	289 820	51,35	48,65	238 296	-24,50	-9,26	-17,78
25-34ans	63,32	36,68	517 574	55,88	44,12	770 373	31,35	79,04	48,84
35-44 ans	70,39	29,61	391 369	60,52	39,48	648 006	42,36	120,77	65,57
45-54 ans	76,55	23,45	330 543	68,85	31,15	426 150	15,96	71,25	28,92
55-64 ans	83,53	16,47	159 236	77,15	22,85	164 792	-4,42	43,59	3,49
Inconnu	73,30	26,70	12 427	77,51	22,49	8 398	-28,54	-43,07	-32,42
Total	68,22	31,78	1 700 969	60,82	39,18	2 256 015	18,24	63,53	32,63

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.7d

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par catégorie d'âge (Wallonie, 1981 et 1991).

Age	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total
15-24 ans	59,39	40,61	160 745	56,17	43,83	93 231	-45,14	-37,40	-42,00
25-34 ans	61,69	38,31	348 349	57,40	42,60	347 885	-7,09	11,07	-0,13
35-44 ans	65,30	34,70	248 260	59,40	40,60	347 963	27,50	63,98	40,16
45-54 ans	71,13	28,87	217 603	63,68	36,32	209 792	-13,69	21,29	-3,59
55-64 ansr	76,60	23,40	108 812	70,55	29,45	85 555	-27,58	-1,04	-21,37
Inconnu	68,57	31,43	11 202	71,53	28,47	6 185	-42,40	-49,99	-44,79
Total	65,60	34,40	1 094 971	60,25	39,75	1 090 611	-8,52	15,09	-0,40

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

1.5 STATUT DE LA POPULATION DES ACTIFS OCCUPES

Dans cette section, nous allons examiner une seule caractéristique des actifs occupés, à savoir leur statut.

1.5.1 Le royaume

Indépendants (employeurs, chefs d'entreprise salariés, indépendants au sens strict, aidants, apprenti(e)s)

Entre 1981 et 1991, presque tous les statuts susmentionnés ont augmenté en volume, excepté les indépendants au sens strict et les apprenti(e)s.

On remarque d'emblée que les hommes sont plus que proportionnellement représentés dans tous les types d'indépendants, c'est-à-dire parmi *les employeurs, les chefs d'entreprise salariés et les indépendants ordinaires*. Les *apprentis* aussi sont plus fortement représentés que les *apprenties*. Par contre, le statut d'*aidant* compte plus de femmes que d'hommes.

Il est cependant également frappant de constater que dans la plupart de ces statuts, le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes est devenu légèrement moins inégal en dix ans de temps. Le pourcentage de femmes parmi les employeurs, les indépendants 'ordinaires' et les apprenti(e)s a légèrement augmenté. Parmi les chefs d'entreprise salariés, la situation n'a pour ainsi dire pas changé et parmi les aidants, le pourcentage d'hommes a augmenté.

Ces glissements sont la conséquence d'une croissance (ou baisse) inégale des effectifs chez les hommes et les femmes. Globalement, le nombre d'employeurs féminins a augmenté plus fortement que le nombre d'employeurs masculins. Le nombre de femmes indépendantes a légèrement augmenté, alors que le nombre d'hommes indépendants a baissé. Les femmes chefs d'entreprise salariés ont moins fortement augmenté en nombre que leurs homologues masculins, et le même constat s'applique aux aidants. Les apprenti(e)s ont fortement baissé en nombre, les garçons encore plus que les filles.

Salariés et appointés

Les *ouvriers dans le secteur privé* forment un groupe majoritairement masculin. Cette situation n'a pas changé en dix ans de temps. Cependant, leur effectif total a fortement baissé, à savoir de plus de 20%.

Le groupe des *employés dans le secteur privé* se compose d'autant d'hommes que de femmes. En 1981, les hommes formaient encore une petite majorité. Depuis lors, le nombre d'hommes a légèrement baissé, alors que le nombre de femmes a augmenté de 29,4%.

Quant aux *fonctionnaires*, ils se composent, en 1991, pour un peu plus de la moitié d'hommes. Dix ans auparavant, les hommes représentaient encore plus de 60% des fonctionnaires. Depuis lors, leur nombre a légèrement baissé, alors que le nombre de femmes a augmenté de plus de 30%.

Tableau 1.8a

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par statut; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Belgique, 1981 et 1991).

Statut	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total
Employeurs	84,83	15,17	128 332	81,01	18,99	161 952	20,52	57,94	26,20
Indépendants	70,49	29,51	354 468	67,57	32,43	337 189	-8,82	4,55	-4,87
Chefs d'entreprise salariés	82,46	17,54	30 994	83,38	16,62	45 337	47,89	38,68	46,28
Aidants	23,58	76,42	84 815	31,53	68,47	110 022	73,46	16,23	29,72
Ouvriers dans le secteur privé	76,72	23,28	1 168 908	75,89	24,11	932 802	-21,06	-17,35	-20,20
Employés dans le secteur privé	55,56	44,44	814 281	49,02	50,98	918 640	-0,47	29,43	12,82
Travailleurs dans le secteur public	61,03	38,97	896 928	54,20	45,80	1 003 108	-0,67	31,43	11,84
Apprenti(e)	71,70	28,30	21 461	67,59	32,41	10 887	-52,17	-41,92	-49,27
Personnel de maison				8,71	91,29	14 417			
Inconnu	61,92	38,08	18 883	47,17	52,83	117 349	373,35	762,31	521,45
Total	66,15	33,85	3 519 070	60,17	39,83	3 651 703	-5,61	22,10	3,77

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Conclusion

En conclusion, on peut dire que de manière générale, le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes dans les différents statuts est devenu moins inégal en dix ans de temps. On

note une représentation plus ou moins proportionnelle d'hommes et de femmes (comparé à leur part dans la population totale des actifs occupés) parmi les indépendants ordinaires, les fonctionnaires et les apprenti(e)s. Les hommes restent surreprésentés parmi les ouvriers du secteur privé, les employeurs et les chefs d'entreprise salariés. Les femmes, en revanche, sont surreprésentées parmi les aidants et les employés du secteur privé.

1.5.2 Les régions

Indépendants (employeurs, chefs d'entreprise salariés, indépendants au sens strict, aidants, apprenti(e)s)

Les écarts régionaux ne sont pas insignifiants. Ainsi, en Flandre, le nombre d'*employeurs* tant masculins que féminins a fortement augmenté, alors qu'à Bruxelles, le nombre d'employeurs féminins a baissé légèrement plus que le nombre d'employeurs masculins. La Wallonie présente une évolution moyenne.

En Flandre, le nombre d'*indépendants* féminins a également augmenté plus fortement que le nombre d'indépendants masculins. En Wallonie, les deux groupes ont baissé en volume, les hommes plus que les femmes. A Bruxelles, seuls les indépendants masculins sont devenus un peu moins nombreux. Leurs homologues féminins ont renforcé leurs rangs.

Les *chefs d'entreprise salariés* ont plus que doublé en Flandre, les femmes encore plus que les hommes. En Wallonie, le nombre d'hommes chefs d'entreprise salariés a augmenté plus fortement que le nombre de femmes chefs d'entreprise salariés. A Bruxelles, en revanche, les hommes chefs d'entreprise salariés ont baissé beaucoup plus fortement en nombre que leurs homologues féminins.

Le nombre d'*aidants* en Flandre a fortement augmenté tant chez les hommes que chez les femmes. En Wallonie, le nombre d'hommes a légèrement augmenté et le nombre de femmes a légèrement baissé. A Bruxelles, le nombre d'hommes a fortement augmenté alors que le nombre de femmes a fortement baissé.

Salariés et appointés

Le nombre absolu d'*ouvriers dans le secteur privé* a baissé partout, à l'exception des femmes flamandes qui ont légèrement augmenté en nombre. En Wallonie, la part des femmes est légèrement supérieure et à Bruxelles, légèrement inférieure aux trois quarts.

Le nombre d'*employés dans le secteur privé* a fortement augmenté en Flandre, deux fois plus chez les femmes que chez les hommes. En Wallonie, par contre, le nombre d'employés n'a que légèrement augmenté. Cette légère hausse résulte d'une légère baisse chez les hommes et d'une hausse modérée chez les femmes. A Bruxelles, le nombre d'employés a modérément baissé, plus chez les hommes que chez les femmes.

L'évolution chez les *fonctionnaires* présente aussi des écarts régionaux. En Flandre, le nombre de fonctionnaires a augmenté beaucoup plus fortement chez les femmes que chez les hommes. En Wallonie, le nombre de fonctionnaires masculins a légèrement baissé, alors que leurs collègues féminines ont augmenté de plus de 20% en nombre. A Bruxelles, le nombre de femmes n'a que légèrement augmenté, mais le nombre d'hommes a fortement baissé. En Flandre et en Wallonie surtout, la proportion d'hommes et de femmes est devenue beaucoup plus égale en dix ans de temps. A Bruxelles, cette proportion était déjà beaucoup moins inégale en 1981.

Conclusion

En 1991, le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes dans les différents statuts professionnels est comparable entre les différentes Régions, mais l'évolution de ces dix dernières années est différente selon la Région. Ce constat est lié aux changements dans la structure économique.

Tableau 1.8b

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par statut; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Bruxelles, 1981 et 1991).

Statut	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employeurs	77,83	22,17	112 069	78,53	21,47	13 901	-3,03	-6,89	-3,89
Indépendants	69,03	30,97	30 377	67,24	32,76	30 736	-1,44	7,04	1,18
Chefs d'entreprise salariés	80,98	19,02	5 269	78,90	21,10	4 437	-17,95	-6,59	-15,79
Aidants	15,44	84,56	7 151	24,56	75,44	6 217	38,32	-22,44	-13,06
Ouvriers dans le secteur privé	68,68	31,32	85 198	71,58	28,42	51 904	-36,51	-44,72	-39,08
Employés dans le secteur privé	51,74	48,26	122 861	47,23	52,77	103 300	-23,25	-8,06	-15,92
Travailleurs dans le secteur public	55,18	44,82	84 931	48,40	51,60	77 759	-19,70	5,41	-8,44
Apprenti(e)	70,22	29,78	1 471	66,71	33,29	700	-54,79	-46,80	-52,41
Personnel de maison				20,50	79,50	2 005			
Inconnu	61,05	38,95	11 015	50,76	49,24	14 118	6,57	62,03	28,17
Total	59,08	40,92	460 342	55,14	44,86	305 077	-21,50	-7,80	-15,90

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.8c

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par statut; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Flandre, 1981 et 1991).

Statut	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employeurs	77,83	22,17	112 069	78,53	21,47	13 901	-3,03	-6,89	-3,89
Indépendants	69,03	30,97	30 377	67,24	32,76	30 736	-1,44	7,04	1,18
Chefs d'entreprise salariés	80,98	19,02	5 269	78,90	21,10	4 437	-17,95	-6,59	-15,79
Aidants	15,44	84,56	7 151	24,56	75,44	6 217	38,32	-22,44	-13,06
Ouvriers dans le secteur privé	68,68	31,32	85 198	71,58	28,42	51 904	-36,51	-44,72	-39,08
Employés dans le secteur privé	51,74	48,26	122 861	47,23	52,77	103 300	-23,25	-8,06	-15,92
Travailleurs dans le secteur public	55,18	44,82	84 931	48,40	51,60	77 759	-19,70	5,41	-8,44
Apprenti(e)	70,22	29,78	1 471	66,71	33,29	700	-54,79	-46,80	-52,41
Personnel de maison				20,50	79,50	2 005			
Inconnu	61,05	38,95	11 015	50,76	49,24	14 118	6,57	62,03	28,17
Total	59,08	40,92	460 342	55,14	44,86	305 077	-21,50	-7,80	-15,90

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.8d

Pourcentage d'hommes et de femmes et nombre total par statut; évolution du nombre d'hommes, de femmes et du nombre total (Wallonie, 1981 et 1991).

Statut	1981			1991			Evolution nombre 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total (N=100%)	Hommes	Femmes	Total
Employeurs	83,28	16,72	115 320	80,34	19,66	48 539	21,25	47,79	25,69
Indépendants	68,58	31,42	109 552	67,50	32,50	105 779	-4,96	-0,13	-3,44
Chefs d'entreprise salariés	76,03	23,97	9 296	80,51	19,49	11 850	34,99	3,64	27,47
Aidants	18,62	81,38	31 446	20,57	79,43	31 606	11,05	-1,90	0,51
Ouvriers dans le secteur privé	79,38	20,62	332 947	80,51	19,49	252 772	-23,00	-28,24	-24,08
Employés dans le secteur privé	55,32	44,68	239 710	48,52	51,48	252 513	-7,60	21,37	5,34
Travailleurs dans le secteur public	59,93	40,07	317 675	53,72	46,28	339 658	-4,15	23,47	6,92
Apprenti(e)	72,11	27,89	10 542	69,99	30,01	5 298	-51,22	-45,92	-49,74
Personnel de maison			-	8,58	91,42	6 792			
Inconnu	61,75	38,25	5 184	49,92	50,08	35 804	458,33	804,29	590,66
Total	65,60	34,40	1 171 672	60,25	39,75	1 090 611	-8,51	15,09	-0,40

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

1.6 REGIME DU TEMPS DE TRAVAIL

Le régime du temps de travail, où l'on sous-entend une distinction entre travailleurs employés à temps plein et travailleurs employés à temps partiel, est une des caractéristiques de l'emploi le plus liées au sexe. C'est pourquoi nous y consacrons ici un paragraphe distinct. Dans les tableaux 1.10a à 1.10d inclus, on peut lire le pourcentage de travail à temps partiel chez les hommes et chez les femmes par groupe d'âge. Etant donné qu'il n'existe pour ainsi dire pas de 'variations' régionales, nous ne présentons pas d'analyse par Région.

Il ressort de ces tableaux que le nombre de travailleurs à temps partiel en 1991 constitue environ 14,1% de la population totale des actifs occupés. Il s'agit presque d'un doublement par rapport à 1981. Tant chez les hommes que chez les femmes, le nombre de travailleurs à temps partiel a au moins doublé. Néanmoins, on notera surtout la forte hausse chez les femmes, étant donné qu'il s'agit ici d'un nombre absolu important. En 1981, la part du travail à temps partiel chez les femmes variait, en fonction de la catégorie d'âge, entre 8 et 21%. En 1991, cette part varie de 24 à 34%. On note, en outre, une nette différence en fonction de l'âge. En 1991, entre 31 et 34% des femmes de +25 ans travaillent à temps partiel. Chez les -25 ans, cette part s'élève 'seulement' à 24,5%.

Chez les hommes, on note également des différences en fonction de l'âge, mais elles présentent une structure complètement différente. Chez eux, en effet, le temps partiel est le plus fréquent dans la catégorie d'âge la plus jeune. Chez les -25 ans, 6,3% travaillent à temps partiel, chez les +25 ans, il s'agit de 2 à 4%. Chez les femmes, le temps partiel s'avère donc essentiellement intervenir en milieu de carrière, alors que chez les hommes, il est plus fortement présent en début de carrière. En d'autres termes, chez les hommes, il s'agit d'un phénomène (temporaire) lié à l'entrée sur le marché du travail et chez les femmes, d'un phénomène structurel (persistant).

Comme nous l'avons déjà dit, il existe peu d'écarts régionaux. Seul constat quelque peu frappant: à Bruxelles, le pourcentage de travailleurs à temps partiel est, par rapport à la moyenne nationale,

supérieur chez les hommes et inférieur chez les femmes. Il n'empêche qu'à Bruxelles aussi, les différences entre hommes et femmes restent très importantes.

Tableau 1.9a

Pourcentage du travail à temps partiel par groupe d'âge et par sexe, et évolution du nombre de travailleurs à temps partiel (Belgique, 1981 et 1991).

Age	1981			1991			Evolution nombre temps partiel 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
15-24 ans	1,30	8,45	7,62	6,26	24,50	14,94	180,45	98,39	112,02
25-34 ans	0,91	15,34	7,65	2,86	30,59	14,93	216,05	147,80	154,73
35-44 ans	0,73	20,53	8,02	2,27	33,79	14,84	265,57	161,06	168,10
45-54 ans	0,89	20,53	7,99	2,33	31,67	12,04	134,08	80,96	86,44
55-64 ans	1,90	20,71	8,01	3,98	34,21	11,35	50,21	51,91	51,48
Inconnu	20,77	30,60	33,48	13,68	33,73	18,49	-65,67	-55,19	-61,76
Total	1,22	16,45	8,37	3,02	31,17	14,09	126,31	122,71	123,17

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.9b

Pourcentage du travail à temps partiel par groupe d'âge et par sexe, et évolution du nombre de travailleurs à temps partiel (Bruxelles, 1981 et 1991).

Age	1981			1991			Evolution nombre temps partiel 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
15-24 ans	3,65	11,82	7,62	13,15	27,37	20,34	84,81	29,06	42,82
25-34 ans	2,46	13,95	7,65	6,26	23,05	14,23	137,45	68,59	80,71
35-44 ans	1,62	16,74	8,02	4,25	24,02	13,27	167,78	66,40	78,16
45-54 ans	1,52	18,23	7,99	3,53	23,26	11,99	74,93	14,08	21,17
55-64 ans	2,65	21,03	8,01	4,97	34,21	12,48	10,00	-5,05	-1,29
Inconnu	29,29	43,37	33,48	17,18	42,16	23,96	-76,84	-66,20	-2,74
Total	2,84	16,31	8,37	5,52	24,15	13,84	55,45	37,23	40,88

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.9c

Pourcentage du travail à temps partiel par groupe d'âge et par sexe, et évolution du nombre de travailleurs à temps partiel (Flandre, 1981 et 1991).

Age	1981			1991			Evolution nombre temps partiel 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
15-24 ans	0,87	6,39	3,30	4,81	21,05	12,72	299,57	186,94	202,67
25-34 ans	0,67	14,68	5,81	2,20	30,01	14,32	323,01	251,24	256,49
35-44 ans	0,57	21,35	6,72	2,01	35,72	15,14	389,09	254,73	262,78
45-54 ans	0,71	21,11	5,50	2,21	33,91	11,85	250,78	159,85	168,88
55-64 ans	1,45	19,44	4,41	3,77	34,21	10,40	138,86	129,08	131,77
Inconnu	15,24	25,68	18,02	12,49	29,59	16,06	-44,73	-43,73	-44,27
Total	0,89	15,37	5,49	2,56	31,24	13,65	233,25	217,25	219,11

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tableau 1.9d

Pourcentage du travail à temps partiel par groupe d'âge et par sexe, et évolution du nombre de travailleurs à temps partiel (Wallonie, 1981 et 1991).

Age	1981			1991			Evolution nombre temps partiel 1981-1991 (en %)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
15-24 ans	1,53	12,00	5,78	8,26	33,61	19,42	179,23	67,36	85,01
25-34 ans	0,91	17,07	5,78	3,43	34,30	16,47	244,52	115,48	125,66
35-44 ans	0,76	20,95	7,09	2,32	33,01	14,64	280,90	148,90	157,34
45-54 ans	1,01	21,60	7,76	2,30	30,79	12,46	91,60	64,60	67,40
55-64 ans	2,41	22,02	6,95	4,10	34,21	12,78	19,25	43,24	36,91
Inconnu	22,63	28,53	24,48	13,88	34,28	19,34	-66,55	-47,84	-59,70
Total	1,39	18,28	7,19	3,35	33,21	15,09	115,70	100,48	102,41

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

1.7 QUELQUES CARACTERISTIQUES RELATIVES A L'EMPLOI

Le Recensement de 1991 portait également sur une série de caractéristiques relatives à l'emploi exercé, telles que le nombre de personnes que l'on a sous ses ordres, le département où l'on travaille et les machines avec lesquelles on travaille.¹ Dans cette section, nous allons commenter quelques résultats applicables à l'ensemble de la Belgique.

Département

On constate clairement sur ce point que les femmes sont sous-représentées dans les départements Production & Exploitation et Recherche & Développement. Elles sont, par contre, le plus nettement surreprésentées dans les départements Accueil & Réception, et Secrétariat, Personnel & Administration.

Tableau 1.10

Département où l'on travaille, 1991.

Département	Hommes	Femmes	Total (N=100%)
Accueil et réception	38,58	61,15	74 961
Achat et approvisionnement	68,53	31,47	85 476
Production et exploitation	79,10	20,90	741 182
Vente et expédition	53,63	46,37	259 418
Comptabilité et finances	46,79	53,21	154 749
Secrétariat, personnel et administration	33,02	66,98	257 089
Recherche et développement	74,80	25,20	65 583
Marketing et publicité	64,31	35,69	29 875
Informatique	55,97	44,03	152 396
Total	60,17	39,83	3 651 703

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

1. La variable 'nombre de personnes sous vos ordres' ne sera pas analysée pour des raisons de méthodologie. Les résultats se sont en effet avérés poser des problèmes d'interprétation.

Véhicules et machines

Le Recensement contient des informations sur les véhicules que l'on conduit et les machines que l'on utilise dans l'exercice de son travail.

Les femmes sont sous-représentées parmi tous les conducteurs de véhicules, mais un peu moins dans la catégorie des véhicules ordinaires et des camionnettes. Elles sont également sous-représentées dans les catégories 'machines métallurgiques', 'machines de laminage et de broyage', 'machines de transformation du bois' et 'machines mécaniques'. Elles sont, par contre, surreprésentées dans le groupe travaillant avec des machines dans le textile et la confection, avec des machines à embouteiller et à emballer, des machines électroniques et machines de bureau, et des machines de traitement de l'information.

Tableau 1.11

Machine ou véhicule avec lequel on travaille, 1991.

<i>Machine ou véhicule</i>	<i>% d'hommes</i>	<i>% de femmes</i>	<i>Total</i>
Voiture, camionnette	77,97	22,03	458 632
Camion, semi-remorque	98,63	1,37	66 795
Autobus, autocar	94,17	5,83	10 251
Tram, métro, train	97,86	2,14	5 473
Avion	87,38	12,62	1 506
Bateau	89,69	10,31	2 938
Moto, cyclomoteur	83,52	16,48	613
Vélo	87,63	12,37	1 577
Tracteur agricole	84,92	15,08	28 774
Machines métallurgiques	95,13	4,87	31 359
Machines dans le secteur textile, la confection	29,07	70,93	35 343
Machines à embouteiller et à emballer	43,30	56,70	5 915
Machines de laminage et de broyage	96,99	3,01	33 469
Machines de transformation du bois	92,29	7,71	31 663
Machines mécaniques	86,28	13,72	7 237
Machines de bureau, traitement de l'information	45,11	54,89	298 193
Machines électriques	52,39	47,61	31 685
Machines électroniques	45,08	54,92	22 482
Autres	56,51	43,49	2 577 798
Total	60,17	39,83	3 651 703

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

1.8 RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons analysé la population active sur la base des données du Recensement. Nous avons examiné de manière systématique s'il existait des différences éventuelles entre les hommes et les femmes. Ainsi, il s'est avéré que les femmes sont sous-représentées dans la population active, mais avec des différences selon la catégorie d'âge. Les jeunes femmes sont presque aussi nombreuses sur le marché du travail que les jeunes hommes de même âge. Si l'on divise la population active en actifs occupés et actifs demandeurs d'emploi, il s'avère toutefois que les femmes sont surreprésentées parmi les chômeurs. L'accroissement du nombre de chômeurs s'explique presque exclusivement par une hausse du nombre de femmes qui se présentent sur le marché du travail mais sans trouver d'emploi. Le nombre d'hommes qui se présentent a, lui, légèrement baissé.

Une ventilation sectorielle nous apprend, ensuite, que l'emploi a le plus fortement augmenté dans le secteur quaternaire et dans un certain nombre de sous-secteurs tertiaires. Il s'agit de secteurs qui emploient un nombre relativement important de femmes. Les secteurs primaire et secondaire ont, en revanche, 'rétréci', mais moins pour les femmes que pour les hommes.

Il ressort également de ce chapitre que les hommes et les femmes exercent souvent des emplois de types différents. Les hommes exercent plus souvent une activité indépendante, travaillent avec d'autres types de machines et dans d'autres départements de l'entreprise que les femmes. De plus, les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes.

Bref, le marché du travail se présente différemment pour les hommes et les femmes. Il existe suffisamment de raisons pour parler de ségrégation entre les deux sexes. Dans le chapitre qui suit, nous allons approfondir ce phénomène de 'ségrégation sexuelle'. Plus loin dans le rapport, nous examinerons dans quelle mesure cette ségrégation s'exprime à travers deux caractéristiques importantes, à savoir le secteur d'emploi et la profession exercée.

CHAPITRE 2

ETUDE SUR LA SEGREGATION SEXUELLE

2.1 CLARIFICATION DE LA NOTION DE SEGREGATION SEXUELLE

2.1.1 Introduction

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté une série de données chiffrées concernant le marché du travail. Nous en avons conclu qu'il existe souvent des écarts importants entre les hommes et les femmes. Ce phénomène a été qualifié de 'ségrégation sexuelle'. Dans le présent chapitre, nous aimerions nous arrêter quelque peu sur la notion de 'ségrégation sexuelle'. Nous dresserons également un aperçu général des théories développées à ce sujet et des méthodes permettant d'étudier ce phénomène.

2.1.2 Ségrégation sexuelle

Le marché du travail n'est pas un ensemble homogène. Il est composé de différents segments. Ce phénomène, on le désigne par le terme de 'ségrégation'. La ségrégation peut s'opérer selon différents critères. Ainsi, il y a des emplois qui sont bien rémunérés, qui offrent des conditions de travail avantageuses et une relative sécurité d'emploi. A ces emplois s'opposent les emplois qui sont mal payés, qui offrent des conditions de travail moins avantageuses et qui sont menacés de disparaître. Un autre exemple est la ségrégation basée sur la race ou l'origine ethnique. Il existe, à ce sujet, une littérature anglosaxonne très abondante qui démontre que certains emplois ou certaines professions sont principalement exercés par les Blancs et d'autres, principalement par les Noirs.

Mais cette étude n'abordera pas toutes ces formes de ségrégation. Dans la présente étude, nous nous intéressons uniquement à la ségrégation sexuelle. Il est en effet établi qu'en général, les hommes exercent d'autres professions et travaillent dans d'autres secteurs que les femmes. En d'autres termes, il existe beaucoup de professions et de secteurs qui comptent essentiellement des hommes, et beaucoup de professions et de secteurs qui comptent principalement des femmes. On sait, en outre, que les conditions et l'environnement de travail diffèrent souvent selon la profession et le secteur. Il va dès lors de soi que la ségrégation sexuelle peut correspondre partiellement à la ségrégation basée sur les conditions et l'environnement de travail. On peut alors définir la *ségrégation sexuelle* (appelée ultérieurement 'ségrégation' sans plus) comme '*l'existence et la persistance durable de différences entre les hommes et les femmes dans leur position sur le marché du travail, entre autres au niveau des professions et fonctions exercées, des secteurs d'emploi et des rémunérations*'.

2.1.3 Ségrégation horizontale et verticale

Il convient de faire une distinction entre ségrégation horizontale et verticale. Le terme *ségrégation horizontale* désigne le fait que les hommes et les femmes travaillent très souvent dans des

professions et des secteurs différents, de sorte que l'on est en droit de parler, respectivement, de professions 'typiquement masculines' et 'typiquement féminines', et de secteurs 'typiquement masculins' et 'typiquement féminins'. Les 'professions féminines' sont en outre souvent concentrées dans des 'secteurs féminins' et les 'professions masculines', dans des 'secteurs masculins'. Le terme *ségrégation verticale* désigne le fait que les femmes et les hommes ont très souvent des niveaux de qualification et de fonction différents, les premières étant en moyenne plus nombreuses aux échelons inférieurs et ayant moins de possibilités d'évolution que les derniers. Dans la pratique, cela signifie que les femmes évoluent en général à des niveaux de fonction inférieurs à ceux des hommes.

La ségrégation horizontale et la ségrégation verticale ne sont toutefois pas indépendantes l'une de l'autre. En effet, les professions féminines relèvent en général des niveaux de fonction inférieurs et offrent moins de perspectives d'évolution vers les fonctions supérieures. Ce faisant, ségrégation horizontale et ségrégation verticale se chevauchent et se renforcent souvent. Dans cette étude, nous n'examinerons explicitement que les professions et les secteurs d'emploi. Le Recensement ne contient en effet pas assez d'informations sur les autres caractéristiques. En d'autres termes, cette étude porte avant tout sur la ségrégation horizontale.

2.1.4 Aspects qualitatifs et quantitatifs de la ségrégation

Toute forme de ségrégation comprend une composante qualitative et une composante quantitative. Dans la composante *quantitative*, il s'agit de quantités: combien d'hommes ou de femmes dénombre-t-on dans une profession donnée, dans un secteur donné, à un niveau de fonction donné, etc. La composante *qualitative*, en revanche, éclaire davantage les caractéristiques de cette situation, comme l'environnement de travail, les chances de promotion, la teneur de la fonction, etc.

Cette étude vise en premier lieu les aspects quantitatifs. Et d'un point de vue quantitatif, il est question de ségrégation dès que le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes dans les professions ou les secteurs pris séparément s'écarte du rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes dans la population active totale. En Belgique, ce rapport est de 60 contre 40. Dès lors, on ne peut dire d'une structure des professions et des activités qu'elle est neutre par rapport aux sexes que si dans toutes les professions et tous les secteurs, on retrouve ce même rapport. Le rapport de 60/40 est en quelque sorte une 'norme' à atteindre pour qu'il ne soit plus question de ségrégation sexuelle. Cette 'norme' n'a certes pas une signification 'normative' au sens très strict du terme, mais sert uniquement de base de comparaison. Il n'est en effet pas impensable que la suppression totale de la ségrégation ne soit pas toujours souhaitable ou, pour le moins, sujette à discussion, comme par exemple dans certaines professions médicales ou dans les professions où le travail de nuit est très fréquent.

Lorsque nous parlons, dans ce contexte-ci, de 'population active', il s'agit en réalité de la population des actifs occupés. Et ce, pour des raisons principalement méthodologiques. Tout d'abord, il est par principe difficile de déterminer la profession ou le secteur d'emploi des chômeurs. La première question qui se pose est celle de savoir qui l'on doit comptabiliser parmi les 'chômeurs'. S'agit-il uniquement des chômeurs complets indemnisés ou s'agit-il de toutes les personnes inscrites comme demandeur d'emploi? Admettons que l'on puisse répondre à cette question. Le problème qui se pose alors est celui de savoir dans quelle profession ou quel secteur il faut classer ces chômeurs? S'agit-il de la dernière profession exercée ou du dernier secteur où le chômeur a travaillé, ou s'agit-il de la profession qu'il désire exercer (par ex. dans le cas des jeunes sortant de l'école)?

La deuxième raison qui nous amène à limiter cette étude aux actifs occupés est liée à la nature même des données exploitées. Dans le Recensement, on a demandé la profession et le secteur d'emploi uniquement pour ceux qui exerçaient un emploi au moment de l'enquête. La nature des données explique également que cette étude se penche principalement sur la composante quantitative de la ségrégation sexuelle. En effet, un Recensement ne se prête pas à une analyse des aspects qualitatifs étant donné qu'ils sont davantage liés à la situation et qu'ils sont souvent aussi plus subjectifs. En plus, ces aspects-ci ne sont pas repris dans le questionnaire.

2.1.5 Trois niveaux de ségrégation

La ségrégation sexuelle (du marché) du travail comprend trois dimensions ou niveaux différents. Tout d'abord, il y a le *microniveau*. Il s'agit ici, entre autres, du choix des études et de la profession fait par les garçons et les filles, de la répartition des tâches au sein des ménages et des répercussions de celle-ci sur la position des hommes et des femmes sur le marché du travail. Les décisions portant sur la formation suivie et la répartition des tâches sont prises par des individus ou des conjoints, bien que ceux-ci subissent inévitablement l'influence de l'environnement plus large dans leur prise de décisions. Par 'environnement plus large', on entend la situation de travail au sein de l'entreprise ou de l'organisation (le *mésniveau*), mais aussi la situation sur le marché du travail, en général (le *macroniveau*).

Le deuxième niveau où se forme la ségrégation sexuelle est le *mésniveau*. Concrètement, il s'agit, par exemple, de la répartition des tâches en fonction du sexe, des conditions et de l'environnement de travail différents pour les hommes et les femmes et de la représentation inégale des hommes et des femmes dans la prise de décision au sein de l'entreprise ou de l'organisation.

La ségrégation sexuelle au *macroniveau*, enfin, concerne le marché du travail en général. Les questions qui se posent à ce niveau sont la sur- ou sous-représentation des hommes et des femmes dans certains secteurs ou professions, l'inégalité des rémunérations entre hommes et femmes en tant que groupes, les différences de temps de travail entre les sexes, etc.

Il va de soi que ces trois niveaux sont fortement imbriqués l'un dans l'autre. Ainsi, les garçons et les filles choisissent leur profession ou leurs études en fonction de la situation sur le marché du travail, qui se perpétue ainsi. Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel et consacrent en moyenne plus d'heures aux tâches ménagères. A savoir où est la cause et où la conséquence importe peu dans ce contexte. Le fait est que les deux caractéristiques présentent une très forte corrélation.

Dans cette étude, nous n'analyserons pas explicitement le choix de la profession ou des études, ni la combinaison des tâches ménagères et du travail rémunéré ou encore les inégalités entre sexes dans les entreprises ou organisations. Beaucoup d'études et une abondante littérature ont d'ailleurs déjà été consacrées à ces sujets. Le premier but de cette étude est, en revanche, d'analyser la ségrégation sexuelle au macroniveau. Nous allons donc réaliser des analyses sur la ségrégation sexuelle dans les professions et les secteurs de l'ensemble du marché belge du travail.

2.2 THEORIES SUR LA SEGREGATION SEXUELLE

2.2.1 Introduction

Nous n'avons pas l'intention de présenter un exposé complet sur les explications données au phénomène 'ségrégation', mais bien un aperçu des différentes interprétations de la ségrégation dans la littérature.

On distingue, dans la littérature existante, trois grands courants: les théories néoclassiques, les théories radicales et les théories institutionnelles (De Jong, 1983). Abstraction faite des prémisses différentes de ces trois théories, il existe de nombreux points de recoupement, de sorte qu'il convient de les considérer comme complémentaires plutôt que concurrentielles.

2.2.2 Le courant néoclassique

Le courant néoclassique explique les différences entre individus et groupes sur le marché du travail par des différences de productivité. Le jeu de l'offre et de la demande veille à ce qu'il y ait toujours un (nouvel) équilibre entre productivité et rémunération. Des déséquilibres persistent néanmoins, pour lesquels il existe un certain nombre d'explications.

La première explication est fournie par la *théorie du 'human capital'* (ex. Tijdens, 1994). Selon cette théorie, la main-d'oeuvre est considérée comme un 'capital' dans lequel tant le travailleur que l'employeur investissent. Le travailleur investit dans l'acquisition de connaissances techniques en suivant une formation scolaire, tandis que l'employeur investit surtout dans l'apport de connaissances spécifiques à l'entreprise. L'employeur investira, dès lors, principalement dans des travailleurs dont il escompte qu'ils resteront en service, afin que ses investissements donnent le meilleur rendement. Quant au travailleur, il investira plus dans sa formation à mesure que s'améliorent les perspectives pour sa carrière de travail.

Il s'avère cependant que les employeurs investissent moins dans la formation des femmes. Ce phénomène est, à son tour, expliqué, par la *théorie de la discrimination statistique*. Suite au constat que les femmes quittent en général plus rapidement – que ce soit complètement ou partiellement – le marché du travail, les employeurs n'ont pas tendance à leur donner les mêmes possibilités de formation. En fait, il s'agit d'une forme de discrimination étant donné que l'on évalue les individus sur la base de caractéristiques (prétendues ou réelles) d'un groupe auquel ils appartiennent et non sur la base de leurs caractéristiques personnelles. Il est, d'autre part, également vrai que les femmes investissent souvent moins dans l'acquisition/l'approfondissement de qualifications. Ce constat peut s'expliquer par le fait que l'employeur leur en donne moins les moyens, mais également par le fait qu'elles anticipent elles-mêmes une carrière offrant moins de chances d'évolution. Ce dernier constat s'explique, à son tour, par la socialisation. Nous reviendrons plus tard sur ce phénomène.

Le '*job competition model*' se situe dans le prolongement de cette théorie. A partir de caractéristiques propres à un groupe, les travailleurs (potentiels) sont classés dans un ordre de préférence imaginaire. Les caractéristiques dont il est tenu compte dépendent de la fonction pour laquelle l'employeur désire engager quelqu'un. Les femmes se situent en général en fin de classement en raison de leur participation plus faible sur le marché du travail.

2.2.3 Les théories radicales

Ce deuxième courant est principalement répandu parmi les (néo)marxistes et les féministes. Les théories radicales partent de l'idée qu'il y a un mouvement continu de rejet et d'attraction de la main-d'oeuvre. A savoir qui est rejeté et qui est attiré dépend du processus de production même, mais aussi d'autres facteurs ou institutions dans la société.

Une première série de théories ressortissant à ce courant accordent une grande importance à la *socialisation*. Les femmes sont chargées de la reproduction biologique (mettre au monde et éduquer les enfants), de la reproduction de la main-d'oeuvre (prendre soin de l'époux fatigué

par son travail) et de la reproduction des rapports sociaux (veiller à former une future main-d'œuvre disciplinée). Suite à la socialisation des hommes et des femmes suivant cette répartition des rôles, les femmes sont davantage réduites à un emploi à temps partiel et un travail proche du domicile. En conséquence, les filles choisissent plus facilement une profession typiquement féminine, parce que plus compatible avec le rôle typique de la femme. Mais elles limitent ainsi leurs chances sur le marché du travail (Sanders et Beekes, 1993). Une étude empirique menée en Grande-Bretagne montre toutefois que ce n'est pas tellement la socialisation durant l'enfance en tant que telle, mais bien un *contrôle social* permanent qui détermine les caractéristiques structurelles du marché du travail (Levine et Zimmerman, 1995).

La *théorie de dominance* relève également des théories radicales (De Bruyn dans Van Meensel et Wyns, 1993; De Wachter, 1986; Tijdens, 1988). Les hommes ont tout intérêt à protéger leur position contre le nombre croissant de femmes sur le marché du travail. Ils vont, en d'autres termes, entraver l'accès des femmes aux emplois plus prestigieux, mieux rémunérés et qualitativement plus intéressants par des accords en sous-main et des préjugés, par exemple. En conséquence, on maintient une distinction entre professions typiquement masculines et typiquement féminines.

2.2.4 Les théories institutionnelles

Les théories institutionnelles forment ensemble le troisième grand courant. Ce courant part du constat que les emplois les plus rébarbatifs sont les moins bien rémunérés, ce qui s'oppose diamétralement à la théorie de 'l'offre et la demande' des néoclassiques. Ce constat s'explique par le fait que ces emplois sont exercés par des personnes qui n'ont pas d'autre choix parce qu'elles n'arrivent pas à décrocher d'autres emplois. A quoi est-ce dû?

Tout d'abord, on peut expliquer cela par la *segmentation du marché du travail*. Suivant la théorie du double marché du travail, le marché du travail se compose de segments internes et externes. Les hommes accèdent plus facilement que les femmes aux segments internes plus intéressants. Et ce, parce que l'on escompte que les femmes développeront une carrière moins stable de sorte que les entreprises investissent moins dans les femmes (cf. la théorie du 'human capital' et la discrimination statistique).

Selon certains auteurs, une part considérable de la ségrégation sexuelle peut s'expliquer par les *caractéristiques de l'organisation (de travail)* même et par sa relation avec l'environnement direct (Kulis et Miller-Loessi, 1992). La taille de l'organisation, le prestige, la relation avec les autorités et autres de ce genre sont des exemples de facteurs qui influencent tant la part des femmes que leur position au sein de cette organisation.

On ne doit pas perdre de vue que la position sur le marché du travail et au sein de l'organisation de travail a une influence sur la motivation des travailleurs (De Jong, 1983). Possibilités d'épanouissement, capacités d'exercer une influence et rapport de force d'un certain groupe de travailleurs sont des facteurs très cruciaux qui font qu'il y a ou non un important roulement du personnel. Lorsque l'on attribue systématiquement aux femmes les emplois sans possibilités d'épanouissement et sans possibilité d'exercer une influence sur les subalternes et lorsqu'elles restent minoritaires, ces femmes auront un moins bon rendement et quitteront plus rapidement l'organisation de travail. Ce faisant, l'opinion selon laquelle les femmes sont des travailleurs moins fiables est confirmée et renforcée.

Des facteurs dans *l'environnement de l'organisation de travail* peuvent également influencer le modèle de ségrégation (Cotter e.a., 1995). Pensons, par exemple, au développement de certaines nouvelles professions, au recul d'une série de professions typiquement masculines, à la crois-

sance du secteur des services et au déclin de l'industrie, à la croissance du secteur public, à l'augmentation du capital humain et, par conséquent aussi, du nombre de fonctions de management et de professions spécialisées et à la hausse du nombre d'indépendants en tant que facteurs susceptibles de réduire la ségrégation.

2.2.5 Consequences de la ségrégation sexuelle

Dans toutes les théories citées ci-dessus, il n'est jamais question de *discrimination* directe sur la base du sexe. Il existe apparemment toujours une raison objective pour expliquer que les femmes et les hommes se retrouvent dans des situations différentes. On ne peut parler de discrimination directe que si l'on prive quelqu'un de certaines chances uniquement en raison de son sexe. Pourtant, la ségrégation sexuelle est considérée comme quelque chose de négatif en raison des conséquences qu'elle entraîne en général.

Inégalité des salaires

Un premier effet indésirable est l'inégalité des salaires entre hommes et femmes. De nombreuses études ont déjà été effectuées à ce sujet (par ex. Cantillon, 1994; Schippers, 1994; Rubery, 1995). Une première explication réside dans la *classification des fonctions*. Dans les classifications de fonctions, les aptitudes et qualifications qui sont typiques des fonctions féminines sont systématiquement sous-valorisées. La ségrégation existante basée sur la fonction exercée est à la base d'une différence de valorisation. Il en résulte que les femmes ont plus de chances que les hommes d'être engagées à un niveau inférieur, ce qui en général signifie aussi qu'elles sont moins bien payées. Il ne s'agit pas, dans ce cas, d'une discrimination directe des femmes (au niveau du salaire), mais bien d'une discrimination au niveau du système de classification et de rétribution. (Il n'empêche qu'il existe, par ailleurs, aussi une forme de discrimination directe basée sur le salaire, même si elle est de moindre proportion, cf. Van Meensel et Seghers, 1995; Versluys, 1987). Une deuxième explication à l'inégalité des salaires entre hommes et femmes est liée à la *différence des secteurs* (Haex, 1976). Les secteurs à fort coefficient de main-d'oeuvre emploient relativement plus de femmes et paient des salaires inférieurs, comme dans le secteur de la confection, par exemple. Les secteurs à fort coefficient de capital emploient plus d'hommes et paient des salaires supérieurs, comme le secteur de la chimie, par exemple. Il est, bien entendu, difficile de déterminer où se situe la cause et où, la conséquence. Est-ce la présence en nombre suffisant d'une main-d'oeuvre (féminine) bon marché qui fait qu'un secteur est et reste à fort coefficient de main-d'oeuvre ou est-ce que les salaires sont comprimés parce qu'il s'agit d'un secteur à fort coefficient de main-d'oeuvre précisément? A ce niveau, nous ne pouvons que constater qu'un certain nombre d'aspects vont de pair de manière assez systématique.

Aspects économiques

Un deuxième aspect négatif de la ségrégation sexuelle est son implication économique. Etant donné que le niveau de formation et le taux d'activité des femmes se rapprochent toujours plus de ceux des hommes, il devient, économiquement parlant, beaucoup plus difficile de maintenir cette ségrégation. Ce faisant, les facteurs du 'human capital' ne sont pas exploités de manière optimale. L'engagement d'une main-d'oeuvre en fonction du sexe réduit en outre aussi sa flexibilité.

En raison de ces effets négatifs, entre autres, on préconise une répartition plus égale des hommes et des femmes entre les différentes professions. Le politique tente de rencontrer cette aspiration

de la société à travers toutes sortes de mesures, comme les actions positives, les campagnes visant à influencer le choix des études chez les filles principalement et la révision des classifications de fonctions afin de déceler les discriminations dans la valorisation des fonctions.

2.3 ANALYSE DE LA SÉGRÉGATION SEXUELLE AU MACRONIVEAU

2.3.1 Sources possibles

Pour pouvoir se prononcer sur la ségrégation des professions et la ségrégation sectorielle, il faut disposer de données qui remplissent au moins trois conditions. En effet, les trois caractéristiques suivantes sont nécessaires pour pouvoir comparer les résultats dans le temps et dans l'espace.

1. il faut, bien entendu, connaître le sexe;
2. il doit s'agir d'un grand nombre d'observations;
3. les professions et secteurs doivent être bien codés (suffisamment détaillés et suivant une classification communément admise pour des raisons de comparabilité).

En ce qui concerne la codification, il existe différentes possibilités. Dans le chapitre précédent, nous avons présenté la classification NACE comme la codification des secteurs économiques la plus appropriée. Il s'agit d'un classement systématique des entreprises en catégories suivant un système communément admis dans la Communauté européenne. Le classement comprend différents niveaux (également appelés digits ou positions), allant d'un classement général en dix divisions (1 position ou NACE 1) jusqu'à un classement très détaillé de plus de 200 sous-groupes (4 positions ou NACE 4). Pour de plus amples explications et un exemple, nous renvoyons au premier chapitre de ce rapport.

En ce qui concerne la codification des professions, il existe un système internationalement reconnu qui est comparable, à savoir l'International Standard Classification of Occupations (ISCO). Il s'agit également d'un système de classification à plusieurs niveaux. Le niveau le plus général comprend dix groupes de professions et le niveau le plus détaillé, environ 1 500 professions.

Les banques de données que l'on peut utiliser pour étudier en Belgique la ségrégation des professions et/ou la ségrégation sectorielle au macroniveau sont l'Enquête sur les Forces de Travail, les données de l'ONSS, les données de l'INAMI et le Recensement.

L'Enquête sur les Forces de Travail

Les professions (ISCO) et les secteurs (NACE) sont codés jusqu'à 2 positions, mais ne sont en fait représentatifs qu'au niveau de 1 position. En fin de compte, le nombre de catégories utilisables est relativement restreint. Les chiffres peuvent certes être utilisés en vue de se faire une première idée de l'ampleur de la ségrégation sexuelle en Belgique, mais ils ne suffisent pas pour réaliser une étude approfondie et certainement pas pour calculer des indices de ségrégation.

Les données de l'ONSS

La banque de données de l'ONSS est uniquement une bonne source d'information pour étudier la ségrégation sectorielle chez les travailleurs. Les secteurs ont été codés suivant la classification NACE 4 (jusqu'à 4 positions), mais elle ne comprend pas de données sur les professions. Les

indépendants ne sont pas non plus repris dans ce fichier. Ces données ne sont donc exploitables que pour une approche partielle de la ségrégation sexuelle.

Les données de l'INASTI

Cette banque de données contient des informations sur les travailleurs et les secteurs dans lesquels ils sont actifs. Les secteurs sont codés suivant le code NACE jusqu'à 4 positions (depuis 1993, suivant la nouvelle classification NACE-BEL). Malheureusement, pour un groupe considérable de travailleurs, les codes sectoriels ne sont pas repris. En 1991, plus de 10% du nombre total de codes sectoriels manquaient (365 301 pour un fichier de 2 994 898 unités).

Quant aux données sur les professions, cette banque de données n'en contient aucune.

Recensement

Les professions et les secteurs y sont codés de manière très détaillée. Pour les secteurs, il s'agit de la classification NACE. Pour les professions, un système propre à l'INS a été utilisé, comparable à et basé sur la classification standard internationale des professions. Dans le Recensement de 1991, on y a également ajouté le code ISCO même.

Le problème de la représentativité ne se pose donc pas ici, étant donné qu'il s'agit de données sur la population belge. On y retrouve donc l'ensemble de la population active. En fait, seules les données des Recensements entrent en ligne de compte comme base pour le calcul des indices de ségrégation tant des professions que des secteurs. Ces données ont pour seul inconvénient qu'elles sont disponibles avec un décalage dans le temps.

Schéma 2.1

Aperçu des différentes sources

<i>1991</i>	<i>Recensement</i>	<i>Sondage population active</i>	<i>ONSS</i>	<i>INASTI</i>
1. sexe	disponible	disponible	disponible	disponible
2. nombre d'observations	population	échantillon	population	population
3a. codification des secteurs	NACE 4 positions disponible sur support électronique	NACE 1 positions disponible en tableaux	NACE 4 positions disponible sur support électronique	NACE 4 positions disponible sur support électronique
3b. codification des professions	ISCO 4 positions et NIS-91 5 positions disponibles sur support électronique	ISCO 1 positions disponible en tableaux	-	-

2.3.2 Indices

Une étude sur la ségrégation des professions et des secteurs pourrait consister à décrire la part des femmes et des hommes dans les différents groupes de professions et secteurs économiques. En général, toutefois, on veut obtenir une analyse plus poussée et l'on recherche une méthode qui exprime le degré de ségrégation à l'aide d'un seul chiffre, à savoir l'*indice de ségrégation*. Or, il n'existe pas d'indice de ségrégation 'absolu'. Dans la littérature scientifique, la discussion bat son plein sur les (prétendus) avantages et inconvénients des différents indices proposés. En gros, on peut répartir ces indices en deux groupes suivant le principe de base sur lequel ils ont été construits.

1. Le premier groupe d'indices prend comme point de départ la part des hommes et/ou des femmes dans une profession donnée et la met en rapport avec leur part dans la population active totale. Il existe, pour ce, différentes façons de procéder (voir plus loin).
2. Le deuxième groupe d'indices part d'une définition des notions 'profession féminine' et 'profession masculine' pour construire ensuite un indice. La définition de 'profession féminine' ou 'profession masculine' peut toutefois être différente.

Le premier groupe d'indices convient le mieux pour réaliser des études sur le marché du travail qui sont axées sur la politique. Ils sont assez simples à calculer et peuvent être interprétés de manière très concrète. L'indice révèle chaque fois quelque chose sur l'ampleur de la mobilité (interprofessionnelle ou intersectorielle) nécessaire pour supprimer la ségrégation entre hommes et femmes. Le deuxième groupe est essentiellement utilisé dans la littérature économique. Ils sont cependant plus difficiles à calculer et leur signification n'est en général pas limpide. De plus, les auteurs de ces indices sont loin d'être d'accord entre eux. C'est pourquoi nous n'approfondirons pas plus ce groupe d'indices.

2.3.3 Autres méthodes

D'autres auteurs relativisent, par ailleurs, la discussion sur ces différents instruments de mesure en s'intéressant également aux *autres aspects méthodologiques*. Dans ce contexte, Hakim mentionne trois aspects méthodologiques importants.

1) *la pondération des professions*

La taille des différentes professions peut influencer la grandeur de l'indice. C'est pourquoi il vaut mieux ne pas en tenir compte lors du calcul de l'indice, d'autant plus que l'on sait qu'il y a en fait moins de professions féminines et que leur taille moyenne est souvent plus grande.

2) *Le choix de la population de base*

Il est important de savoir dans quel groupe de la population on désire mesurer la ségrégation. Si l'on veut, en revanche, étudier la structure nationale des professions, ce sont les professions qui constitueront l'unité d'analyse.

3) *La classification des professions utilisée*

Plus le niveau d'agrégation de la classification utilisée est élevé (c.-à-d. moins il y a de catégories), moins l'indice de ségrégation calculé sera élevé. C'est pourquoi on ne pourra comparer l'indice de ségrégation, par exemple, entre différents pays ou dans le temps que si la même classification a été utilisée.

Etant donné la complexité méthodologique que pose l'utilisation d'indices de ségrégation, Hakim propose d'utiliser davantage la part des 'professions intégrées' au lieu des professions 'typiquement masculines' et 'typiquement féminines' en comparant – simplement – les pourcentages (et non en calculant un indice du deuxième type comme mentionné ci-dessus). Par 'profession intégrée', elle entend une profession qui compte de 30 à 50% de femmes. Pareille méthode serait, à notre avis, également applicable au mésoniveau.

Faber aussi formule les réserves de mise quant à une analyse des données à l'aide d'un indice de ségrégation et propose de comparer la part des hommes et des femmes dans les catégories 'professions masculines', 'professions féminines' et 'professions proportionnelles'. Ce qui

constitue une 'profession masculine' ou 'féminine' dépend de la représentation des hommes et des femmes dans la population active. A partir du pourcentage de femmes dans la population active, on peut alors construire un 'intervalle'. Si la population active se compose de 25% de femmes, par exemple, les professions qui comptent $25+15=40\%$ ou plus de femmes, par exemple, sont des 'professions féminines' et les professions qui comptent $25-15=10\%$ ou moins de femmes sont des professions 'masculines'. Les professions proportionnelles compteraient, dans notre exemple, de 10 à 40% de femmes. Faber ajoute que si l'on veut étudier les changements au niveau de la ségrégation, on obtient souvent, en suivant cette méthode, des conclusions différentes de celles obtenues en comparant des indices de ségrégation.

Dans ce rapport, nous utiliserons les deux approches, à savoir la comparaison de pourcentages et le calcul d'indices. Dans le chapitre quatre, nous analyserons la ségrégation par déciles. Les secteurs et professions seront successivement répartis en dix catégories sur la base du pourcentage de femmes qui y travaillent. Ces déciles seront comparés entre eux pour obtenir une indication sur l'importance relative de l'emploi féminin, ainsi que sur le type de secteurs et de professions qui y sont représentés. Dans le chapitre cinq, nous calculerons et comparerons une série d'indices de ségrégation.

2.4 CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons présenté les différents aspects de la ségrégation sexuelle. Nous avons établi une distinction entre ségrégation horizontale et verticale, et entre les aspects quantitatifs et qualitatifs du phénomène. Ensuite, nous avons présenté un aperçu des différentes théories concernant la ségrégation sexuelle sur le marché du travail. Enfin, nous avons analysé une série de méthodes utilisées pour étudier le phénomène.

La présente étude portera sur la ségrégation horizontale des hommes et des femmes au macro-niveau. En d'autres termes, nous analyserons les différences au niveau des professions et des secteurs. La méthode d'analyse sera de type quantitatif. Deux approches seront utilisées à cette fin. D'une part, les professions et secteurs seront comparés entre eux sur la base du pourcentage de femmes qui y travaillent (approche par déciles) et, d'autre part, nous calculerons et comparerons une série d'indices de ségrégation.

Vu la finalité de cette étude, il est important d'avoir une bonne compréhension des données. C'est pourquoi le chapitre suivant sera entièrement consacré à une analyse et une évaluation des sources. Les données du Recensement seront comparées à celles des autres banques de données et évaluées quant à leur utilité pour ce type d'étude.

BIBLIOGRAPHIE

- Cantillon, B., Vanherck, R., Andries, M. en Marx, I., *Werden mannen en vrouwen gelijk? Beroepslooptbanen en inkomens van mannen en vrouwen in de 80'er jaren*, CSB-berichten, UFSIA, Antwerpen, 1994.
- Commission européenne, Europe sociale. *Fixation des salaires et ségrégation sexuelle dans l'emploi dans la Communauté européenne*, Direction générale de l'Emploi, des Relations industrielles et des Affaires sociales, supplément 4/94, p.164-206.

- Cotter, D. e.a., Occupational Gender Desegregation in the 1980s, in *Work and Occupations*, vol. 22, no. 8, Febr. 1995, p. 3-21
- De Jong, A.M., *Gelijke behandeling en het personeelsbeleid. De positie van de vrouw in de arbeidsorganisatie*, Kluwer, Deventer, 1983.
- De Wachter, M., Koot-Du Buy, A.H., Siegers, J.J. en Van Mourik, A., Beroepssegregatie tussen mannen en vrouwen in België, in *Tijdschrift voor Economie en Management*, vol. 31, nr. 3, 1986, p. 335-353.
- Faber, F., *Veranderingen in de seksesamenstelling van de beroepen in Nederland, 1971-1989*, Paper ter gelegenheid van de Zesde Sociaal-wetenschappelijk Studiedagen, 7-8 april 1994, Amsterdam.
- Fields, J. en Wolff, E.N., The Decline of Sex Segregation and the Wage Gap, 1970-1980, *Journal of Human Resources*, XXVI, 4, p. 608-622.
- Haex, J., Martens, A. en Wolf, S., *Arbeidsmarkt, discriminatie, gastarbeid*, Sociologisch Onderzoeksinstituut, Leuven, 1976.
- Hakim, C., Explaining Trends in Occupational Segregation: The Measurement, Causes, and Consequences of the Sexual Division of Labour, in *European Sociological Review*, vol. 8, no. 2, Sept. 1992, p. 127-152.
- Kulis, S. en Miller-Loessi, K.A., Organizational Dynamics and Gender Equity. The case of sociology departments in the Pacific Region, in *Work and Occupations*, vol. 19, no. 2, May 1992, p. 157-183.
- Levine, P.B. en Zimmerman, D.J., A comparison of the Sex-Type of Occupational Aspirations and Subsequent Achievement, in *Work and Occupations*, vol. 22, no. 1, Febr. 1995, p. 73-84.
- Lammers, J.G.M. en Huygen, F., Ongelijke deelname aan beroepsarbeid en beroepssegregatie tussen mannen en vrouwen in de periode van 1977 tot 1985, in *Sociale Wetenschappen*, jg. 30, nr. 2, 1987, p. 145-166.
- Maes, V. en Wyns, M., *Vrouwelijke bedienden in Antwerpse metaalbedrijven: gelijke kansen?* HIVA, K.U. Leuven, 1993.
- Rubery, J., Pay, gender and european harmonisation: some societal effects in the determination of gender pay differential, in *Waardering en beloning van vrouwenwerk. De rol van functie- en loonclassificatie*, Steunpunt Women's Studies, 1995.
- Sanders, K., Indirecte beloningsverschillen tussen vrouwen en mannen, in *Tijdschrift voor Arbeidsvraagstukken*, jrg. 8, 1992/4, p. 324-337.
- Sanders, K. en Beekes, A. (red.), *Tussen socialisatie en keuze. Vrouwen en mannen op de arbeidsmarkt*, Wolters-Noordhoff, Groningen, 1993.
- Schippers, J.J., Seksneutrale beloning van mannenberoepen en vrouwenberoepen, in *Tijdschrift voor Arbeidsvraagstukken*, jg. 10, 1994, p. 255-261.
- Tijdens, K.G. en De Ru, P.A., Loopbanen van vrouwen, in *Tijdschrift voor Arbeidsvraagstukken*, jg. 4, 1988/1, p. 8-18.
- Tijdens, K. en Goudswaard, A., *Kantoorarbeid van vrouwen in de industrie*, Welboom bladen, Amsterdam, 1994.
- Tzannatos, Z., Employment Segregation: Can we measure it and what does the measure mean? in *British Journal of Industrial Relations*, vol. 28, no. 1, March 1990, p. 105-111.
- Van Meensel, R. en van der Hallen, P., *Gelijke behandeling van mannen en vrouwen. Seksediscriminatie in functieclassificatie*. K.U. Leuven, Hoger Instituut voor de Arbeid, Leuven 1994.
- Van Meensel, R., *De arbeidsters in de Antwerpse metaalbedrijven. Een onderzoek naar de interne arbeidsmarkten van bedrijven*, HIVA, K.U. Leuven, 1995 (niet verschenen).
- Van Meensel, R. en Seghers, N., Een gewaardeerde vrouw is er twee waard. Seksediscriminatie in functieclassificatie, in *Handboek Women's Studies*, Steunpunt Women's Studies, 1995.
- Versluys, L., *Je rechten als vrouw*, EPO, Berchem, 1987.
- Witkowski, K.M. en Leicht, K.T., The effects of Gender Segregation, Labor Force Participation and Family Roles on the Earnings of Young Adult Workers, in *Work and Occupations*, vol. 22, no. 1, Febr. 1995, p. 48-72.
- Wyns, M. en Van Meensel, R., *De beroepensegregatie in België (1970-1988)*, K.U. Leuven. Hoger Instituut voor de Arbeid. Leuven 1990.

CHAPITRE 3

PRESENTATION ET EVALUATION DES SOURCES

3.1 DONNEES POUR L'ETUDE DE LA SEGREGATION SECTORIELLE

3.1.1 Introduction: organisation des données

Dans le cadre d'une étude sur la ségrégation sectorielle, il va sans dire que le choix de la classification sectorielle est d'une importance cruciale. Dans la présente étude, nous avons adopté l'ancienne classification NACE et ce, pour trois raisons. La première est que nous analysons des données de 1991. Or, à cette époque-là, la nouvelle classification NACE-BEL n'était pas encore en usage. Il était dès lors plus logique de prendre l'ancienne classification. La deuxième raison est que la même classification a été appliquée dans l'étude sur la ségrégation sectorielle en 1970 et 1981.¹ Les données de 1991 se devaient d'être comparables aux données antérieures afin de pouvoir analyser l'évolution de la ségrégation sectorielle dans le temps. Enfin, la troisième raison qui nous a incité à utiliser l'ancienne classification est la comparabilité avec d'autres banques de données contenant aussi des données de 1991. Dans ces fichiers, en effet, la nouvelle classification NACE-BEL n'est pas disponible puisqu'elle a été introduite en 1993 seulement. Mais plus tard, nous devons passer à la nouvelle classification NACE-BEL. Sans que cela ne pose de problèmes puisque dans la banque de données du Recensement, cette nouvelle codification a déjà été reprise, de sorte que dans le futur, les données de 1991 pourront encore être comparées. Dans le fichier de données du Recensement de 1991, le code NACE est disponible jusqu'au quatre positions. Etant donné qu'à ce niveau, la classification contient plus de 200 catégories, on perd pour ainsi dire toute clarté d'ensemble. C'est pourquoi nous nous sommes limités à la classification à deux chiffres. Celle-ci comprend 60 catégories, un nombre qui reste traitable. Dans l'étude antérieure (voir ci-dessus), les auteurs avaient également choisi le niveau à deux positions. Il n'empêche qu'il nous faudra parfois passer au niveau de trois chiffres, plus précisément lorsqu'il faudra faire une distinction entre le secteur tertiaire et le secteur quaternaire. Cette distinction ne peut en effet être établie au niveau de deux positions. Le niveau à trois positions s'avère également nécessaire en vue d'isoler la catégorie dans laquelle on regroupe les 'Codes NACE inconnus', catégorie qui avait été reprise sous le code 99 avec les 'autres services'. Notre étude se devait également de comparer le Recensement avec d'autres banques de données administratives. Nous étudierons dès lors quelles sont les possibilités et les limites des données du Recensement par rapport à celles de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) et de l'Institut national d'Assurance Maladie et Invalidité (INAMI). Notre choix s'est porté sur ces deux banques de données parce qu'elles satisfont à première vue aussi aux trois critères préalables d'une étude sur la ségrégation sectorielle. Ces critères sont l'information sur le sexe, un bon

1. Wyns M. et Van Meensel R., *De Beroepensegregatie in België (1970-1988)*. K.U.Leuven, Hoger Instituut voor de Arbeid. Cette étude a été réalisée à la demande du secrétaire d'Etat à l'Emancipation sociale de l'époque. M. Smet. et contient également un chapitre sur la ségrégation sectorielle.

système de classification sectorielle et un volume suffisant afin que toutes les catégories du système de classification soient représentatives. S'agissant de données sur la population, ce dernier critère ne pose pas de problème.

Tout comme dans le Recensement, les données de l'ONSS sur les secteurs sont codées suivant la classification NACE et ce, au moins jusqu'au niveau de deux positions. A cette différence près que la banque de données de l'ONSS ne traite que les salariés, alors que le Recensement englobe l'ensemble de la population active. A des fins de comparaison, les indépendants et aidants seront donc supprimés du fichier du Recensement. Etant donné qu'ils n'en représentent pas moins une part importante de la population des actifs occupés, nous leur consacrerons un paragraphe distinct dans lequel nous confronterons, entre autres, les données du Recensement à celles de l'Institut national d'Assurances sociales des Travailleurs indépendants (INASTI). Quant à la banque de données de l'INAMI, elle classe les indépendants et salariés dans des fichiers distincts. L'on sait cependant que le nombre d'indépendants y est sous-estimé. C'est pourquoi pour les besoins de notre comparaison, nous avons également éliminé les indépendants pour ne considérer que les salariés.

3.1.2 Comparaison avec l'ONSS

De par sa mission, l'ONSS dispose de nombreuses statistiques. Pour effectuer notre comparaison avec le Recensement, nous avons pris les statistiques sur le nombre de postes de travail au 30 juin 1991. Ces statistiques sont publiées annuellement et proposées sur supports de données électroniques.

Au 1er mars 1991, il y avait, selon le Recensement, 2 925 191 salariés. L'ONSS comptait, au 30 juin 1991, 3 145 000 salariés, soit 7,6% de plus que le Recensement. Cet écart peut s'expliquer en grande partie par la date d'enregistrement des données, d'une part, et par la manière de les enregistrer, d'autre part. Nous y reviendrons ultérieurement.

Les différents secteurs sont énumérés dans le tableau 3.1. Seuls les secteurs comptant au moins 1 000 personnes ont été retenus.

Toutes proportions gardées, la plupart des secteurs coïncident plus ou moins en termes de volume. Un certain nombre d'entre eux présentent toutefois un écart plus grand, de 10% ou plus, sans qu'il ne soit possible d'expliquer pour chacun de ces secteurs la cause exacte de cet écart. Il existe néanmoins un certain nombre de facteurs généraux susceptibles d'expliquer les (ou une partie des) écarts.

Premièrement, il y a l'influence du travail saisonnier. La date de référence du Recensement est le 1er mars, alors que l'ONSS enregistre ses données au 30 juin. Dans les secteurs où le travail saisonnier est important, cela peut créer une différence. Celui qui vend de la glace ou cueille des fraises le 30 juin n'aura très probablement pas exercé cette activité le 1er mars.

Deuxièmement, l'unité statistique des deux banques de données est différente. L'ONSS comptabilise le nombre de postes de travail qui tombent sous l'application de la réglementation ONSS. Ils peuvent donc également comprendre des emplois à temps partiel. Le Recensement, en revanche, compte le nombre de personnes exerçant un emploi au moment de l'enquête publique. Il se peut que parmi celles-ci, certaines combinent deux emplois à temps partiel. Par conséquent, celui qui exerce deux fonctions à temps partiel sera comptabilisé deux fois par l'ONSS, mais une fois seulement dans le Recensement. Cette différence se traduit par un chiffre supérieur pour l'ONSS, surtout dans les secteurs où le travail à temps partiel est très répandu (le secteur horeca, par exemple) ou les secteurs comptant beaucoup d'emplois combinés (l'enseignement, par exemple).

Tableau 3.1*Nombre total de salariés par secteur dans le Recensement et selon l'ONSS (Belgique, 1991).*

<i>CODE NACE ET INTITULE</i>	<i>REC91</i>	<i>ONSS91</i>
13 Extraction de pétrole et de gaz naturel	61	3518
24 Industrie des produits minéraux non métalliques	31 394	36 293
31 Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et du matériel de transport)	60 230	71 391
32 Construction de machines et de matériel mécanique	38 495	46 322
35+36 Construction d'automobiles et pièces détachées, et d'autre matériel de transport	65 182	75 169
37 Fabrication d'instruments de précision et d'optique	3 941	4 968
41/42 Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	78 534	94 670
46 Industrie du bois et du meuble du bois	30 969	34 092
47 Industrie du papier et fabrication d'articles en papier: imprimerie et édition	48 338	53 447
48 Industrie du caoutchouc - transformation des matières plastiques	22 177	24 802
49 Autres industries manufacturières	7 724	9 077
50 Bâtiment et génie civil	156 280	187 798
61+62+63 Commerce de gros, récupération, intermédiaires du commerce	126 784	191 862
64/65 Commerce de détail	168 392	187 024
66 Restauration et hébergement	47 420	82 152
67 Réparation de biens de consommation et de véhicules	30 239	38 630
83+84+85 Auxiliaires financiers et d'assurances; affaires immobilières, services fournis aux entreprises; location de biens mobiliers et location de biens immobiliers propres	104 423	194 732
92 Services d'hygiène publique, administration des cimetières	26 328	45 253
93 Enseignement	282 498	339 807
95 Santé et services vétérinaires	139 914	158 620
96 Autres services fournis à la collectivité	121 396	161 657
97 Services récréatifs et autres services culturels	32 388	42 402
98 Services personnels	18 245	24 684
990 Services domestiques, autres services	21 649	50 800

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991 et Office National de Sécurité Sociale: données du 30.6.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Un troisième facteur pouvant expliquer certains des écarts réside dans la manière de coder. Il est fort possible qu'une même entreprise ou organisation soit codée différemment par l'ONSS et par le Recensement. Lorsqu'une entreprise ou organisation modifie en tout ou en partie ses activités, elle peut aboutir dans une autre catégorie de la classification NACE. Mais avant que l'ONSS n'adapte le code NACE, il peut s'écouler un certain temps. Le Recensement, en revanche, se base sur les activités réellement exercées au moment de l'enquête publique pour déterminer le code NACE.

Un quatrième facteur susceptible de générer des écarts est l'exactitude ou l'exhaustivité de l'information transmise par le répondant. Le code ONSS est attribué sur la base de l'information fournie par l'employeur alors que les résultats du Recensement sont basés sur les informations données par le travailleur. Il n'est pas impensable que, dans les grandes entreprises surtout, ces informations ne correspondent pas toujours. De plus, beaucoup de personnes n'accorderaient pas suffisamment d'importance au Recensement et indiqueraient donc des informations incorrectes ou incomplètes. Sans doute s'agit-il là d'une explication majeure au fait que bon nombre de codes de secteur manquent dans le Recensement. En effet, le code de secteur est inconnu pour 8,4% des travailleurs et dans 5,2% des cas, seul le code à un chiffre est connu.

Dans cette étude, c'est surtout la répartition des sexes qui nous intéresse et c'est pourquoi nous avons comparé le pourcentage de femmes par secteur. Les chiffres du Recensement et de l'ONSS se sont avérés correspondre en très grande partie, ce qui est par ailleurs 'normal' puisqu'il s'agit d'une répartition binômiale (homme-femme) d'une grande population. Seuls quelque trois secteurs typiquement féminins où le travail à temps partiel est très important y dérogent avec un pourcentage de femmes nettement différent. Comme nous l'avons déjà dit, cet écart s'explique sans doute par le choix d'une unité statistique différente, autrement dit, par la double comptabilisation du travail à temps partiel dans le fichier de l'ONSS.

Tableau 3.2*Pourcentage de femmes (salariées) par secteur dans le Recensement et selon l'ONSS (Belgique, 1991).*

<i>CODE NACE ET INTITULE</i>	<i>REC91 %</i>	<i>ONSS91 %</i>
91 Administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire	41,00	36,37
92 Services d'hygiène publique, administration des cimetières	47,94	53,77
999 Activités difficiles à définir	51,33	56,63

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991 et Office National de Sécurité Sociale: données du 30.6.1991
Analyse: Steunpunt WAV

3.1.3 Comparaison avec l'INAMI

L'INAMI dispose de données sur tous les travailleurs assurés contre la maladie et l'invalidité, données qui sont transmises par l'employeur au moyen des bons de cotisation. Tout comme les données de l'ONSS, les données de l'INAMI sont également publiées annuellement. Pour la comparaison avec les données du Recensement, nous avons pris les données de 1991.

Le nombre total de salariés au 30 juin 1991 s'élève, selon l'INAMI, à 2 994 898 unités. Ce chiffre est plus proche du total du Recensement (à savoir 2 925 191 au 1er mars) que du nombre de salariés suivant l'ONSS (3 145 000 au 30 juin 1991).

Ici aussi, nous avons pris comme critères de base 1 000 personnes et un écart d'au moins 10%. Nous constatons que dans les données de l'INAMI, il y a moins de secteurs qui s'écartent des données du Recensement.

Tableau 3.3*Nombre total de salariés par secteur dans le Recensement et selon l'INAMI (Belgique, 1991).*

<i>CODE NACE ET INTITULE</i>	<i>REC91</i>	<i>INAMI91</i>
16 Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	21 164	18 135
32 Construction de machines et de matériel mécanique	38 495	43 434
33 Construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information	1 657	704
37 Fabrication d'instruments de précision et d'optique	3 941	4 505
41/42 Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	78 534	86 326
61 Commerce de gros (à l'exclusion de la récupération)	12 729	168 418
62 Récupération	2 742	3 909
66 Restauration et hébergement	47 420	59 265
77 Agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts	18 522	22 518
79 Communications	67 642	76 550
81 Institutions de crédit	92 751	83 063
82 Assurances (excepté les assurances sociales obligatoires)	30 965	27 069
83 Auxiliaires financiers et d'assurances; affaires immobilières; services fournis aux entreprises	101 131	168 223
84 Location de biens mobiliers	3 032	3 363
990 Services domestiques, autres services (excepté les activités difficiles à définir)	21 649	806 208

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991 et Institut National d'Assurance Maladie et Invalidité: données du 30.6.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Les facteurs explicatifs que nous avons présentés lors de la comparaison avec l'ONSS sont également valables dans ce cas-ci, si ce n'est que les écarts sont ici souvent moins importants que dans le cas de l'ONSS. Le problème des doubles comptabilisations est beaucoup moins important dans le cas de l'INAMI. Ce qui s'explique par le fait que dans un certain nombre de cas, l'INAMI corrige les données de telle sorte qu'une personne qui combine deux fonctions à

temps partiel ne soit comptée qu'une seule fois ('unification'). Dans ce cas, en effet, cette personne n'est reprise qu'une seule fois dans le fichier, alors que l'ONSS la reprend deux fois. Dans le Recensement aussi, cette personne n'est reprise qu'une fois. Ceci explique donc que l'écart au niveau d'un secteur très saisonnier où les (petits) boulots à temps partiel sont fréquents, à savoir le secteur horeca, est beaucoup moins grand à l'INAMI qu'à l'ONSS (voir tableau). Cependant, le fichier de l'INAMI a pour inconvénient majeur la part importante de données non disponibles. Il manque, en effet, 12% de codes NACE. En cause: l'information insuffisante fournie par les répondants pour pouvoir attribuer un code. Et ce, parce que les employeurs ne sont pas tenus de mentionner le code NACE sur le formulaire qu'ils doivent remettre à l'institution. Dans le Recensement aussi, un nombre important de codes NACE font défaut. Mais dans ce cas-ci, c'est davantage l'ignorance ou le manque de motivation des répondants concernant l'activité exacte de leur entreprise ou organisation qui est en cause. En ce qui concerne le pourcentage de femmes, les différences relevées entre le Recensement et les données de l'INAMI sont peu nombreuses ou peu importantes. Les secteurs pour lesquels on a tout de même noté des différences sont repris dans le tableau 3.4.

Tableau 3.4

Pourcentage de femmes (salariées) par secteur dans le Recensement et selon l'INAMI (Belgique, 1991).

<i>CODE NACE ET INTITULE</i>	<i>REC91 %</i>	<i>ONSS91 %</i>
91 Administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire	41,00	33,84
92 Services d'hygiène publique, administration des cimetières	47,94	64,79
96 Autres services fournis à la collectivité	77,07	66,83
97 Services récréatifs et autres services culturels	46,04	39,32

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991 et Institut National d'Assurance Maladie et Invalidité: données du 30.6.1991

Analyse: Steunpunt WAV

3.1.4 Comparaison avec l'INASTI

Comme nous l'avons dit, seules les données des salariés ont pu être comparées avec les données de l'INAMI et de l'ONSS. Pour ce qui est des travailleurs indépendants, il faut recourir aux données de l'Institut national d'Assurances sociales pour Travailleurs indépendants (INASTI). Celles-ci sont présentées dans le tableau 3.5. Il s'agit tant du nombre total de personnes que du rapport entre le nombre d'hommes et de femmes. Ont été pris en compte les personnes exerçant une activité indépendante à titre principal (employeurs compris) et les aidants. Les 'chefs d'entreprise salariés' n'y figurent donc pas. Ils ont été joints au groupe des salariés.

Il ressort de ce tableau que le nombre total d'indépendants et d'aidants donné par le Recensement correspond en grande partie à celui de l'INASTI. La différence entre les deux totaux s'élève à 2% seulement. Toutefois, si l'on considère les aidants et les indépendants séparément, cette différence semble se creuser. Le Recensement comptabilise apparemment moins d'indépendants et plus d'aidants que l'INASTI.

La comparaison par secteur fait également apparaître un certain nombre de problèmes. L'INASTI emploie une autre classification sectorielle que la classification NACE. Afin de pouvoir comparer les données, les deux systèmes de codification ont été regroupés de façon à obtenir une classification comparable en quatre catégories. Les nombres obtenus sont cependant très différents, tant pour les aidants que les indépendants. Le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes diverge également dans une large mesure.

Tableau 3.5

Nombre total d'indépendants et pourcentage de femmes par secteur dans le Recensement et selon l'INASTI (Belgique, 1991).

<i>Secteur</i>	<i>Statut</i>	<i>% d'hommes</i>	<i>% de femmes</i>	<i>Total</i>	<i>% d'hommes</i>	<i>% de femmes</i>	<i>Total</i>
Agriculture, sylviculture, pêche	Indépendant	85,18	14,82	60 634	77,88	22,12	59 148
	Aidant	25,83	74,17	17 447	95,89	4,10	4 305
	Total	71,92	28,08	78 081	84,13	15,87	63 453
Industrie, transports	Indépendant	90,51	9,49	83 654	86,83	13,17	127 725
	Aidant	59,61	40,39	20 504	93,17	6,83	16 674
	Total	84,43	15,57	104 158	95,97	7,03	144 399
Commerce	Indépendant	64,65	35,35	159 707	60,59	39,41	207 168
	Aidant	26,64	73,36	43 211	76,81	23,19	18 902
	Total	56,56	43,44	202 918	61,95	38,03	226 070
Professions libérales, professions diverses et autres	Indépendant	65,81	34,19	79 546	64,06	35,94	55 045
	Aidant	22,34	77,66	28 860	77,45	22,55	7 401
	Total	60,21	39,79	108 406	64,68	35,31	62 446
Total	Indépendant	71,93	28,07	499 141	69,58	30,42	545 296
	Aidant	31,53	68,47	110 022	88,60	11,40	74 412
	Total	64,63	35,37	609 163	71,86	28,14	619 708

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991 et Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants: données de 1991

Analyse: Steunpunt WAV

Il faut en conclure que l'on a sans doute donné une interprétation différente à certaines catégories de la classification sectorielle ayant pourtant le même intitulé. A cela s'ajoute le fait que la notion d' 'aidant' n'est pas non plus définie de manière univoque puisque l'on constate un écart important au niveau des nombres entre le Recensement et l'INASTI. L'INASTI applique une définition très restreinte de l'aidant, à savoir les personnes assujetties au statut social des indépendants. Les conjointes aidantes, par exemple, ne relèvent pas de cette catégorie, ce qui du même coup explique probablement aussi les écarts importants entre l'INASTI et le Recensement au niveau du rapport entre les deux sexes.

3.1.5 Résumé et conclusion

Dans les paragraphes précédents, nous avons comparé les données sectorielles du Recensement avec celles de l'INAMI, de l'ONSS et de l'INASTI.

Dans le groupe des salariés, une série de secteurs présentent des écarts de volume. Pour certains secteurs, ces écarts par rapport au Recensement vont dans le même sens pour l'INAMI et l'ONSS. Ils sont repris dans le tableau 3.6.

Dans le Recensement, les nombres calculés pour ces secteurs sont systématiquement beaucoup plus petits. L'explication réside dans la façon de coder et l'unité statistique différente (cf. différences de comptabilisation du travail à temps partiel).

En revanche, le pourcentage de femmes diffère à peine entre le Recensement, l'ONSS et l'INAMI, excepté quelques secteurs où l'emploi féminin est relativement élevé.

Si l'on compare maintenant les données en fonction des trois critères de base adoptés, on arrive à la conclusion suivante.

En ce qui concerne l'information sur le *sexe*, les trois banques de données des salariés sont parfaitement comparables; au niveau des rapports entre les deux sexes par secteur, il n'y a pour ainsi dire pas de différences.

Tableau 3.6*Différences entre le Recensement, l'ONSS et l'INAMI au niveau du nombre de personnes par secteur, 1991.*

CODE NACE ET INTITULE	REC91	ONSS91	INAMI91
32 Construction de machines et de matériel mécanique	38 495	46 322	43 434
41/42 Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	78 534	94 670	86 326
61 Commerce de gros (excepté la récupération)	120 729	191 862	168 418
83+84+85 Auxiliaires financiers et d'assurances; affaires immobilières, services fournis aux entreprises; location de biens mobiliers et location de biens immobiliers propres	104 423	194 732	168 223
92 Services d'hygiène publique, administration des cimetières	26 328	45 253	29 469
96 Autres services fournis à la collectivité	121 396	161 657	138 736

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991
 Office National de Sécurité Sociale: données du 30.6.1991
 Institut National d'Assurance Maladie et Invalidité: données du 30.6.1991

Analyse: Steunpunt WAV

En ce qui concerne la *classification* sectorielle, les données sont en grande partie comparables. Pour une série de secteurs, on note cependant de grosses différences entre les trois banques de données. Dans bon nombre de cas, mais pas dans tous, ces différences peuvent s'expliquer en partie par le moment d'enregistrement et/ou la méthode d'enregistrement. Ce qui porte à croire que l'attribution du code sectoriel, non plus, ne s'effectue pas toujours de manière univoque.

Quant à la *composition*, les trois banques de données divergent dans une large mesure. Néanmoins, il s'agit toujours de données sur la population puisque toutes les personnes concernées ont été reprises. En d'autres termes, il n'y a pas de problème de représentativité. La différence réside dans le fait que l'INAMI et l'ONSS ne reprennent que les salariés du secteur privé et du secteur public, alors que le Recensement fournit des informations sur tous les actifs occupés, donc également sur les indépendants et les aidants. Dans le cadre d'une étude comme celle-ci, ces données importent, bien sûr, beaucoup. Ecarter les indépendants pourrait en effet fausser l'image que l'on donne de la réalité, étant donné que certains secteurs (par ex. le commerce de détail), et peut-être même un des deux sexes, pourraient ainsi être sous-représentés.

C'est pourquoi les données portant sur les indépendants (employeurs, indépendants en activité principale et aidants) ont été comparées avec les statistiques de l'INASTI. Cette comparaison a fait apparaître bon nombre de problèmes au niveau de la classification sectorielle et du rapport entre le nombre d'hommes et de femmes, et ce, tant parmi les indépendants que les aidants.

Quoi qu'il en soit, le Recensement s'avère présenter un avantage de taille, à savoir qu'il contient des données tant sur les indépendants que sur les salariés. L'alternative consiste à combiner les données des différents régimes (à savoir au sein de l'INAMI) ou même des deux institutions différentes (INASTI et ONSS) pour obtenir des informations sur l'ensemble de la population active. Il va de soi que cette solution est moins indiquée étant donné les problèmes qui se poseraient au niveau de la classification sectorielle ou, pour le moins, au niveau de l'interprétation de cette classification. Et même si l'on utilisait une classification en théorie identique, il est peu probable que l'on obtienne une codification uniforme. En conclusion, le Recensement constitue en tout cas un instrument valable et applicable pour ce type de recherche.

3.2 DONNEES POUR L'ETUDE DE LA SEGREGATION PROFESSIONNELLE

3.2.1 Introduction: organisation des données

Lorsque l'on envisage une étude sur les professions, on se heurte inévitablement à une série de problèmes.

Un premier problème est celui de *définir* les professions. Sur quelles bases doit-on réaliser la subdivision? Et quel critère faut-il choisir: la formation, le contenu de la fonction ou autre chose encore? La classification internationale ISCO se fonde tant sur le niveau de formation que sur le contenu de la fonction. Dans cette classification, la profession est définie comme étant 'un ensemble d'emplois dont le contenu est largement comparable et les exigences de qualifications comparables'.

Deuxièmement, il faut absolument pouvoir disposer d'une bonne *classification*. Par rapport à la classification des secteurs économiques, la classification des professions pose encore beaucoup plus de problèmes d'uniformité. Ce constat est incontestablement lié à la très grande diversité des professions. Les activités économiques des entreprises et organisations sont apparemment plus faciles à classer en catégories que les activités professionnelles des individus. La classification internationale des professions la plus récente et la plus répandue (c.-à-d. l'International Standard Classification of Occupations, ISCO-88) comprend quelque 1 500 professions que l'on peut ramener à neuf grands groupes. Pour le Recensement de 1991, outre la classification ISCO à 4 positions, on a également utilisé une classification propre à 5 positions. Ce qui donne quelque 3 645 catégories, une quantité qui n'est pas toujours facile à gérer dans une étude comme la nôtre. Mais il est, d'autre part, important de pouvoir disposer de cette information lorsque l'on désire étudier en détail certains groupes de professions bien spécifiques. En d'autres termes, nous nous trouvons face au problème suivant: comment traiter un maximum d'informations tout en gardant une vue d'ensemble?

Le troisième problème qui se pose est celui de la *comparabilité*. Un système de classification doit permettre de comparer les données à différents moments et à différents endroits (pays, secteurs, entreprises,...). C'est pourquoi il nous a semblé indiqué d'utiliser la classification internationale ISCO. Ce système a été élaboré par le Bureau International du Travail de l'Organisation Internationale du Travail et fait l'objet d'actualisations (1958, 1968 et 1988) et d'évaluations régulières dans les différents pays. On peut néanmoins formuler plusieurs objections à l'utilisation de cette classification dans le cadre de cette étude. La première est l'application probablement inconséquente de cette classification. Suite à une comparaison entre le Recensement et l'Enquête sur les Forces de Travail, tous deux organisés par l'Institut National de la Statistique, on a décelé un écart très important qui ne peut s'expliquer par de simples coïncidences. Nous y reviendrons dans le paragraphe 3.2.2. La deuxième objection est l'impossibilité de comparer les données du Recensement de 1981 et de 1991 étant donné que le code ISCO n'est pas repris dans le fichier de 1981.

On pourrait envisager de remplacer la classification ISCO par la classification développée par l'Institut national de la Statistique même. Celle-ci se base certes sur la classification ISCO mais s'en écarte sur un certain nombre de points. Rien qu'au niveau d'une position, on note déjà de grandes différences entre le code NIS et le code ISCO.

Le choix de la classification NIS ne résout pas pour autant tous les problèmes. En effet, la classification NIS ayant servi au Recensement de 1981 se base sur la classification ISCO de 1968. Or, pour le Recensement de 1970, on a utilisé une version antérieure à celle-là. Et pour le Recensement de 1991, le système de classification reposait sur la classification ISCO de 1988.

En d'autres termes, la comparabilité dans le temps posait à nouveau problème. Nous l'avons résolu en ajoutant les codes de 1981 dans le fichier de 1991.¹ Ce faisant, les données de 1981 et de 1991 ont été codées suivant le même système. Mais il reste néanmoins un certain nombre d'inconvénients. Premièrement, il est impossible de comparer les données de 1970 à partir du même système de codification. De plus, on applique aux données de 1991 un système de classification dont les bases ont été jetées en 1968. On peut donc se demander si cette façon de procéder est bien opportune. Une chose est sûre: cette solution crée un nouveau dilemme. D'une part, le système de classification doit être suffisamment actuel pour pouvoir inclure les développements socio-économiques. D'autre part, il faut une continuité pour garantir la comparabilité dans le temps.

3.2.2 Comparaison des données

Afin d'évaluer dans quelle mesure le Recensement se prête à l'étude des professions, il a été comparé à d'autres sources. La seule autre banque de données contenant des données sur les professions de l'ensemble de la population active est l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT). Les professions y ont été codées suivant la classification ISCO, tout comme lors du Recensement de 1991. Dans le tableau 3.7, nous présentons les résultats des deux sources pour 1991. La comparaison n'a pu être établie qu'au niveau ISCO 1 parce que les données de l'EFT ne permettent pas d'aller davantage dans le détail. On peut d'ores et déjà en conclure que le Recensement offre une importante plus-value en raison de la classification des professions beaucoup plus affinée qui a été utilisée.

Tableau 3.7

Comparaison du volume des professions et pourcentage de femmes dans celles-ci suivant ISCO-88, dans le Recensement et l'Enquête sur les forces de travail (Belgique, 1991).

ISCO-88	REC		EFT	
	% de femmes	Total	% de femmes	Total
1 Fonctions dirigeantes et fonctions supérieures de direction, directeurs et chefs d'entreprise	28,18	369 179	49,54	842 427
2 Spécialistes	53,35	519 047	22,71	144 664
3 Techniciens et fonctions inférieures	32,82	365 413	54,03	742 498
4 Fonctions administratives	58,19	580 058	48,60	335 852
5 Fonctions dans les services et le commerce	65,61	333 122	62,65	384 379
6 Agriculteurs et pêcheurs qualifiés	23,85	82 381	29,12	103 067
7 Professions artisanales et connexes*	11,90	532 566		
8 Opérateurs d'installations	18,17	263 629	12,50	1 122 515
9 Professions inférieures*	45,81	372 817		
10 Forces armées alliées	40,93	233 491	5,74	41 746
Autres			51,88	13 482
Total	39,80	3 651 703	38,47	3 730 630

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991 et Enquête sur les Forces de Travail, 1991

Analyse: Steunpunt WAV.

* Dans l'EFT, les catégories 7, 8 et 9 ont été regroupées.

1. La conversion des codes '91 en codes '81 a entraîné une réduction ('many-to-one'). Dans le sens opposé, on aurait eu une démultiplication ('one-to-many'), impossible à réaliser sans un complément d'informations. Le système de classification de 1991 est beaucoup plus détaillé que celui de 1981.

Un premier constat important est que les données divergent très fortement. Dans l'étude précédente sur la ségrégation des professions, des problèmes similaires avaient été relevés pour les données de 1981. L'explication réside sans doute dans l'interprétation différente des codeurs et une qualité de réponse différente au niveau des répondants. Il s'agit en l'occurrence d'une question ouverte dont la réponse n'est pas toujours aussi facile à interpréter et à coder. Mais comme les données du Recensement sont en principe exhaustives, contrairement à celles de l'EFT, nous leur avons également donné la préférence dans cette étude-ci.

3.2.3 Résumé et conclusion

Pour réaliser une étude sur les professions de la population active (occupée) en Belgique, on en est essentiellement réduit aux données du Recensement. La seule autre banque de données comprenant des codes de professions est celle de l'Enquête sur les Forces de Travail. Or, ce dernier n'est pas suffisamment large pour garantir la représentativité des données à un niveau supérieur à une position. C'est pourquoi, dans l'état actuel des choses, le Recensement est la seule source qui réponde aux trois conditions de base pour réaliser une étude sur la ségrégation sexuelle des professions, à savoir informer sur le sexe, utiliser une classification valable des professions et porter sur un nombre suffisamment grand.

Nous avons par ailleurs démontré que l'étude des professions soulève un certain nombre de dilemmes. Le premier est celui qui oppose la spécificité à la clarté d'ensemble. Plus on affine la codification des professions, plus la classification est difficile à manier. Pour trancher ce dilemme, nous avons opté pour le système de codification de l'INS de 1991 à trois positions. Ce qui donne quelque 400 catégories, un nombre qui est encore tout juste gérable dans ce type d'étude.

Il y a, ensuite, le dilemme opposant la spécificité à la comparabilité. D'une part, le système de classification doit pouvoir cerner suffisamment la réalité socio-économique. D'autre part, il doit permettre des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Pour sortir de ce dilemme, nous avons décidé d'adapter la classification utilisée au problème à étudier. Ainsi, pour décrire la situation en 1991, nous utiliserons le code NIS de 1991. Lorsqu'il s'agira de comparer cette situation à celle de 1981, nous utiliserons le code NIS de 1981.

3.3 CONCLUSION

La qualité de toute étude dépend en grande partie de la qualité des données sur lesquelles elle se fonde. Et même plus: sans données de qualité, il est impossible d'obtenir des résultats de recherche fiables.

Or, il ressort de ce chapitre qu'il n'existe sans doute pas de données parfaites. Pour collecter des données, il faut toujours des gens qui fournissent l'information. Pour structurer ces données, il faut des gens qui les interprètent pour pouvoir les classer en catégories. Une part de subjectivité interviendra donc toujours à ce niveau. Il y a, en outre, également les problèmes inhérents à tout système de classification. Un des plus importants dilemmes apparus dans cette étude est celui qui oppose l'actualité à la continuité. D'une part, le système doit pouvoir cerner les développements actuels et doit donc être suffisamment récent. D'autre part, il doit permettre des comparaisons dans le temps et donc garantir une continuité suffisante. Un autre dilemme était de trouver un bon équilibre entre clarté d'ensemble et spécificité.

Les avantages du Recensement en tant que source de données sont légion. Premièrement, il s'agit de données portant sur la population de sorte que le problème de la représentativité ne se pose pas. Ensuite, le Recensement contient des données détaillées tant sur les secteurs que sur les professions. Les systèmes de classification utilisés offrent de nombreuses possibilités d'analyse approfondie de la ségrégation sectorielle et professionnelle entre les hommes et les femmes sur le marché du travail.

Mais le Recensement présente également une série d'inconvénients. Premièrement, les données ont une faible fréquence. Contrairement aux données de l'INAMI ou de l'ONSS, par exemple, elles sont recensées, non tous les ans, mais tous les dix ans. En d'autres termes, il ne s'agit pas d'une source d'informations particulièrement actuelle. De plus, ces données ne sont disponibles que tardivement. Autre inconvénient, les systèmes de classification utilisés sont quelque peu 'vieillis'. Ce qui explique que les nouveaux secteurs (tertiaire et quaternaire) et professions figurent de manière beaucoup moins détaillée dans le système et qu'ils soient donc beaucoup moins reconnaissables dans l'étude. Il s'agit, d'ailleurs, souvent de professions et secteurs typiquement féminins. Quant à la classification des professions, le problème qui se posait est que le code utilisé en 1991 n'est pas le même que celui de 1981. Heureusement, nous sommes parvenus à recoder les données de façon à quand même pouvoir comparer les deux années. Mais, comme nous l'avons déjà affirmé, il n'existe pas de données parfaites. La conclusion de ce chapitre est donc que le Recensement constitue à l'heure actuelle l'instrument le plus complet – mais pas particulièrement actuel – pour réaliser une étude sur la ségrégation sectorielle en Belgique. Et pour étudier la ségrégation au niveau des professions, il s'agit même du seul instrument disponible.

CHAPITRE 4

LA SEGREGATION SEXUELLE PAR DECILES

4.1 INTRODUCTION: QU'EST-CE QU'UN CLASSEMENT PAR DECILES?

Dans ce chapitre, nous allons analyser la ségrégation sexuelle en nous basant sur un classement par déciles. A cet effet, nous allons classer les secteurs, puis les professions en 10 catégories en nous basant sur le taux de féminisation ou le pourcentage de femmes qui travaillent dans ces secteurs et professions. Ainsi, tous les secteurs ou professions comptant entre 0 et moins de 10% de femmes formeront ensemble le décile 1, les secteurs comptant entre 10 et moins de 20% de femmes, le décile 2, et ainsi de suite.

Si l'on sait quels secteurs ou professions se situent dans les déciles respectifs, l'on sait également combien de femmes sont actives dans ces déciles. Ce faisant, on peut situer les déciles par rapport à l'emploi total. Il sera alors possible de calculer, par exemple, combien de femmes travaillent dans le décile 1, quelle est leur part dans l'emploi féminin et leur part dans l'emploi total des hommes et des femmes. Ces chiffres permettront de voir clairement dans quelle mesure les femmes sont concentrées dans les secteurs ou professions à fort taux de féminisation.¹

Cette méthode de travail a pour avantage de permettre une représentation claire et synthétique de l'information sur la répartition et la concentration des femmes dans les secteurs ayant un certain taux de féminisation. On pourra donc se prononcer, par exemple, sur la part des femmes occupées qui exercent une fonction dans des secteurs ou des professions 'typiquement féminins' ou 'typiquement masculins'. On pourra également voir combien de secteurs ou professions et lesquels sont fortement féminisés ou offrent une représentation proportionnelle d'hommes et de femmes.

Cette démarche diffère peu de celles proposées par Faber et Hakim dans le cadre de la ségrégation des professions (cf. chapitre 2). Ces auteurs se basent sur le pourcentage de femmes dans les différentes professions pour classer ensuite ces professions en professions 'féminines', 'masculines' et 'intégrées' ou 'proportionnelles'. Hakim qualifie chaque profession comptant entre 30 et 50% de femmes de profession 'intégrée', alors que Faber part du pourcentage de femmes dans la population active pour construire un intervalle autour de ce pourcentage. Les professions qui se situent dans cet intervalle, il les qualifie de professions 'proportionnelles'. Dans le cas de la Belgique, il n'y a pas de différence entre les deux approches. La part des femmes dans la population active occupée s'élève en effet à 39,8% (1991).² Si l'on construit tout autour un 'intervalle' en y ajoutant ou soustrayant systématiquement 10%, par exemple, on obtient

1. En complément à cette approche, on peut suivre la même démarche pour la population active masculine. On peut composer des déciles sur la base du nombre d'hommes, analyser quel pourcentage de la population active masculine travaille dans les différents déciles, etc. Mais l'objectif de cette étude étant d'analyser l'emploi féminin, nous avons abordé l'ensemble des données sous l'angle des femmes.

2. En 1981, le pourcentage de femmes dans la population active occupée s'élevait à 33,8%. Ce chiffre se situe dans le même décile que le pourcentage de 1991. C'est pourquoi dans les comparaisons entre 1981 et 1991, on utilise les mêmes déciles pour distinguer professions 'féminines', 'masculines' et 'intégrées'.

également de 30 à 50%, ce qui correspond au quatrième et au cinquième décile. Les professions comptant un pourcentage inférieur de femmes, et qui relèvent donc du premier, du deuxième ou du troisième décile, sont des professions 'masculines'. Les professions comptant plus de 50% de femmes sont des professions 'féminines'. Il s'agit de professions qui se situent dans le cinquième jusqu'au dixième décile inclus. Cette méthode est également appliquée, mutatis mutandis, à la ségrégation sectorielle.

4.2 CLASSEMENT DES SECTEURS PAR DECILES

4.2.1 Introduction

Le tableau 4.1 présente le classement par déciles de la ségrégation sectorielle par rapport à l'emploi total. On peut déduire du tableau quel est le pourcentage de femmes qui travaillent dans les secteurs comptant moins de 10% de femmes, comptant entre 10 et 20% de femmes, entre 20 et 30% de femmes, etc. Le nombre de femmes est exprimé en pourcentage de la population active féminine et de la population active totale.

Tableau 4.1
Ségrégation sectorielle: classement par déciles (Belgique, 1970, 1981 et 1991).

Décile	1970		1981		1991	
	% d'emploi féminin	% d'emploi total	% d'emploi féminin	% d'emploi total	% d'emploi féminin	% d'emploi total
1 (0 à 10% de femmes)	2,42	0,72	2,42	0,82	1,24	0,49
2 (10 à 20% de femmes)	5,20	1,54	4,65	1,57	3,28	1,31
3 (20 à 30% de femmes)	14,12	4,19	11,59	3,92	6,82	2,72
4 (30 à 40% de femmes)	15,91	4,72	22,00	7,45	6,14	2,45
5 (40 à 50% de femmes)	7,01	2,08	4,53	1,53	34,85	13,88
6 (50 à 60% de femmes)	23,99	7,12	19,58	6,63	15,28	6,08
7 (60 à 70% de femmes)	21,67	6,43	26,70	9,04	12,65	5,04
8 (70 à 80% de femmes)	2,01	0,63	4,88	1,65	17,71	7,05
9 (80 à 90% de femmes)	7,68	2,28	3,66	1,24	2,03	0,81
Total	100,00	29,68	100,00	33,85	100,00	39,83

Source: Institut National de la statistique: données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991
Analyse: Steunpunt WAV

On remarque d'emblée qu'en 1991, plus d'un tiers des femmes, soit 34,8%, travaillaient dans des secteurs comptant entre 40 et 50% d'emploi féminin. Le cinquième décile est incontestablement le plus grand. En y ajoutant le sixième décile, ils englobent même à eux deux la moitié de la population active féminine. A cela s'oppose le constat qu'il y avait très peu de femmes dans les déciles extrêmes. Seul 1,2% des femmes occupées étaient actives dans des secteurs comptant entre 0 et 10% de femmes, et seuls 2,0% d'entre elles travaillaient dans des secteurs comptant entre 80 et 90% de femmes. En d'autres termes, ces déciles extrêmes représentent une part relativement faible de l'emploi féminin. Dans le dixième décile (comptant entre 90 et 100% de femmes), il n'y a même, à ce niveau d'analyse – à savoir NACE 2¹ – aucun secteur. Seuls

1. Il se pourrait, en revanche, que dans certains sous-secteurs plus petits, on rencontre des taux de féminisation plus élevés. Il n'était toutefois pas indiqué de recourir, dans ce contexte-ci, à un niveau d'analyse aussi détaillé.

11,3% de la population active féminine travaillaient dans des secteurs typiquement masculins ou dans des secteurs ayant un taux de féminisation de moins de 30% (déciles 1, 2 et 3). On peut donc en tous les cas conclure que les femmes travaillent surtout dans des secteurs ayant un taux de féminisation élevé, de 60 à 80%.

Si l'on compare le classement par déciles de 1991 avec celui de 1970 et de 1981, on relève trois points importants. Premièrement, on constate une baisse continuée du pourcentage de femmes dans les déciles extrêmes un et neuf. On note toujours moins d'emploi féminin dans les secteurs à taux de féminisation très élevé (+80%) et très faible (-10%). Deuxièmement, on constate que le cinquième décile est devenu le plus important, au lieu du sixième décile en 1981 et 1970. Cette évolution traduit, en d'autres termes, un glissement de la catégorie modale. Troisièmement, on note également une plus forte concentration du nombre de femmes dans un seul décile. Le décile cinq comprenait en 1991 plus d'un tiers de l'emploi féminin, alors qu'en 1970 et 1981, le décile le plus important (resp. le décile sept et le décile six) ne comprenait que près d'un cinquième de la population active féminine.

En résumé, cela signifie premièrement que le pourcentage de femmes dans les secteurs tant extrêmement masculins qu'extrêmement féminins a baissé (déciles 1 et 9) et deuxièmement que le pourcentage de femmes dans les secteurs 'proportionnels' a fortement augmenté (déciles 4 et 5).

Dans la section suivante, nous allons préciser et expliquer les constats susmentionnés. Nous y analyserons le taux de féminisation des secteurs par décile et tenterons d'obtenir une image plus détaillée de l'évolution par secteur depuis 1981.

4.2.2 Taux de féminisation des secteurs par décile

Dans l'analyse suivante, nous prenons comme point de départ le classement par déciles de 1991. Nous allons chaque fois analyser ce qui a changé dans la composition des déciles depuis 1981 et quels glissements se sont opérés au niveau de la part des femmes dans les différents secteurs. Il convient de faire remarquer qu'un accroissement de la part des femmes dans un secteur donné, de l'ordre de 2 pour cent par exemple, peut, dans un cas, provoquer un glissement vers le décile suivant (par ex. de 29 à 31% de femmes), alors dans l'autre, même une hausse de 7% ne provoquera pas de glissement (par ex. de 31 à 38%). Afin de ne pas perdre ces nuances dans le tableau d'ensemble, nous analyserons par secteur l'évolution du pourcentage de femmes. Le classement en déciles a été réalisé à partir du pourcentage de femmes en 1991.

4.2.2.1 Décile 1: secteurs comptant entre 0 et 10% de femmes

En 1991, quelque 18 000 femmes travaillaient dans des secteurs comptant moins de 10% de femmes. Elles représentaient 1,2% de la population active féminine et 0,5% de la population active totale. Dans le décile 1, le nombre de femmes tant relatif qu'absolu a baissé depuis 1981. On dénombre en tout neuf secteurs comptant moins de 10% de femmes.

Tous ces secteurs enregistrent une hausse du taux d'emploi féminin. Quelque cinq secteurs ont disparu du premier décile depuis 1981 et ce, suite à la hausse du pourcentage de femmes qui, depuis lors, a franchi la barre des 10%. Il s'agit des transports maritimes et par cabotage, des activités annexes aux transports, de la production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude et du raffinage de pétrole. Ce glissement explique la baisse du nombre, absolu et relatif, de femmes dans ce décile. Aucun secteur n'est venu s'ajouter depuis 1981.

Tableau 4.2

Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 1 (Belgique).

<i>CODE NACE ET INTITULE</i>	<i>% de femmes en 1970</i>	<i>% de femmes en 1981</i>	<i>% de femmes en 1991</i>	<i>Total en 1991</i>
11 Extraction et agglomération de combustibles solides	1,06	0,79	1,90	2 689
71 Chemin de fer	1,90	4,27	4,28	43 530
02 Sylviculture	2,43	3,24	4,76	2 540
12 Cokeries	2,27	2,27	4,81	957
22 Production et première transformation des métaux	4,23	7,61	5,64	49 791
50 Bâtiment et génie civil	3,05	4,39	5,69	204 674
23 Extraction de minéraux autres que métalliques et énergétiques; tourbières	4,35	3,49	6,68	3 895
03 Pêche	2,67	4,32	8,61	1 278
36 Construction d'autre matériel de transport	5,82	6,76	8,62	12 550

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

4.2.2.2 Décile 2: secteurs comptant entre 10 et 20% de femmes

Environ 48 000 femmes travaillaient, en 1991, dans le deuxième décile. Ce qui représente 3,3% de la population active féminine et 1,3% de la population active totale. Dans ce décile aussi, le nombre de femmes tant absolu que relatif a baissé, mais dans une moindre mesure que dans le décile 1. En revanche, le nombre de secteurs comptant entre 10 et 20% de femmes a augmenté du fait qu'un certain nombre de secteurs du décile 1 sont venus s'ajouter à ceux du décile 2. Ils sont désormais au nombre de 16.

La plupart de ces secteurs enregistrent une légère hausse du pourcentage de femmes. Dans le secteur production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude et dans l'industrie du bois et du meuble en bois, ce glissement est significatif étant donné qu'il s'agit de gros secteurs comptant plus de 20 000 personnes.

Dans quelques secteurs, on note une baisse du pourcentage de femmes, mais elle est si faible que l'on peut l'assimiler à un statu quo. C'est le cas, entre autres, des secteurs extraction et préparation des minerais métalliques, fabrication d'ouvrages en métaux, industrie des combustibles nucléaires et production de fibres artificielles et synthétiques.

Deux secteurs ont disparu du décile 2 depuis 1981. Il s'agit des secteurs récupération et communications. Le pourcentage de femmes dans ces secteurs a augmenté à tel point qu'ils ont accédé au décile suivant.

En revanche, six secteurs sont venus s'ajouter depuis 1981. Un secteur, issu du décile 3, est venu s'ajouter suite à une légère baisse du pourcentage de femmes qui repasse ainsi tout juste en-dessous de la barre des 20%, à savoir la production de fibres artificielles et synthétiques. Tous les autres secteurs qui sont venus s'ajouter depuis 1981 se rangeaient auparavant dans le premier décile. Depuis lors, le pourcentage de femmes n'a en général que légèrement augmenté, mais suffisamment pour franchir la barre des 10% et accéder ainsi au deuxième décile. C'est le cas pour les transports maritimes et par cabotage, la production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude et les activités annexes aux transports. Parmi ces secteurs, les deux derniers sont, en outre, relativement volumineux. A noter aussi que tous les secteurs qui sont passés du décile 1 au décile 2 ont baissé en volume absolu, à l'exception des autres transports terrestres.

Les secteurs qui se sont maintenus dans le décile 2 ont souvent rétréci. Ce qui explique la baisse du nombre, absolu et relatif, de femmes dans les secteurs comptant entre 10 et 20% d'emploi féminin et ce, malgré l'accroissement du nombre de secteurs dans ce décile.

Tableau 4.3

Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 2 (Belgique).

<i>CODE NACE ET INTITULE</i>	<i>% de femmes en 1970</i>	<i>% de femmes en 1981</i>	<i>% de femmes en 1991</i>	<i>Total en 1991</i>
76 Activités annexes aux transports	7,28	9,16	10,02	16 901
35 Construction d'automobiles et pièces détachées	9,45	10,05	10,79	53 475
72 Autres transports terrestres		7,91	10,88	67 956
32 Construction de machines et de matériel mécanique	13,46	10,96	10,97	39 621
24 Industrie des produits minéraux non métalliques	12,58	10,99	11,20	33 077
16 Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude	6,53	9,61	11,42	21 293
21 Extraction et préparation de minerais métalliques	8,21	14,29	11,73	341
67 Réparation de biens de consommation et de véhicules	7,23	10,39	12,09	46 998
31 Fabrication d'ouvrages en métaux	10,33	12,73	12,57	64 592
14 Raffinage de pétrole	9,84		13,89	3 212
74 Transports maritimes et par cabotage	11,30	7,91	14,49	3 147
15 Industrie des combustibles nucléaires	9,72	15,65	14,55	921
17 Captage, épuration et distribution d'eau	6,73	11,45	16,17	6 517
46 Industrie du bois et du meuble en bois	9,85	11,18	16,67	35 911
13 Extraction de pétrole et de gaz naturel	9,78	13,19	18,06	72
26 Production de fibres artificielles et synthétiques	21,84	20,30	19,24	1 726

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

4.2.2.3 Décile 3: secteurs comptant entre 20 et 30% de femmes

Environ 99 000 femmes travaillent dans les secteurs comptant entre 20 et 30% de femmes. Soit un peu plus des deux tiers du nombre en 1981. Leur part dans la population active féminine et dans la population active totale a également baissé, se réduisant respectivement, à 6,8 et 2,7%. Le nombre de secteurs comptant entre 20 et 30% de femmes a également baissé, de 13 à 9.

Dans tous les secteurs du décile 3, la part des femmes a légèrement augmenté depuis 1981.

Quelque trois secteurs sont venus s'ajouter dans le décile 3. Pour l'industrie électrique et électronique, ce glissement résulte d'une baisse du pourcentage de femmes de près de 2,5%, qui la fait rétrograder dans le décile 3. En termes de volume absolu, ce secteur a également fortement 'rétréci'. Les autres secteurs qui sont venus s'ajouter depuis 1981 sont les secteurs récupération et communications. Dans ces secteurs, le pourcentage de femmes a fortement augmenté depuis 1981 de sorte qu'ils sont passés du décile 2 au décile 3.

En revanche, bon nombre de secteurs ont disparu du décile 3 depuis 1981. Ainsi, le secteur production de fibres artificielles et synthétiques est retombé, suite à une légère baisse du pourcentage de femmes, dans le décile 2. Tous les autres secteurs qui ont disparu du décile 3 ont évolué vers le décile suivant suite à une hausse du pourcentage de femmes. Il s'agit des secteurs transports aériens, industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac, construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information, commerce de gros, autres industries manufacturières¹ et fabrication d'instruments de précision et d'optique.

1. Sont compris dans ce secteur la fabrication de bijoux, d'instruments de musique, de jeux, jouets et articles de sport, les laboratoires photographiques et cinématographiques, et autres activités semblables.

Tableau 4.4

Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 3 (Belgique).

<i>CODE NACE ET INTITULE</i>	<i>% de femmes en 1970</i>	<i>% de femmes en 1981</i>	<i>% de femmes en 1991</i>	<i>Total en 1991</i>
48 Industrie du caoutchouc - transformation des matières plastiques	22,89	22,06	22,16	22 860
25 Industrie chimique	21,80	20,42	22,95	71 839
79 Communications	13,05	19,28	25,45	67 842
62 Récupération	13,80	17,87	25,59	3 681
01 Agriculture et chasse	18,33	23,28	28,51	85 894
63 Intermédiaires du commerce	22,74	23,21	28,59	6 240
73 Navigation intérieure	27,70	27,79	29,60	1 838
47 Industrie du papier et fabrication d'articles en papier, imprimerie et édition	25,69	26,22	29,64	53 580
34 Industrie électrique et électronique	34,80	32,13	29,69	56 382

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

4.2.2.4 Décile 4: secteurs comptant entre 30 et 40% de femmes

Près de 90 000 femmes sont employées dans les secteurs comptant entre 30 et 40% de femmes. Elles représentent 6,0% de la population active féminine et 2,5% de la population active totale. Comparé à 1981, le nombre de femmes tant absolu que relatif a baissé de manière très forte dans ce décile. Cette baisse est due principalement à la disparition du secteur public dans ce décile, qui fait suite à une hausse de la part des femmes. Bien que le nombre de secteurs se soit maintenu, la composition du décile 4 a fortement changé depuis 1981.

Tous les secteurs du décile 4 enregistrent une hausse nette du pourcentage de femmes. Il y a même beaucoup de secteurs qui, suite à cette hausse, sont passés du décile 3 au décile 4. Il s'agit du commerce de gros, de la construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information, de la fabrication d'instruments de précision et d'optique, des autres industries manufacturières, de l'industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac et des transports aériens.

On dénombre cependant aussi beaucoup de secteurs qui, suite à une hausse du pourcentage de femmes, ont disparu du décile 4 parce qu'ils comptent 40% ou plus de femmes. C'est le cas de l'administration générale, défense sociale et sécurité sociale obligatoire, des agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts, des institutions de crédit, des services récréatifs et autres services culturels et des 'activités qui ne sont pas suffisamment définies'. Ce sont surtout les premier et dernier secteurs cités qui sont relativement volumineux, de sorte que c'est à ce niveau-ci qu'il faut chercher la cause principale de la baisse du nombre de femmes dans le quatrième décile. L'industrie électrique et électronique a disparu du décile 4 suite à une baisse de la part des femmes en-dessous des 40%, retombant ainsi dans le décile 3.

Tableau 4.5

Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 4 (Belgique).

<i>CODE NACE ET INTITULE</i>	<i>% de femmes en 1970</i>	<i>% de femmes en 1981</i>	<i>% de femmes en 1991</i>	<i>Total en 1991</i>
61 Commerce de gros	24,86	28,03	30,49	146 120
33 Machines de bureau et machines et installations pour le traitement de l'information	33,11	26,32	32,42	1 743
37 Fabrication d'instruments de précision et d'optique	22,18	29,56	32,45	4 977
49 Autres industries manufacturières	22,96	29,51	32,45	9 274
41-42 Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac	25,85	26,01	32,85	94 977
75 Transports aériens	14,65	22,19	33,17	12 284
94 Recherche et développement	28,04	32,39	36,77	7 788
84 Location de biens mobiliers	28,03	31,48	37,45	3 674

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

4.2.2.5 Décile 5: secteurs comptant entre 40 et 50% de femmes

Le nombre de femmes qui travaillent dans les secteurs comptant entre 40 et 50% de femmes s'est presque décuplé depuis 1981 et s'élève à 507 000 environ. Soit près de deux tiers (34,8%) de la population active féminine et 13,9% de la population active totale. Le nombre de secteurs dans ce décile a presque doublé.

Depuis 1981, seul un secteur a disparu du décile 5, à savoir la location de biens immobiliers propres. Il s'agit toutefois d'un tout petit secteur dont l'influence est négligeable. D'autre part, nombreux sont les secteurs qui sont venus s'ajouter. Il s'agit des agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts, des auxiliaires financiers et d'assurances, de l'administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire, des institutions de crédit, des activités qui ne sont pas clairement définies et des services récréatifs et autres services culturels. Etant donné qu'il s'agit chaque fois de secteurs importants, voire très importants (à l'exception des agences de voyage, etc.) qui, de surcroît, ont gagné en volume depuis 1981, il s'ensuit assez logiquement qu'il s'agit là de la cause principale de la croissance du cinquième décile.

Tableau 4.6

Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 5 (Belgique).

<i>CODE NACE ET INTITULE</i>	<i>% de femmes en 1970</i>	<i>% de femmes en 1981</i>	<i>% de femmes en 1991</i>	<i>Total en 1991</i>
77 Agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts	30,17	36,56	40,66	19 732
83 Auxiliaires financiers et d'assurances			40,89	144 305
91 Administration générale, défense nationale et séc. soc. obligatoire	20,54	30,98	40,97	336 432
81 Institutions de crédit	30,17	36,56	41,96	97 114
43 Industrie textile	43,77	42,21	42,32	53 580
999 Activités non clairement définies	34,95	38,89	42,09	441 545
97 Services récréatifs et autres services culturels	31,97	38,16	43,97	40 059
82 Assurances	41,33	43,45	45,59	34 932
92 Services d'hygiène publique, administration des cimetières	43,77	42,21	46,63	28 016
44 Industrie du cuir	35,47	40,38	49,34	2 868

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

P.S.: En 1970 et 1981, le secteur 83 n'était pas explicitement repris dans le système de codification.

4.2.2.6 Décile 6: secteurs comptant entre 50 et 60% de femmes

Près de 220 000 femmes travaillent dans les secteurs comptant entre 50 et 60% d'emploi féminin. Ce qui représente 15,3% de la population active féminine et 6,1% de la population active totale. En comparaison avec 1981, le nombre de femmes absolu et relatif dans le décile 6 a légèrement baissé. Un seul petit secteur est venu s'ajouter depuis 1981, à savoir la location de biens immobiliers propres. Il s'agit, pour le reste, des mêmes secteurs qu'en 1981.

Le décile 6 ne compte en tout que quatre secteurs. La plupart des secteurs de ce décile présentent peu de glissements au niveau du taux de féminisation. Une seule exception à noter, à savoir le commerce de détail où le pourcentage de femmes a augmenté, passant de 54,1 à 58,2%.

Tableau 4.7

Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 6 (Belgique).

CODE NACE ET INTITULE	% de femmes en 1970	% de femmes en 1981	% de femmes en 1991	Total en 1991
85 Location de biens immobiliers propres	59,74	49,64	51,18	3 674
990 Autres services	73,63	57,97	51,60	22 437
66 Restauration et hébergement	61,34	54,63	53,91	94 922
64-65 Commerce de détail	52,89	54,14	58,16	273 859

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

4.2.2.7 Décile 7: secteurs comptant entre 60 et 70% de femmes

Le septième décile se compose uniquement du secteur enseignement et compte 183.956 femmes. Elles représentent 12,6% de la population active féminine et 5,0% de la population active totale. Le secteur de l'enseignement a légèrement augmenté en volume depuis 1981, mais a également continué à se féminiser. Le pourcentage de femmes a augmenté d'environ 2,5 pour cent.

Deux secteurs ont disparu du décile 7, à savoir les services personnels et, santé et services vétérinaires. Dans ces secteurs, la part des femmes a augmenté à tel point qu'ils sont passés dans le décile 8. S'agissant de deux secteurs assez importants, le nombre de femmes, tant absolu que relatif, a considérablement baissé dans le septième décile.

Tableau 4.8

Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 7 (Belgique).

CODE NACE ET INTITULE	% de femmes en 1970	% de femmes en 1981	% de femmes en 1991	Total en 1991
93 Enseignement	58,24	60,60	63,08	285.519

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

4.2.2.8 Décile 8: secteurs comptant entre 70 et 80% de femmes

Le nombre de femmes qui travaillent dans les secteurs comptant entre 70 et 80% de femmes a presque quadruplé depuis 1981 et s'élève à 258.000 environ. Leur part dans la population active féminine et dans la population active totale a donc également sensiblement augmenté, respectivement, jusqu'à 17,7 et 7,0%.

La hausse du décile 8 est due à deux mouvements. Premièrement, deux secteurs du décile 7 sont venus s'ajouter suite à une légère hausse du pourcentage de femmes, à savoir les services santé et vétérinaires et, les services personnels. Deuxièmement, tous les secteurs du décile 8 ont considérablement gagné en volume depuis 1981.

Dans tous les secteurs du décile 8, le pourcentage de femmes a augmenté.

Tableau 4.9

Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 8 (Belgique).

CODE NACE ET INTITULE	% de femmes en 1970	% de femmes en 1981	% de femmes en 1991	Total en 1991
95 Santé et services vétérinaires	70,28	69,15	69,88	181 124
98 Services personnels	71,76	68,95	64,27	47 257
96 Autres services fournis à la collectivité	76,52	70,30	44,80	125 953

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991
Analyse: Steunpunt WAV

4.2.2.9 Décile 9: secteurs comptant entre 80 et 90% de femmes

Tout comme en 1981, ce décile ne comprend que l'industrie des chaussures et de l'habillement. Le nombre de femmes employées dans ce secteur a légèrement baissé jusqu'à 30 000 à peine, soit 2,0% de la population active féminine et 0,8% de la population active totale. En d'autres termes, la baisse de la part de la population active féminine employée dans ce décile est exclusivement due au rétrécissement de ce secteur unique.

Tableau 4.10

Pourcentage de femmes par secteur (1970, 1981 et 1991) et nombre total par secteur (1991) dans le décile 9 (Belgique).

CODE NACE ET INTITULE	% de femmes en 1970	% de femmes en 1981	% de femmes en 1991	Total en 1991
45 Industrie des chaussures et de l'habillement	78,42	81,49	82,03	35 965

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991
Analyse: Steunpunt WAV

4.2.2.10 Résumé et conclusion

Il ressort de cette analyse que la majorité des secteurs se situent dans les déciles inférieurs. Cela signifie que la majorité des secteurs emploient relativement peu de femmes. Dans plus de la moitié des secteurs, on emploie moins de 30% de femmes. En d'autres termes, on peut qualifier la plupart des secteurs économiques de 'typiquement masculins'. Seuls 15% environ des secteurs

peuvent être qualifiés de ‘typiquement féminins’. Il s’agit des secteurs du décile 6 à 9 inclus. Enfin, dans un tiers à peine des secteurs, les femmes et les hommes sont représentés de manière proportionnelle par rapport à leur part respective dans la population active totale occupée. Le tableau 4.11 résume parfaitement ce bilan.

Tableau 4.11

Nombre de secteurs, nombre de femmes et pourcentage de femmes par décile sectoriel (Belgique, 1991).

<i>Décile</i>	<i>Nombre de secteurs dans ce décile</i>	<i>Nombre de femmes dans ce décile</i>	<i>% de la population active féminine occupée</i>
1 (0 à 10% de femmes)	9	17 986	1,24
2 (10 à 20% de femmes)	16	47 718	3,28
3 (20 à 30% de femmes)	9	99 198	6,82
4 (30 à 40% de femmes)	8	89 518	6,14
5 (40 à 50% de femmes)	10	506 837	34,85
6 (50 à 60% de femmes)	4	222 200	15,28
7 (60 à 70% de femmes)	1	183 956	12,65
8 (70 à 80% de femmes)	3	257 574	17,71
9 (80 à 90% de femmes)	1	29 502	2,03
Total	61	1 454 489	100

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Il existe donc apparemment plus de secteurs où les femmes sont moins nombreuses à travailler. Ce constat est lié au fait que les secteurs qui emploient beaucoup de femmes sont souvent aussi plus volumineux. L’explication sous-jacente est en théorie double. Soit les secteurs ‘féminins’ sont tout simplement plus grands et plus homogènes dans la réalité. Soit la classification des secteurs ‘féminins’ est moins détaillée. Ce qui, à son tour, s’expliquerait entre autres par le fait que les secteurs tertiaires où les femmes sont plus nombreuses à travailler ont connu une évolution plus forte depuis l’adoption de la classification NACE dans les années ‘70. Il se pourrait, ce faisant, que la classification ne soit pas (plus) à même de différencier aussi bien. A savoir laquelle des deux explications est la plus plausible, il est difficile de répondre parce que le discours à ce niveau se teint souvent de subjectivité. Il s’agit en effet de reconnaître ou non certaines formes de diversité au sein des secteurs typiquement féminins et de les valoriser ou non dans le système de classification en vigueur.¹

Autre constat fait dans cette analyse, l’augmentation, en général, des femmes depuis 1981 et les nombreux glissements de secteurs vers le décile suivant. Le schéma 4.1 présente un aperçu des ‘mouvements’ entre 1981 et 1991. Il résulte clairement de ce schéma que seul dans l’industrie électrique et électronique et dans la fabrication de fibres artificielles et synthétiques, la baisse de la part des femmes a entraîné la chute de ces secteurs dans le décile inférieur. Dans le dernier secteur cité, il s’agit d’une baisse de 1,1 pour cent seulement. Dans l’industrie électrique et électronique, en revanche, la baisse du pourcentage des femmes est plus forte, à savoir 2,4 pour cent. Cette baisse s’explique par le fait que l’automatisation du secteur a essentiellement fait disparaître des emplois féminins.

1. La nouvelle classification NACE-BEL datant de 1993 apporte peut-être une réponse plus objective à cette question. En effet, cette classification visait justement à mieux différencier les secteurs tertiaire et quaternaire – à forte représentation féminine. Les nouveaux codes NACE-BEL ont été repris dans le fichier de données du Recensement 1991. Ils n’ont malheureusement pas pu être utilisés dans cette étude parce qu’ils n’auraient pas permis de comparaison avec 1981.

Schéma 4.1

Evolution du classement des secteurs en déciles 1981-1991

Decile en 1991	Secteurs en statu quo depuis 1981	Secteurs supplémentaires depuis 1981	Secteurs qui, depuis 1981, ont évolué vers un décile inférieur (baisse du pourcentage de femmes)	Secteurs qui, depuis 1981, ont évolué vers un décile supérieur (hausse du pourcentage de femmes)
1 (entre 0 et 10% de femmes)	Sylviculture/Pêche/Extraction de combustibles solides/Cokeries/Production et première transformation des métaux/Extraction de minéraux autres que métalliques et énergétiques/tourbières/C.construction d'autre matériel de transport/Bâtiment/Chemins de fer			Raffinage de pétrole/Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude/Autres transports terrestres (urbains, routiers, etc.)/Transports maritimes et par cabotage/Activités annexes aux transports
2 (entre 10 et 20% de femmes)	Extraction de pétrole et de gaz naturel/Extraction et agglomération de combustibles solides/Captage, épuration et distribution d'eau/Extraction et préparation de minerais métalliques/Industrie des produits minéraux non métalliques/Fabrication d'ouvrages en métaux (sauf machines et matériel de transport)/Construction de machines et matériel mécanique/Construction d'automobiles et pièces détachées/Industrie du bois et du meuble en bois/Réparation de biens de consommation et de véhicules	Production de fibres artificielles et synthétiques	Raffinage de pétrole/Production et distribution d'énergie électrique, gaz, vapeur et eau chaude/Autres transports terrestres (urbains, routiers, etc.)/Transports maritimes et par cabotage/Activités annexes aux transports	Récupération/Communications
3 (entre 20 et 30% de femmes)	Agriculture et chasse/Industrie chimique/Industrie du papier et fabrication d'articles en papier, imprimerie et édition/Industrie du caoutchouc - transformation des matières plastiques/Intermédiaires du commerce/Navigation intérieure	Construction électrique et électronique	Récupération/Communications	Construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information/Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires/Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac/Commerce de gros (sauf récupération)/Transports aériens

Schéma 4.1

Evolution du classement des secteurs en déciles 1981-1991

Décile en 1991	Secteurs en statu quo depuis 1981		Secteurs supplémentaires depuis 1981		Secteurs qui, depuis 1981, ont évolué	
	supérieur (baisse du pourcentage de femmes)	inférieur (hausse du pourcentage de femmes)	provenant d'un décile inférieur (hausse du pourcentage de femmes)	provenant d'un décile supérieur (baisse du pourcentage de femmes)	vers un décile inférieur (baisse du pourcentage de femmes)	vers un décile supérieur (hausse du pourcentage de femmes)
4 (entre 30 et 40% de femmes)	Location de biens mobiliers/Recherche et développement	Construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information/Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires/Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac/Transports aériens	Construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information/Fabrication d'instruments de précision, d'optique et similaires/Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac/Transports aériens	Construction électrique et électronique	Agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts/Institutions de crédit/Administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire/Services récréatifs et autres services culturels/Services n.c.a. et activités difficiles à définir	Location de biens immobiliers propres
5 (entre 40 et 50% de femmes)	Industrie textile/Industrie du cuir/Assurances (sauf assur. soc. obligatoires)/Services d'hygiène publique, administration des cimetières	Agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts/Institutions de crédit/Auxiliaires financiers et d'assurances, affaires immobilières (sauf location de biens immobilières propres); services fournis aux entreprises/ Administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire/Services récréatifs et autres services culturels/ Services n.c.a. et activités difficiles à définir	Agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts/Institutions de crédit/Auxiliaires financiers et d'assurances, affaires immobilières (sauf location de biens immobilières propres); services fournis aux entreprises/ Administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire/Services récréatifs et autres services culturels/ Services n.c.a. et activités difficiles à définir	Location de biens immobiliers propres		
6 (entre 50 et 60% de femmes)	Commerce de détail/Restauration et hébergement/Services domestiques					
7 (entre 60 et 70% de femmes)	Enseignement					
8 (entre 70 et 80% de femmes)	Autres services fournis à la collectivité					Santé et services vétérinaires/Services personnels
9 (entre 80 et 90% de femmes)	Industrie des chaussures et de l'habillement					

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991
Analyse: Steunpunt WAV

Nous avons, par ailleurs, également pu expliquer le faible pourcentage de femmes dans les déciles un et neuf. Bon nombre des secteurs du décile un sont passés dans le deuxième décile suite à une hausse du pourcentage de femmes. Quant à la baisse du pourcentage de femmes dans le décile neuf, elle s'explique, d'une part, par un 'dégraissage' du seul secteur présent dans ce décile (à savoir l'industrie des chaussures et de l'habillement) et, d'autre part, par une baisse du taux d'emploi féminin dans ce secteur.

Enfin, la forte hausse de la concentration des femmes dans le décile cinq s'est avérée le résultat d'un glissement d'un certain nombre de secteurs importants du décile quatre vers le décile cinq. Ces secteurs ont en outre également augmenté en volume depuis 1981. C'est principalement le glissement du secteur administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire qui a été décisif.

4.3 CLASSEMENT DES PROFESSIONS PAR DECILES

4.3.1 Introduction

Dans le chapitre trois de cette étude, nous avons déjà abordé en détail la question du choix d'un système de codification pour les professions. Ce choix s'est avéré ne pas être aussi simple que celui de la classification NACE pour les secteurs économiques. Que ce choix influence par ailleurs les résultats sera illustré dans le présent paragraphe. Les différents classements des professions par déciles ont été reproduits dans le tableau 4.12. Ces classements se basent sur différents codes des professions, ce qui explique les différentes colonnes du tableau.

Pour analyser la situation en 1991, le mieux est de consulter les colonnes I et J. Dans ces deux colonnes, le classement par déciles a été calculé sur la base du code INS 91 (à trois positions). Il en résulte que près de deux tiers des femmes sont employées dans des professions où les femmes sont déjà surreprésentées. Par 'surreprésentation', nous entendons que le pourcentage de femmes y est supérieur à 50% (déciles 6 à 10 inclus). Plus d'un cinquième des femmes sont actives dans des professions 'intégrées' ou 'proportionnelles'. Il s'agit de professions comptant entre 30 et 50% de femmes (déciles 4 et 5). Seul un huitième des femmes travaillent dans des professions typiquement masculines (déciles 1, 2 et 3).

Dans les colonnes G et H, les mêmes calculs ont été réalisés, mais cette fois-ci, sur la base du code INS 81. Les chiffres sont légèrement différents, mais indiquent la même tendance. C'est pourquoi on peut conclure que le choix du code 81 ou du code 91 n'influence pas, dans ce cas, les résultats. Il faut cependant se garder d'appliquer cette conclusion à des analyses basées sur une codification effectuée à un autre niveau d'agrégation (c.-à-d. plus ou moins détaillé).

Nous allons maintenant procéder à une comparaison entre 1981 et 1991. Pour ce, on consultera de préférence les colonnes E-F et G-H, étant donné que les calculs ont été effectués à partir du même système de codification, à savoir le code INS 81. On constate que le pourcentage de femmes dans les déciles extrêmes – 1, 2 et 10 – a nettement baissé. Dans le décile 5, on note une hausse, mais dans le décile 6, une baisse du pourcentage de femmes. Pris ensemble, ils conservent le même volume. Dans le décile 7, on constate également une baisse. Dans les déciles 8 et 9, on assiste à nouveau à une hausse du pourcentage de femmes. En d'autres termes, entre 1981 et 1991, de nombreux glissements se sont produits, glissements que l'on peut résumer comme suit. Premièrement, le pourcentage de femmes dans les 'professions masculines' s'est plus ou moins maintenu au même niveau (somme des déciles 1, 2 et 3). Deuxièmement, le pourcentage de

Tableau 4.12

Ségrégation des professions: classements par déciles basés sur différents codes des professions (Belgique, 1970, 1981 et 1991).

Décile	1970		1981		1981		1991		1991	
	Sans les employés Code INS 70		Sans les employés Code INS 81		Avec les employés Code INS 81		Avec les employés Code INS 81		Avec les employés Code INS 91	
	Taux d'emploi féminin	Taux d'emploi total								
1 (0 à 9% de femmes)	4,75	1,53	4,84	1,63	3,81	1,28	1,55	0,62	1,63	0,65
2 (10 à 19% de femmes)	9,25	2,64	7,70	2,59	6,24	2,11	4,23	1,68	4,21	1,68
3 (20 à 29% de femmes)	4,45	1,55	6,14	2,06	5,20	1,76	9,80	3,90	7,04	2,80
4 (30 à 39% de femmes)	2,53	0,72	3,44	1,16	2,78	0,94	3,61	1,44	5,37	2,14
5 (40 à 49% de femmes)	1,26	0,36	2,30	0,77	11,98	4,05	17,31	6,89	16,52	6,58
6 (50 à 59% de femmes)	23,60	6,73	21,65	7,29	17,16	5,81	11,27	4,49	13,04	5,19
7 (60 à 69% de femmes)	9,47	2,70	9,61	3,23	17,94	6,07	10,63	4,23	9,28	3,69
8 (70 à 79% de femmes)	12,21	3,48	13,58	4,57	10,70	3,62	15,85	6,31	15,67	6,23
9 (80 à 89% de femmes)	8,03	2,29	4,80	1,62	3,73	1,26	7,19	2,86	11,08	4,41
10 (90 à 100% de femmes)	23,42	6,69	25,92	8,73	20,46	6,29	18,56	7,39	16,14	6,43
Total*	100,00	28,69	100,00	33,65	100,00	33,19	100,00	39,81	100,00	39,80

Source: Institut National de la Statistique; données du Recensement du 1.3.1970, du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV ((colonnes E à J comprise)

Wyns, M. et R. Van Meenseel (colonnes A à D comprise)

* Parcequ'il s'agit de nombres arrondis, le total peut légèrement dévier de 100%.

femmes dans les 'professions féminines' a baissé (somme des déciles 6 à 10 inclus). Troisièmement, le pourcentage de femmes dans les 'professions proportionnelles' a fortement augmenté (somme des déciles 4 et 5). On peut y ajouter le constat que le pourcentage de femmes dans les déciles extrêmes a nettement baissé. Un constat que nous avons déjà fait au niveau du classement des secteurs par déciles. Tous ces glissements nous amènent à conclure que la ségrégation des professions a diminué en dix ans et ce, principalement en raison de la part croissante des femmes dans les professions proportionnelles.

Quant à l'évolution entre 1970 et 1981, elle a déjà été étudiée dans l'étude précédente. Comme les employés n'avaient pas, en 1970, été subdivisés en classes, ils n'ont pas été repris dans la comparaison. Les résultats de cette comparaison figurent dans les colonnes A-B et C-D. On constate que peu de glissements se sont produits entre 1970 et 1981, du moins pas chez les ouvriers.

Que le statut d'ouvrier ou d'employé a cependant toute son importance résulte d'une comparaison entre les colonnes C-D et E-F. On y oppose le classement par déciles de 1981 sur la base du code INS 81 avec et sans les employés. Lorsque les employés sont pris en compte, la part relative des femmes dans le décile 10 baisse et on note une répartition plus uniforme du pourcentage de femmes dans les déciles du milieu.

Le classement par déciles est une bonne méthode pour dresser un tableau d'ensemble de la situation. Ce tableau d'ensemble demeure néanmoins assez abstrait parce qu'indépendant des professions concrètes dont il est question. Dans la section suivante, nous allons concrétiser davantage notre analyse.

4.3.2 Le taux de féminisation des professions par décile

Pour cette analyse, nous recourrons uniquement aux données du Recensement de 1991, codées suivant le code INS de 1991 à trois positions. Le but est de dresser le bilan de la ségrégation des professions pour l'année 1991 ou, en d'autres termes, de répondre à la question de savoir dans quelles professions les femmes sont sur- ou sous-représentées. Nous avons, à ce niveau-ci, opté pour un bilan de la situation à un moment donné (l'année 1991) et non pour une approche évolutive. Nous voulons, en effet, décortiquer complètement l'information fournie par la codification à l'aide du code INS 91. Dans le paragraphe précédent, nous avons par ailleurs déjà présenté une vue d'ensemble de l'évolution à partir des classements par déciles suivant différents codes de professions.

Les professions dans les déciles 1, 2 et 3 comptent moins de 30% de femmes et peuvent donc être considérées comme des 'professions masculines'. Les professions dans les déciles 4 et 5 comptent entre 30 et 50% de femmes et sont donc des professions 'proportionnelles' ou 'intégrées'. La part des femmes correspond ici plus ou moins avec la part de femmes dans la population active totale occupée, à savoir 40%. Les professions dans les déciles 6 à 10 inclus sont des professions typiquement 'féminines' étant donné que la part des femmes y est supérieure à la moyenne, à savoir 50% ou plus.

4.3.2.1 Décile 1: professions comptant entre 0 et 10% de femmes

Seule une petite part de la population active féminine, à savoir 1,6%, est employée dans des professions comptant moins de 10% de femmes. Il s'agit, en tout, de 24 000 femmes qui sont employées dans 130 professions. Les professions sont énumérées dans le tableau 4.13, avec le nombre total de femmes actives dans la profession en question indiqué entre parenthèses.

On constate que parmi les travailleurs de la construction, les ouvriers de la production et du traitement des métaux et les techniciens, il y a peu de femmes. Dans le premier décile figurent en général aussi des professions qui impliquent un travail physique lourd ou qui ont trait à la commande et/ou surveillance de (grosses) machines ou véhicules (ex. transports maritimes, transports en commun, et autres semblables). Dans ce décile, bon nombre de professions sont liées à des fonctions supérieures et/ou dirigeantes (ex. ingénieurs, chefs d'entreprise). Y figurent également les professions responsables de la sûreté nationale et de l'ordre public (militaires de carrière, police, gendarmerie, protection civile, pompiers, gardiens de prison).

Tableau 4.13

Les professions du décile 1 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses).

0 professions scientifiques, libérales et assimilées (1 508)
002 ingénieurs, ing. civils, ing. industriels et techniciens (1 136)
004 ingénieurs en informatique (135)
005 ingénieurs des services publics (18)
007 géomètres, arpenteurs (93)
014 météorologues (3)
051 ministres du culte, membres du clergé (123)
1 chefs d'entreprise, propriétaires-exploitants, directeurs (76)
102 dirigeants dans les industries (9)
103 dirigeants dans le bâtiment (67)
4 agriculteurs, pêcheurs, bûcherons et assimilés (149)
423 conducteurs de matériels motorisés agricoles (1)
429 autres ouvriers des activités annexes à l'agriculture (1)
431 pêcheurs en mer et côtiers (71)
439 autres pêcheurs et travailleurs assimilés (25)
441 bûcherons et autres travailleurs forestiers (51)
442 charbonniers (charbon de bois) (0)
448 conducteurs de matériels motorisés (sylviculture) (0)
449 manoeuvres forestiers (0)
5 techniciens (7 587)
531 techniciens, agronomes et forestiers (21)
570 techniciens de l'informatique (140)
590 techniciens n.c.a. (1 309)
591 techniciens de chantier (59)
592 techniciens d'industrie (190)
593 techniciens en électricité (174)
594 techniciens de télécommunication (110)
595 experts-techniciens n.c.a. (25)
596 techniciens d'installation (75)
597 techniciens démissions radio, tv (72)
599 agents de maîtrises, chefs d'équipe ouvriers et assimilés (5 412)
6 professions des transports et des communications (3 138)
601 officiers de pont et pilotes de bateau (navigation maritime) (14)
602 officiers mécaniciens (navigation maritime) (2)
611 matelots et machinistes de navire (navi. mari. et fluviale) (33)
612 matelots et machinistes de navire (navigation fluviale) (25)
621 pilotes d'avion et navigateurs de bords (35)
622 mécaniciens de bord (aviation) (4)
631 conducteurs et chauffeurs de locomotives (15)
632 conducteurs, conducteurs-receveurs de tramway (60)
633 conducteurs, conducteurs-receveurs d'autobus (678)
634 autres conducteurs de véhicules à moteur (sauf autobus) (1 762)
642 contrôleurs, inspecteurs (chemins de fer) (15)
643 contrôleurs, inspecteurs (tram. bus, métro) (14)
649 autres contrôleurs en inspecteurs des transports n.c.a. (39)
651 dirigeants de la circulation (navi. mari. et fluviale) (14)
653 chefs de train et gardes-convoi (64)
654 dispatchers (chemins de fer) (6)

655 gardes et agents de manoeuvre (chemins de fer) (74)
656 dispatchers et régisseurs de la circulation n.c.a. (41)
657 dispatchers (voies navigables) (4)
659 autres travailleurs des transports n.c.a. (309)

7-8 artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres (8479)

700 bouteilleurs (mines-carrières) (0)
701 mineurs et assimilés (4)
702 conducteurs d'installation de mines (0)
703 carriers et assimilés (88)
704 conducteurs d'installation de préparation de la roche (0)
705 extracteurs d'argile, de sable, de gravier, chaux, tourbe (0)
706 foreurs, sondeurs et assimilés (0)
707 ouvriers pétroliers et assimilés (4)
708 ouvriers spécialisés dans l'enrichissement des minerais (0)
709 manoeuvres des mines et carrières (0)
741 conducteurs de four de métallurgie (8)
742 recueurs, trempers (traitement thermique des métaux) (1)
743 lamineurs, opérateurs de laminoir et finisseurs (17)
744 conducteurs de four de seconde fusion, de four à réchauffer (157)
745 couleuses de métaux (39)
746 mouleurs et noyauteurs (9)
749 ouvriers de la production et du traitement des métaux n.c. (98)
751 mécaniciens de précision en instruments (40)
753 armuriers et serruriers (36)
760 ajusteurs, monteuses (sauf appareils élec. et de préc.) n.c.a. (178)
761 régisseurs, conducteurs et conducteurs de machines-outils (223)
762 outilleurs, modelers et traceurs (107)
763 monteuses, mécaniciens et réparateurs de véhicules (1 046)
764 monteuses en construction mécanique (413)
765 forgerons, marteleurs et conducteurs de presse à forger (22)
766 plombiers et tuyauteurs (146)
767 soudeurs et découpeurs (917)
768 tôliers et chaudronniers (151)
771 électriciens, électriciens réparateurs (294)
773 électroniciens (89)
774 dépanneurs d'appareils récepteurs de radio et de télévision (53)
775 monteuses et réparateurs (télégraphe et téléphone) (14)
776 monteuses de lignes électriques (20)
781 charpentiers, menuisiers et parqueteurs (324)
782 charpentiers en béton, coffreurs-boiseurs (17)
783 ébénistes (457)
785 conducteurs d'installation pour le bois (97)
791 peintres et colleurs de papier-peints (bâtiment) (274)
793 poseurs de tapis plats (2)
794 tapissiers (42)
795 ravaleurs de façades, ramoneurs (9)
799 autres peintres et travailleurs assimilés (58)
800 maçons et carreleurs (143)
801 plafonneurs et plâtriers (56)
802 bétonneurs et surfaceurs (26)
803 calorifugeurs et isolationneurs (31)
804 vitriers (123)
805 couvreurs (31)
806 tailleurs et graveurs de pierre (40)
807 poseurs de revêtements du sol (45)
808 autres travailleurs de la construction (348)
809 manoeuvres de la construction (115)
819 conducteurs de machines à relier (0)
825 conducteurs de four de verrerie et de céramique (4)
830 meuniers, ouvriers assimilés au travail des grains (35)
833 distillateurs de spiritueux, brasseurs, ouvriers en vin (211)
838 ouvriers de la production du sucre et ses dérivés (50)
840 conducteurs d'appareils de distillation, non alimentaire (3)
841 conducteurs d'installation de raffinage (2)
842 cuiseurs, grilleurs et assimilés de l'industrie chimique (19)
843 concasseurs, broyeurs, calandriers (industrie chimique) (17)
845 travailleurs de la chimie et assimilés n.c.a. (603)

861 vanniers, brosiers et assimilés (70)
865 facteurs d'instruments de musique et assimilés (5)
866 ouvriers à la fabric. de films et papiers photographiques (13)
867 ouvriers de fabrication en béton-ciment et agglomérés (8)
881 conducteurs d'installations de production d'énergie (0)
882 conducteurs de machines et installations fixes n.c.a. (37)
883 conducteurs de grues et autres appareils de levage (45)
884 gréeurs et épisseurs de câbles (11)
885 conducteurs de mach. de terrassement et construction n.c.a. (38)
886 scaphandriers et plongeurs (2)
889 conducteurs d'appareils de manutention n.c.a. (667)
891 dockers, chargeurs, déchargeurs de ports (64)
897 éboueurs et assimilés (163)
9 travailleurs des services, sports et activités récréatives (1 290)
900 pompiers et assimilés (24)
901 policiers et gendarmes (972)
902 autres personnels de l'ordre public (7)
903 dirigeants de la police (107)
908 geôliers et gardiens de prison (180)
10 militaires de carrière (1 536)
1001 officiers de carrière (116)
1002 sous-officiers de carrière (444)
1004 militaires non définis (976)

Source: Institut de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991.

4.3.2.2 Décile 2: professions comptant entre 10 et 20% de femmes

Sur l'ensemble de la population active féminine, 4,2% travaillent dans 62 professions comptant entre 10 et 20% de femmes. Il s'agit, en tout, de plus de 61 000 femmes. Le nombre de professions est donc déjà nettement plus petit que dans le premier décile et le nombre de femmes y est presque trois fois plus important. Le tableau 4.14 présente les professions du deuxième décile.

On note beaucoup de professions dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture. On y dénombre, par ailleurs, aussi un nombre important de professions artisanales. Pour le reste, il s'agit surtout de professions industrielles. Ce nonobstant, un certain nombre de professions issues du secteur des services se démarquent également, parmi lesquelles les notaires, informaticiens, facteurs et voyageurs. Y figurent aussi encore quelques professions liées à la sûreté nationale et à l'ordre public. Tout comme dans le décile 1, il s'agit souvent de professions de niveau supérieur et/ou dirigeantes (ex. ingénieurs, cadres, et autres semblables).

Tableau 4.14

Les professions du décile 2 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses).

0 professions scientifiques, libérales et assimilées (3 366)
003 ingénieurs agronomes (81)
006 autres ingénieurs n.c.a. (59)
019 spécialistes des sciences physico-chimistes n.c.a. (33)
021 vétérinaires (466)
024 agronomes et spécialistes assimilés (17)
063 notaires (166)
085 informaticiens, analystes de système (2 544)
1 chefs d'entreprise, propriétaires-exploitants, directeurs (8 845)
106 dirigeants de services personnels (19)
111 directeurs et cadres (privé) liés par contrat (sauf 0.6) (4 013)
115 chefs de grp. demp. du sect. privé (sauf agri. comm. horeca) (3 909)
116 chefs de groupe employés dans le commerce (904)

2 employés de bureau (1 094)

206 autres opérateurs de machines de bureau (985)

228 releveurs de compteurs (109)

3 commerçants, personnel commercial, vendeurs et assimilés (5 813)

321 voyageurs et représentants de commerce (5 813)

4 agriculteurs, pêcheurs, bûcherons et assimilés (2 111)

401 directeurs d'exploitation agricole ou élevage (3)

402 agricult., sylvicult., pêcheurs lié par un contrat (908)

411 horticulteurs-floriculteurs (845)

413 horticulteurs-fruitiers (245)

414 horticulteurs-pépiniéristes (109)

415 agriculteurs-horticulteurs (1)

5 techniciens (814)

510 dessinateurs (1793)

532 conseillers agricoles et forestiers (21)

6 professions des transports et des communications (2 783)

652 dirigeants de la circulation (navigation aérienne) (108)

662 officiers-radio et opérateurs des radio-communications (33)

664 facteurs et porteurs de télégrammes (2 642)

7-8 artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres (32 672)

713 tisserands (884)

715 régleurs de métiers à tisser, metteurs en cartes (96)

717 artisans sur matière textile, cuir, etc. (80)

724 garnisseurs et travailleurs assimilés (410)

731 bottiers et cordonniers (346)

739 selliers, bourreliers et ouvriers d'articles en cuir n.c.a. (24)

747 tréfileurs et étireurs de métaux (393)

748 électroplast., galvaniseurs, étameurs (revêt. métalliques) (72)

754 horlogers (92)

757 tailleurs, sertisseurs (diamant et pierres précieuses) (168)

759 conducteurs de chaîne de montage et de rabats industriels (156)

769 monteurs de charpentes métalliques et autres n.c.a. (10 469)

772 électro-mécaniciens, électriciens-ajusteurs (1 561)

777 opérateurs de tableaux de distribution (courant électrique) (137)

778 opérateurs de stations d'émissions (radio et télévision) (20)

784 régleurs, conducteurs de machines à bois (128)

788 conducteurs de machine, travail du bois (51)

789 travailleurs du bois n.c.a. (1 281)

792 autres décorateurs (ouvriers) (146)

811 compositeurs et typographes (1 802)

821 conducteurs de machines à verre plat (119)

823 formeurs, presseurs et coupeurs de verre en verre creux (463)

824 potiers et travailleurs assimilés (220)

835 abatteurs de bestiaux (475)

836 bouchers, charcutiers et assimilés (3 025)

837 ouvriers de laiterie et de margarinerie (319)

846 préparateurs de pâte à papier (4)

847 ouvriers papetiers (978)

863 conducteurs de machine (préparation de peaux et de cuir) (34)

868 ouvriers d'objets en liège, en plastique et en caoutchouc (1 003)

869 artisans, ouvriers de métier et à la production n.c.a. (1 680)

872 autres emballeurs n.c.a. (41)

892 manutentionnaires (5 914)

898 huileurs et graisseurs de machines, véhicules et équipements (81)

9 travailleurs des services, sports et activités récréatives (1 966)

905 agents des douanes (440)

909 gardiens et assimilés n.c.a. (1 526)

10 militaires de carrière (786)

1003 caporaux et soldats de carrière (786)

4.3.2.3 Décile 3: professions comptant entre 20 et 30% de femmes

Dans le décile 3, on dénombre près de 102 000 femmes actives, soit 7,0% de la population active féminine. Elles travaillent dans 57 professions différentes. Le tableau 4.15 spécifie les professions dont il s'agit.

Il s'avère qu'il s'agit principalement de professions du secteur tertiaire: administration publique, commerce, communications et transports et, secteur médical. Il s'agit souvent de professions dirigeantes. On note, par ailleurs, également un certain nombre de professions artisanales et industrielles, principalement en rapport avec l'alimentation, l'imprimerie et la photographie.

Tableau 4.15

Les professions du décile 3 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses).

0 professions scientifiques, libérales et assimilées (17 344)
001 architectes et urbanistes (1 717)
011 chimistes (universitaires ou assimilés) (139)
030 médecins, médecins spécialistes et chirurgiens (5 456)
040 dirigeants détablissement scolaire (1 672)
062 juges et magistrats (398)
073 écrivains, journalistes et assimilés (1 518)
076 compositeurs, musiciens, chanteurs (459)
079 cadres de direction de spectacle (106)
086 programmeurs (3 139)
094 économistes (121)
099 autres spécialistes n.c.a. (2 619)
1 chefs d'entreprise, propriétaires-exploitants, directeurs (31 149)
101 chefs d'entreprise (privé) non lié par contrat (sauf 0,6) (14 743)
105 dirigeants de services aux entreprises (3 886)
109 autres dirigeants n.c.a. (3 267)
114 directeurs et cadres supérieurs (o.n.g.) (204)
118 chefs de groupe employés de bureau du secteur privé (7 353)
121 membres des corps législatifs (80)
122 directeurs et cadres dirigeants de l'administration publique (1 243)
123 agents administratifs supérieurs de l'administr. publique (5 356)
2 employés de bureau (5 377)
212 employés des services d'expédition et transports (5 377)
3 commerçants, personnel commercial, vendeurs et assimilés (13 406)
301 commerçants de gros (6 250)
311 agents et inspecteurs d'assurances (3 886)
312 agents immobiliers (264)
313 courtiers en valeurs (162)
314 vendeurs aux enchères et assimilés (44)
319 autres courtiers, commissionnaires (439)
322 agents commerciaux techniciens et assimilés (1 107)
334 acheteurs et chefs acheteurs (1 254)
4 agriculteurs, pêcheurs, bûcherons et assimilés (15 518)
410 agriculteurs (12 584)
416 éleveurs de bétail (804)
417 aviculteurs (358)
419 entrepreneurs d'activités connexes à l'agriculture (34)
422 ouvriers horticoles (1 728)
5 techniciens (1 399)
598 inspecteurs de sécurité, d'hygiène et de qualité (1 399)
6 professions des transports et des communications (706)
603 bateliers et pilotes (navigation fluviale) (362)
658 receveurs et convoyeurs (moyens de transport) (327)
665 messagers (17)

7-8 artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres (15 073)

752	mécaniciens en optique et en prothèse (119)
755	orfèvres, joailliers (diamant exclu) (542)
756	bruteurs de diamant (790)
786	ouvriers du traitement des bois (3)
787	artisans sur bois et autres produits (20)
812	imprimeurs et conducteurs de presse d'impression (1 298)
814	graveurs d'imprimerie (photogravures exceptés) (42)
815	photograpeurs (221)
818	conducteurs de machine (fabrication prod. photographiques) (16)
827	tailleurs et graveurs de pierre et poterie (24)
829	autres travailleurs de verre et de la céramique n.c.a. (12)
831	boulangers, pâtisseries, confiseurs (4 952)
832	conducteurs de machine (fabrication produits alimentaires) (400)
860	vanniers, brossiers et assimilés (34)
862	ouvriers de la fabrication d'articles en matière plastique (353)
899	manoeuvres n.c.a. (6247)

9 travailleurs des services, sports et activités récréatives (1 361)

904	inspecteurs de la sûreté, détectives (313)
923	photographes et cameraman (859)
924	entrepreneurs et personnel des pompes funèbres (185)
949	autres professions (n.c.a.) (4)

Source: Institut de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991.

4.3.2.4 Décile 4: professions comptant entre 30 et 40% de femmes

On dénombre 36 professions dans lesquelles les femmes représentent 30 à 40% de l'emploi. En tout, il s'agit d'un peu plus de 78 000 femmes qui travaillent dans ces professions. Elles représentent 5,4% de la population active féminine.

Il s'agit souvent de professions scientifiques, libérales et paramédicales. On trouve, par ailleurs, aussi une série de professions dirigeantes dans le commerce, les communications et l'administration publique. Les nettoyeurs de bureaux et les personnes handicapées travaillant dans un atelier protégé figurent également dans ce décile.

Tableau 4.16

Les professions du décile 4 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses).

0 professions scientifiques, libérales et assimilées (24 502)

013	physiciens (universitaires ou assimilés) (53)
023	pharmacologistes, pathologistes (73)
031	dentistes, licencié en sciences dentaires (2 045)
041	professeurs d'université, enseignement supérieur (2 454)
047	assistants enseignement supérieur et universitaire (582)
061	avocats et conseils juridiques (3 394)
069	autres professions juridiques (766)
071	sculpteurs, peintres et artistes assimilés (1 226)
074	acteurs et metteurs en scène (579)
075	clowns, magiciens, acrobates (20)
081	experts comptables-comptables (1 1671)
091	statisticiens (33)
092	actuaire et mathématiciens (54)
098	chercheurs d'université (1 552)

1 chefs d'entreprise, propriétaires-exploitants, directeurs (6 730)

112	directeurs et cadres du commerce liés par un contrat (869)
113	directeurs et cadres (horeca) liés par un contrat (55)
117	chefs de groupe employés dans l'horeca (11)
124	chefs de groupe employés de l'administration publique (5 283)
129	fonctionnaires n.c.a. (512)

3 commerçants, personnel commercial, vendeurs et assimilés (2 182)

332 marchands ambulants et assimilés (2181)

4 agriculteurs, pêcheurs, bûcherons et assimilés (2 725)

412 horticulteurs-floriculteurs (1 069)

421 ouvriers agricoles et de lélevage (1 656)

5 techniciens (2 417)

520 chimistes (non universitaires) (641)

530 biologistes, naturalistes et assimilés (non universitaires) (65)

561 optométriciens, opticiens (632)

565 paramédicaux n.c.a. (13)

583 autres professions intermédiaires (1066)

6 professions des transports et des communications (1 953)

661 chefs P.T.T. (1 433)

669 autres travailleurs des communications n.c.a. (520)

7-8 artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres (35 553)

710 préparateurs de fibres naturelles (211)

770 monteurs d'appareils électriques et électroniques (1 265)

779 travailleurs assimilés aux électriciens n.c.a. (438)

810 imprimeurs sérigraphes, à la planche (189)

848 confectionneurs d'articles en papier (265)

896 nettoyeurs de bureaux et assimilés (33 185)

11 autres personnes actives n.c.a. (2 112)

1101 personnes handicapées travaillant dans un atelier protégé (2 112)

Source: Institut de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991.

4.3.2.5 Décile 5: professions comptant entre 40 et 50% de femmes

Le décile 5 est le décile le plus important avec près de 240 000 femmes. Elles représentent 16,5% de la population active féminine et sont employées dans 26 professions différentes.

Les commerçants en détail et les hôteliers, restaurateurs et cafetiers forment les deux grands groupes de ce décile. On note, par ailleurs, aussi un certain nombre de métiers d'ouvriers dans l'industrie textile et de l'alimentation.

On retiendra, également, dans ce décile, les catégories 'autres employés n.c.a.' et 'profession inconnue'. La première catégorie comprend 47,4% de femmes. Le groupe des travailleurs dont la profession est inconnue compte 48,9% de femmes. Dans les deux cas, les femmes sont clairement surreprésentées par rapport à leur part dans la population active totale occupée. Pour 6,3% de la population active féminine occupée, la profession est inconnue. Chez les hommes, ce pourcentage ne s'élève qu'à 4,6%.

Dans le décile 5, on ne note pour ainsi dire pas de professions dirigeantes.

Tableau 4.17

Les professions du décile 5 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses).

0 professions scientifiques, libérales et assimilées (1 343)

22 biologistes (universitaires ou assimilés) (196)

089 spécialistes des relations publiques et de gestion (987)

093 archivistes et conservateurs de musée (160)

1 chefs d'entreprise, propriétaires-exploitants, directeurs (522)

125 fonctionnaires internationaux (522)

2 employés de bureau (80391)

209 opérateurs de traitement de texte (393)

211 employés aux transactions financières des assurances (23 269)

229 autres employés n.c.a. (56 729)

3 commerçants, personnel commercial, vendeurs et assimilés (31 966)

- 302 commerçants en détail (23 170)
- 303 hôteliers, restaurateurs et cafetiers (horeca) (15 736)
- 318 intermédiaires des finances et de la vente (1 348)
- 333 chefs de vente (10 305)
- 335 vendeurs à l'étal et sur les marchés (2 407)

4 agriculteurs, pêcheurs, bûcherons et assimilés (103)

- 418 éleveurs (autres n.c.a.) (103)

5 techniciens (309)

- 511 décorateurs, dessinateurs modélistes (309)

7-8 artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres (10 479)

- 719 ouvriers de la fabrication de produits textiles n.c.a. (6 018)
- 722 fourreurs et travailleurs assimilés (84)
- 729 autres professions de la fabric. d'articles textiles n.c.a. (45)
- 813 clicheurs, stéréotypeurs et galvarioplastes (imprimerie) (80)
- 816 relieurs et travailleurs assimilés (1 004)
- 817 développeurs, tireurs, monteurs (films-photos) (222)
- 834 ouvriers de la conserverie de fruits, légumes et assimilés (1 829)
- 844 conducteurs d'appareils de filtrage (1 095)
- 864 tanneurs, peaussiers, mégissiers et assimilés (102)
- 911 intendants, économes et gouvernantes (1 264)
- 931 athlètes, sportifs et assimilés (1 722)

11 autres personnes actives n.c.a. (91 143)

- 1102 personnes actives dont la profession est inconnue (91 143)

Source: Institut de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991.

4.3.2.6 Décile 6: professions comptant entre 50 et 60% de femmes

Le sixième décile compte autant de professions que le cinquième, à savoir 26. En tout, près de 190 000 femmes travaillent dans ces professions. Elles représentent 13,0% de la population active féminine.

Dans ce décile, on retrouve beaucoup de professions enseignantes et de professions dans les sciences humaines. Un certain nombre de professions de l'industrie textile et du tabac y figurent également.

On relèvera également, dans ce décile, la catégorie plutôt vague des 'employés à l'administration publique n.c.a.'. Cette catégorie compte 54,6% de femmes. Le nombre de professions de niveau supérieur y est très limité.

Tableau 4.18

Les professions du décile 6 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses).

0 professions scientifiques, libérales et assimilées (74 967)

- 032 pharmaciens (4 148)
- 042 professeurs, régents, enseignement secondaire (64 213)
- 048 professeurs de cours privés n.c.a. (1 838)
- 049 personnel de l'enseignement n.c.a. (950)
- 072 décorateurs, étalagistes, créateurs de modèles (1 541)
- 078 annonceurs, présentateurs de spectacle (687)
- 087 traducteurs et interprètes (1 417)
- 088 philologues, linguistes (18)
- 095 sociologues, anthropologues et assimilés (155)

2 employés de bureau (203 757)

- 214 employés à l'administration publique n.c.a. (84 011)
- 216 employés des services comptables, financiers et statistiques (5 690)
- 217 employés de bibliothèque et de services courrier (1 569)
- 218 employés des services statistiques (197)

5 techniciens (20823)

521 aides chimistes et laborants (10 998)
 560 techniciens médicaux (549)
 562 masseurs, kinésithérapeutes et assimilés (9 276)

6 professions des transports et des communications (111)

666 opérateurs de matériel de transmission n.c.a. (111)

7-8 artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres (1 674)

712 fileurs et bobineurs (textile) (924)
 714 tricoteurs (489)
 822 façonneurs de verres doptique (39)
 826 décorateurs de verre et de céramique (73)
 849 assembleurs d'articles en papier (42)
 851 préparateurs de tabac (13)
 853 confectionneurs de cigarettes et de tabac à fumer (94)

9 travailleurs des services, sports et activités récréatives (1 674)

945 croupiers et assimilés (384)
 946 personnel de service des salles de spectacle n.c.a. (241)

Source: Institut de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991.

4.3.2.7 Décile 7: professions comptant entre 60 et 70% de femmes

Dans le septième décile, près de 135 000 femmes, soit 9,3% de la population active féminine, sont employées. En tout, on dénombre 21 professions comptant entre 60 et 70% de femmes. Le gros groupe des employés de bureau saute ici le plus aux yeux. Ils représentent près de la moitié du nombre de femmes dans ce décile. On note, par ailleurs, un certain nombre de professions liées à la collecte, à la systématisation et/ou au traitement de l'information. Quelques professions du secteur du cuir et du textile figurent également dans ce décile, ainsi qu'un certain nombre de professions dans le secteur horeca et le secteur du nettoyage. Il s'agit souvent de professions exécutantes.

Tableau 4.19

Les professions du décile 7 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses).

0 professions scientifiques, libérales et assimilées (6 075)

045 enseignants pour handicapés mentaux ou physiques (1 316)
 083 bibliothécaires, documentalistes (2 509)
 096 philosophes (2 250)

2 employés de bureau (62 968)

203 opérateurs sur machines comptables et machines à calculer (583)
 204 opératrices perforatrices (cartes et rubans perforés) (612)
 205 opérateurs du traitement automatique des données (3 297)
 210 employés des services juridiques (privés) (1 755)
 213 employés travaux d'administration et de rédaction (privé) (56 721)

5 techniciens (11 004)

580 professions intermédiaires de l'enseignement prim. et sec. (11 004)

7-8 artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres (3 544)

716 blanchisseurs, teinturiers et finisseurs (textiles) (2 229)
 733 ouvriers de la maroquinerie et assimilés (594)
 734 conducteurs de machine pour chaussures et maroquinerie (118)
 839 travailleurs du traitement des produits alimentaires n.c.a. (39)
 859 ouvriers du tabac n.c.a. (564)

9 travailleurs des services, sports et activités récréatives (51 364)
912 cuisiniers (27 076)
914 garçons de salle, serveurs et travailleurs assimilés (13 276)
915 concierges, sacristains (3 874)
919 personnel de réception (5 787)
921 dirigeants, gérants services soins personnels et nettoyage (1 130)
941 guides (209)
947 autres travailleurs dans la rue (12)

Source: Institut de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991.

4.3.2.8 Décile 8: professions comptant entre 70 et 80% de femmes

Le décile 8 ne compte que 17 professions, dans lesquelles près de 228 000 femmes travaillent. Elles représentent 15,7% de la population active féminine.

On note d'emblée la forte présence du personnel de vente et des employés de magasin, qui représentent plus de 40% du nombre total de femmes dans ce décile. Les institutrices et institutrices sont également très fortement représentés. Par ailleurs, les professions médicales, paramédicales et soignantes constituent également une part importante du décile 8. Il s'agit de professions comprenant essentiellement des fonctions exécutantes.

Tableau 4.20

Les professions du décile 8 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses).

0 professions scientifiques, libérales et assimilées (49 113)
043 institutrices, institutrices (enseignement primaire) (3 5086)
077 choréographes, danseurs (174)
082 auxiliaires sociaux, assistants sociaux et travailleurs soc. (13 853)
2 employés de bureau (20 805)
201 employés de comptabilité (16 404)
215 employés de réception et d'information (4 401)
3 commerçants, personnel commercial, vendeurs et assimilés (95 721)
331 personnel de vente, employés de magasin, démonstrateurs,... (95 721)
4 agriculteurs, pêcheurs, bûcherons et assimilés(3 188)
428 manoeuvres agricoles (3 188)
5 techniciens (14895)
533 personnel soignant pour animaux (432)
550 personnel soignant et gardes-malades (2 915)
564 professions intermédiaires de la médecine n.c.a. (4 903)
582 professions intermédiaires de l'éducation des handicapés (6 645)
7-8 artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres (20 883)
711 conducteurs de machine à préparer les fibres et à filer (3 353)
723 modistes et chapeliers (92)
871 emballeurs, capsuleurs, étiqueteurs et assimilés (17 438)
9 travailleurs des services, sports et activités récréatives (23 230)
920 coiffeurs, spécialistes des soins de beauté et assimilés (21 969)
942 hôtesses de l'air, stewards et garçons de bord (1 211)
944 astrologues, diseurs de bonne aventure (50)

Source: Institut de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991.

4.3.2.9 Décile 9: professions comptant entre 80 et 90% de femmes

Plus de 16 100 femmes travaillent dans 10 professions seulement, dans lesquelles les femmes représentent entre 80 et 90% de l'emploi. Elles représentent 11,1% de la population active féminine.

Il s'agit essentiellement de professions liées à l'accueil et au service à la clientèle (guichetiers, caissiers, téléphonistes), de professions dans le secteur médical et de professions dans l'industrie de la chaussure et du textile.

Tableau 4.21

Les professions du décile 9 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses).

0 professions scientifiques, libérales et assimilées (78 143)
036 infirmiers et gardes-malades diplômés (75 287)
039 hygiénistes (2 856)
2 employés de bureau (22 459)
208 caissiers, guichetiers (22 459)
5 techniciens (4 428)
540 assistants en pharmacie (4 428)
6 professions des transports et des communications (6 160)
663 téléphonistes et télégraphistes (6 160)
7 artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres (9 029)
721 tailleurs, tailleuses et couturiers et assimilés (8 014)
725 patronniers, traceurs et coupeurs (textiles et cuir) (812)
732 coupeurs, monteurs, couseurs (fabrication des chaussures) (203)
9 travailleurs des services, sports et activités récréatives (40 893)
916 hommes de peine, femmes de ménage, nettoyeurs (34 927)
922 blanchisseurs, presseurs et teinturiers de vêtements (5 966)

Source: Institut de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991.

4.3.2.10 Décile 10: professions comptant entre 90 et 100% de femmes

Une part relativement importante de la population active féminine, à savoir près de 235 000 femmes, soit 16,1%, travaille dans des professions à caractère nettement féminin. Le nombre de professions qu'elles exercent se limite cependant à plus ou moins 14.

On remarque surtout les professions dans l'industrie de la confection et dans l'enseignement maternel. Les autres professions du décile 10 sont des professions typiquement auxiliaires, soignantes et de service.

Tableau 4.22

Les professions du décile 10 (nombre de femmes dans la profession entre parenthèses).

0 professions scientifiques, libérales et assimilées (22 175)
044 personnel de l'éducation pré-scolaire (22 175)
1 chefs d'entreprise, propriétaires-exploitants, directeurs
119 secrétaires de direction (11 642)
2 employés de bureau (61 648)
202 sténographes, dactylographes et télétypistes (9 213)
207 secrétaires (52 435)
5 techniciens (17 347)
551 autre personnel soignant sans qualifications (15 083)
563 spécialistes des problèmes de nutrition, diététiciens (1 036)
581 professions intermédiaires de l'enseignement gardien (1 228)
7-8 artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres (23 571)
726 couseurs et brodeurs (textiles, fourrures, cuir) (13 790)
727 conducteurs de machines à piquer (9 075)
852 cigariers et cigarillociers (706)

9 travailleurs des services, sports et activités récréatives (98 359)
 913 femmes et valets de chambre, domestique et travail. n.c.a. (3 079)
 917 gardes enfants et aides ménagères (31 111)
 918 nettoyeurs domestiques (61 855)
 943 personnel des services n.c.a. (2 314)

Source: Institut de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1991.

4.3.2.11 Résumé et conclusion

Il ressort du tableau récapitulatif 4.23 que les femmes travaillent plus dans des professions où les femmes représentent déjà 40% au moins de l'emploi. Il apparaît également qu'il y a moins de professions 'typiquement féminines' que 'typiquement masculines'. C'est ce que l'on peut déduire du nombre de professions par décile. Il y a beaucoup plus de professions qui relèvent des déciles inférieurs que de professions qui relèvent des déciles supérieurs. Plus de 60% de l'ensemble des professions sont des professions à caractère nettement masculin, étant donné qu'elles figurent dans les trois premiers déciles. Plus de 20% de l'ensemble des professions sont, en revanche, des professions typiquement féminines. Il s'agit des professions du quatrième et du cinquième décile. Seuls 15% de l'ensemble des professions présentent une proportion égale entre hommes et femmes.

On peut en déduire que l'éventail des professions est restreint pour les femmes. Cela signifie qu'il existe, de fait, beaucoup moins de professions (aisément) accessibles aux femmes, comparé à la situation des hommes.

Tableau 4.23

Nombre de professions, nombre de femmes et taux d'emploi féminin par décile de professions sur la base du code INS 91 (Belgique, 1991).

<i>Décile</i>	<i>Nombre de professions</i>	<i>Nombre de femmes</i>	<i>% d'emploi féminin</i>
1 (0 à 10% de femmes)	130	23 833	1,64
2 (10 à 20% de femmes)	62	61 250	4,21
3 (20 à 30% de femmes)	57	102 423	7,04
4 (30 à 40% de femmes)	36	78 173	5,37
5 (40 à 50% de femmes)	26	240 305	16,52
6 (50 à 60% de femmes)	26	189 955	13,04
7 (60 à 70% de femmes)	21	134 955	9,28
8 (70 à 80% de femmes)	17	227 835	15,67
9 (80 à 90% de femmes)	10	161 112	11,08
10 (90 à 100% de femmes)	14	234 742	16,14

Source: Institut national de la statistique: données du Recensement du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

Il ressort également de cette analyse que les professions dans les déciles inférieurs sont d'un autre type que les professions qui figurent dans les déciles supérieurs. Dans les déciles inférieurs, on trouve surtout des professions d'ouvriers, des professions dans l'industrie (lourde) et la construction et des professions dirigeantes dans les secteurs des services. Les déciles supérieurs se caractérisent par un nombre plus important de professions d'employés, de professions dans les secteurs des services et de professions d'ouvriers dans l'industrie de la confection, du textile ou des articles en cuir.

Cette analyse prouve en outre que la ségrégation sexuelle des professions ne se limite certainement pas une ségrégation de type horizontal. Il s'avère, par exemple, que les chefs d'entreprise, les chefs et les chefs de groupe dans le secteur des services figurent dans le décile deux ou quatre,

alors que les employés de bureau ou les employés de magasin figurent essentiellement dans les déciles sept à dix compris. Autre exemple plus spécifique: le secteur médical. Les médecins figurent dans le décile trois, les professions paramédicales dans le décile six et le personnel soignant dans le décile neuf.

Une dernière conclusion que l'on peut ajouter au terme de cette analyse est que les femmes sont représentées, dans une proportion légèrement supérieure à la moyenne, dans les catégories 'non mentionné de manière explicite' ou 'profession inconnue'. Cependant, cette 'surreprésentation' n'est pas assez forte pour pouvoir en conclure que ces catégories seraient 'typiquement féminines'. On peut en revanche conclure que le système de classification adopté à ce niveau (code INS 1991, trois positions) permet déjà d'expliciter beaucoup de professions à taux de participation féminine élevé. En effet, dans le système utilisé en 1970, le groupe des employés n'était pas du tout subdivisé en professions. Et dans le système de 1981, à peine dix pour cent des catégories utilisées en 1991 (trois positions) étaient présentes dans le groupe des professions d'employés. Etant donné que les femmes se retrouvent en général dans une profession d'employé, ceci prouve que le nouveau système de classification visualise mieux la place des femmes.¹

4.4 CONCLUSION

Dans un certain sens, la tendance que nous avons constatée au niveau de la ségrégation sectorielle se retrouve également au niveau de la ségrégation des professions. Les femmes travaillent surtout dans des professions et des secteurs à pourcentage de femmes élevé. Le nombre de professions ou de secteurs à forte représentation féminine est limité, comparé aux secteurs et professions où les hommes sont majoritairement présents. Cependant, ces constats sont également partiellement attribuables aux systèmes de classification adoptés, qui ne se sont pas avérés tout à fait neutres au niveau du sexe. Les catégories typiquement masculines sont en effet plus détaillées que les catégories typiquement féminines. Ce constat est à replacer en partie aussi dans une perspective historique. Les bases des systèmes de classification ont été jetées il y a quelques décennies de cela, à une époque où, d'une part, il y avait moins de femmes sur le marché du travail et où, d'autre part, l'emploi dans les secteurs des services était beaucoup moins développé.

Si l'on compare les résultats de la ségrégation sectorielle et de la ségrégation professionnelle par déciles, il s'avère que la ségrégation sectorielle est moins forte que la ségrégation professionnelle. C'est ce qui ressort du fait que le pourcentage de femmes dans les secteurs proportionnels est presque deux fois supérieur au pourcentage de femmes dans les professions proportionnelles (déciles 4 et 5). Ajoutons-y, toutefois, que le pourcentage de femmes a augmenté dans les 'déciles proportionnels' et ce, tant au niveau des secteurs que des professions.

L'analyse de la ségrégation des professions a permis de peaufiner les résultats obtenus pour la ségrégation sectorielle. Il s'avère, en effet, qu'il n'existe pas seulement une ségrégation sexuelle entre les secteurs économiques. Au sein même des secteurs, on constate aussi une autre forme de ségrégation, à savoir suivant la profession. De plus, la ségrégation des professions ne s'est

1. Cette présomption se verra renforcée dans le chapitre 5. Les indices de ségrégation, calculés sur base du code 91, indiquent systématiquement une ségrégation légèrement plus importante que les indices calculés à partir du code 81. Ce qui peut signifier que le système de codification de 1991 isole mieux les professions spécifiquement féminines et/ou spécifiquement masculines.

pas révélée être purement horizontale. On a observé – en moyenne – une nette différence de niveau de fonction entre les professions typiquement masculines et typiquement féminines.

CHAPITRE 5

INDICES DE SEGREGATION

5.1 INTRODUCTION

Dans les chapitres précédents, nous avons étudié la ségrégation sexuelle en nous basant sur les pourcentages d'hommes et de femmes dans les différents secteurs et professions. Cette approche a indéniablement pour double avantage sa simplicité et sa précision. L'inconvénient est que l'information est souvent abondante et détaillée. Les indices de ségrégation s'efforcent précisément d'y remédier en exprimant le degré de ségrégation sexuelle à l'aide d'un seul chiffre.

Comme nous l'avons dit dans le chapitre deux (§2.3.2), il existe différents types d'indices de ségrégation. En gros, on peut les répartir en deux groupes. Le premier type d'indices se base sur le pourcentage d'hommes ou de femmes employés dans une profession ou un secteur donné. Ces pourcentages sont ensuite mis en rapport avec la proportion des deux sexes dans la population active totale. Le deuxième type d'indices de ségrégation part d'une définition de 'profession féminine' ou 'profession masculine' et construit sur cette base un indice. Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour le premier type d'indices de ségrégation en raison de leur transparence et de leur valeur pratique.

L'avantage des indices de ségrégation est qu'ils simplifient considérablement les comparaisons dans le temps et l'espace. A condition, bien sûr, que les données sur lesquelles se basent les calculs soient comparables. Le système de classification utilisé est donc à cet égard d'une importance cruciale. Les calculs se basent en effet sur le pourcentage d'hommes et/ou de femmes par secteur ou profession. Seuls les indices calculés à partir de la même classification peuvent être valablement comparés.

Dans le cas de la ségrégation sectorielle, cette condition pose peu de problèmes. Les données des Recensements de 1981 et 1991 sont codées de manière identique suivant la classification NACE. Il en va autrement de la ségrégation des professions. Comme la codification de 1981 n'est pas la même que celle de 1991, nous sommes à nouveau contraints de passer par une conversion des codes 91 en codes 81.

Dans cette première section du chapitre cinq, nous allons présenter quatre indices de ségrégation différents. Nous les avons choisis parce qu'ils reviennent régulièrement dans la littérature et qu'ils ont également été utilisés dans l'étude précédente de la ségrégation sexuelle sur le marché du travail. Pour chaque indice, nous présupposons qu'il n'y a pas de ségrégation lorsque dans chaque profession, le rapport entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes est le même que dans la population active (occupée), c'est-à-dire 60% d'hommes contre 40% de femmes. Les trois premiers indices de ségrégation que nous allons présenter indiquent dans quelle mesure la situation réelle s'écarte de cette 'norme' ou de ce 'critère'. Bien entendu, il ne s'agit pas ici d'une norme éthique, mais d'un 'point zéro théorique' par rapport auquel la situation existante est mesurée.

Le quatrième indice, en revanche, mesure le degré d'inégalité de participation sur le marché du travail. C'est pourquoi, dans ce cas, la 'norme' adoptée sera une répartition égale de 50/50%. L'indice indiquera donc dans quelle mesure la réalité s'écarte de cette répartition.

Un des principaux atouts des indices de ségrégation est qu'ils permettent de réaliser des comparaisons. Nous utiliserons dès lors largement cette possibilité d'application. Nous établirons, bien sûr, aussi une comparaison entre 1981 et 1991 afin de voir si, en dix ans de temps, la ségrégation en Belgique a augmenté ou diminué. Nous y ajouterons, par ailleurs, une comparaison entre les Régions.¹

5.2 INDICES DE SEGREGATION SECTORIELLE

5.2.1 Introduction

Dans la littérature spécialisée, ainsi que dans d'autres types d'études, on applique en général les indices de ségrégation à la ségrégation des professions. Même si nous n'avons pas trouvé d'exemples concrets, on peut admettre que le calcul d'indices de ségrégation sectorielle est tout aussi valable puisqu'il s'agit d'un phénomène analogue. Dans cette section, nous allons calculer, puis analyser quatre indices différents.

5.2.2 Indice de ségrégation sectorielle SS1

Cet indice se base sur un critère de ségrégation des professions mentionné par De Wachter (1986), Lammers et Huygen (1987) et Van Mourik et Siegers (1988).² La formule est la suivante:

$$SS1 = 0,5 \sum |(F_i/F) - (H_i/H)| \cdot 100$$

où

F_i = nombre de femmes dans le secteur I

F = nombre total de femmes dans la population active occupée

H_i = nombre d'hommes dans le secteur I

H = nombre total d'hommes dans la population active occupée.

Le résultat que l'on obtient indique le pourcentage de la population active totale qui devrait travailler dans un autre secteur pour obtenir une répartition uniforme des hommes et des femmes entre tous les secteurs. Il est fait abstraction des secteurs économiques existants. Ce qui veut dire que l'existence et la taille des différents secteurs ne sont pas considérées comme une donnée constante. Suivant cet indice SS1, la ségrégation pourrait, en théorie, diminuer en supprimant les secteurs à forte ségrégation, par exemple. Concrètement, on supprimerait ou décimerait un certain nombre de grands secteurs à forte présence féminine, comme le secteur hospitalier ou l'enseignement, pour faire baisser l'indice, mais il va de soi que cette solution est tout sauf réaliste.

1. Dans la ventilation par Région, il sera tenu compte du domicile et non du lieu de travail.

2. De Wachter, M., A.H. Koot-Du Buy, J.J. Siegers, et A. Van Mourik. *Beroepssegregatie tussen mannen en vrouwen in België*, dans *Tijdschrift voor Economie en Management*, vol. 31, n° 3, 1986, pp. 335-353. Lammers, J.G.M. et F. Huygen. *Ongelijke deelname aan beroepsarbeid en beroepssegregatie tussen mannen en vrouwen in de periode van 1977 tot 1985*, dans *Sociale Wetenschappen*, 30e année, n° 2, 1987, pp. 145-166.

Dans le tableau 5.1, nous présentons les indices SS1, calculés à partir des données des Recensements de 1981 et 1991, pour la Belgique et les trois Régions. L'indice SS1 pour la Belgique s'élève en 1991 à 32,6%. Cela signifie que près d'un tiers de la population active occupée devrait changer de secteur pour supprimer la ségrégation sectorielle. En 1981, ce pourcentage était encore plus élevé, à savoir 40,4%.

Lorsque l'on analyse les indices des différentes Régions, il s'avère que la ségrégation à Bruxelles est beaucoup plus faible qu'en Flandre et en Wallonie, tant en 1981 qu'en 1991. En 1981, la ségrégation en Flandre était encore légèrement plus forte qu'en Wallonie mais en 1991, le rapport s'est inversé. Dans toutes les Régions, la ségrégation a reculé, et en termes relatifs, le plus fortement à Bruxelles.

Le critère SSI n'indique cependant pas la proportion d'hommes et de femmes dont il s'agit. C'est ce que fera l'indice suivant.

Tableau 5.1

Indice de ségrégation SS1 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et en 1991, et évolution.

	1981	1991	Evolution '81-'91 en %
Belgique	40,37	32,57	-7,80
Bruxelles	28,67	20,44	-8,23
Flandre	42,23	33,76	-8,47
Wallonie	41,73	35,90	-5,83

Source: Institut National de la Statistique: données du recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991
Analyse: Steunpunt WAV

5.2.3 Indice de ségrégation sectorielle SS2

Ce critère se base sur un indice de ségrégation des professions proposé par De Wachter (1986).¹ La formule peut être calculée tant pour les hommes (SS2H) que pour les femmes (SS2F).

$$SS2F = 0,5 \sum | F_i/F - T_i/T | \cdot 100$$

où

F_i = nombre de femmes dans le secteur I

F = nombre total de femmes dans la population active occupée

T_i = nombre de personnes dans le secteur I

T = ensemble de la population active occupée

$$SS2H = 0,5 \sum | H_i/H - T_i/T | \cdot 100$$

où

H_i = nombre d'hommes dans le secteur I

H = nombre total d'hommes dans la population active occupée

T_i = nombre de personnes dans le secteur I

T = ensemble de la population active occupée

1. De Wachter, M., A.H. Koot-Du Buy, J-J. Siegers, et A. Van Mourik. *Beroepssegregatie tussen mannen en vrouwen in België*, dans *Tijdschrift voor Economie en Management*, vol. 31, n°3, 1986, pp. 335-353.

Cet indice indique la part de femmes (SS2F) et d'hommes (SS2H) dans l'ensemble de la population active occupée qui devraient travailler dans un autre secteur pour annuler la ségrégation sectorielle. Ici non plus, il n'est pas tenu compte (de la taille) des secteurs existants. Si l'on additionne les deux mesures, on obtient l'indice calculé sous le point précédent (SS2F + SS2H = SS1).

Dans le tableau 5.2, nous présentons les résultats des calculs basés sur le Recensement pour les trois Régions, en 1981 et 1991. Au niveau de la Belgique, le pourcentage de femmes dans l'ensemble du groupe des actifs occupés qui devraient travailler dans un autre secteur pour supprimer la ségrégation sectorielle s'élève, en 1991, à 19,6% (SS2F). Quant au pourcentage d'hommes dans l'ensemble de la population active occupée qui devraient travailler dans un autre secteur pour supprimer la ségrégation, il s'élève à 13,0% (SS2H).

Si l'on additionne ces deux chiffres, on obtient l'indice SS1. Celui-ci s'élève à 32,6% et indique le pourcentage de la population active totale occupée qui devrait changer de secteur pour mettre fin à la ségrégation (voir ci-dessus). En 1981, ces pourcentages étaient plus élevés. A cette époque, en effet, 26,7% des femmes et 13,7% des hommes en Belgique devaient changer de secteur pour supprimer la ségrégation. L'indice reste plus élevé chez les femmes que chez les hommes, mais il a baissé plus fortement chez les femmes que chez les hommes en dix ans de temps. Ce qui signifie que les femmes sont toujours plus fortement concentrées dans un nombre limité de secteurs que les hommes, mais qu'elles ont fait preuve d'une plus grande mobilité entre 1981 et 1991.

Au niveau des Régions considérées séparément, on obtient les résultats suivants. A Bruxelles, le pourcentage d'hommes et de femmes qui devraient travailler dans un autre secteur pour supprimer la ségrégation est inférieur à celui des autres Régions, tant en 1981 qu'en 1991. Le pourcentage à Bruxelles a baissé en dix ans, mais plus fortement chez les femmes que chez les hommes. En Flandre et en Wallonie, le pourcentage de femmes qui devraient travailler dans un autre secteur a fortement baissé, tandis que le pourcentage d'hommes n'a pour ainsi dire pas bougé.

Tableau 5.2

Indice de ségrégation SS2 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et 1991.

		1981	1991	Evolution '81-'91 en %
Belgique	<i>Femmes</i>	26,71	19,60	-7,11
	<i>Hommes</i>	13,66	12,97	-0,69
Bruxelles	<i>Femmes</i>	16,97	11,27	-5,70
	<i>Hommes</i>	11,70	9,17	-2,53
Flandre	<i>Femmes</i>	28,59	20,53	-8,06
	<i>Hommes</i>	13,64	13,23	-0,41
Wallonie	<i>Femmes</i>	27,38	21,63	-5,75
	<i>Hommes</i>	14,36	14,27	-0,09

Source: Institut National de la Statistique: données du recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

5.2.4 Indice de ségrégation sectorielle SS3

Ce critère se base sur Lammers et Huygen (1987) et, Van Mourik et Siegers (1988). Il peut être calculé de deux manières différentes. La double formule est la suivante:

$$SS3 = \sum F/T \left| \frac{F_i/F - T_i/T}{T} \right|$$

ou

$$SS3 = \sum H/T \left| \frac{H_i/H - T_i/T}{T} \right|$$

où

F_i = nombre de femmes dans le secteur I

F = nombre total de femmes dans la population active occupée

H_i = nombre d'hommes dans le secteur I

H = nombre total d'hommes dans la population active occupée

T_i = nombre total de personnes dans le secteur I

T = ensemble de la population active occupée.

L'interprétation de SS3 est assez analogue à celle des indices précédents. Il indique la part de la population active qui devrait travailler dans un autre secteur pour que la répartition des hommes et des femmes entre tous les secteurs soit égale à la répartition des hommes et des femmes dans l'ensemble de la population active occupée (c.-à-d. 60% d'hommes et 40% de femmes). Contrairement aux indices précédents, on part ici du principe que les secteurs qui existent et leur taille respective restent constants. Cela signifie, par exemple, que le nombre de personnes qui travaillent dans le secteur hospitalier, dans l'enseignement ou dans le bâtiment, est considéré comme une constante. Le pourcentage d'hommes et de femmes dans la population active occupée est également considéré comme une constante. Il s'agit en quelque sorte de l'indice le plus 'pur' étant donné que seul le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes dans les différents secteurs est considéré comme une variable possible.

Dans le tableau 5.2, nous présentons l'indice SS3, calculé sur la base des données du Recensement de 1981 et 1991, pour la Belgique et les trois Régions.

Pour la Belgique, cet indice SS3 s'élève en 1991 à 15,6%. Cela signifie que près de 16% de la population active occupée devrait changer de secteur pour supprimer la ségrégation, sans changement au niveau des secteurs existants et du rapport femmes/hommes dans l'ensemble de la population active occupée. En 1981, cet indice s'élevait à 18,1%.

Tout comme pour les indices précédents, la ségrégation s'avère la plus faible à Bruxelles, tant en 1981 qu'en 1991. Entre la Flandre et la Wallonie, on ne note pour ainsi dire pas de différences, même si l'indice est chaque fois légèrement plus élevé en Wallonie. La ségrégation a également le plus baissé à Bruxelles. En Flandre et en Wallonie, la baisse est minime, mais légèrement plus prononcée en Flandre.

Tableau 5.3

Indice de ségrégation SS3 pour la Belgique et les trois Régions, en 1981 et 1991.

	1981	1991	Evolution '81-'91 en %
Belgique	18,08	15,61	-2,47
Bruxelles	13,85	10,11	-3,74
Flandre	18,47	16,09	-2,38
Wallonie	18,83	17,29	-1,54

Source: Institut National de la Statistique: données du recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991
Analyse: Steunpunt WAV

5.2.5 Indice de ségrégation sectorielle SS4

Cet indice est utilisé chez Lammers et Huygen (1987) et se démarque en quelque sorte des autres.¹ En effet, il ne mesure pas seulement la ségrégation selon les secteurs, mais également la ségrégation entre les actifs occupés et les actifs non occupés. Cet indice part du principe que le nombre de femmes et d'hommes dans la population active occupée doit être égal. Cet indice aussi peut être calculé de deux manières différentes:

$$SS4 = \sum (|F_i - T_i| / 2x/T) \cdot 100$$

ou

$$SS4 = \sum (|M_i - T_i| / 2x/T) \cdot 100$$

où

F_i = nombre de femmes dans le secteur I

H_i = nombre d'hommes dans le secteur I

T_i = nombre total de personnes dans le secteur I

T = ensemble de la population active occupée.

Le chiffre indique le pourcentage de la population active qui devrait être remplacée par une personne de l'autre sexe pour obtenir autant d'hommes que de femmes dans chaque secteur. Suivant cet indice, la ségrégation ne peut baisser qu'en remplaçant un certain nombre d'hommes dans les secteurs masculins par des femmes (par ex. un nombre important d'hommes dans le bâtiment sont remplacés par des femmes) ou en remplaçant un certain nombre de femmes dans les secteurs féminins par des hommes (par ex. un nombre important de femmes dans le secteur hospitalier ou du nettoyage est remplacé par des hommes), jusqu'à obtention, dans les deux cas, d'un rapport égal de 50/50%. Si l'on présuppose que la taille de la population active occupée ne change pas (parce qu'il s'agit du nombre de personnes pour lesquelles il existe des emplois) et que la taille des différents secteurs reste inchangée (parce qu'il s'agit des activités économiques dont a besoin l'économie), cela signifie concrètement qu'un certain nombre d'hommes devront quitter le marché du travail et qu'un nombre supplémentaire de femmes devront se présenter sur le marché de l'emploi. Ce scénario semble tout sauf réaliste. Ce critère est néanmoins intéressant parce qu'il part du nombre total d'hommes et de femmes (d'âge actif) et donc du potentiel de main-d'oeuvre. Les autres indices se basaient sur le nombre d'hommes et de femmes dans la population active occupée et donc sur le nombre réel d'actifs occupés.

Le tableau 5.4 présente les résultats pour la Belgique et les trois Régions. Il ressort de ce tableau qu'en 1991 et pour la Belgique, 17,7% de la population active occupée devrait être remplacée par une personne de l'autre sexe. Soit moins qu'en 1981. L'indice s'élevait alors à 23,0%. Les différences entre les Régions obéissent plus ou moins à la même structure que dans le cas des indices précédents. La ségrégation est beaucoup plus faible à Bruxelles que dans les autres Régions. Entre la Flandre et la Wallonie, peu d'écarts sont à noter. La baisse de l'indice de ségrégation est, en revanche, à peu près aussi forte dans les trois Régions.

1. Lammers, J.G.M. et F. Huygen. *Ongelijke deelname aan beroepsarbeid en beroepssegreatie tussen mannen en vrouwen in de periode van 1977 tot 1985*, dans *Sociale Wetenschappen*, 30e année, n° 2, 1987, pp. 145-166.

Tableau 5.4*Indice de ségrégation SS4 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et 1991.*

	1981	1991	Evolution '81-'91 en %
Belgique	23,04	17,75	-5,29
Bruxelles	16,07	12,04	-4,03
Flandre	24,16	19,48	-4,68
Wallonie	23,63	19,42	-4,21

Source: Institut National de la Statistique: données du recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

5.2.6 résumé et conclusion

Dans cette première partie du chapitre 5, nous avons calculé quatre indices différents pour mesurer la ségrégation sectorielle et ce, tant pour 1981 que pour 1991.

Tous les indices indiquent qu'entre 1981 et 1991, la ségrégation a diminué. En d'autres termes, la distinction entre secteurs typiquement masculins et typiquement féminins s'est estompée. Ce constat rejoint les conclusions des chapitres précédents. En effet, nous avons conclu précédemment que le pourcentage de femmes a augmenté presque partout et que les déciles extrêmes se sont réduits au profit des déciles du milieu.

A chaque comparaison entre les Régions, il s'est avéré que la ségrégation était beaucoup moins grande à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie, tant en 1981 qu'en 1991. Les différences entre la Flandre et la Wallonie étaient plutôt restreintes. De plus, la ségrégation à Bruxelles s'est également avérée avoir baissé le plus entre 1981 et 1991.

Il n'empêche que la ségrégation sectorielle entre hommes et femmes reste bel et bien réelle sur le marché du travail.

5.3 INDICES DE SEGREGATION DES PROFESSIONS

5.3.1 Introduction

Dans la première introduction, nous avons déjà attiré l'attention sur toute l'importance du système de classification adopté pour la comparabilité des indices. Seuls les indices calculés à partir d'une même classification peuvent être valablement comparés. Etant donné que les données des Recensements recourent à différents codes des professions, nous avons procédé comme suit. Pour pouvoir réaliser une comparaison avec la situation de 1981, nous avons pris la classification INS 1981 – également à trois positions – comme base de calcul des indices. Et ce, parce qu'il s'agit de la seule classification disponible pour les données de 1981. De plus, nous préservons ainsi aussi l'analogie avec l'étude des déciles et la conformité avec l'étude précédente sur la ségrégation des professions.¹ La comparaison entre les trois Régions s'effectuera également à partir de cette codification.

1. Wyns, M. et R. Van Meensel. *De beroepssegregatie in België (1970-1988)*, K.U.Leuven. Hoger Instituut voor de Arbeid. Leuven 1990.

Dans une rubrique distincte, nous calculerons ensuite trois indices supplémentaires. Premièrement, nous utiliserons le système de codification de l'INS de 1991 à trois positions pour mesurer la ségrégation des professions en 1991. Le choix de la codification de l'INS de 1991 se fonde sur la supposition que ce système de classification est plus apte à cerner la réalité socio-économique belge en 1991 que, par exemple, la classification internationale ISCO ou la classification de l'INS de 1981. Nous avons opté pour le code à trois positions afin de préserver l'analogie avec l'étude des déciles.

Deuxièmement, les indices de 1991 seront également calculés sur la base de la version intégrale du code INS de 1991 (cinq positions). Ce faisant, nous pourrions analyser l'influence du niveau d'agrégation sur les indices de ségrégation.

Enfin, les indices seront calculés sur la base de la classification internationale ISCO-88. Le but est d'analyser dans quelle mesure le choix du code INS peut influencer une éventuelle comparaison internationale des indices de ségrégation.

5.3.2 Indice de ségrégation des professions SP1

Le premier indice est un indice de ségrégation des professions utilisé par De Wachter (1986), Lammers et Huygen (1987), et Van Mourik et Siegers (1988).¹ La formule est la suivante:

$$SP1 = 0,5 \sum |F_i/F - H_i/H| \cdot 100$$

où

F_i = nombre de femmes dans la profession I

H_i = nombre d'hommes dans la profession I

F = nombre total de femmes dans la population active occupée

H = nombre total d'hommes dans la population active occupée

Le chiffre que l'on obtient indique le pourcentage de la population active occupée qui devrait exercer une autre profession pour supprimer la ségrégation. Il faut, pour ce, faire abstraction de la structure des professions telle qu'elle se présente au moment du calcul de l'indice. En d'autres termes, il n'est pas tenu compte de la structure existante des professions. La ségrégation peut alors être réduite soit en supprimant certains groupes de professions très féminins ou très masculins et en recyclant les travailleurs concernés dans d'autres professions, soit en modifiant le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes dans les professions (dans le sens d'une répartition 60/40%). La première 'solution' semble toutefois peu réaliste. Elle impliquerait en effet que l'on peut réduire la ségrégation en supprimant le métier de maçon, d'infirmière ou de nettoyeuse, par exemple.

Pour les comparaisons dans le temps et dans l'espace, nous avons utilisé le code INS 81. Dans le tableau 5.5, nous présentons les résultats des calculs pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et 1991.

1. De Wachter, M., A.H. Koot-Du Buy, J.-J. Siegers, et A. Van Mourik, *Beroepssegregatie tussen mannen en vrouwen in België*, dans *Tijdschrift voor Economie en Management*, vol. 31, n°3, 1986, pp. 335-353. Lammers, J.G.M. et F. Huygen, *Ongelijke deelname aan beroepsarbeid en beroepssegregatie tussen mannen en vrouwen in de periode van 1977 tot 1985*, dans *Sociale Wetenschappen*, 30e année, n° 2, 1987, pp. 145-166.

Au niveau de la Belgique, on constate une baisse assez forte de la ségrégation des professions, de 57,7% en 1981 à 52,6% en 1991. Ce qui signifie néanmoins que plus de la moitié de la population active occupée devrait exercer une autre profession pour supprimer la ségrégation. Le pourcentage diffère cependant nettement entre, d'une part, Bruxelles et, d'autre part, la Flandre et la Wallonie. A Bruxelles, la ségrégation est beaucoup moins forte que dans les autres Régions. Entre 1981 et 1991, la ségrégation a baissé dans toutes les Régions, mais les écarts entre Régions se maintiennent.

Comme nous l'avons dit, cet indice part d'un scénario peu réaliste de suppression de la ségrégation sexuelle. De plus, il ne permet pas d'isoler le pourcentage de femmes ou d'hommes qui devrait changer de profession. Les indices suivants, SP2 et SP3, compensent en partie cette lacune.

Tableau 5.5

Indice de ségrégation SP1 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et 1991.

	1981	1991	Evolution '81-'91 en %
Belgique	57,67	52,60	-5,07
Bruxelles	48,69	44,95	-3,74
Flandre	58,88	53,77	-5,11
Wallonie	58,36	53,03	-5,33

Source: Institut National de la Statistique: données du recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

5.3.3 Indice de ségrégation des professions SP2

Cet indice peut être calculé tant pour les hommes que pour les femmes. Les indices SP2F et SP2H indiquent le pourcentage de femmes et d'hommes dans l'ensemble de la population active occupée qui devraient exercer une autre profession pour supprimer la ségrégation. Si l'on additionne ces deux indices, on obtient de nouveau l'indice SP1. Les formules utilisées se basent sur De Wachter (1986) et se présentent comme suit:¹

pour les femmes

$$SP2F = 0,5 \sum | F_i/F - T_i/T | \cdot 100$$

où

F_i = nombre de femmes dans la profession I

F = nombre total de femmes dans la population active occupée

T_i = nombre total de personnes dans la profession I

T = ensemble de la population active occupée

pour les hommes

$$SP2H = 0,5 \sum | H_i/H - T_i/T | \cdot 100$$

1. De Wachter, M., A.H. Koot-Du Buy, J-J. Siegers, et A. Van Mourik, *Beroepssegregatie tussen mannen en vrouwen in België*, dans *Tijdschrift voor Economie en Management*, vol. 31, n°3, 1986, pp. 335-353.

où

H_i = nombre d'hommes dans la profession I

H = nombre total d'hommes dans la population active occupée

T_i = nombre total de personnes dans la profession I

T = ensemble de la population active occupée

Dans le tableau 5.6, nous avons réuni les résultats des calculs pour les trois Régions en 1981 et 1991. On remarquera d'emblée que l'indice des femmes a sensiblement baissé, de 38,1% en 1981 à 31,6% en 1991 (code INS 81, 3 positions). Cela signifie qu'en 1991, encore près d'un tiers encore de la population active occupée sont des femmes qui devraient exercer une autre profession pour supprimer la ségrégation. Quant au pourcentage d'hommes dans la population active qui devraient exercer une autre profession, il a augmenté de 19,5% à 20,9%. Il ressort de ces chiffres que le pourcentage de femmes qui devraient changer de profession pour supprimer la ségrégation reste supérieur au pourcentage d'hommes qui devraient changer de profession. En d'autres termes, il y a proportionnellement plus de femmes dans les professions féminines que d'hommes dans les professions masculines.

On note, ici aussi, des différences entre Régions. A Bruxelles, l'indice des femmes est clairement inférieur à celui de la Flandre et de la Wallonie, tant en 1981 qu'en 1991. Quant à l'indice des hommes, il ne présente que peu de différences entre les trois Régions, tant en 1981, qu'en 1991. Cela signifie donc que le pourcentage d'hommes qui devraient changer de profession pour supprimer la ségrégation est à peu près aussi élevé dans toutes les Régions, alors que le pourcentage de femmes qui devraient changer de profession est plus petit à Bruxelles que dans les autres Régions. On constate en outre que le pourcentage relatif aux femmes a sensiblement baissé dans toutes les Régions, alors que celui des hommes a très légèrement augmenté dans toutes les Régions.

Tableau 5.6

Indice de ségrégation SP2 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et 1991.

		1981	1991	Evolution '81-'91 en %
Belgique	<i>Femmes</i>	38,15	31,65	-6,50
	<i>Hommes</i>	19,52	20,95	1,43
Bruxelles	<i>Femmes</i>	28,77	24,79	-3,98
	<i>Hommes</i>	19,93	20,16	0,23
Flandre	<i>Femmes</i>	39,86	32,70	-7,16
	<i>Hommes</i>	19,02	21,07	2,05
Wallonie	<i>Femmes</i>	38,28	31,96	-6,32
	<i>Hommes</i>	20,07	21,08	1,01

Source: Institut National de la Statistique: données du recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

5.3.4 Indice de ségrégation des professions SP3

Lammers et Huygen (1987) et Van Mourik et Siegers (1988) ont élaboré un indice de ségrégation en supposant que la structure des professions reste constante.¹ Cela signifie que les professions existantes et leur taille respective sont considérées comme une donnée invariable. L'indice indique alors le pourcentage de la population active occupée qui devrait exercer une autre profession pour supprimer la ségrégation sexuelle. Il ne fait pas de distinction entre hommes et femmes. Le calcul peut se faire de deux façons différentes suivant une des formules suivantes:

$$SP3 = \sum F/T \left| \frac{F_i/F - T_i/T}{T} \right|$$

ou

$$SP3 = \sum H/T \left| \frac{H_i/H - T_i/T}{T} \right|$$

où

F_i = nombre de femmes dans la profession I

F = nombre total de femmes dans la population active occupée

H_i = nombre d'hommes dans la profession I

H = nombre total d'hommes dans la population active occupée

T_i = nombre total de personnes dans la profession I

T = ensemble de la population active occupée

Les résultats des calculs de cet indice sont présentés dans le tableau 5.7. On remarque d'emblée que l'ampleur de la ségrégation en Belgique a à peine évolué en dix ans de temps. En 1981, l'indice SP3 s'élevait à 25,8% et en 1991, à 25,2% (code INS 81, 3 positions). Cela signifie qu'environ un quart de la population active occupée dans la structure existante des professions devrait changer de profession pour supprimer la ségrégation. On constate donc ici une nette différence par rapport aux deux autres indices qui faisaient abstraction de la structure existante des professions. La structure des professions a changé en dix ans de temps, ce qui n'est pas sans conséquences pour la ségrégation. En effet, ce sont surtout des professions 'féminines' qui sont venues s'ajouter ou qui ont gagné en volume, ce qui neutralise pour ainsi dire une éventuelle augmentation du pourcentage de femmes dans les professions masculines.

Les indices calculés pour les différentes Régions livrent le même résultat, bien que le pourcentage de Bruxelles soit légèrement inférieur à celui des autres Régions, tant en 1981 qu'en 1991.

Tableau 5.7

Indice de ségrégation SP3 pour la Belgique et les trois Régions, en 1981 et 1991.

	1981	1991	Evolution '81-'91 en %
Belgique	25,83	25,22	-0,61
Bruxelles	23,54	22,24	-1,30
Flandre	25,76	25,63	-0,13
Wallonie	26,34	25,40	-0,94

Source: Institut National de la Statistique: données du recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

1. De Wachter, M., A.H. Koot-Du Buy, J.-J. Siegers, et A. Van Mourik. *Beroepssegregatie tussen mannen en vrouwen in België*, dans *Tijdschrift voor Economie en Management*, vol. 31, n°3, 1986, pp. 335-353. Lammers, J.G.M. et F. Huygen. *Ongelijke deelname aan beroepsarbeid en beroepssegregatie tussen mannen en vrouwen in de periode van 1977 tot 1985*, dans *Sociale Wetenschappen*, 30e année, n° 2, 1987, pp. 145-166.

5.3.5 Indice de ségrégation des professions SP4

Les indices que nous avons présentés jusqu'ici présupposaient que la part des femmes dans l'ensemble de la population active occupée se maintenait au même niveau, à savoir environ 40%. L'indice SP4, en revanche, part du principe que le nombre d'hommes et de femmes dans la population active occupée doit également être égal. Cet indice se fonde, en d'autres mots, sur la part des hommes et des femmes dans la population d'âge actif, que l'on peut également qualifier de population potentiellement active.

$$SP4 = \sum (|F_i - T_i| / 2x / T) \cdot 100$$

ou

$$SP4 = \sum (|H_i - T_i| / 2x / T) \cdot 100$$

où

F_i = nombre de femmes dans la profession I

H_i = nombre d'hommes dans la profession I

T_i = nombre total de personnes dans la profession I

T = ensemble de la population active occupée

L'indice SP4 indique le pourcentage de l'ensemble de la population active occupée qui doit être remplacé par une personne de l'autre sexe pour supprimer tant la répartition inégale du nombre d'hommes et de femmes dans l'ensemble de la population active occupée que la ségrégation des professions. En d'autres termes, la norme appliquée pour cet indice est une répartition égale de 50/50% du nombre d'hommes et de femmes dans la population active occupée et dans chaque profession distincte. La taille de la population active occupée et la structure des professions sont considérées, à ce niveau, comme invariables. L'indice ne calcule pas de chiffre distinct pour les hommes et les femmes.

Dans le tableau 5.8, nous présentons les résultats des calculs basés sur les données du Recensement de 1981 et 1991. L'indice SP4 s'élève, pour la Belgique, à 26,3% en 1991. Cela signifie qu'il y a tout de même plus d'un quart de la population active occupée qui devrait être remplacée par une personne de l'autre sexe pour supprimer tant la répartition inégale que la ségrégation entre les sexes. Une initiative – toute hypothétique – allant dans le 'bon' sens consisterait, par exemple, à remplacer un nombre considérable d'ingénieurs masculins ou d'ouvriers du bâtiment par des femmes et de remplacer un groupe important de femmes de ménage et de secrétaires par des hommes. Cela voudrait également dire qu'un certain nombre d'hommes devraient quitter le marché du travail et se faire remplacer par des femmes.

En dix ans, cet indice a légèrement baissé. En 1981, il s'élevait encore à 29,2%. Cette évolution s'explique certainement pour une part par la hausse du nombre et de la proportion de femmes dans la population active occupée.

Tableau 5.8

Indice de ségrégation SP4 pour la Belgique et les trois Régions en 1981 et 1991.

	1981	1991	Evolution '81-'91 en %
Belgique	29,21	26,29	-2,92
Bruxelles	24,84	22,79	-2,05
Flandre	29,98	27,01	-2,97
Wallonie	29,90	26,34	-3,56

Source: Institut National de la Statistique: données du recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Tout comme pour l'indice précédent, peu de différences sont à noter entre les trois Régions. A Bruxelles, l'indice est légèrement inférieur à celui des autres Régions et entre 1981 et 1991, il enregistre partout une légère baisse.

5.3.6 Aperçu des indices de ségrégation avec base de calcul différente

Dans l'introduction, nous avons annoncé que les indices de ségrégation seraient également calculés à partir du code INS 91 à trois et à cinq positions, ainsi qu'à partir du code ISCO-88 à quatre positions. Ces indices figurent dans le tableau 5.9, à côté des autres versions que nous avons déjà présentées.

Tableau 5.9

Indices de ségrégation des professions avec base de calcul différente.

	<i>Recens. '81</i>	<i>Recens. '91</i>	<i>Recens. '91</i>	<i>Recens. '91</i>	<i>Recens. '91</i>
<i>Système de codification</i>	<i>code INS '81</i>	<i>code INS '81</i>	<i>code INS '91</i>	<i>code INS '91</i>	<i>code INS '91</i>
<i>Niveau d'agrégation</i>	<i>3 positions</i>	<i>3 positions</i>	<i>3 positions</i>	<i>5 positions</i>	<i>4 positions</i>
	<i>A</i>	<i>B</i>	<i>C</i>	<i>D</i>	<i>E</i>
SP1	57,67	52,60	53,64	56,36	52,98
SP2-femmes	38,15	31,65	32,27	33,91	31,88
SP2-hommes	19,52	20,95	21,36	22,44	21,10
SP3	25,83	25,22	25,71	27,02	25,40
SP4	29,21	26,29	26,66	28,19	26,46

Source: Institut National de la Statistique: données du recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

De ce tableau, on peut déduire un certain nombre de conclusions. La comparaison entre la colonne A et B révèle l'évolution de la ségrégation des professions entre 1981 et 1991. Nous l'avons déjà présentée dans les sections précédentes. Or, en comparant les colonnes B, C et E, on peut voir dans quelle mesure l'utilisation d'un système de classification donné peut influencer les résultats. Force est de constater que les différences sont quasi inexistantes. Les systèmes de codification de l'INS de 1981 et de 1991 s'avèrent présenter peu de différences pour le calcul des indices de ségrégation. Même constat pour le système de classification ISCO-88: il ne présente que peu ou pas de différences avec les deux systèmes de l'INS. On peut en conclure que le passage de INS '81 à INS '91 est sans conséquences pour la comparabilité dans le temps. Pas de problème non plus lorsqu'on utilise des résultats basés sur INS '91 pour réaliser des comparaisons internationales avec ISCO-88.

Il s'avère en revanche que le niveau d'agrégation exerce bel et bien une influence sur les résultats. Les indices calculés à partir du code INS '91 à cinq positions donnent chaque fois un pourcentage supérieur aux calculs basés sur trois positions. On peut en conclure que plus le système de classification est détaillé, plus la ségrégation est forte. Ce qui confirme l'hypothèse formulée lors de l'analyse du taux de féminisation des professions par décile. Plus la définition du groupe de professions est précise, plus l'uniformité des sexes au sein du groupe est grande.

5.3.7 Résumé et conclusion

Dans cette deuxième partie du chapitre 5, nous avons cherché à exprimer la ségrégation des professions à l'aide d'une seule mesure. Or, il existe différents indices ayant chacun une interprétation propre et des possibilités et limites spécifiques. De plus, des différences peuvent apparaître selon le système de classification adopté. C'est pourquoi nous avons calculé différents indices, calculés à partir de quatre systèmes de classification différents.

Il s'avère que le système de classification utilisé (code INS '81, code INS '91 ou ISCO-88) n'a pour ainsi dire pas d'influence sur les indices de ségrégation. En revanche, le 'niveau d'agrégation' s'est bel et bien avéré important. Plus on mesure avec précision, plus la ségrégation s'avère forte (code INS '91 à trois positions ou à cinq positions).

Nous avons pu déduire des indices qu'un peu plus de la moitié de la population active occupée devrait exercer une autre profession pour supprimer la ségrégation. C'est en tout cas vrai si l'on ne tient pas compte de la structure existante des professions. Si l'on considère la structure des professions comme une donnée invariable, la part de la population active occupée qui devrait changer de profession se réduit alors à un quart. Si l'on veut, en outre, obtenir un rapport égal entre les hommes et les femmes dans la population active occupée, plus d'un quart des actifs occupés devraient céder leur emploi à une personne de l'autre sexe.

Les indices de ségrégation permettent également de retracer l'évolution entre 1981 et 1991. Ils révèlent en général une baisse de la ségrégation, mais pas dans tous les cas. Ainsi, le nombre d'hommes qui devraient changer de profession, abstraction faite de la structure existante des professions, a légèrement augmenté (SP2homme) et la part de la population active occupée qui devrait changer d'emploi dans la structure existante des professions est restée pour ainsi dire inchangée (SP3).

Par ailleurs, on a parfois noté des différences entre les Régions, selon l'indice calculé. Ainsi, le pourcentage de la population active occupée qui devrait changer de profession pour supprimer la ségrégation (abstraction faite de la structure existante des professions) est beaucoup plus petit à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie (SP1). A y regarder de plus près, cette différence s'est avérée uniquement imputable à des différences chez les femmes (SP2femme). Quant aux autres indices, les différences sont pour ainsi dire inexistantes.

5.4 CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons étudié la ségrégation sectorielle et des professions à l'aide d'indices de ségrégation. Nous avons chaque fois calculé quatre indices ayant chacun une interprétation spécifique. Or, lorsqu'il s'agit de comparer la ségrégation sectorielle dans le temps et l'espace, le choix de l'indice importe en fait peu. Nous sommes chaque fois parvenus aux mêmes conclusions en ce qui concerne les évolutions entre 1981 et 1991 ou les différences entre la Région bruxelloise, la Flandre et la Wallonie. La ségrégation tant sectorielle que des professions s'est réduite en dix ans de temps. Ce fut un peu plus nettement le cas pour la ségrégation sectorielle que pour la ségrégation des professions. La ségrégation s'est également révélée systématiquement moins forte dans la Région bruxelloise qu'en Flandre et en Wallonie.

Lorsqu'il y va de l'interprétation même de l'indice, le choix de l'indice est en revanche bel et bien important. Ainsi, les indices SS1 et SP1 paraissent les moins intéressants, parce qu'ils sont isolés de la structure économique réelle. Les indices dérivés, SS2 et SP2, sont par contre plus

intéressants parce qu'ils permettent de comparer l'évolution pour les hommes et pour les femmes séparément. Les indices SS4 et SP4 ont pour avantage qu'ils se basent sur le nombre réel d'hommes et de femmes d'âge actif et donc sur l'offre potentielle en main-d'oeuvre. Les indices SS3 et SP3, enfin, paraissent les plus 'purs' parce qu'ils mesurent, mieux que les autres, uniquement le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes dans les différents secteurs et professions.

CHAPITRE 6

SEGREGATION ET TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

6.1 INTRODUCTION: SEGREGATION AU NIVEAU DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

Dans le premier chapitre, nous avons constaté qu'entre 1981 et 1991, la population active occupée a augmenté. Cela signifie que le nombre de personnes exerçant une activité professionnelle est devenu plus important. Cela ne signifie pas pour autant qu'il y a plus d'emploi dans le sens d'un volume de travail plus important ou de plus d'équivalents à temps plein. Si le constat d'une hausse du nombre de personnes occupées n'est pas insignifiant, il convient cependant de le relativiser. En effet, il s'est avéré que c'est surtout l'emploi féminin qui a augmenté. Mais l'on sait aussi que c'est surtout parmi les femmes que le travail à temps partiel est très répandu. C'est ce que nous avons également démontré dans le premier chapitre.

En 1991, seuls 2,9% des hommes travaillent à temps partiel, alors que la part des femmes travaillant à temps partiel s'élève à 29,7%. En 1981, ces parts s'élevaient à 1,2% pour les hommes et à 16,3% pour les femmes. Le pourcentage du travail à temps partiel a donc augmenté tant chez les hommes que chez les femmes. Mais le rapport entre le nombre d'hommes travaillant à temps partiel et le nombre de femmes travaillant à temps partiel est, lui, resté inchangé en 10 ans de temps. Les travailleurs à temps partiel se composaient, tant en 1981 qu'en 1991, de 13% d'hommes et de 87% de femmes. On peut en conclure que le travail à temps partiel est et reste donc principalement une affaire de femmes. C'est pourquoi dans ce chapitre nous allons nous concentrer sur l'évolution du travail à temps partiel chez les femmes dans les secteurs typiquement féminins et les professions typiquement féminines.

6.2 SEGREGATION SECTORIELLE ET TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

6.2.1 Introduction

Nous allons considérer le sujet sous deux angles différents. Tout d'abord, nous allons comparer les pourcentages de travail à temps partiel suivant les déciles sectoriels de 1981 et 1991. Cette approche nous permettra de formuler des constats généraux sur le lien entre la présence des femmes et la présence du travail à temps partiel dans les secteurs économiques. Deuxièmement, nous examinerons séparément un certain nombre de secteurs 'typiques'. Ce faisant, nous obtiendrons une vue plus détaillée des glissements de l'emploi à temps plein vers l'emploi à temps partiel.¹

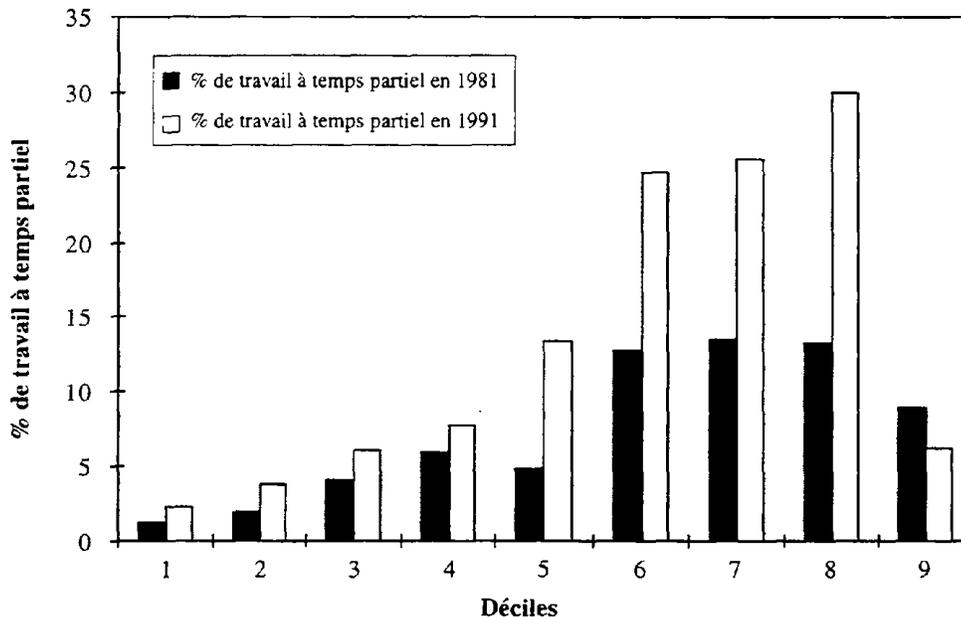
1. Les secteurs ont été codés jusqu'à 2 positions.

6.2.2 Travail a temps partiel suivant les déciles sectoriels

Tout comme dans le chapitre quatre, les secteurs sont classés en déciles sur la base du pourcentage de femmes qui y travaillent. Par décile, nous avons calculé quel est était le pourcentage du travail à temps partiel. Les résultats de ces calculs sont présentés dans le graphique 6.1.¹

Graphique 6.1

Evolution de la part du travail à temps partiel par décile (secteurs) (Belgique, 1981 et 1991).



Ce graphique permet de formuler trois constats majeurs. Premièrement, il apparaît clairement que plus le pourcentage de femmes est élevé dans un secteur donné, plus le pourcentage de travail à temps partiel est également important. Seule exception à cette règle, le décile neuf, où le pourcentage de travail à temps partiel chute subitement. Dans ce décile ne figure d'ailleurs qu'un seul secteur, à savoir l'industrie des chaussures et de l'habillement. Par ailleurs, tout comme dans les autres secteurs industriels, le pourcentage de travail à temps partiel y est inférieur à celui dans les secteurs des services, par exemple.

Le deuxième constat est qu'entre 1981 et 1991, le pourcentage de travail à temps partiel a augmenté dans tous les déciles. L'évolution est la plus prononcée dans les déciles supérieurs. A partir du décile cinq, la hausse s'élève à 40% ou plus de femmes.

Et troisièmement, le graphique indique que plus la part des femmes est grande, plus le travail à temps partiel semble avoir augmenté. Seule exception, le décile neuf une fois de plus. Dans l'industrie des chaussures et de l'habillement, le seul secteur comptant plus de 80% de femmes, le pourcentage de travail à temps partiel a même baissé.

La conclusion que l'on peut tirer de ces trois constats est qu'il apparaît une fois de plus que *le travail à temps partiel et l'emploi féminin sont en forte corrélation*. Une représentation plus importante des femmes va de pair avec un pourcentage supérieur de travail à temps partiel.

1. Les chiffres utilisés pour établir ce graphique sont repris dans l'annexe 2.

L'explication que l'on donne souvent à ce phénomène est que les femmes choisissent plus souvent le travail à temps partiel parce qu'il permet une meilleure combinaison avec les tâches ménagères dont, en général, elles se chargent encore en grande partie. Mais cette explication ne suffit pas.¹ Dans ce paragraphe, nous avons également démontré que dans certains secteurs, à savoir ceux à pourcentage de femmes élevé, le travail à temps partiel a davantage augmenté. Nous allons, dans le point suivant, tenter d'y apporter plus de clarté.

6.2.3 Evolution du travail à temps plein et à temps partiel par secteur

Afin d'analyser l'évolution du travail à temps plein et à temps partiel, nous avons au préalable classé tous les secteurs en fonction de l'évolution du nombre d'emplois à temps plein. Ainsi, trois catégories se sont dégagées.²

1. hausse du nombre d'emplois à temps plein de 1981 à 1991
2. baisse du nombre d'emplois à temps plein de 1981 à 1991
3. même nombre d'emplois à temps plein de 1981 à 1991

Ces catégories ont été combinées avec un autre classement, selon l'évolution du nombre d'emplois à temps partiel. Ici aussi, nous avons dégagé trois catégories possibles:

1. hausse du nombre d'emplois à temps partiel de 1981 à 1991
2. baisse du nombre d'emplois à temps partiel de 1981 à 1991
3. même nombre d'emplois à temps partiel de 1981 à 1991

Ainsi, nous avons finalement obtenu neuf catégories dans lesquelles classer tous les secteurs. Nous en avons tiré les conclusions suivantes.

1) Evolution du travail à temps partiel

Premièrement, il s'est avéré qu'en termes absolus, le travail à temps partiel des femmes a augmenté partout. Les secteurs n'ayant pas enregistré de hausse sont en général de petits secteurs comptant moins de 1 000 femmes en 1991. Dans les secteurs où le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté ou est resté constant, l'emploi à temps plein a également systématiquement baissé pour les femmes. Sur l'ensemble des secteurs comptant plus de 10 000 femmes en 1991, seules l'agriculture et l'industrie des chaussures et de l'habillement enregistrent une baisse de l'emploi à temps partiel des femmes.

2) Evolution du travail à temps partiel dans les secteurs comptant plus de 10 000 femmes

Ensuite, nous avons uniquement examiné les grands secteurs comptant plus de 10 000 femmes en 1991 et qui ont connu une hausse de l'emploi à temps partiel. En tout, il s'agissait de dix-huit secteurs.

Dans trois de ces secteurs seulement, la hausse de l'emploi à temps partiel s'est accompagnée d'une hausse de l'emploi à temps plein pour les femmes. Il s'agissait de l'industrie chimique, des institutions de crédit et des autres services fournis à la collectivité.

1. Ramioul, M., Vrouwen en flexibiliteit, dans *(A)typische arbeid en huishoudens: recente bevindingen*, Steunpunt Women's Studies, 1995, p. 73-94.

2. Le classement en secteurs se base sur le code NACE 2, sauf lorsqu'un classement à trois positions s'est avéré nécessaire pour distinguer les secteurs tertiaires des secteurs quaternaires.

Dans quatre grands secteurs, la hausse de l'emploi à temps partiel s'est accompagnée d'un statu quo de l'emploi à temps plein. Il s'agissait de l'industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac, de l'industrie du papier et de la fabrication d'articles en papier, de l'imprimerie, de l'édition, du commerce de gros et de l'administration publique, la défense nationale et la sécurité sociale obligatoire.

Dans les onze secteurs restants, l'emploi à temps plein des femmes s'est avéré avoir baissé entre 1981 et 1991. Il s'agit de l'industrie électrique et électronique, de l'industrie textile, de la construction, du commerce de détail, de l'horeca, des entreprises de communication, des assurances, des services personnels, des entreprises de nettoyage, de l'enseignement et des hôpitaux et assimilés.

3) Evolution du travail à temps partiel dans les secteurs comptant plus de 10 000 femmes et au moins 50% de femmes

Enfin, si nous ne retenons sur les dix-huit secteurs susmentionnés que ceux qui comptent au moins 50% de femmes, la tendance se dessine encore plus clairement.¹

Il s'avère en effet qu'il n'y a qu'un seul secteur où tant l'emploi à temps plein que l'emploi à temps partiel ont augmenté, à savoir les autres services fournis à la collectivité.

A cela s'oppose le constat que dans cinq secteurs, la hausse de l'emploi à temps partiel s'accompagne d'une baisse de l'emploi à temps plein. Il s'agit du commerce de détail (58% de femmes), de l'horeca (54% de femmes), des entreprises de nettoyage (67% de femmes), des hôpitaux (77% de femmes) et des services personnels (72% de femmes). Dans ces secteurs, on peut donc certainement parler d'un glissement de l'emploi à temps plein vers l'emploi à temps partiel.

4) Analyse

Le tableau 6.1. présente un aperçu complet des chiffres. Le fait que la hausse du travail à temps partiel soit si fortement concentrée dans un nombre limité de secteurs (féminins) tend à indiquer que l'explication ne réside pas (uniquement) du côté de l'offre en main-d'oeuvre sur le marché du travail. Cette analyse indique au contraire que le (l'évolution du) travail à temps partiel est lié(e) aux secteurs et qu'il/elle est donc déterminé(e) par la demande (c.-à-d. la demande de main-d'oeuvre formulée par les employeurs). Surtout dans les secteurs à fort coefficient de main-d'oeuvre, où le temps d'activité est en général beaucoup plus long que le temps de travail individuel à temps plein, le travail à temps partiel répond mieux aux besoins organisationnels de l'entreprise ou de l'organisation. Le travail à temps partiel est en effet plus flexible à instaurer. De plus, dans ces secteurs, la charge de travail est souvent tellement élevée qu'un travailleur à temps plein aurait un rendement beaucoup moins élevé qu'un travailleur à temps partiel.² Les cinq secteurs qui, dans ce point-ci, se sont distingués en tant que 'typiquement féminins et temps partiel' répondent à ces caractéristiques. Il s'agit, de manière typique, de secteurs tertiaires et quaternaires: horeca, commerce de détail, nettoyage, services personnels et hôpitaux. Ce sont d'ailleurs aussi des secteurs peu sensibles à la conjoncture mais qui exigent néanmoins une flexibilité toujours plus grande de la part des travailleurs.

1. Les femmes représentent 40% de la population active occupée. Les secteurs ou professions comptant 50% ou plus de femmes se caractérisent donc par une surreprésentation relative des femmes. C'est pourquoi ils sont qualifiés de 'typiquement féminins'.

2. Holderbeke, F., *Deeltijds werk, vaster werk?* dans *Newsbrief Steunpunt WAV*, 6e année, n°1-2/96, p.61-67.

Il ressort également du tableau que l'on observe parfois une évolution analogue chez les hommes. Etant donné, toutefois, que dans les secteurs en question, la part des hommes travaillant à temps partiel est très limitée, ce phénomène a peu d'impact sur l'ensemble.

Tableau 6.1

Evolution de l'emploi à temps plein et à temps partiel suivant le sexe; part du travail à temps partiel et nombre total en 1991 dans cinq secteurs (horeca, commerce de détail, services personnels, nettoyage et hôpitaux) (Belgique, 1981-1991).

CODE NACE ET INTITULE	Hommes				Femmes			
	Evolution 1981-1991 Temps partiel	Evolution 1981-1991 Temps plein	% de temps partiel en 1991	Total en 1991	Evolution 1981-1991 Temps partiel	Evolution 1981-1991 Temps plein	% de temps partiel en 1991	Total en 1991
66 Restauration et hébergement	264,45	0,79	13,22	43 188	163,65	-17,82	33,82	50 343
64/65 Commerce de détail	66,81	-22,59	4,69	113 714	60,14	-26,97	39,82	157 747
98 Services personnels	53,52	-16,20	6,25	13 256	64,79	-16,40	29,41	33 470
923 Services de nettoyage	92,97	9,80	10,96	5 511	105,86	-9,93	71,56	11 542
951 Hôpitaux	241,14	23,55	4,94	30 393	222,48	-12,76	39,95	100 353

Source: Institut National de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

6.2.4 Résumé et conclusion

Dans cette première partie, nous avons analysé la ségrégation et le régime du temps de travail par secteur. Nous avons d'abord considéré le pourcentage de travail à temps partiel par décile. Il est apparu qu'il existe un lien entre le pourcentage de femmes dans un secteur et le pourcentage de travail à temps partiel. Il a même été suggéré qu'il existe une interaction entre les deux étant donné que le pourcentage de travail à temps partiel a augmenté plus rapidement dans les secteurs comptant un pourcentage supérieur de femmes.

L'analyse de l'évolution de l'emploi à temps plein et à temps partiel par secteur a révélé, par ailleurs, que le travail à temps partiel a augmenté partout, mais que cette hausse s'est accompagnée d'une baisse du nombre d'emplois à temps plein et ce, principalement dans les secteurs comptant au moins 50% de femmes. Dans le commerce de détail, l'horeca, le nettoyage, les hôpitaux et les services personnels, un glissement de l'emploi à temps plein vers l'emploi à temps partiel s'est produit. Ce faisant, les constats établis dans le reste du rapport et liés à l'évolution de l'emploi féminin s'en trouvent partiellement relativisés. La hausse du nombre de femmes ayant un travail (rémunéré) (cf. chapitre 1) et la hausse de la part des femmes dans plusieurs secteurs (cf. chapitre 4) ne signifiaient donc certainement pas une hausse proportionnelle du travail disponible pour les femmes. Elles signifiaient tout autant une redistribution ultérieure de l'emploi 'féminin' disponible entre les femmes, principalement concentré dans un nombre limité de secteurs.

6.3 SEGREGATION DES PROFESSIONS ET TRAVAIL A TEMPS PARTIEL

6.3.1 Introduction

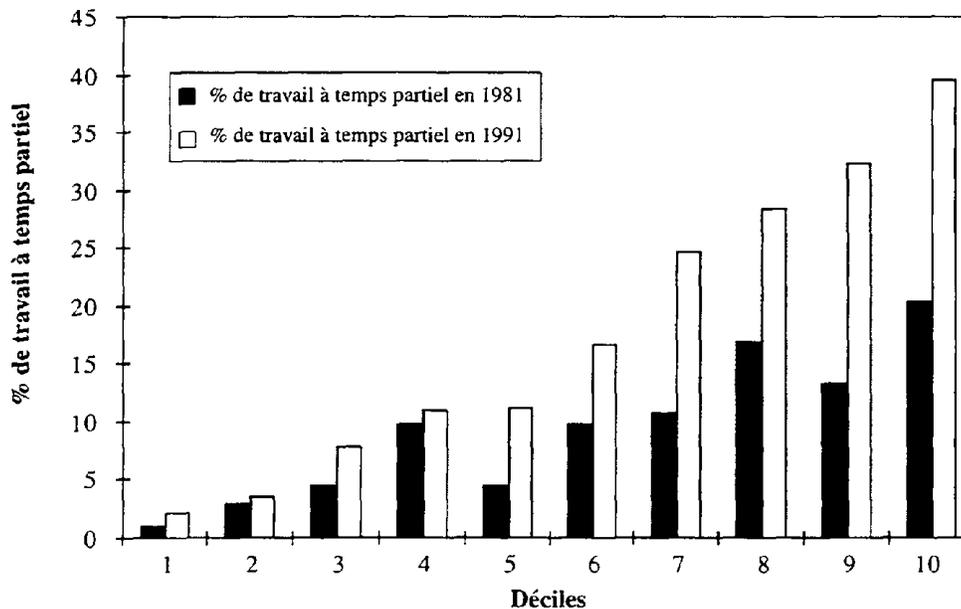
Dans cette section, nous allons analyser dans quelles professions le volume de travail à temps partiel a augmenté ou baissé. Par analogie à l'approche sectorielle, nous allons d'abord procéder à une analyse par décile. Nous nous intéresserons ensuite à l'évolution par profession.¹

6.3.2 Travail à temps partiel selon les déciles des professions

Nous allons d'abord analyser la part de travail à temps partiel par décile. Les résultats sont présentés dans le graphique 6.2.²

Graphique 6.2

Evolution de la part de travail à temps partiel par décile (professions) (Belgique, 1981 et 1991).



Dès la première lecture de ce graphique, on peut en déduire trois phénomènes importants. Premièrement, on note que le pourcentage de travail à temps partiel augmente à mesure que les déciles augmentent. Il existe donc un lien clair entre le pourcentage de travail à temps partiel et le pourcentage de femmes actives dans une profession donnée. En 1981, le lien n'était pas encore parfaitement linéaire. En effet, on observait une 'rechute' dans les déciles cinq et neuf. Mais, de

1. S'agissant d'une approche évolutive, nous avons, pour cette analyse, codifié les professions suivant le code INS 81.

2. Les chiffres utilisés pour établir ce graphique sont repris à l'annexe 3.

manière générale, la courbe était quand même ascendante. En 1991, en revanche, le lien est devenu tout à fait linéaire.

Deuxièmement, entre 1981 et 1991, la part du temps partiel a augmenté partout.

Troisièmement, on constate que la hausse du temps partiel a été beaucoup plus forte dans les déciles supérieurs, de sorte qu'il y a probablement une interaction entre le taux de féminisation et le régime de temps de travail.

Les conclusions rejoignent en grande partie celles du point précédent concernant les secteurs. Tant au niveau des secteurs qu'au niveau des professions, il s'avère exister, d'une part, un lien et, d'autre part, une interaction entre le pourcentage de travail à temps partiel et le pourcentage de femmes. A quoi on peut ajouter que le lien semble plus fort au niveau des professions qu'au niveau des secteurs.

6.3.3 Evolution du travail à temps plein et à temps partiel par profession

L'analyse de l'évolution du travail à temps plein et à temps partiel par profession portera uniquement sur la population active féminine occupée. Ce choix s'explique, premièrement, par le constat que les travailleurs à temps partiel sont en majeure partie des femmes. Et ce phénomène n'a pas changé en dix ans. Tant en 1981 qu'en 1991, les travailleurs à temps partiel comprenaient 87% de femmes et 13% d'hommes. Deuxièmement, la part de travail à temps partiel est très petite chez les hommes. Entre 1981 et 1991, on observe certes une hausse de cette part, de 1,2% elle passe à 3,0%, mais le groupe reste néanmoins très petit. Etant donné les grandes différences qui séparent les hommes des femmes à ce niveau, nous nous concentrerons uniquement sur la part féminine de la population active occupée.

Pour pouvoir faire la comparaison entre 1981 et 1991, nous avons dû utiliser le code INS de 1981. L'analyse entière se base dès lors sur ce système de codification. Nous avons uniquement repris les professions dans lesquelles les femmes travaillaient à temps partiel et à temps plein tant en 1981 qu'en 1991. En tout, nous avons comparé près de 250 professions.

La première étape de l'analyse consistait à classer ces 250 professions en catégories en se basant sur l'évolution du volume du travail à temps partiel. Nous avons construit sept catégories:

1. une forte baisse de l'ordre de 99 à 50%
2. une baisse de l'ordre de 49 à 5%
3. un statu quo (de -4% à +4% compris)
4. une hausse de l'ordre de 5 à 49%
5. une forte hausse de 50 à 99%
6. une très forte hausse de l'ordre de 100 à 199% (plus du double)
7. une très forte hausse de plus de 200% (plus du triple).

Ce classement a été établi pour l'évolution des emplois à temps plein entre 1981 et 1991.

Il livre 49 cellules dans lesquelles toutes les professions ont pu être classées. Ce faisant, nous avons pu dégager trois grands groupes de professions.

1. Professions où le nombre d'emplois à temps plein évolue de la même façon que le nombre d'emplois à temps partiel.
2. Professions où le nombre d'emplois à temps partiel augmente moins vite ou baisse plus que le nombre d'emplois à temps plein.
3. Professions où le nombre d'emplois à temps partiel augmente plus ou baisse moins que le nombre d'emplois à temps plein.

Dans notre analyse des résultats, nous nous focaliserons principalement sur les professions dans lesquelles travaillent au moins 1 000 femmes et qui se composent d'au moins 50% de femmes en 1991.

1) Professions où le nombre d'emplois à temps plein évolue de la même façon que le nombre d'emplois à temps partiel

On relève cette première tendance dans 69 professions, soit 27,9%. Emplois à temps plein et à temps partiel y connaissent une même évolution.

Dans 39 professions, l'emploi à temps partiel et l'emploi à temps plein *baissent* dans une même proportion. Il s'agit en général de professions où travaillent moins de 500 femmes. Dans seulement deux de ces 39 professions, plus de 10 000 femmes travaillent et elles représentent, de surcroît, moins de 50% de femmes. Il s'agit des agriculteurs et commerçants en détail. Cinq de ces 39 professions comptent entre 1 000 et 10 000 femmes, mais une seule de ces professions compte plus de 50% de femmes, à savoir la profession de concierge.

Dans 30 professions, l'emploi à temps plein et l'emploi à temps partiel *augmentent* dans une même proportion. Il s'agit souvent de professions comptant entre 1 000 et 10 000 femmes, mais seulement deux de ces professions comptent plus de 50% de femmes, à savoir les pharmaciens et le personnel de réception et assimilé. On relève également quelques professions comptant plus de 10 000 femmes mais la part des femmes reste toujours sous la barre des 50%. Il s'agit des chefs d'entreprise dans le secteur privé (à l'exception de l'agriculture, du commerce et de l'horeca), des chefs de vente, des manoeuvres et des personnes dont la profession est inconnue.

Tableau 6.2

Professions où le nombre d'emplois à temps plein évolue de la même manière que le nombre d'emplois à temps partiel (code INS 1981 entre parenthèses) (Belgique, 1981-1991).

Emplois à temps partiel et à temps plein baissent dans une même proportion		
<i>% de femmes</i>	<i>entre 1 000 et 10 000 femmes</i>	<i>plus de 10 000 femmes</i>
< 50%	floriculteurs (411) mécaniciens et réparateurs de véhicules (763) manutentionnaires (892) intendants, économes, gouvernantes (911)	commerçants en détail (302) agriculteurs (410)
>= 50%	concierges (915)	
Emplois à temps partiel et à temps plein augmentent dans une même proportion		
<i>% de femmes</i>	<i>entre 1 000 et 10 000 femmes</i>	<i>plus de 10 000 femmes</i>
< 50%	architectes et urbanistes (1) ingénieurs (2) médecins, médecins spécialistes et chirurgiens (30) dentistes (31) professeurs d'université (40) professeurs, professeurs de cours privés (48) écrivains, journalistes et assimilés (73) économistes, statisticiens... (94) techniciens de l'informatique (96) acheteurs et chefs acheteurs (334) ouvriers agricoles et de l'élevage (421) ouvriers horticoles (422) préparateurs de fibres (711) compositeurs et typographes (811)	chefs d'entreprise privés non liés par contrat (excepté agriculture, commerce, horeca) (101) chefs de vente (333) manoeuvres (899) profession inconnue (1 102)
>= 50%	pharmaciens (32) personnel de réception et assimilé (919)	

2) *Professions où le nombre d'emplois à temps partiel augmente moins vite ou baisse plus que le nombre d'emplois à temps plein*

Dans 27 professions, soit 10,9%, l'évolution de l'emploi à temps partiel est 'moins favorable' que celle de l'emploi à temps plein. C'est la deuxième tendance que nous avons pu relever.

Sur les 27 professions, il y en a 16 où *le nombre d'emplois à temps plein a augmenté, alors que le nombre d'emplois à temps partiel a baissé ou s'est maintenu au même niveau*. Six de ces professions comptent entre 1 000 et 10 000 femmes, mais aucune ne compte plus de 50% de femmes.

On distingue, par ailleurs, six professions où *le nombre d'emplois à temps partiel a fort baissé, alors que le nombre d'emplois à temps plein a légèrement baissé ou est même resté constant*. Dans une de ces professions, à savoir les hôteliers, restaurateurs et cafetiers, plus de 10 000 femmes travaillent, mais elles représentent moins de 50% du groupe total de la profession.

Enfin, il y a cinq professions où *l'emploi à temps partiel a moins augmenté que l'emploi à temps plein*. Dans les seules professions de sculpteurs et assimilés, directeurs et cadres administratifs supérieurs dans le secteur privé (liés par contrat, excepté l'agriculture, le commerce et l'horeca), on dénombre plus de 1 000 femmes, mais elles ne représentent jamais plus de 50% du groupe total de la profession.

Tableau 6.3

Professions où le nombre d'emplois à temps partiel augmente moins vite ou baisse plus que le nombre d'emplois à temps plein (code INS 1981 entre parenthèses) (Belgique, 1981-1991).

Emploi à temps plein augmente et emploi à temps partiel baisse

% de femmes	entre 1 000 et 10 000 femmes	plus de 10 000 femmes
< 50%	commerçants de gros (301) agents et inspecteurs d'assurances (311) autres courtiers, commissionnaires (319) imprimeurs et conducteurs de presses d'impression (812)	

Emploi à temps plein augmente et emploi à temps partiel reste constant

% de femmes	entre 1 000 et 10 000 femmes	plus de 10 000 femmes
< 50%	voyageurs et représentants de commerce (321) voyageurs et représentants de commerce (321)	

Emploi à temps plein baisse ou reste constant et emploi à temps partiel baisse plus

% de femmes	entre 1 000 et 10 000 femmes	plus de 10 000 femmes
< 50%		hôteliers, restaurateurs et cafetiers (303)

L'emploi à temps plein augmente plus que l'emploi à temps partiel

% de femmes	entre 1 000 et 10 000 femmes	plus de 10 000 femmes
< 50%	sculpteurs, peintres et artistes assimilés (71) directeurs et cadres administratifs supérieurs dans le secteur privé liés par contrat (excepté agriculture, commerce et horeca) (111)	

3) *Professions où le nombre d'emplois à temps partiel augmente plus ou baisse moins que le nombre d'emplois à temps plein*

La troisième tendance, et la plus fréquente, est celle où le nombre d'emplois à temps partiel évolue 'plus favorablement' que le nombre d'emplois à temps plein. C'est le cas dans 151 professions, soit 61,2%.

Dans 66 de ces professions, *le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté plus que le nombre d'emplois à temps plein*. Onze de ces professions comptent plus de 10 000 femmes, dont sept représentent plus de 50% de femmes. Il s'agit des infirmières et gardes-malades diplômées, des secrétaires de direction, des employés de comptabilité et caissiers, des dactylographes, des vendeuses, des assistantes sociales et des emballeuses. La moitié de ces professions comptent entre 1 000 et 10 000 femmes et huit d'entre elles emploient plus de 50% de femmes.

Dans 62 professions, *le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté alors que le nombre d'emplois à temps plein a baissé ou est resté constant*. Il s'agit souvent de professions dans lesquelles plus de 1 000, voire plus de 10 000 femmes travaillent. Les femmes y représentent, en outre, souvent plus de 50% des travailleurs. Les professions les plus importantes qui comptent plus de 50% de femmes se situent au niveau du personnel enseignant (préscolaire, primaire et secondaire inférieur), des infirmiers et gardes-malades non diplômés, des nettoyeurs et des coiffeurs.

Enfin, il y a 23 professions où *le nombre d'emplois à temps plein a baissé, alors que le nombre d'emplois à temps partiel est resté constant ou a tout de même moins baissé*. Il s'agit principalement de professions comptant moins de 500 femmes. Les employés aux travaux d'administration et de rédaction dans le privé constituent le plus grand groupe. Les femmes y représentent également plus de 50%.

Tableau 6.4

Professions où le nombre d'emplois à temps partiel augmente plus ou baisse moins que le nombre d'emplois à temps plein (code INS 81 entre parenthèses).

L'emploi à temps partiel augmente plus que l'emploi à temps plein

<i>% de femmes</i>	<i>entre 1 000 et 10 000 femmes</i>	<i>plus de 10 000 femmes</i>
< 50%	employés des services d'expédition et transports (212) avocats, procureurs et conseils juridiques (61) décorateurs, créateurs de modèles (72) acteurs, musiciens, danseurs et assimilés (74) dessinateurs (81) informaticiens, analystes de système (95) chercheurs d'université (98) profession libérale (99) directeurs et cadres dirigeants de l'administration publique (122) agents administratifs supérieurs de l'administration publique (123) chefs de groupe d'employés de l'administration publique (124) marchands ambulants et assimilés (332) horticulteurs maraîchers (412) autres conducteurs de véhicules à moteur (634) officiers radio et opérateurs de radio-communications (661) facteurs et porteurs de télégrammes (664) autres travailleurs des communications (669) agents de maîtrise, chefs d'équipe d'ouvriers et assimilés (701) cuisiers, saleurs, fumeurs et assimilés (834) blanchisseurs, teinturiers et finisseurs textiles (716) travailleurs du bois (789) artisans, ouvriers de métier et à la production (869) police et gendarmerie (902) gardiens et assimilés (909)	autres techniciens (89) (experts-)comptables (91) autres employés (219) monteurs de charpentes métalliques et autres (769)

>=50%	kinésithérapeutes et assimilés (34) autres spécialistes et paramédicaux (39) personnel enseignant enseignement spécial (45) archiviste, bibliothécaire (93) employés des services juridiques (privés) (210) téléphonistes et télégraphistes (663) femmes de chambre, domestiques et assimilés (913) hôtesses de l'air et assimilés (942)	infirmières et gardes-malades diplômées (36) assistantes sociales (92) secrétaires de direction (119) employés de comptabilité, caissiers et assimilés (201) sténographes, dactylographes, télétypistes (202) personnel de vente, employés de magasin, démonstrateurs,... (331) emballeurs et assimilés (871)
-------	---	---

L'emploi à temps partiel augmente et l'emploi à temps plein baisse

<i>% de femmes</i>	<i>entre 1 000 et 10 000 femmes</i>	<i>plus de 10 000 femmes</i>
< 50%	électromécaniciens, monteurs et ajusteurs électriciens (772) boulangers et pâtisseries (831) bouchers, charcutiers et assimilés (836) athlètes, sportifs et assimilés (931) soldats de carrière (1 003) personnes handicapées travaillant dans un atelier protégé (1 101)	employés aux transactions financières et des assurances (211)
>= 50%	spécialistes des problèmes de nutrition, diététiciens (38) traducteurs et interprètes (97) fileurs et bobineurs textiles (712) tailleurs, tailleuses, couturières et assimilés (721) blanchisseurs, dégraisseurs, presseurs et teinturiers de vêtements (922) autres professions dans le secteur des services (949)	professeurs, régents enseignement secondaire (42) instituteurs, institutrices (43) personnel infirmier et gardes-malades non diplômés (37) employés à l'administration publique (n.c.a.) (214) couseurs et brodeurs (textiles, fourrure, cuir) (726) serveurs, buffetiers et assimilés (914) hommes de peine, femmes de ménage, nettoyeurs et assimilés (916) coiffeurs, spécialistes des soins de beauté et assimilés (921)

L'emploi à temps partiel augmente et l'emploi à temps plein reste constant

<i>% de femmes</i>	<i>entre 1 000 et 10 000 femmes</i>	<i>plus de 10 000 femmes</i>
< 50%	chefs de groupe d'employés de bureau du secteur privé (114)	
>= 50%	assistants de pharmaciens (35) opérateurs de machines de traitement automatique de données (205)	personnel de l'éducation préscolaire (44) personnel enseignant, non précisé (49) cuisiniers (912)

L'emploi à temps partiel reste constant ou baisse et l'emploi à temps plein baisse (plus)

<i>% de femmes</i>	<i>entre 1 000 et 10 000 femmes</i>	<i>plus de 10 000 femmes</i>
< 50%	directeurs et cadres supérieurs liés par un contrat (commerce) (112) électriciens et ouvriers assimilés, non précisés (779)	
>=50%		employés aux travaux d'administration et de rédaction (privé) (213)

6.3.4 Résumé et conclusion

Dans cette section, nous avons examiné un certain nombre d'aspects du travail à temps partiel et de la ségrégation des professions. Nous avons, tout d'abord, analysé l'évolution entre 1981 et 1991 du pourcentage de travail à temps partiel par décile. Cette analyse a révélé que le pourcentage de travailleurs à temps partiel augmente à mesure que le pourcentage de femmes

augmente aussi. De plus, le pourcentage de travailleurs à temps partiel a augmenté davantage en 1981 et 1991 dans les déciles supérieurs.

Nous avons ensuite étudié, par profession, l'évolution du travail à temps plein et à temps partiel chez les femmes. *Dans 27,9% des professions, le nombre d'emplois à temps plein augmente plus – au sens positif – ou baisse moins – au sens négatif – que le nombre d'emplois à temps partiel.* Dans le premier cas, cela signifie une hausse du nombre d'emplois à temps plein et une baisse du nombre d'emplois à temps partiel, à savoir parmi les commerçants en gros, les agents et inspecteurs d'assurances, les courtiers et les conducteurs de presses d'impression. En d'autres mots, dans ces professions, *des fonctions à temps partiel ont été remplacées par des fonctions à temps plein.* Il s'agit cependant de professions comptant moins de 50% de femmes. Parfois, cela signifie aussi que le rétrécissement de la profession se fait principalement au détriment des fonctions à temps partiel. C'est le cas des hôteliers, restaurateurs et cafetiers, où le nombre de travailleurs à temps partiel a baissé plus fortement que le nombre de travailleurs à temps plein. Enfin, cela peut également signifier que la croissance des professions est principalement due à la croissance du nombre de fonctions à temps plein et, dans une moindre mesure, à la croissance du nombre de fonctions à temps partiel. C'est ce que l'on remarque surtout chez les directeurs et cadres administratifs dans le secteur privé (excepté agriculture, commerce, horeca). Dans toutes ces professions où le nombre de fonctions à temps plein évolue de manière plus positive, les femmes représentent moins de 50% du total.

Dans 61,2% des professions, le nombre de fonctions à temps partiel augmente plus ou baisse moins que le nombre de fonctions à temps plein. Il y a trois professions où le nombre de fonctions à temps partiel baisse moins vite que le nombre d'emplois à temps plein. Il s'agit des directeurs et cadres du commerce liés par un contrat, des électriciens et des employés administratifs dans le secteur privé. Dans ces professions, *les fonctions à temps partiel se maintiennent donc plus longtemps que les fonctions à temps plein et/ou les fonctions à temps plein sont remplacées par des fonctions à temps partiel.* Il existe, par ailleurs, bon nombre de professions (44 en tout) où le nombre d'emplois à temps partiel augmente plus vite que le nombre d'emplois à temps plein. En d'autres termes, la croissance de ces professions est surtout due à la croissance des emplois à temps partiel. Il s'agit d'un éventail très diversifié de professions, comprenant e.a. l'administration publique, les professions médicales et paramédicales, les assistants sociaux et les professions de la communication. Enfin, il y a 21 professions où le nombre de fonctions à temps partiel a augmenté et le nombre de fonctions à temps plein a baissé. Plus de la moitié de ces professions se composent d'au moins 50% de femmes. Il s'agit de professions dans le secteur textile, des traducteurs et interprètes, des diététiciens, du personnel enseignant dans l'enseignement primaire et secondaire inférieur, du personnel infirmier non diplômé, des coiffeurs et des nettoyeurs. *En d'autres termes, dans ces professions, le travail a été redistribué par le biais d'une hausse du nombre de fonctions à temps partiel.*

6.4 CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons démontré que le travail à temps partiel est extrêmement crucial pour l'emploi féminin. Le processus de ségrégation entre les hommes et les femmes se déroule simultanément à deux niveaux. Premièrement, nous avons constaté que les femmes travaillent beaucoup plus fréquemment à temps partiel que les hommes. Qui plus est, l'emploi à temps partiel masculin est très minime alors que près d'un tiers des femmes travaillent à temps partiel.

Deuxièmement, l'étude des classements en déciles a révélé que dans les secteurs et les professions typiquement féminins, le travail à temps partiel est également plus fréquent. En d'autres termes, il s'est avéré exister une double concentration de l'emploi féminin et de l'emploi à temps partiel. Etant donné que la part du travail à temps partiel a augmenté plus fortement dans les secteurs et professions à taux de féminisation élevé, nous en avons conclu qu'il existe une interaction entre l'emploi féminin et l'emploi à temps partiel. Cette interaction n'a pas pu être expliquée exclusivement par l'offre en main-d'oeuvre (en l'occurrence: le désir des femmes de travailler à temps partiel). La demande de main-d'oeuvre aussi est une déterminante importante de la croissance du travail à temps partiel (cf. différences sectorielles).

A l'issue de l'analyse de l'évolution du travail à temps partiel par secteur et par profession, il s'est avéré que dans de nombreux secteurs et professions typiquement féminins, des emplois à temps plein ont été remplacés par des emplois à temps partiel. Le nombre total de femmes qui y travaillent a augmenté, mais le nombre d'emplois à temps plein a baissé.

CHAPITRE 7

A LA RECHERCHE D'UNE TYPOLOGIE

7.1 INTRODUCTION

Dans les chapitres précédents, nous avons mis la ségrégation en rapport avec différentes caractéristiques des secteurs et des professions: leur taille, leur évolution, leur composition sexuelle, la durée de travail, etc. Dans ce septième chapitre, nous allons regrouper toutes ces caractéristiques afin de condenser les secteurs et les professions en une série de groupes.

La technique statistique qui permet ce regroupement est l'analyse dite en clusters. Elle permet de classer les secteurs et les professions en clusters ou groupes (aussi homogènes que possible) sur la base d'une série de caractéristiques. A cet effet, les secteurs et les professions sont considérés comme des observations ou unités d'observation présentant une série de caractéristiques ou variables comme la taille, le taux de féminisation, le pourcentage de travailleurs à temps partiel, etc.

Ce qui importe avant tout dans cette analyse, ce sont les écarts entre clusters. Concrètement, ce sont les différences entre clusters au niveau des variables susmentionnées qui feront l'objet de l'analyse. Les clusters, ou groupes, sont comparés entre eux sur la base du score moyen calculé pour toute une série de variables. Lors du calcul de cette moyenne, on attribue à chaque secteur ou profession le même poids, indépendamment de sa taille. Ce qui est logique car dans une analyse en clusters, le secteur ou la profession est l'unité de mesure et non les observations distinctes par personne dans le fichier de données. Quant aux moyennes calculées par cluster, peu importe également la taille des secteurs ou des professions étant donné que les clusters sont de composition assez homogène. En revanche, les moyennes calculées pour tous les clusters peuvent varier des moyennes calculées à partir des observations individuelles. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les moyennes par cluster et les moyennes des clusters ne peuvent être comparées avec les autres moyennes calculées pour la population active totale dans ce rapport. En effet, les grands secteurs ou professions (et comme l'avons vu souvent très féminisés) sont sous-représentés dans les calculs qui prennent le secteur ou la profession comme unité de mesure. L'outil technique utilisé pour réaliser cette analyse est le logiciel SAS. Nous n'entrerons pas dans le détail des aspects techniques et statistiques de cette méthode, car cela nous mènerait trop loin. Nous allons nous borner à utiliser cette technique comme outil de synthèse de ce rapport.¹

1. Pour ce qui est de la partie technique, nous nous limiterons à mentionner la méthode utilisée. Le 'clustering' a été effectué à partir de scores standardisés. Ce qui signifie que toutes les valeurs des variables ont été réduites à des scores z de sorte que la moyenne est toujours égale à 0 et l'écart-type toujours égal à 1. Les distances entre les valeurs ont été portées au carré. L'énoncé SAS qui spécifie cette méthode est: 'METHOD=WARD STD NONORM'.

7.2 LES SECTEURS GROUPES EN CLUSTERS

7.2.1 Introduction

Les variables sur la base desquelles l'analyse en clusters a été réalisée sont les suivantes:

1. taille/volume du secteur en 1991;
2. pourcentage de femmes dans le secteur en 1991;
3. pourcentage de travail à temps partiel dans le secteur en 1991;
4. évolution de la taille du secteur depuis 1981;
5. évolution du pourcentage de femmes dans le secteur depuis 1981;
6. évolution du pourcentage de travailleurs à temps partiel dans le secteur depuis 1981.

Le but de l'analyse en clusters est de classer les secteurs en groupes sur la base des caractéristiques susmentionnées.

L'ordinateur a généré deux classements possibles. La première possibilité était un classement en trois clusters. Cette solution nous a semblé peu utile pour diverses raisons. Premièrement et avant tout parce que ces trois clusters sont de taille très inégale. Ils comprennent respectivement 1, 27 et 47 secteurs, ce qui signifie qu'outre le secteur isolé (Chemins de fer), on distingue encore deux autres grands groupes de secteurs. Or, dans les chapitres précédents, nous avons vu qu'il existe une grande disparité entre les secteurs au niveau de la taille, de la composition sexuelle, du régime de temps de travail et de leur évolution. Par conséquent, un classement en deux grands groupes ne semblait pas assez précis. La perte d'informations aurait été trop grande.

L'autre classement semblait plus utile. Il s'agit d'un classement en huit clusters. Un nombre à première vue impressionnant. De plus, quatre des huit clusters ne comprennent qu'un ou deux secteurs. Il s'agit pourtant d'un classement utile car il s'est avéré pertinent d'isoler chaque fois un ou deux secteurs. De plus, les quatre autres clusters étaient de taille relativement équilibrée: à savoir 14, 21, 24 et 10 secteurs.

Nous allons à présent analyser les différents clusters. Il va de soi qu'il s'agit uniquement des moyennes calculées par cluster. Les secteurs pris séparément peuvent donc être différents au niveau d'une des six caractéristiques, mais sans pour autant 'sortir' du cluster. Pour chaque cluster, nous énumérons également les secteurs qui en font partie. Dans le tableau 7.9, nous avons regroupé les moyennes d'un certain nombre de caractéristiques de base pour les différents clusters.

7.2.2 Cluster 1: Secteurs tertiaires de composition proportionnelle

Le premier cluster que nous avons dégagé se compose de 14 secteurs. Il s'agit de secteurs relativement petits, dont le volume moyen est d'environ 22 000 travailleurs en 1991. En général, ils comptent un peu plus de 40% de femmes. Le pourcentage de travail à temps partiel est d'environ 14%. Les secteurs ont augmenté de plus de 60% entre 1981 et 1991. Cependant, le pourcentage de femmes a augmenté dans une moindre mesure, à savoir de 12% à peine. La part du travail à temps partiel a, en revanche, fortement augmenté dans ces secteurs, soit une augmentation de l'ordre de 72%.

Dans ce premier cluster, on ne retrouve pour ainsi dire que des secteurs tertiaires. Il s'agit principalement des services fournis aux entreprises, des institutions de crédit, de la location de biens mobiliers et immobiliers, d'une série de secteurs culturels et des cabinets dentaires. Les intermédiaires du commerce relèvent également de ce cluster.

Tableau 7.1*Secteurs dans le cluster 1 (code NACE entre parenthèses)*

Industrie des combustibles nucléaires (15); Intermédiaires du commerce (63); Instituts de crédit (81); Auxiliaires financiers et d'assurances; affaires immobilières (excepté location de biens immobiliers propres), services fournis aux entreprises (83); Location de biens mobiliers (84); Location de biens immobiliers propres (85); Cabinets et cliniques dentaires (954); Sages-femmes et infirmières indépendantes, infirmiers indépendants et similaires (955); Production de films cinématographiques (971); Distribution de films (972); Radio et télévision (974); Professions libérales artistiques et littéraires (976); Installations et organismes sportifs, sportifs et professeurs de sport indépendants (978); Ateliers protégés pour personnes handicapées (998).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.2.3 Cluster 2: Construction, industrie, eau, gaz et electricite

Le deuxième cluster se compose de 21 secteurs dont le volume moyen s'élève à près de 30 000 personnes. Il s'agit de secteurs comptant un pourcentage assez faible de femmes, à savoir 15,5%. La part du travail à temps partiel, moins de 5%, y est très faible. Il s'agit, en général, de secteurs qui ont reculé entre 1981 et 1991. Le pourcentage de femmes a augmenté de près de la moitié, mais reste très faible. Même constat pour les travailleurs à temps partiel: leur part a fort augmenté, mais reste très faible.

Le principal secteur de ce cluster est le bâtiment et génie civil. On relève, par ailleurs, de nombreux secteurs industriels tels que la transformation des métaux, la construction d'autre matériel de transport, l'industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac, et l'industrie du bois et du meuble en bois. Font également partie de ce cluster, les entreprises d'équipements d'intérêt général, à savoir captage, épuration et distribution d'eau, et production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude.

Tableau 7.2*Secteurs dans le cluster 2 (code NACE entre parenthèses)*

Sylviculture (02); Pêche (03); Cokeries (12); Raffinage de pétrole (14); Production et distribution d'énergie électrique, de gaz, de vapeur et d'eau chaude (16); Captage, épuration et distribution d'eau (17); Production et première transformation des métaux (22); Extraction de minéraux autres que métalliques et énergétiques (23); Construction de machines de bureau et de machines et installations pour le traitement de l'information (33); Construction d'autre matériel de transport (36); Industrie des produits alimentaires, des boissons et du tabac (41/42); Industrie du bois et du meuble en bois (46); Bâtiment et génie civil (50); Récupération (62); Autres transports terrestres (urbains, routiers, etc.) (72); Transports maritimes et par cabotage (74); Transports aériens (75); Activités annexes aux transports (76); Communications (79); Administration des cimetières (922); Vétérinaires, cliniques vétérinaires (956).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV.

7.2.4 Cluster 3: Services 'masculins', industrie et agriculture

Avec ses 24 secteurs, ce cluster est le plus grand des huit. Les secteurs sont, en moyenne, encore légèrement plus grands que dans les deux clusters précédents: ils comptent environ 35 000 personnes. Il s'agit essentiellement de secteurs du décile 3 comptant en moyenne 29% de femmes. Le pourcentage de travail à temps partiel est de 7,2%, ce qui est assez faible mais tout de même supérieur au pourcentage du cluster précédent. Tout comme les secteurs du cluster 2, on note ici aussi un net recul de l'emploi d'environ 15%. La part des femmes a nettement moins augmenté

que dans le cluster précédent, à savoir de 6,3% à peine. La part des travailleurs à temps partiel a, en revanche, presque doublé dans un certain nombre de secteurs, mais elle reste en définitive très faible par rapport à la moyenne générale.

La composition de ce cluster est très hétérogène. D'une part, on y trouve une série de grands secteurs tertiaires comme le commerce de gros, les entreprises de réparation, les agences de voyage et les cabinets de médecins. D'autre part, on trouve également beaucoup de secteurs industriels. Les plus importants sont la métallurgie, la construction de machines et de matériel mécanique, la construction d'automobiles, l'industrie textile, l'industrie du papier et l'impression, l'industrie du caoutchouc et transformation des matières plastiques, l'industrie des produits minéraux non métalliques et l'industrie chimique. Le secteur agricole fait également partie de ce cluster.

Tableau 7.3

Secteurs dans le cluster 3 (code NACE entre parenthèses)

Agriculture et chasse (01); Extraction et préparation de minerais métalliques (21); Industrie des produits minéraux non métalliques (24); Industrie chimique (25); Fabrication de fibres artificielles et synthétiques (26); Fabrication d'ouvrages en métaux (à l'exclusion des machines et de matériel de transport) (31); Construction de machines et de matériel mécanique (32); Construction électrique et électronique (34); Construction d'automobiles et pièces détachées (35); Fabrication d'instruments de précision et d'optique (37); Industrie textile (43); Industrie du cuir (44); Industrie du papier et fabrication d'articles en papier; impression et édition (47); Industrie du caoutchouc - transformation des matières plastiques (48); Autres industries manufacturières (49); Commerce de gros (sauf récupération) (61); Réparation de biens de consommation et de véhicules (67); Navigation intérieure (73); Agences de voyage, intermédiaires des transports, dépôts et entrepôts (77); Assurances (excepté les assurances sociales obligatoires) (82); Recherche et développement (94); Cabinets de médecins (953); Spectacles (excepté cinémas et sports) (975); Services récréatifs (979).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.2.5 Cluster 4: Services 'féminins', chaussures et habillement

Le quatrième cluster se compose d'une dizaine de secteurs dont le volume moyen est de près de 50 000 travailleurs. Il s'agit de secteurs à taux d'emploi féminin élevé, à savoir 70%. Le taux d'emploi à temps partiel est également très élevé dans ce cluster puisqu'il s'élève à 31%. Les secteurs de ce cluster enregistrent une très légère croissance de 3% à peine entre 1981 et 1991. La part des femmes a augmenté un peu plus, soit de près de 5%. La part des travailleurs à temps partiel y a plus que doublé.

Les secteurs concernés sont tous, à une exception près, des secteurs tertiaires et quaternaires. L'industrie des chaussures et de l'habillement est le seul secteur industriel. La restauration et l'hébergement, les hôpitaux, les services de nettoyage et les autres services fournis à la collectivité représentent la plus grande part du cluster 4.

Tableau 7.4

Secteurs dans le cluster 4 (code NACE entre parenthèses)

Industrie des chaussures et de l'habillement (45); Restauration et hébergement (66); Autres services fournis à la collectivité (96); Services personnels (98); Services de nettoyage (923); Hôpitaux, cliniques et sanatoriums de médecine humaine (951); Autres instituts pour la santé (952); Salles de cinéma (973); Bibliothèques, archives publiques, musées, jardins botaniques et zoologiques (977); Services domestiques (990).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.2.6 Cluster 5: Commerce de détail et enseignement

Le cinquième cluster comprend seulement deux très grands secteurs comptant chacun environ 280 000 travailleurs, à savoir le commerce de détail et l'enseignement. Les deux secteurs enregistrent un pourcentage de femmes d'environ 60% et un pourcentage de travail à temps partiel d'environ 25%. L'emploi accuse un recul: de 12% dans le commerce de détail et de 2% dans l'enseignement.¹ Le pourcentage de femmes a augmenté, respectivement, de 7 et de 4%, et le pourcentage de travailleurs à temps partiel a presque doublé dans les deux cas.

Tableau 7.5

Secteurs dans le cluster 6 (code NACE entre parenthèses)

Commerce de détail (64); Enseignement (93).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.
Analyse: Steunpunt WAV.

7.2.7 Cluster 6: Combustibles solides et services de voirie

Dans le cluster 6 figurent deux secteurs de moindre importance: l'extraction et agglomération de combustibles solides avec 2 700 travailleurs et les services de la voirie avec 10 000 travailleurs. Le pourcentage de femmes y est faible (resp. 2 et 13%), ainsi que le pourcentage de travailleurs à temps partiel (resp. 0,5 et 7,5%). Le nombre de femmes et le nombre de travailleurs à temps partiel y ont fortement augmenté. Le volume total de travail a tout aussi fortement baissé dans les deux cas. Etant donné qu'il s'agit de petits secteurs et que les autres caractéristiques se situent à niveau égal, ces secteurs se retrouvent ensemble dans un seul cluster.

Tableau 7.6

Secteurs dans le cluster 6 (code NACE entre parenthèses)

Extraction et agglomération de combustibles solides (11); Services de la voirie, services de désinfection et services similaires (921).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.
Analyse: Steunpunt WAV.

7.2.8 Cluster 7: Administration publique

Le cluster 7 comprend un seul très grand secteur, à savoir l'administration publique, avec plus de 300 000 travailleurs. Le pourcentage de femmes s'élève à plus de 40% et le pourcentage de travailleurs à temps partiel, à près de 14%. Le volume du secteur a accusé une légère baisse. En revanche, le pourcentage de femmes a augmenté et le pourcentage de travailleurs à temps partiel

1. Ce constat appelle quelques réserves. Une baisse de l'emploi dans le commerce de détail s'oppose en effet aux constats issus des autres sources, dont l'ONSS. Nous sommes dès lors très enclins à croire qu'un grand nombre de personnes dont le secteur était inconnu en 1991 relèvent en fait du commerce de détail.

a même très fortement augmenté. Ce cluster présente de fortes similitudes avec le cluster cinq, à cette différence près que le pourcentage de femmes est moins élevé dans ce cluster-ci.

Tableau 7.7

Secteurs dans le cluster 7 (code NACE entre parenthèses)

Administration générale, défense nationale et sécurité sociale obligatoire (91).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.2.9 Cluster 8: Chemins de fer

Dans le dernier cluster figure un secteur de volume moyen, à savoir les chemins de fer. Ce secteur comptait en 1991 plus de 43 000 personnes. Seuls 4% des travailleurs sont des femmes et moins de 2% y travaillent à temps partiel. En dix ans, le secteur a connu un dégraissage très important de plus d'un tiers. Le pourcentage de femmes a augmenté et le travail à temps partiel a très fortement augmenté en pourcentage. Mais la part du temps partiel reste en définitive très faible. Au vu des caractéristiques prises en considération, ce cluster présente de fortes similitudes avec le cluster deux qui comprenait beaucoup de secteurs industriels. On note toutefois une différence au niveau de l'évolution du volume (la baisse est deux fois plus forte dans le cluster huit) et au niveau de la part des femmes (près de quatre fois inférieure dans le cluster huit).

Tableau 7.8

Secteurs dans le cluster 8 (code NACE entre parenthèses)

Chemin de fer (71).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.2.10 Résumé et conclusion

Dans cette première partie, nous avons présenté l'analyse en clusters des secteurs. Cette analyse a révélé que l'on peut classer les secteurs en huit clusters ou groupes à partir de six caractéristiques: le volume en 1991, le pourcentage de femmes et le pourcentage de travailleurs à temps partiel en 1991, l'évolution du volume entre 1981 et 1991 et l'évolution du pourcentage de femmes et de travailleurs à temps partiel entre 1981 et 1991. Certains clusters se sont avérés ne contenir qu'un seul ou deux secteurs. Dans ce cas, d'ailleurs, il s'agissait vraiment de secteurs qui n'auraient pu être classés dans aucun autre groupe.

Les secteurs secondaires se situent principalement dans le troisième cluster qui se caractérise par une baisse de l'emploi, une part limitée de travailleurs à temps partiel et une part moyenne de femmes.

Un certain nombre de secteurs secondaires figurent également dans le cluster deux. Ici, la part des femmes est beaucoup plus faible. Dans les clusters quatre et six, on retrouve également chaque fois un secteur secondaire.

Les secteurs tertiaires se situent principalement dans les clusters trois et quatre. Dans le cluster trois figurent des secteurs de services qui ont baissé en volume et qui enregistrent un taux d'emploi féminin moyen. Dans le cluster quatre, on retrouve des secteurs de services qui, de manière générale, ont augmenté et présentent un pourcentage élevé de femmes. Les clusters cinq et huit contiennent chacun un secteur tertiaire important, à savoir le commerce de détail et les chemins de fer.

Les secteurs quaternaires sont répartis entre différents clusters, mais ils représentent parfois la part la plus importante sinon l'ensemble du cluster. Ainsi, l'enseignement représente la moitié du cluster cinq et le cluster sept ne contient que le secteur public. La raison pour laquelle ces deux grands secteurs figurent chacun dans deux clusters distincts réside dans le pourcentage nettement plus faible de femmes dans le secteur public que dans l'enseignement. Le cluster quatre contient, par ailleurs, encore beaucoup de secteurs quaternaires relevant du domaine culturel ou médical. Dans le premier cluster, on retrouve une série de secteurs quaternaires 'masculins', à savoir la radio et télévision et les installations et organismes sportifs.

En conclusion, le classement en clusters ne coïncide pas nécessairement avec le classement classique en quatre grands secteurs (primaire-secondaire-tertiaire-quaternaire). Lors de l'analyse de ces quatre secteurs dans le chapitre un, nous avons d'ailleurs déjà indiqué que le classement classique présente une grande disparité au niveau des volumes et des taux de féminisation. Ce constat se voit confirmé par l'analyse en clusters. Il n'empêche qu'un certain nombre de grandes lignes se maintiennent. Ainsi, les secteurs quaternaires présentent en moyenne un taux de féminisation supérieur et augmentent plus souvent que les secteurs secondaires.

Tableau 7.9

Aperçu des caractéristiques des clusters de secteurs

	Cluster 1	Cluster 2	Cluster 3	Cluster 4	Cluster 5	Cluster 6	Cluster 7	Cluster 8	Total pour tous les secteurs
Volume 1991	22 215	29 278	34 783	47 704	279 689	6 351	336 432	43 530	42 530
Evolution volume 1981-1991 (en %)	+63,25	-15,34	-15,62	+2,71	-7,30	-2,75	-4,28	-36,61	2,06
Pourcentage de femmes 1991	40,64	15,51	28,75	70,08	60,62	7,64	40,97	4,27	32,89
Evolution pourcentage de femmes 1981-1991 (en %)	+11,91	+47,83	+6,30	+4,73	+5,77	+143,07	+32,29	+22,54	+22,96
Pourcentage temps partiel 1991	13,95	4,81	7,25	31,05	25,18	4,06	4,23	1,66	11,39
Evolution pourcentage temps partiel (en %)	+71,89	+149,25	+96,00	+1,02	+92,11	+183,32	+13,77	+957,61	122,71
Nombre de secteurs	14	21	24	10	2	2	1	1	75

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.3 LES PROFESSIONS GROUPEES EN CLUSTERS

7.3.1 Introduction

Les variables qui ont servi à l'analyse en clusters des professions sont analogues à celles utilisées pour l'analyse en clusters des secteurs, à savoir:

1. volume de la profession en 1991;
 2. pourcentage de femmes dans la profession en 1991;
 3. pourcentage de travail à temps partiel dans la profession en 1991;
 4. évolution du volume de la profession depuis 1981;
 5. évolution du pourcentage de femmes dans la profession depuis 1981;
 6. évolution du pourcentage de travailleurs à temps partiel dans la profession depuis 1981;
- La catégorie 'profession inconnue' et les catégories résiduelles 'employés non concernés ailleurs' et 'manoeuvres non concernés ailleurs' ont été écartées au préalable parce qu'elles ne contiennent pas beaucoup d'informations et qu'elles pourraient en outre fausser l'ensemble.
- Le meilleur résultat que nous ayons obtenu est un classement en huit clusters de 115, 62, 51, 18, 13, 19 et deux fois 3 professions. Nous allons les analyser successivement.

7.3.2 Cluster 1: Produire et commercialiser

Le premier cluster compte 115 professions d'un volume moyen d'environ 6 400 personnes en 1991. Le pourcentage de femmes et le pourcentage de travailleurs à temps partiel sont plutôt faibles, à savoir 14,6% et 3,6%. Les professions de ce cluster ont 'rétréci' de près de 40% en dix ans. Le pourcentage de femmes y a baissé, mais la part du temps partiel a augmenté. Plus de 60% des professions de ce cluster sont des professions artisanales et industrielles. On relève, par ailleurs, aussi un certain nombre de professions dans l'agriculture, le commerce et le transport, et dans le secteur des communications. Enfin, les militaires de carrière figurent également dans ce cluster. Une description complète des professions figurant dans ce cluster nous mènerait trop loin. C'est pourquoi nous nous limitons à énumérer dans le tableau 7.10 toutes les professions du premier cluster.

Tableau 7.10

Professions dans le cluster 1 (code INS 81 entre parenthèses)

0. Professions scientifiques, libérales et assimilées:

Chimistes (non universitaires) (012); Assistants d'enseignement universitaire (047); Ministres du culte, membres du clergé (051)

1. Chefs d'entreprise, propriétaires, exploitants, directeurs et cadres administratifs supérieurs:

Directeurs et cadres du commerce liés par contrat (112); Directeurs et cadres de l'horeca liés par contrat (113); Membres des corps législatifs (121); Directeurs et cadres dirigeants de l'administration publique (122);

3. Commerçants, personnel commercial, vendeurs et assimilés:

Commerçants en détail (302); Hôteliers, restaurateurs et cafetiers (303); Agents et inspecteurs d'assurances (311); Agents immobiliers (312); Courtiers en valeurs (313); Autres courtiers, commissionnaires, intermédiaires et assimilés (319)

4. Agriculteurs, pêcheurs, bûcherons et assimilés:

Agriculteurs (410); Horticulteurs-floriculteurs (411); Horticulteurs-fruitiers (413); Horticulteurs-pépiniéristes, plantes ornementales (414); Agriculteurs-horticulteurs n.c.a.(415); Eleveurs de bétail (416); Aviculteurs (417); Autres ouvriers des activités annexes à l'agriculture, l'horticulture et l'élevage (429); Bûcherons et autres travailleurs forestiers (441);

5. Mineurs et assimilés:

Extracteurs d'argile, de sable et de gravier (503); Extracteurs de tourbe et de chaux (504); Foreurs, sondeurs et assimilés (505); Ouvriers spécialisés dans l'enrichissement des minerais (509);

6. Professions des transports et des communications:

Officiers mécaniciens (navig. maritime) (602); Bateliers et pilotes (navig. fluviale) (603); Matelots, mousses et machinistes de navire (navig. maritime) (611); Matelots et machinistes de navire (navig. fluviale) (612); Contrôleurs, inspecteurs (chemins de fer) (642); Contrôleurs, inspecteurs (tram, bus, métro) (643); Officiers radio et opérateurs de radio-communications (662); Messagers (665);

7/8. Artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres:

Tisserands, régleurs et préparateurs de métiers à tisser (713);

Tricotiers et régleurs de machines à tricoter (714); Fourreurs et travailleurs assimilés (722); Garnisseurs et travailleurs assimilés (724); Autres professions de la fabrication d'articles textiles n.c.a.(729); Bottiers et cordonniers (731); Selliers, bourrelliers et ouvriers d'articles en cuir n.c.a.(739);

Conducteurs de fours de métallurgie (741); Ouvriers de la production et du traitement des métaux n.c.a. (749); Mécaniciens de précision en instruments (751); Mécaniciens en optique et en prothèses (752); Armuriers et serruriers (753); Horlogers (754);

Bruteurs de diamants (756); Tailleurs, sertisseurs (diamants et pierres précieuses) (757); Ajusteurs, monteurs (sauf appareils élect. et de précision) (760); Régleurs, conducteurs et conducteurs de machines-outils (761); Outilleurs, modelers et traceurs (762); Monteurs, mécaniciens et réparateurs de véhicules (excepté avions) (763); Mécaniciens et réparateurs de moteurs d'avion (764); Forgerons, marteleurs et conducteurs de presses à forger (765); Plombiers et tuyauteurs (766); Soudeurs et découpeurs (767); Tôliers et chaudronniers (768); Electriciens, électriciens réparateurs (771);

Electro-mécaniciens, électriciens-ajusteurs (772); Dépanneurs d'appareils récepteurs de radio et de télévision (774);

Monteurs de lignes électriques (776); Opérateurs de stations d'émissions (radio et télévision) (778); Electriciens et travailleurs assimilés n.c.a. (779); Charpentiers, menuisiers et parqueteurs (781); Ebénistes (783);

Conducteurs de machines à bois (784); Ouvriers du traitement des bois (786); Travailleurs du bois n.c.a.(789); Peintres et colleurs de papiers peints (791); Autres peintres et travailleurs assimilés (799); Maçons et carreleurs (800); Plafonneurs et plâtriers (801); Bétonneurs et surfaceurs (802);

Couvreurs (805); Tailleurs et graveurs de pierre (806);

Autres travailleurs de la construction (808); Relieurs et travailleurs assimilés (816); Développeurs, tireurs, monteurs (films-photos) (817); Ouvriers de l'imprimerie n.c.a. (819);

Conducteurs de machines à verre plat (821); Façonneurs de verres d'optique (822); Potiers et travailleurs assimilés (824);

Conducteurs de fours de verrerie et de céramique (825); Meuniers, ouvriers assimilés au travail des grains (830);

Boulangers, pâtisseries, confiseurs (831); Distillateurs de spiritueux, brasseurs, ouvriers en vin (833); Abatteurs de bestiaux (835); Bouchers, charcutiers et assimilés (836); Ouvriers de laiterie et de margarinerie (837); Travailleurs du traitement des produits alimentaires n.c.a.(839); Conducteurs d'installations de raffinage (841); Cuiseurs, grilleurs et assimilés dans l'industrie chimique (842); Concasseurs, broyeurs, calandriers (industrie chimique) (843); Travailleurs de la chimie et assimilés n.c.a. (845); Préparateurs de pâtes à papier (846);

Ouvriers papetiers (847); Confectionneurs d'articles en papier (848); Vanniers, brossiers et assimilés (860); Ouvriers à la fabrication de pneumatiques et vulcaniseurs (861); Ouvriers de la fabrication d'articles en caoutchouc et en matière plastique (863); Tanneurs, peaussiers, mégissiers et assimilés (864); Facteurs d'instruments de musique et assimilés (865);

Ouvriers à la fabrication de films et papiers photographiques (866); Ouvriers de fabrication en béton-ciment et agglomérés (867); Conducteurs de grues et autres appareils de levage (883); Manutentionnaires (892);

9. Travailleurs des services, sports et activités récréatives:

Pompiers et assimilés (900); Intendants, économes et gouvernantes (911); Photographes et cameramen (923); Entrepreneurs et personnel des pompes funèbres (924);

10. Militaires de carrière:

Officiers de carrière (1 001); Sous-officiers de carrière (1 002);

Caporaux et soldats de carrière (1 003);

11. Profession inconnue:

Personnes handicapées travaillant dans un atelier protégé (1 101).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.3.3 Cluster 2: Science, technique et production

Le deuxième cluster compte 62 professions avec quelque 11 000 travailleurs. Le pourcentage de femmes est inférieur à la moyenne (19,0%), mais la part des travailleurs à temps partiel est plutôt limitée (5,2%). Il s'agit de professions qui ont augmenté de 4% en moyenne entre 1981 et 1991. Tant le pourcentage de femmes que le pourcentage de travailleurs à temps partiel ont presque doublé, mais restent en définitive faibles.

Le plus grand groupe de ce cluster est formé par les professions scientifiques et techniques comme les médecins, les dessinateurs et les techniciens. On relève par ailleurs aussi quelques professions artisanales et industrielles comme les agents de maîtrise, les dockers ou les métallurgistes.

Tableau 7.11*Professions dans le cluster 2 (code INS 81 entre parenthèses)***0. Professions scientifiques, libérales et assimilées:**

Architectes et urbanistes (001); Ingénieurs, ing. civils, ing. industriels et techniciens (002); Géomètres (003); Chimistes (universitaires ou assimilés) (011); Physiciens (universitaires ou assimilés) (013); Spécialistes des sciences physico-chimistes n.c.a. (019); Vétérinaires (021); Biologistes, naturalistes (universitaires ou assimilés) (022); Agronomes et spécialistes assimilés (024); Médecins, médecins spécialistes et chirurgiens (030); Dentistes, licenciés en sciences dentaires (031); Optométristes, opticiens (033); Professeurs d'université (041); Avocats, procureurs et conseils juridiques (061); Juges et magistrats (062); Notaires (063); Autres professions juridiques (069); Sculpteurs, peintres et artistes assimilés (071); Ecrivains, journalistes et assimilés (073); Dessinateurs (081); Autres techniciens n.c.a. (089); Experts-comptables, comptables (091); Chercheurs d'université (098);

1. Chefs d'entreprise, propriétaires, exploitants, directeurs et cadres administratifs supérieurs:

Chefs de groupe d'employés de bureau du secteur privé (114);
Agents administratifs supérieurs de l'administration publique (123);

2. Employés de bureau:

Employés des services d'expédition et transports (212)

3. Commerçants, personnel commercial, vendeurs et assimilés:

Commerçants de gros (301); Vendeurs aux enchères et assimilés (314); Voyageurs et représentants de commerce (321);
Agents commerciaux techniciens et assimilés (322);

4. Agriculteurs, pêcheurs, bûcherons et assimilés:

Directeurs et chefs d'exploitation agricole, horticole et d'élevage (liés par contrat) (401); Entrepreneurs d'activités connexes à l'agriculture et l'horticulture (419); Ouvriers agricoles et de l'élevage (421);

5. Mineurs et assimilés:

Carriers et assimilés (502);

6. Professions des transports et des communications:

Capitaines de navire, officiers de pont et pilotes de bateau (navigation maritime) (601); Conducteurs, conducteurs-receveurs d'autobus (633); Autres conducteurs de véhicules à moteur (sauf autobus) (634); Dirigeants de la circulation (navigation aérienne) (652); Dispatchers (chemins de fer) (654); Chefs P.T.T. (661);

7/8. Artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres:

Agents de maîtrise, chefs d'équipe et assimilés (701); Régleurs de métiers à tisser, metteurs en cartes (715); Lamineurs, opérateurs de laminaires et finisseurs (743); Couleurs de métaux (745); Mouleurs et noyauteurs (746); Tréfileurs et étireurs de métaux (747); Orfèvres, joailliers (diamant exclu) (755);
Monteurs de charpentes métalliques et autres n.c.a. (769);
Electroniciens (773); Conducteurs d'installations pour le bois (785); Calorifugeurs et isolationneurs (804); Vitriers (805);
Imprimeurs et conducteurs de presses d'impression (812);
Clicheurs, stéréotypeurs et galvarioplastes (imprimerie) (813);
Graveurs d'imprimerie (photogravures exceptées) (814);
Photograpeurs (815); Tailleurs et graveurs de pierre et poterie (827); Ouvriers de la production du sucre et ses dérivés (838); Conducteurs de machines de terrassement et construction n.c.a. (885); Dockers, chargeurs et déchargeurs de ports (891); Huileurs et graisseurs de machines, véhicules et équipements (898);

9. Travailleurs des services, sports et activités récréatives:

Gardiens et assimilés n.c.a. (909);

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.3.4 Cluster 3: Services médicaux, pédagogiques et personnels

Ce cluster comprend 51 professions de 1 000 personnes en moyenne. Il s'agit de professions à forte représentation féminine (66,8%) et à pourcentage élevé de travailleurs à temps partiel (20,2%). Ces professions ont légèrement augmenté en volume. Le pourcentage de femmes a augmenté et le pourcentage de travail à temps partiel a plus que doublé depuis 1981.

Dans ce cluster, on retrouve de nombreuses professions (para)médicales et enseignantes. Les professions de services y sont également fortement représentées.

Tableau 7.12*Professions dans le cluster 3 (code INS 81 entre parenthèses)***0. Professions scientifiques, libérales et assimilées:**

Pharmaciens (032); Masseurs, kinésithérapeutes et assimilés (034); Assistants de pharmaciens (035); Personnel soignant et gardes-malades (non diplômés) (037); Spécialistes des problèmes de nutrition, diététiciens (038); Autres spécialistes et techniciens paramédicaux n.c.a. (039); Professeurs (d'enseignement supérieur non universitaire, supérieur artistique, supérieur technique) (041); Instituteurs, institutrices (enseignement primaire) (043); Personnel de l'éducation préscolaire (044); Enseignants pour handicapés mentaux ou physiques (045); Personnel de l'enseignement n.c.a. (049); Décorateurs, étalagistes, créateurs de modèles (072); Acteurs, musiciens, danseurs et artistes assimilés (074); Auxiliaires sociaux, assistants sociaux, trav. soc. (092); Archivistes et conservateurs de musée (093); Traducteurs et interprètes (097); Personnes exerçant une profession libérale n.c.a. (099);

1. Chefs d'entreprise, propriétaires, exploitants, directeurs et cadres administratifs supérieurs:

Secrétaires de direction (119); Employés de comptabilité, caissiers et assimilés (201); Opérateurs sur machines comptables et machines à calculer (203); Opérateurs perforatrices (cartes et rubans perforés) (204); Opérateurs de machines pour le traitement automatique des données (informatique) (205); Employés des services juridiques (privés) (210); Employés aux transactions financières et des assurances (211);

3. Commerçants, personnel commercial, vendeurs et assimilés:

Marchands ambulants et assimilés (332);

4. Agriculteurs, pêcheurs, bûcherons et assimilés:

Horticulteurs-maraîchers(412); Autres éleveurs n.c.a.(418);

6. Professions des transports et des communications:

Téléphonistes et télégraphistes (663); Autres travailleurs des communications n.c.a. (669);

7/8. Artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres:

Fileurs et bobineurs (textile) (712); Blanchisseurs, teinturiers et finisseurs (textiles) (716); Ouvriers de la fabrication de produits textiles n.c.a. (719); Tailleurs, tailleuses et couturières et assimilés (721); Modistes et chapeliers (723);

9. Travailleurs des services, sports et activités récréatives:

Cuisiniers (912); Femmes et valets de chambre, domestiques et travailleurs assimilés n.c.a. (913); Serveurs, garçons de salle et assimilés (914); Concierges, sacristains (915); Coiffeurs, spécialistes des soins de beauté et assimilés (921); Blanchisseurs, presseurs et teinturiers de vêtements (922); Athlètes, sportifs et assimilés (931); Guides (941); Hôtesse de l'air, stewards et garçons de bord (942); Autres professions dans les entreprises de services (949);

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.3.5 Cluster 4: Produire et calculer

Le quatrième cluster compte 18 professions d'un volume moyen de 17 000 personnes. La part des femmes s'élève en moyenne à 31,5%. La part des travailleurs à temps partiel y est très faible (8,6%). Il s'agit de professions qui ont fortement augmenté. Le pourcentage de femmes a augmenté de 16,9%. La part du temps partiel a presque doublé, mais reste faible.

Dans ce cluster, les professions sont très diverses. Il y a quelque cinq professions techniques et scientifiques, dont trois liées à la statistique et à l'informatique. On y relève, par ailleurs, quelque sept professions industrielles.

Tableau 7.13*Professions dans le cluster 4 (code INS 81 entre parenthèses)***0. Professions scientifiques, libérales et assimilées:**

Biologistes, naturalistes et assimilés (non universitaires) (023); Professeurs, professeurs de cours privés (048); Economistes, statisticiens, mathématiciens et actuaires (094); Informaticiens, analystes de système (095); Techniciens de l'informatique (096);

1. Chefs d'entreprise, propriétaires, exploitants, directeurs et cadres administratifs supérieurs:

Chefs d'entreprise privés non liés par contrat (sauf agriculture, commerce, horeca) (101); Directeurs et cadres administratifs supérieurs privés liés par contrat (sauf agriculture, commerce et horeca)(111);

2. Employés de bureau:

Sténographes, dactylographes, télétypistes (202);

3. Commerçants, personnel commercial, vendeurs et assimilés:

Acheteurs et chefs acheteurs (334);

4. Agriculteurs, pêcheurs, bûcherons et assimilés:

Autres pêcheurs et travailleurs assimilés (439);

7/8. Artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres:

Préparateurs de fibres (711); Opérateurs de tableaux de distribution (courant électrique)(777); Compositeurs et typographes (811); Formeurs, presseurs et coupeurs de verre en verre creux (823); Confiseurs et chocolatiers (832); Cuiseurs, saleurs, fumeurs et assimilés (834); Artisans, ouvriers de métiers et à la production n.c.a.(869);

9. Travailleurs des services, sports et activités récréatives:

Personnel de réception et assimilés (919).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.3.6 Cluster 5: Produire et transporter

Le cluster cinq comprend treize professions de quelque 7 000 personnes en moyenne. Il s'agit de professions à pourcentage de femmes plutôt faible (24,9%) et à pourcentage de travail à temps partiel très faible (7,0%). Entre 1981 et 1991, les professions de ce cluster ont baissé de 19% en moyenne. Le pourcentage de femmes n'y a pour ainsi dire pas changé, mais le pourcentage de temps partiel s'est multiplié (même s'il reste très petit).

Concrètement, il s'agit ici encore d'un certain nombre de professions industrielles, mais également d'une série de professions des transports et communications.

Tableau 7.14*Professions dans le cluster 5 (code 81 entre parenthèses)***1. Chefs d'entreprise, propriétaires, exploitants, directeurs et cadres administratifs supérieurs:**

Chefs de groupe d'employés de l'administration publique (124);

6. Professions des transports et des communications:

Gardes et agents de manoeuvre (chemins de fer) (655); Autres travailleurs des transports n.c.a. (659); Facteurs et porteurs de télégrammes (664);

7/8. Artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres:

Electroplastistes, galvaniseurs, étameurs (revêt. métalliques)(748); Monteurs et réparateurs (téléphone et télégraphe) (775); Autres travailleurs du verre et de la céramique n.c.a. (829); Cigariers et ciganiociers (852); Ouvriers du tabac n.c.a. (859); Conducteurs de machines et installations fixes n.c.a. (882); Conducteurs d'appareils de manutention n.c.a. (889);

9. Travailleurs des services, sports et activités récréatives:

Policiers et gendarmes (902)

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.3.7 Cluster 6: Transporter

Le sixième cluster se compose de neuf petits groupes de professions. Le pourcentage de femmes y est plutôt faible (17,0%), tout comme le pourcentage de travail à temps partiel (8,3%). Par contre, il s'agit de professions qui ont fort évolué et qui présentent une forte hausse tant du pourcentage de femmes que du pourcentage de temps partiel.

Quant à sa composition, ce cluster comprend surtout des professions des transports et communications, outre quelques professions agricoles.

Tableau 7.15*Professions dans le cluster 6 (code INS 81 entre parenthèses)***2. Employés de bureau:**

Autres opérateurs de machines de bureau (206);

3. Commerçants, personnel commercial, vendeurs et assimilés:

Chefs de vente (333);

4. Agriculteurs, pêcheurs, bûcherons et assimilés:

Ouvriers horticoles (422); Pêcheurs en mer et côtiers (431);

6. Professions des transports et des communications:

Pilotes d'avion et navigateurs de bord (621); Autres contrôleurs et inspecteurs des transports n.c.a. (649); Dispatchers et régulateurs de la circulation n.c.a. (656); Receveurs et convoyeurs (moyens de transport) (657);

7/8. Artisans, ouvriers de métier, à la production et manoeuvres:

Charpentiers en béton, coffreurs-boiseurs (782).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.3.8 Cluster 7: Soigner et servir

Dans le cluster sept figure trois grandes professions (en moyenne 11 500 personnes) qui ont fortement augmenté en dix ans de temps. Il s'agit de professions à pourcentage de femmes très élevé. Le pourcentage de travailleurs à temps partiel est également très élevé et a, en outre, presque doublé entre 1981 et 1991.

Concrètement, il s'agit d'hommes de peine, nettoyeurs, personnel de vente et infirmiers diplômés.

Tableau 7.16*Professions dans le cluster 7 (code INS 81 en parenthèses)***0. Professions scientifiques, libérales et assimilées:**

Infirmiers et gardes-malades diplômés (036);

3. Commerçants, personnel commercial, vendeurs et assimilés:

Personnel de vente, employés de magasin, démonstrateurs et autres n.c.a. (331);

9. Travailleurs des services, sports et activités récréatives:

Hommes de peine, femmes de ménage, nettoyeurs et assimilés (916).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.3.9 Cluster 8: Lire et écrire

Le cluster huit compte également trois très grands groupes de professions. Contrairement au cluster sept, ces professions ont cependant sensiblement reculé en dix ans. Le pourcentage de femmes y est également élevé, mais pas aussi excessivement élevé que dans le cluster six. On y relève également une hausse du pourcentage de femmes. Le pourcentage de travailleurs à temps partiel s'élève en 1991 à 20% environ, soit une très forte hausse par rapport à 1981.

Les professions de ce cluster sont les enseignants de l'enseignement secondaire, les employés administratifs dans le secteur privé et les employés (inférieurs) de l'administration publique.

Tableau 7.17*Professions dans le cluster 8 (code INS 81 entre parenthèses)***0. Professions scientifiques et libérales; techniciens et assimilés:**

Professeurs, régents, enseignement secondaire (042).

2. Employés de bureau:

Employés aux travaux d'administration et de rédaction (privé) (213); Employés à l'administration publique n.c.a. (214).

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

7.3.9 Résumé et conclusion

Dans cette deuxième partie, nous avons classé les professions en huit clusters ou groupes. Par cluster, nous avons présenté les principales caractéristiques. Les clusters se sont avérés de composition plutôt inégale et comprenaient entre 3 et 115 professions. Il n'a pas toujours été facile de déceler un 'fil conducteur' en raison de la diversité encore souvent grande des types de professions à l'intérieur des clusters.

Les professions scientifiques, techniques et libérales figuraient surtout dans les clusters deux et trois. La principale différence entre les deux clusters est le pourcentage de femmes et de travailleurs à temps partiel nettement moins élevé dans le cluster deux que dans le cluster trois. Les chefs d'entreprise, exploitants et professions administratives supérieures sont répartis entre plusieurs clusters. Ils ne peuvent être caractérisés par un cluster bien déterminé. Même constat pour les employés de bureau et en fait aussi, mais dans une moindre mesure, pour les commerçants, bien que dans ce dernier groupe, on retrouve beaucoup de professions dans le premier cluster.

Les professions agricoles figurent principalement dans le premier cluster, mais également dans les clusters trois et neuf.

Les professions des transports et communications sont souvent présentes dans les clusters un, deux et six.

Tableau 7.18*Aperçu des caractéristiques des clusters de professions*

	<i>Cluster 1</i>	<i>Cluster 2</i>	<i>Cluster 3</i>	<i>Cluster 4</i>	<i>Cluster 5</i>	<i>Cluster 6</i>	<i>Cluster 7</i>	<i>Cluster 8</i>	<i>Total pour toutes les professions</i>
Volume 1991	6 371	11 082	10 854	17 476	7 096	5 758	115 092	124 540	11 500
Evolution volume 1981-1991 (en %)	-39,28	+4,18	+2,28	+237,44	-18,73	+189,38	+47,53	-25,22	+6,06
Pourcentage de femmes 1991	14,60	18,99	66,86	31,49	24,86	16,99	86,49	58,22	28,26
Evolution pourcentage de femmes 1981-1991 (en %)	-16,34	+92,00	+14,64	+16,95	+37,67	+527,96	-0,28	+15,70	+37,10
Pourcentage temps partiel 1991	3,59	5,18	20,25	8,57	7,05	8,33	43,72	20,00	8,31
Evolution pourcentage temps partiel (en %)	+89,00	+109,01	+137,95	+92,09	+848,26	+605,91	+86,46	+180,40	+156,82
Nombre de professions	115	62	51	18	13	9	3	3	274

Source: Institut national de la Statistique: données du Recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991.

Analyse: Steunpunt WAV.

Quant aux professions artisanales et industrielles, elles sont très nombreuses. C'est pourquoi elles sont également fortement représentées dans la plupart des clusters. La plus forte concentration se situe toutefois dans le premier cluster. Le cluster deux aussi se compose en grande partie de professions artisanales et industrielles.

Les professions des services, enfin, se situent principalement dans le cluster trois. Elles se caractérisent par un pourcentage élevé de femmes et de travailleurs à temps partiel qui, en outre, a sensiblement augmenté entre 1981 et 1991.

7.4. CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons tenté de classer les secteurs et les professions en petits groupes en nous basant sur six caractéristiques: le volume en 1991, le pourcentage de femmes en 1991, le pourcentage de travailleurs à temps partiel en 1991, l'évolution du volume, l'évolution du pourcentage de femmes et l'évolution du pourcentage de temps partiel. Pour ce faire, nous avons réalisé une analyse en clusters.

Dans le cas des secteurs, l'analyse a généré huit clusters. Ceux-ci ont pu être assez facilement caractérisés. Dans le cas des professions, une huitaine de clusters pertinents ont été dégagés. Ils étaient plus difficiles à caractériser.

En conclusion de ce chapitre, l'analyse en clusters est un bon outil pour classer les professions et les secteurs en groupes typiques en se basant sur une série de caractéristiques. Il s'est avéré que le classement en clusters ne coïncide pas nécessairement avec le classement en catégories du système de classification utilisé. Ce qui signifie que les secteurs ou les professions qui se trouvent pourtant dans un même cluster peuvent encore différer considérablement au niveau du contenu.

CHAPITRE 8

CONCLUSION

8.1 INTRODUCTION

Dans ce rapport, nous avons étudié sous de nombreuses facettes la ségrégation entre hommes et femmes sur le marché du travail. Nous avons, tout d'abord, présenté une introduction générale sur les différences entre hommes et femmes en matière de position sur le marché du travail (chapitre 1) et sur les études et les théories de la ségrégation sexuelle (chapitre 2). Ensuite, nous nous sommes penchés sur les sources qui devaient servir de base à cette étude (chapitre 3). Après quoi, nous avons analysé de manière approfondie la ségrégation horizontale sous deux angles, d'une part la ségrégation sectorielle et d'autre part la ségrégation des professions. Cette analyse a chaque fois été effectuée de deux manières différentes. La première méthode était une approche basée sur le classement en déciles des secteurs et des professions (chapitre 4). La deuxième méthode consistait à calculer et à comparer des indices de ségrégation (chapitre 5). Enfin, comme la durée de travail et le sexe sont si fortement liés, nous avons consacré un chapitre à la ségrégation et au travail à temps partiel dans les secteurs et les professions (chapitre 6). Pour conclure, nous avons tenté d'établir, à partir de différentes variables abordées dans ce rapport, une typologie des secteurs et des professions (chapitre 7).

Dans ce dernier chapitre, nous allons récapituler les principaux constats de cette étude sous la forme de dix affirmations qui seront brièvement commentées.

8.2 LA SEGREGATION ENTRE HOMMES ET FEMMES AU NIVEAU DE LA PARTICIPATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL A BAISSÉ ENTRE 1981 ET 1991

Le premier chapitre a révélé que le nombre de femmes qui se présentent sur le marché du travail a considérablement augmenté dans les années '80. Le nombre d'hommes qui se présentent a, en revanche, légèrement baissé. Ce qui a pour conséquence que le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes parmi la population active est devenu moins inégal au cours de la période étudiée.

8.3. LA SEGREGATION ENTRE HOMMES ET FEMMES AU NIVEAU DE L'EMPLOI OU DU CHOMAGE A AUGMENTÉ ENTRE 1981 ET 1991

Le rapport entre le nombre d'hommes et de femmes s'est modifié tant parmi les actifs occupés que parmi les chômeurs. Depuis le début des années '80, le rapport entre le nombre d'hommes

et de femmes est devenu plus inégal parmi les chômeurs. Cela signifie que dans la catégorie des chômeurs, les femmes sont encore plus surreprésentées en 1991 qu'en 1981. Parmi les actifs occupés, en revanche, la part des femmes a augmenté de sorte que le rapport entre les deux sexes est devenu moins inégal.

Ces glissements sont le résultat de deux évolutions différentes chez les hommes et chez les femmes. Le chapitre un a révélé que la part des femmes chez les chômeurs a augmenté légèrement plus que chez les actifs occupés. Chez les hommes, la situation a évolué différemment. Le nombre d'hommes occupés a baissé plus nettement que le nombre d'hommes chômeurs.

8.4 LA SEGREGATION ENTRE HOMMES ET FEMMES EST HORIZONTALE ET DONC AUSSI VERTICALE

Dans ce rapport, nous avons uniquement étudié de manière explicite la ségrégation horizontale. Ce qui a, néanmoins, permis de déceler aussi des indices de ségrégation verticale. Ainsi, le chapitre quatre a révélé que les professions dirigeantes comptent beaucoup moins de femmes que les professions soignantes ou les fonctions exécutives.

8.5 LA SEGREGATION HORIZONTALE ENTRE LES SEXES A BAISSE ENTRE 1981 ET 1991

La ségrégation tant sectorielle que professionnelle s'est avérée avoir baissé, c'est la conclusion issue tant du classement en déciles que des indices de ségrégation. Les deux méthodes n'ont toutefois pas permis d'établir avec certitude de quelle manière la ségrégation a baissé. Différents facteurs interviennent, en effet, à ce niveau: augmentation de la part des femmes sur le marché du travail, plus d'hommes dans les secteurs et professions féminins, plus de femmes dans les secteurs et professions masculins, rétrécissement ou disparition d'une série de professions et secteurs typiquement masculins, croissance d'une série de secteurs et professions typiquement féminins.

8.6 LA SEGREGATION SEXUELLE N'ETAIT PAS EGALE EN 1981 NI EN 1991 DANS TOUTES LES REGIONS DU PAYS

Dans le chapitre cinq, nous avons calculé les indices de ségrégation par Région. Il s'est avéré de manière générale que la ségrégation en Flandre et en Wallonie est plus forte qu'à Bruxelles. De plus, la baisse de la ségrégation sectorielle entre 1981 et 1991 s'est avérée plus forte à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie.

8.7 LA SEGREGATION SEXUELLE SIGNIFIE AUSSI: BEAUCOUP DE FEMMES DANS PEU DE SECTEURS ET DE PROFESSIONS

A l'aide des classements en déciles du chapitre quatre, nous avons pu constater qu'il y a plus de secteurs et de professions typiquement masculins que féminins. C'est encore plus nettement vrai pour les professions. Les secteurs et professions masculins se sont en outre avérés plus petits que ceux féminins. Ce qui signifie, en d'autres termes, que l'on trouve relativement beaucoup de femmes dans relativement peu de secteurs et de professions différents.

8.8 SEGREGATION DE LA DUREE DE TRAVAIL: TRAVAIL PARTAGE = TRAVAIL FEMININ

Dans ce rapport, nous avons consacré un chapitre entier à la ségrégation et au travail à temps partiel (chapitre six). Le travail à temps partiel s'est avéré une affaire presque exclusivement féminine. Nous avons détecté quelque cinq secteurs typiquement féminins où, dans le courant des années '80, les fonctions à temps plein ont manifestement été remplacées par des fonctions à temps partiel. L'analyse effectuée à partir des professions a abouti à la même conclusion. Les professions où le nombre d'emplois à temps partiel a augmenté et le nombre d'emplois à temps plein, baissé sont presque exclusivement des professions comptant plus de 50% de femmes. On peut donc dire que les femmes ont redistribué une part importante du travail entre elles.

8.9 LES THEORIES SUR LA SEGREGATION SEXUELLE PEUVENT PARFOIS ETRE CORRIGÉES PAR LES CHIFFRES

Une des théories sur la ségrégation sexuelle sur le marché du travail pose que les hommes empêchent les femmes d'accéder à certaines fonctions par crainte de perdre leur position dominante. Il ressort toutefois des chiffres de ce rapport que la hausse du nombre de femmes sur le marché du travail ne va pas de pair avec une hausse du chômage masculin, au contraire. De plus, la ségrégation se maintient encore assez bien. Au niveau macroéconomique, il est donc erroné de croire que les femmes accaparent les emplois des hommes. Ce sont plutôt les professions et secteurs masculins qui rétrécissent ou qui disparaissent (voir dans l'industrie).

8.10 LE RECENSEMENT ETAIT A BEAUCOUP D'EGARDS UNE SOURCE DE DONNEES UNIQUE, MAIS PAR AILLEURS AUSSI IMPARFAITE

Le chapitre trois a révélé qu'à l'heure actuelle, le Recensement constitue la seule banque de données qui enregistre le secteur et la profession de tous les actifs occupés. Pour la ségrégation

des professions, il n'existe même, actuellement, aucune alternative en Belgique. Il n'empêche que le fichier du Recensement est perfectible. La codification des professions surtout devrait être sérieusement reconsidérée à l'avenir.

8.11 L'ETUDE DE LA SEGREGATION NE PEUT SE LIMITER A UNE APPROCHE PUREMENT QUANTITATIVE

Cette étude a très clairement illustré le pouvoir mais aussi les limites des chiffres. De par sa nature très quantitative et macroéconomique, notre étude a permis d'engranger de nombreux nouveaux acquis. Mais elle a en même temps révélé que les chiffres ne disent pas tout. Une des principales restrictions qui sont apparues est la codification des professions et des secteurs, et plus précisément les dilemmes qu'elle pose: spécificité versus vue d'ensemble et continuité versus actualité (chapitre trois).

Par ailleurs, il s'est avéré exister de nombreux autres aspects de la ségrégation qui, à travers ce type d'études, ne peuvent pas ou pas suffisamment être étudiés. Il s'agit, entre autres, de la ségrégation verticale, de la classification des fonctions et des rémunérations, etc. (chapitre deux). C'est pourquoi une étude comme celle-ci ne peut être considérée que comme un des angles de vue de la ségrégation sexuelle sur le marché du travail.

8.12 CONCLUSION

Dans ce dernier chapitre, nous avons formulé une dizaine de constats sur cette monographie basée sur le Recensement de la Population. Ils ne sont certainement pas sans pertinence scientifique. De plus, pour de nombreux domaines et niveaux politiques, ils seront incontournables. Enfin, ces conclusions peuvent également apporter aux administrations des angles d'approche pour la mise au point ultérieure de la politique et de la gestion des données et des banques de données en Belgique.

ANNEXE

Tableau 1

Pourcentage de travail à temps partiel par décile (secteurs) (Belgique, 1981 en 1991).

Décile	% de travail à temps partiel en 1981 (N=emploi total)	% de travail à temps partiel en 1991 (N=emploi total)
1 (entre 0 et 9% de femmes)	1,26 (N=584711)	2,31 (N=320036)
2 (entre 10 et 19% de femmes)	1,97 (N=433991)	3,73 (N=393765)
3 (entre 20 et 29% de femmes)	4,11 (N=561322)	6,06 (N=367715)
4 (entre 30 et 39% de femmes)	5,91 (N=747099)	7,75 (N=279411)
5 (entre 40 et 49% de femmes)	4,84 (N=127210)	13,35 (N=751137)
6 (entre 50 et 59% de femmes)	12,77 (N=410536)	24,59 (N=387574)
7 (entre 60 et 69% de femmes)	13,59 (N=352143)	25,54 (N=284794)
8 (entre 70 et 79% de femmes)	13,19 (N=203970)	29,97 (N=352624)
9 (entre 80 et 89% de femmes)	9,05 (N=63695)	6,31 (N=35792)
Total	6,32 (N=3484677)	13,58 (N=3172848)

Source: Institut National de la Statistique: données du recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Remarque: Seules les observations dont le secteur était connu jusqu'à 2 chiffres ont été reprises.

Tableau 2

Pourcentage de travail à temps partiel par décile (professions) (Belgique, 1981 en 1991).

Décile	% de travail à temps partiel en 1981 (N=emploi total)	% de travail à temps partiel en 1991 (N=emploi total)
1 (entre 0 et 9% de femmes)	1,03 (N=1116151)	2,16 (N=673808)
2 (entre 10 et 19% de femmes)	2,98 (N=493775)	3,58 (N=440418)
3 (entre 20 et 29% de femmes)	4,52 (N=255334)	7,78 (N=581307)
4 (entre 30 et 39% de femmes)	9,83 (N=86043)	10,90 (N=229879)
5 (entre 40 et 49% de femmes)	4,45 (N=339953)	11,24 (N=341897)
6 (entre 50 et 59% de femmes)	9,70 (N=373698)	19,69 (N=298600)
7 (entre 60 et 69% de femmes)	10,69 (N=339850)	24,70 (N=244919)
8 (entre 70 et 79% de femmes)	16,85 (N=165182)	28,46 (N=304389)
9 (80 tot en met 89% vrouwen)	13,26 (N=52225)	32,38 (N=118283)
9 (entre 80 et 89% de femmes)	20,40 (N=262466)	39,44 (N=285850)
Total	6,32 (N=348677)	13,58 (N=3519350)

Source: Institut National de la Statistique: données du recensement du 1.3.1981 et du 1.3.1991

Analyse: Steunpunt WAV

Remarque: Seules les observations dont le secteur était connu jusqu'à 2 chiffres ont été reprises.

EMPLOYMENT: GENDER SEGREGATION SUMMARY

This is a detailed study of the segregation of men and women on the labour market. The differences in the position of men and women on the labour market are discussed in a general introduction. Next follows an elucidation of existing research and the development of theories concerning this research. Also, the source material on which this kind of research can be based is described in detail. Next, segregation is further analysed from two points of view: that of the relevant economic sectors, and that of the professions. This is done in two ways. A first method is based on the decile division of the sectors and professions. The second method is based on the calculation and comparison of the segregation indices. Because length of the working week and the sex of the worker are so closely related, some attention is given to segregation and part-time work in different sectors and professions. Finally, an attempt is made to create a typology of both sectors and professions based on the different variables mentioned in this report.

In the first chapter, an analysis is made of the composition and characteristics of the labour force based on Census information. In each case, possible differences between men and women are the focus. It appears that women are underrepresented in the labour force, but there are differences depending upon age category. Young women are as numerous on the labour market as their male peers, for example. More than in the past, women are remaining on the labour market even after starting a family. However, when a division is made between the employed and the unemployed, it appears that women are overrepresented in the latter group. The increase in the number of unemployed can be explained almost exclusively by referring to the increased number of women active on the labour market, searching for but not finding a job. The number of men searching for work has decreased slightly.

If a division is made according to sector, it becomes clear that employment opportunity has increased most in the public sector and in a number of compartments of the service sectors. These are sectors where relatively large numbers of women work. The agricultural and industrial sectors have 'shrunk', but less for women than for men.

From the first chapter it also appears that men and women often work in different kinds of jobs. Men are more often self-employed, work with different kinds of machines and in different parts of the company than women. Moreover, women work part-time much more often than men.

In the second chapter a number of conceptual, theoretical and methodological aspects of the segregation of sexes are elucidated. *Segregation of the sexes* is defined as 'the existence and permanently continued existence of differences between men and women in their position on the labour market, among other things with respect to the professions practised and positions held, the sectors of employment and wages'. A distinction must be made between horizontal and vertical segregation. The term *horizontal segregation* refers to the fact that men and women often work in

different professions and in different sectors so that one may speak of a 'typically male profession' and a 'typically female profession', or a 'typically male sector' and a 'typically female sector'. The term *vertical segregation* refers to the phenomenon whereby women and men often have different qualification and function levels, with one sex generally ending up in lower positions and having less opportunity for promotion than the other. In practice this means that women are found in lower positions more often than men.

In the second chapter the most important theories concerning 'segregation of the sexes on the labour market' are discussed. There are three main schools of thought, which complement rather than contradict each other. These are: the neo-classical theories, the radical theories and the institutional theories.

Finally, a number of sources and methods which can be used for the horizontal segregation of the sexes on the labour market are briefly introduced.

Chapter 3 examines in detail the available source material. In order to evaluate the usefulness of Census data in the study of sectoral segregation, a comparison is made with data from the *Rijksdienst voor Ziekte- en Invaliditeitsverzekering (National Department for Sickness and Disability Insurance-RIZIV)*, the *Rijksdienst voor Sociale Zekerheid (National Department for Social Security-RSZ)*, and the *Rijksdienst voor Sociale Verzekeringen van Zelfstandigen (National Department for Social Insurance for the Self-Employed-RSVZ)*. If a comparison is made based on three basic criteria, the following conclusions can be drawn.

With respect to data concerning the *sexes*, the three databases are totally comparable with respect to wage earners; the proportions of the sexes per sector scarcely differ.

With respect to the *classification* of sectors, the information is largely comparable. For a number of sectors, however, there are substantial differences between the three databases. Often, though not always, these differences can be explained among other things by the moment and/or method of measurement. This indicates that the assignment of a sector code does not always happen unambiguously.

The three databases do differ substantially with respect to *composition*. They all relate to population data, because all parties involved are taken into account. There is consequently no problem concerning representativeness. The difference lies in the fact that the RIZIV and RSZ data include wage earners in the private and public sector, while the Census gives information concerning all people who work, i.e. including the self-employed and labourers. For a study such as this, that is of course very relevant. Leaving out the self-employed could lead to a distortion because certain sectors (e.g. retail trade) and even a certain sex could be underrepresented.

That is why data for the self-employed (employers and people whose principal occupation is carried out on a self-employed basis and who employ others) are compared with the RSVZ statistics. But here many problems arise with respect to division into sectors as well as regarding the ratio of men to women among both the self-employed and the labourers.

The Census data concerning professions are also evaluated. The only other database that contains profession codes is that of the random sample of the labour force. However, this is not large enough

to guarantee representativeness to more than one digit level. Thus the Census is currently the only source which makes possible a study the segregation of the sexes in jobs.

A number of dilemmas are also pointed out which one might encounter in the study of professions. The first dilemma is that of specificity versus surveyability. The more the code of professions is refined, the less manageable the classification. As a way out of this dilemma a choice is made to work with the NIS code system of 1991 to a three digit level. This yields some 400 categories, which is still manageable for this kind of study.

Then there is the dilemma of specificity versus comparability. On the one hand, the classification system must reflect sufficiently the socio-economic reality. On the other hand, it must allow comparisons in place and time. To this end, the classification used is adjusted to the definition of the problem. For the description of the situation in 1991, the NIS-code from 1991 is used. When a comparison with 1981 is made, then the NIS-code for 1981 is used.

There are, however, a number of disadvantages connected with the Census. To begin with, the data have a low frequency. In contrast to, for example, RIZIV or RSZ data, they are calculated not yearly but every ten years. As a result they do not provide a particularly current source of information. Furthermore, they are available late. Another disadvantage is the obsolete character of the classification system used. As a result the new (service and public) sectors and occupations are entered into the system in much less detail and are therefore much less recognisable in the study. Often these are precisely the female occupations and sectors. As regards occupational classifications, there is the problem that the code used in 1991 differs from that in 1981. Fortunately it is possible to re-code the data to make possible a comparison of both years.

The conclusion of this chapter is that, at this moment, the Census is the most complete -but not particularly current- instrument available for a study of segregation by sector in Belgium. For studying occupational segregation, it is the only available instrument.

In the fourth chapter, segregation by sex is discussed on the basis of a decile distribution. First the sectors and then the occupations are divided into ten categories based on the degree of feminisation i.e. the percentage of women employed in them. All sectors or occupations with 0 to less than 10% women together form decile 1, sectors with 10 to less than 20% women form decile 2, etc. Knowing which sectors or occupations fall into the respective deciles gives an indication of how many women are employed in these deciles. In this way it is possible, for example, to ascertain how many women work in decile 1, what share they occupy in female employment, and what proportion they occupy of total employment for men and women. This presents a clear picture of the degree to which women may or may not be concentrated in sectors or occupations with a high degree of feminisation.

First, deciles are constructed for the various sectors. For each decile, a calculation is made as to which sectors fall into them and how this composition has evolved since 1970. From this it appears that most sectors lie in the lower deciles. This means that most sectors employ relatively few women. Less than 30% of women work in more than half of the sectors. In other words, most economic sectors can be called 'typically male.' Only approximately 15% of the sectors can be

called 'typically female' These are the sectors from decile 6 up to and including 9. In only one third of all sectors are women and men proportionally represented in comparison to their presence in the total active labour force.

Thus there are seemingly more sectors where fewer women work. This is combined with the fact that sectors where many women work are often larger in size. There can be a double explanation for this. First, it may mean that 'female' sectors are usually also larger and more homogeneous. Second, it may mean that there is a less detailed classification of 'female' sectors. Among the reasons for this is the fact that the service sectors, where more women work, have evolved more strongly since the inception in the 1970s of the NACE classification. Consequently it is possible that the classification no longer differentiates well. It is hard to say which of the two explanations is most plausible because the discussion often has a subjective tone to it. It relates after all to the question of whether certain forms of diversity within typically female sectors are recognised and whether they are valorised in the current classification system.¹

Another conclusion one can draw from the sector deciles is that, in general, the percentage of women has increased since 1981 and that many sectors have moved to the next decile. Only in the electrical engineering industry and the artificial and synthetic continuous-thread and fibre sector does a decrease in the percentage of women result in the fact that those sectors end up in a lower decile. In the latter case the decrease is only 1.1 percentage points. In the former, on the other hand, the decrease in the percentage of women is larger: 2.4 percentage points. This can be explained by the fact that automation in this sector has made female jobs, in particular, redundant.

Thus it becomes clear why the percentage of women in deciles 1 and 9 is so low. Many sectors from decile 1 end up in decile 2 due to an increase in the percentage of women. The decrease in the percentage of women in decile 9 can be explained on the one hand by a shrinkage of the only sector in this decile (the footwear and clothing industry) and on the other hand by a decrease in the percentage of female employment in this sector.

Finally, it appears that the increased concentration of women in decile 5 is the result of a move of some major sectors from decile 4 to decile 5. Moreover, these sectors have expanded since 1981. Especially decisive has been the shift of the sector general public administration, defence and statutory social insurance.

The composition of professions is also examined per decile. No comparison over time is made here due to problems with the coding of professions. It appears that women work more often in those professions where they already hold a share of at least 40%. It appears too that there are fewer 'typically female' than 'typically male' professions. This can be deduced from the number of professions per decile. There are many more professions that fall under lower deciles than under higher deciles. More than 60% of all professions are markedly male; this means that they contain less than 30% women. Well over 20% of all professions, on the other hand, are typically female

¹ The new NACE-BEL classification which dates from 1993 might give a more objective answer to this. The purpose of this classification was after all to draw a better distinction between the - mostly female - service and public sectors. The new NACE-BEL codes were entered in the database of the 1991 Census. They could not be used in this study because than it would be impossible to compare them with 1981.

professions. These are professions with more than 50% women. Only 15% of all professions have an even representation of men and women.

It can be concluded from this that women have a limited professional radius. This means that there are in fact less professions which are (easily) accessible to women.

It also appears from the analysis that the professions in the lower deciles are of a different kind than those in the higher deciles. The lower deciles contain more 'blue-collar' professions, professions in (heavy) industry, the building trade and management professions in the service sector. The higher deciles are characterised by a larger number of office workers, professions in the service sector and blue-collar professions in the clothing, textile or leather industry.

The analysis also reveals that the segregation of the sexes in professions is by no means only a horizontal segregation. It appears, for example, that executives, managers and group leaders in the service sector are situated in deciles 2 or 4, while office clerks or shop assistants show up especially in deciles 7 to 10. Another more specific example is the medical sector. Doctors can be found in decile 3, paramedics in decile 6 and nurses in decile 9.

A final conclusion worth mentioning is that women have a greater than average representation in the categories 'not explicitly mentioned' or 'profession unknown'. Nevertheless, this 'overrepresentation' is not large enough to allow the conclusion that these categories are 'typically female'. What might well be concluded is that the classification system used at this level (NIS-code 1991, 3 digits) makes more explicit many professions with a strong degree of female participation. In the system used in 1970, office workers were not even itemised with respect to their profession. In the 1981 system, scarcely 10% of the categories (at the three digit level) were provided with office worker classifications. Because women mostly end up in office work, this indicates that the new classification system has made women more visible.²

If the results of the sectoral and professional segregation are compared, it appears that sectoral segregation is less strong than professional segregation. This can be deduced from the fact that the percentage of women in equally proportioned sectors is twice the percentage of women in equally proportioned professions (deciles 4 and 5). But the percentage of women in the 'equally proportioned deciles' has increased both in sectors and in professions.

Chapter 5 studies sectoral and professional segregation using segregation indices. The purpose of these indices is to express the degree of segregation in a single figure. The advantage is that comparison over time and location becomes much easier.

Four indices are treated, all of which have their own interpretation. If the intention is to equate the comparison of segregation over time and location, it does not really matter which index is used: the same conclusion is always reached with respect to the evolution between 1981 and 1991 and with respect to the differences between Brussels, Flanders and Wallonia.

² In Chapter 5 this assumption will be confirmed. Segregation indices which are calculated based upon the code for 1991 systematically yield a slightly higher segregation than the indices calculated on the basis of the 1981 code. This might indicate that the coding system used in 1991 distinguishes better between specifically female and/or specifically male professions.

When, however, the interpretation of the index itself is at stake, then it does make a difference which index is chosen. The first indices (SS1 for the sectoral segregation and PS1 for the professional segregation) are the least interesting because they are unrelated to the real economic structure. They yield the percentage of the total labour force that should work in a different sector in order to equalise the distribution of men and women in all sectors or professions. Here, the existence and the size of the different sectors are not considered to be fixed. According to these indices, segregation should theoretically decrease by abolishing, for example, strongly segregated sectors or professions. The indices derived from this, SS2 (for sectoral segregation) and PS2 (for professional segregation), are interesting because they allow separate comparisons of the trends for men and women. Yet the interpretation is the same as for SS1 and PS1. The measures SS4 (for sectoral segregation) and PS4 (for professional segregation) have the advantage that they are based on the actual number of men and women whose age puts them in the active labour force, and therefore in the supply-side. They yield the percentage of the labour force which should be replaced by someone of the opposite sex in order to have the same number of men and women in each sector or profession. One starts from the idea that the size of the labour force and the size of the different sectors remain the same. Finally, the indices SS3 (for the sectoral segregation) and PS3 (for the professional segregation) seem the most 'pure' because they measure, in a better way than the others, only the proportion of men and women within the different sectors and professions. They yield the percentage of the working labour force that should work in a different sector or profession in order to remove the segregation. The size of the labour force and the percentage of men and women therein, as well as the structure of the sectors and the professions, are considered to be fixed. Calculations of this index based on the Census show that both in 1981 and 1991 a quarter of the working labour force would have to practise another profession in order to remove professional segregation. On the other hand, in 1981 18% and in 1991 16% of the working labour force would have to work in a different sector in order to remove sectoral segregation. Thus it appears that segregation in professions is more extensive and more persistent than sectoral segregation.

In the sixth chapter it is shown that part-time work is crucial for female employment. The process of segregation between men and women happens simultaneously on two levels. First, women work part-time more often than men; in addition, male part-time employment is minimal while almost one third of all women work part-time. Second, from the study concerning the division of deciles it appears that there is more part-time work in typically female sectors and professions. In other words, there is a double concentration of female and part-time employment. Because the percentage of part-time employment has increased more in sectors and professions with a high degree of feminisation, it is concluded that there is an interaction between female and part-time employment. This can be explained not only from the supply of labour (in this case the desire of women to work part-time), but also on the basis of the demand for work. The evidence of this is the large sectoral differences with respect to the percentage of part-time work.

It appears from the analysis of the evolution of full-time and part-time employment per sector that part-time work has increased everywhere, yet it is often accompanied by a decrease in the number of

full-time jobs, especially in the sectors with more than 50% women. In the retail sector, hotels and restaurants, cleaning services, hospitals and personal services, a shift has occurred from full-time to part-time jobs. This puts the other conclusions in this report into perspective somewhat with respect to the evolution of female employment. The increase in the number of women in (paid) work (see Chapter 1) and the increase in the percentage of women in a large number of sectors (see Chapter 4) does not necessarily mean an equal increase in available work for women. Also, it certainly does mean a further redistribution of the available 'female' work among women, concentrated mainly in a limited number of sectors.

The evolution of full-time and part-time work for women per profession is also studied. In 28% of all professions, the number of full-time jobs evolves in a more positive -or less negative- direction than the number of part-time jobs. In all these professions, women make up less than 50% of the total.

In 61% of the professions, the number of part-time positions increases more or decreases less than in full-time positions. In most of the professions, the number of part-time jobs increases faster than the number of full-time jobs. In other words, the development of these professions is due to the growth of part-time jobs. The range of professions is very wide, including professions in public administration, medical and paramedical professions, social work, communication professions, etc. In a large number of these professions, the number of part-time jobs has increased and the number of full-time jobs decreased. More than half of these professions contain more than 50% women. These are professions in the textile sector, translators and interpreters, dieticians, teachers in primary and secondary school, medical personnel without a diploma, hairdressers and cleaning personnel. In other words, in these professions work is redistributed via an increase in the number of part-time positions.

Chapter 7 is an attempt to group the sectors and professions based on seven characteristics: size in 1991, percentage of women in 1991, percentage of people working part-time in 1991, evolution of the size, evolution of the percentage of women, and evolution of the percentage of part-time workers. To accomplish this, a cluster analysis is used.

For the sectors, this yields eight clusters. Each of them can be reasonably well classified. For the professions there are also eight relevant clusters. Classification is a little more difficult here.

The conclusion of this chapter is that cluster analysis is a helpful instrument for classifying professions and especially sectors in typical groups based on a number of characteristics. The classification into clusters does not necessarily coincide with the classification into the categories of the classification system used. This means that sectors and professions which are in the same cluster because of their content may still differ considerably.

The eighth chapter formulates the ten most important conclusions of the report. These are as follows:

1. *The segregation between men and women with respect to their participation on the labour market has decreased between 1981 and 1991. The number of women on the labour market*

increased noticeably in the eighties. The number of men on the labour market, on the other hand, decreased slightly. Thus the proportion of men and women among the active labour force became less unequal during the period studied.

2. *The segregation between men and women based upon whether or not they work has increased between 1981 and 1991.* The proportion of men to women has changed among both the employed and the unemployed. Among the unemployed, the proportion of men to women has become more unequal since the beginning of the eighties. This means that, in 1991, women are even more overrepresented in this group than in 1981. Among the employed, on the other hand, the percentage of women has increased so that the proportion of the sexes has become less unequal. These shifts are the result of two different trends among men and women. The percentage of women has increased a little more among the unemployed than among the employed. For men, there was a different evolution: the number of employed men decreased more than the number of unemployed men.
3. *The segregation between men and women is not only horizontal but also vertical.* This study only highlights explicitly the horizontal segregation. This does not mean that indications of vertical segregation did not come to light. Among other things, it appeared in Chapter 4 that less women are found in management positions than in the caring or performing professions.
4. *The horizontal segregation of the sexes has decreased between 1981 and 1991.* Both the professional and sectoral segregation seem to have decreased. Both the decile segregation and the segregation indices point to this conclusion. Yet neither method could yield a decisive answer concerning the way in which segregation has decreased. This is logical, as different factors are involved: the increase in the percentage of women on the labour market, more men in female sectors and professions, more women in male sectors and professions, shrinkage or disappearance of some typically male sectors and professions, growth of a number of typically female sectors and professions.
5. *The segregation of the sexes in 1981 and 1991 was not equal in all regions of the country.* In the calculation of the segregation indices by region, it transpired that segregation is stronger in Flanders and Wallonia than in Brussels. Moreover, the decrease in sectoral segregation between 1981 and 1991 was stronger in Brussels and Flanders than in Wallonia.
6. *The segregation of the sexes also means many women in few sectors and professions.* The distribution of deciles in Chapter 4 shows that there are more typically male than female sectors and professions. That is even more true for the professions than for the sectors. The male sectors and professions also appear to be smaller than the female ones. This means, in other words, that relatively large numbers of women can be found in relatively few professions.
7. *Segregation in working hours: shared work is half work.* In this study an entire chapter is devoted to segregation and part-time work (Chapter 6). Part-time work proved to be an almost

exclusively female affair. Some fifty typically female sectors were identified in which, throughout the eighties, full-time positions were manifestly replaced by part-time positions. Analysis based on professions results in the same conclusion. Professions in which the number of part-time jobs had increased and full-time jobs decreased are almost exclusively professions with more than 50% women. It can thus be concluded that women have already redistributed a good deal work among their own ranks.

8. *Theories about segregation of the sexes are sometimes corrected by the figures.* One of the theories about segregation of the sexes on the labour market claims that men block some positions to women out of fear of losing their dominant position. From the figures in this report, however, it appears that the increase in the number of women on the labour market does not go hand in hand with an increase in male unemployment: the contrary appears to be the case. Moreover, segregation still persists. Viewed macroeconomically, it is not true that women take jobs from men. Rather, the cause is the shrinkage or disappearance of male professions (cf. Industry).
9. *The Census is in many ways a unique but at the same time imperfect source of data.* From Chapter 3 it appears that the Census is currently the only database which includes both sector and profession for all employed persons. For the study of the segregation of professions in particular, there is no alternative available in Belgium. That does not mean, however, that the system cannot be improved. The coding of professions in particular needs to be thoroughly revised in the future.
10. *Segregation research cannot be restricted to a mere quantitative approach.* This study shows very clearly the power and impotence of figures. Because of its strong quantitative and macroeconomic impact, it provides a great many insights. At the same time, it is obvious that numbers have their limits. One of the most important restrictions which emerged was the coding of professions and sectors and, more precisely, the dilemmas this reflects, i.e. specificity versus surveyability and continuity versus topicality (Chapter 3). It also appears that there are a whole range of other aspects of segregation which cannot be sufficiently treated in this study, such as vertical segregation, classification of positions and wage allocation, etc. (Chapter 2). A study such as this can consequently only be seen as one possible way to approach the segregation of the sexes on the labour market.

